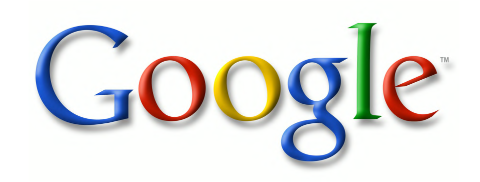
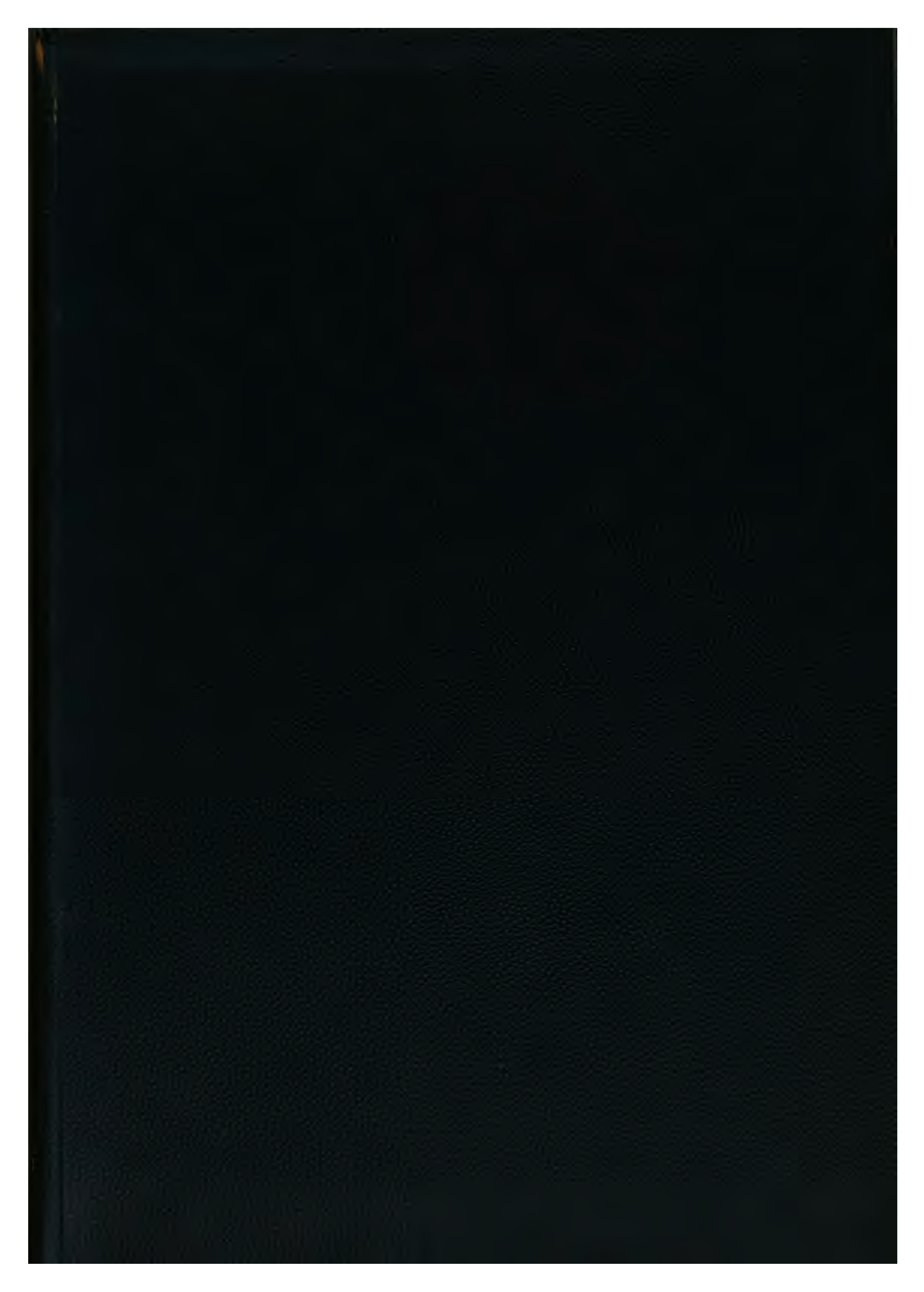





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



COLLECTION BENJAMIN FILLON

SÉRIES I ET II

INITIATEURS ET INVENTEURS

CHEFS DE GOUVERNEMENTS

ABRÉVIATIONS

L. A. S.	Lettre autographe signée.
L. A.	Lettre autographe.
L. S.	Lettre signée.
P.	Pièce.
p.	page.
R.	Rare.
C.	Commun.
Vig.	Vignette.

Je n'ai pas indiqué en quelle langue les pièces sont écrites, quand elles ont été écrites dans la langue nationale de celui dont elles émanent. Dans le cas contraire, j'ai scrupuleusement donné les indications nécessaires.

AVIS

Il y aura, chaque jour de vente, de deux à quatre heures, exposition publique, rue des Bons-Enfants, des pièces qui seront vendues le soir.

Les pièces seront visibles chez M. Étienne Charavay, du 12 au 15 février de une heure à cinq heures.

L'authenticité des autographes est garantie.

Huit jours sont accordés pour la vérification des pièces; passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Les acquéreurs payeront cinq pour cent en sus du prix d'adjudication.

M. Étienne Charavay, *archiviste-paléographe*, chargé de la vente, remplira les commissions qu'on voudra bien lui confier.

INVENTAIRE

DES

AUTOGRAPHES

ET DES

DOCUMENTS HISTORIQUES

COMPOSANT LA COLLECTION

DE

M. BENJAMIN FILLON

SÉRIES I ET II

INITIATEURS-INVENTEURS, CHEFS DE GOUVERNEMENT

La Vente aura lieu à Paris, rue des Bons-Enfants, n° 28, Salle n° 2
les 16 et 17 février 1877, à huit heures précises du soir

par le ministère de

Me BAUDRY, COMMISSAIRE PRISEUR,
Rue Saint-Georges, n° 24

ASSISTÉ DE M. ÉTIENNE CHARAVAY, ARCHIVISTE, EXPERT
Rue de Seine, n° 51



ÉTIENNE CHARAVAY
RUE DE SEINE, 51
PARIS

FRÉDÉRIC NAYLOR
4, MILLMAN STREET, BEDFORD ROW
LONDRES

1877

ORDRE DES VACATIONS

1re vacation : vendredi 16 février 1877 . . . . de 1 à 139.

2e — samedi 17 — . . . . de 139 à la fin.

NOTES DES PIÈCES LES PLUS IMPORTANTES

SAVONAROLA.
RABELAIS.
BERNARD PALISSY.
RAMUS.
MONTAIGNE.
BLAISE PASCAL.
FRA PAOLO SARPI.
BACON.
GALILEO-GALILEI.
TORRICELLI.
DESCARTES.
FERMAT.
LOCKE.
NEWTON.
FRANKLIN.
FULTON.
BICHAT.

CHARLES V ET VI.
LOUIS XI.
CATHERINE DE MÉDICIS.
FRANÇOIS II.
CHARLES IX.
LOUIS XIII, XIV ET XV.
MARIE-ANTOINETTE.
DÉCHÉANCE DE LOUIS XVI.
MAXIMILIEN ROBESPIERRE.
NAPOLÉON Ier.
LOUIS XVIII.
VALENTINE DE MILAN.
CHARLES D'ORLÉANS.
RENÉ D'ALENÇON.
MARGUERITE DE NAVARRE.
ALIÉNOR D'AQUITAINE.

BEDFORD.
ÉDOUARD IV.
RICHARD III.
HENRI VIII.
ÉLISABETH.
MARIE STUART.
OLIVIER CROMWELL.
RICHARD CROMWELL.
FERDINAND LE CATHOLIQUE.
CHARLES-QUINT.
DON CARLOS.
FRÉDÉRIC II.
CHRISTINE DE SUÈDE.
PIERRE LE GRAND.
WASHINGTON.
BOLIVAR.



PRÉFACE



LA collection d'autographes, dont voici le catalogue, a une valeur tout à fait exceptionnelle. Elle figure, avec celles de MM. le baron Feuillet de Conches, Boutron-Charlard, Chambry et Dubrunfaut, parmi les plus importantes collections privées de l'Europe. Commencée, dès 1839, par un chercheur, dans le but de fournir matière à des observations de plus d'un genre, elle comprend presque exclusivement des pièces d'un intérêt réel, soit comme documents historiques ou biographiques, soit comme traits de mœurs d'une époque ou de caractère privé. Dans le choix des autographes, comme dans celui des autres objets admis à faire partie de ses collections diverses, M. Benjamin Fillon

s'est laissé guider par l'esprit méthodique et généralisateur qu'il s'est toujours efforcé d'apporter dans ses ouvrages. Aussi ai-je conservé scrupuleusement son classement, qui pourra servir de type aux amateurs. De plus, pour laisser à cet inventaire de la collection son homogénéité, j'ai fait figurer au catalogue quelques pièces que des raisons de famille ou d'affection ne permettent pas de mettre en vente. Ces pièces sont indiquées par le mot *(Réservé)*, inscrit à la suite de l'article qui les concerne. Le nombre en est d'ailleurs assez restreint.

La collection de M. B. Fillon est divisée en quinze séries, dont voici la nomenclature :

I. Initiateurs, inventeurs.
II. Chefs de gouvernements.
III. Hommes d'État, personnages politiques.
IV. Révolution française.
V. Navigateurs, explorateurs.
VI. Savants, érudits.
VII. Écrivains.
VIII. Artistes dramatiques.
IX. Architectes, sculpteurs, peintres, graveurs.
X. Musiciens.
XI. Clergé catholique.
XII. Réformateurs et réformés illustres.
XIII. Hommes de guerre.
XIV. Vendée contre-révolutionnaire.
XV. Célébrités diverses.

Cette classification est la conception personnelle de M. B. Fillon. Elle embrasse, ce me semble, les célébrités de tous les genres, et si, suivant les tendances de chacun, l'ordre adopté ici peut être interverti ; si l'on veut admettre certains noms, dans les séries, ou en retrancher certains autres, le cadre n'en restera pas moins le même.

La première série a été largement conçue. Elle comprend les diverses catégories d'hommes qui, par leurs écrits, leurs actes, ou leurs découvertes, ont exercé sur l'humanité une influence décisive. La difficulté d'indiquer la part exacte de reconnaissance, que la postérité assigne à chacun d'eux, n'a pas permis de séparer les initiateurs des inventeurs. Tous figurent à leur ordre chronologique : penseurs qui formulent les idées et les répandent peu à

peu dans les foules, jusqu'à ce que ces idées entrent dans le domaine des faits : tels Rabelais, La Boëtie, Bacon, Descartes, Locke, J.-J. Rousseau, Voltaire, Kant; — rénovateurs des lettres : Aurispa, Guarino, Strozzi; — réformateurs des mœurs, comme Savonarole; — ceux qui ont donné l'exemple des grandes vertus sociales : Vincent de Paul et Washington; — ceux dont les découvertes ont été un bienfait pour l'humanité : Ambroise Paré, l'abbé de l'Épée, Jenner; — les créateurs des sciences : Viete, Galilée, Newton, Linné, Lavoisier, Laplace, Geoffroy Saint-Hilaire, jusqu'à Berthelot et à Claude Bernard, qui ont créé la chimie organique et la physiologie expérimentale, jusqu'au commandant Maury, qui a exploré le fond de la mer et entrepris d'en donner la géographie physique; — les inventeurs : Torricelli, Franklin, Montgolfier, Jouffroy, Fulton, Stephenson, Morse, génies féconds qui ont modifié et amélioré la condition des ressources physiques de l'homme et multiplié ses rapports avec ses semblables, sans oublier Jacquard, inventeur du métier à tisser la soie, à côté duquel M. Fillon eut voulu placer cet autre ouvrier lyonnais, Thimonier, qui construisit la première machine à coudre; — les grands ingénieurs, comme Lesseps et Sommeiller, qui ont conçu et exécuté des travaux gigantesques, destinés à rapprocher les peuples.

Sans se porter juge des doctrines, M. Fillon a admis, parmi les initiateurs, certains hommes dont les théories, pleines de hardiesse, exercent une influence considérable sur le présent : Saint-Simon, Fourier, Owen, Cabet, Auguste Comte, Proudhon.

Estimant aussi que beaucoup d'initiateurs, pour n'avoir pas prévu les conséquences ultérieures de leurs découvertes, n'en ont pas moins bien mérité de l'avenir, comme Gutemberg, qui chercha simplement le procédé mécanique de multiplier les copies des manuscrits; comme Denis Papin, qui ne songea, d'abord, qu'à se servir de la vapeur pour ramollir les os, et en fabriquer plus facilement des joujoux; comme Galvani, qui trouva le moyen de produire l'électricité, par la rencontre fortuite de deux lames de métaux différents, sans en tirer de résultats pratiques, M. Fillon n'a pas rejeté non plus de sa première série Théophraste Renaudot et Denis de Sallo, créateurs en réalité, par la fondation de *la Gazette de France* et du *Journal des Savants,* du journalisme politique et scientifique, cette puissance formi-

dable qui s'empare de plus en plus de la direction des sociétés contemporaines.

Enfin on ne s'étonnera pas, je crois, de voir figurer, parmi tant d'individualités d'élite, le législateur de la diplomatique, Mabillon; l'interprète des hiéroglyphes, Champollion, et, à un autre point de vue, miss Beecher Stowe, dont le beau livre : *la Case de l'Oncle Tom*, a donné, aux États-Unis, le signal de l'affranchissement des esclaves.

On me pardonnera, sans nul doute, d'avoir, en exposant une conception propre à M. Fillon, si longuement insisté sur la série par laquelle s'ouvre sa collection. A quelque point de vue qu'on se place, on ne pourra parcourir sans émotion cette suite de personnages illustres, qui commence avec la renaissance italienne et finit aux savants de génie, dont les utiles découvertes et les prodigieux travaux illustreront, à travers les âges futurs, le siècle où nous vivons.

Les autres séries ont été conçues dans un même esprit de justice. M. Fillon s'est attaché à se procurer, dans chaque genre, les noms, propres à caractériser soit un grand fait, soit une grande époque. Ici, point d'exclusion : si les préférences de M. Fillon pour certains hommes, ou pour les productions intellectuelles de certaines races, se trahissent parfois, dans la composition de deux ou trois séries, il a néanmoins estimé que, du point de vue élevé où il s'est placé, les individualités se fondent dans les ensembles, et il a donné accès dans son *pandæmonium* à une foule d'illustrations, pour lui, moins sympathiques. S'il a, par exemple, recueilli avec ardeur les autographes des célébrités en tout genre de la Renaissance française et italienne, il n'a pas oublié, pour cela, les grands noms de l'Angleterre et de la Germanie. Savonarole n'exclut point Luther et Henri VIII; Kepler est non loin de Galilée, et si Pérugin, Raphaël, Michel-Ange et Titien n'ont pas Albert Durer et Holbein en leur compagnie, ce n'est pas faute d'avoir espéré, pendant des années, la venue, dans ses cartons, des autographes de ces grands artistes.

Ailleurs, Du Guesclin et Chandos, Bacon et Descartes, Gluck et Piccinni, reposent en paix. Lannes et Palafox ne sont plus étonnés de se retrouver si voisins l'un de l'autre, tant d'années après les combats héroïques de Saragosse. Il n'est pas jusqu'aux généraux Chanzy et Faidherbe qui se montrent à côté du vieux maréchal Moltke, comme si, déjà, la postérité avait,

ainsi que pour la guerre de cent ans, jeté l'apaisement sur les luttes douloureuses de 1870.

Tous, ils ont, là, leur individualité propre, affirmée par leur écriture. L'esprit de système a singulièrement exagéré les conséquences à tirer de la corrélation qui existe, dans une certaine mesure, entre l'écriture des hommes et leurs passions ou leurs aptitudes; mais il n'en est pas moins vrai que l'étude comparée des autographes démontre la réalité de cette corrélation, et qu'il s'en dégage bon nombre de déductions, que penseurs et curieux sauront utiliser tôt ou tard.

Afin de donner à sa collection un intérêt plus large et plus multiple, M. Fillon l'a ouverte aux documents historiques proprement dits, lorsque ces documents concernent un fait d'une importance exceptionnelle ou bien un personnage saillant, dont on n'a pas d'autographes. C'est à ce titre qu'on trouvera, dans ce catalogue, des chartes d'Aliénor d'Aquitaine, de Richard Cœur-de-lion, de Philippe-Auguste, d'Enguerrand de Coucy, de Louis IX, d'Édouard III, du Prince Noir, d'Olivier de Clisson et de plusieurs autres.

Les lettres écrites et signées par des secrétaires n'ont pas été exclues de la collection de M. B. Fillon. Au XIV[e] siècle et au XV[e], les princes et beaucoup de grands seigneurs avaient coutume de confier à leurs secrétaires le soin de rédiger et d'écrire leurs lettres; le plus souvent même, ils déléguaient leur signature. Pour ne pas être autographes, les pièces de cette catégorie n'en sont pas moins des émanations directes de la pensée des personnages au nom desquels elles ont été souscrites, et, partant, des documents authentiques fort intéressants pour l'histoire. Et puis certains secrétaires sont tout aussi célèbres que leurs patrons. Plusieurs des lettres de Côme de Médicis l'ancien sont de l'écriture arrondie et correcte de l'historien Gianetto Manetti; le pape Pie II comptait Platine au nombre de ses secrétaires. Milton n'a-t-il pas été celui d'Olivier Cromwell? — quel prix n'atteindrait pas une dépêche du Protecteur, dont le texte serait de la main de l'illustre auteur du *Paradis perdu*, si elle était livrée aux enchères! — Enfin, pour prendre un exemple dans la collection même de M. Fillon, la lettre si caractéristique, adressée par Bertrand du Guesclin à certain moine qui rechignait à lui payer une somme convenue, perd-elle tout son prix, pour ne pas porter la signature sommaire du grand connétable?

Les pièces ont une valeur et un intérêt de plus, quand elles sont pourvues de leurs cachets. Souvent ces empreintes, sans parler de la question héraldique, révèlent, par le choix du type, de l'emblème ou de la devise qui les décore, un côté peu connu des goûts, des aspirations intimes de ceux qui en ont fait usage. Les spécimens, reproduits dans le catalogue, suffiront pour montrer quel attrait peuvent ajouter à un autographe des cachets aussi curieux que ceux du Titien, d'Olivier Cromwell, de Bossuet, de Linné, de Jean-Jacques Rousseau, de Mme Roland, de Schiller.

Lorsque la collection renferme plusieurs autographes d'un même personnage, pourvu d'une double notoriété, soit en raison de ses aptitudes diverses, soit par suite du rang qu'il a occupé dans le monde, le plus important de ces autographes prend place dans la série consacrée aux célébrités de l'ordre d'idées où il a le plus marqué. A plus forte raison doit-il figurer là, si la collection n'en contient qu'un seul. Au cas contraire, les autres sont mis dans la seconde série, où, à défaut de renommée plus éclatante, le personnage en question a conquis également droit de cité. Rabelais apparaît à la fois parmi les initiateurs et parmi les écrivains; Commynes et Machiavel sont classés parmi les hommes d'État et parmi les historiens; Condorcet est à la fois avec les savants et avec les hommes politiques de la Révolution française; Mme de Maintenon, épouse de Louis XIV, se tient à côté de ce monarque, et, d'autre part, occupe sa place dans les lettres. Washington, rangé d'abord avec les les initiateurs, ouvre, ensuite, la série des présidents de la République des États-Unis.

M. Fillon, toujours guidé par l'idée mère qui a présidé à la formation de sa collection, a voulu compléter l'autographe par le portrait gravé, mettant, de la sorte, la physionomie vivante de la personne en face de l'expression la plus palpable de son individualité morale. La rareté des portraits originaux, — les seuls que M. Fillon recherchât, — et les prix élevés qu'on leur attribue actuellement, l'ont empêché d'étendre ce complément artistique à l'ensemble de ses cartons. Il s'est contenté de l'attribuer aux grandes célébrités et à quelques noms moins illustres, dont les images, parfaitement authentiques, sont venues en sa possession. Pendant un de mes trop brefs séjours dans sa demeure hospitalière de la Court de Saint-Cyr en Talmondais (Vendée), il m'a été donné de voir et d'admirer ces portraits, tous d'une con-

servation parfaite et, souvent, du premier état des planches. J'ai relevé la note de quelques-uns des principaux, et je crois utile de la publier ici, comme témoignage du goût éclairé de M. Fillon, et comme un exemple à suivre pour les amateurs d'autographes :

Michel-Ange, à l'âge de 71 ans, par un anonyme.
Raphaël, par Marc-Antoine et par Bonasone.
François I[er], par Augustin Vénitien.
Luther, à deux époques de sa vie : à 37 ans, par Lucas de Cranach, a 57, par Aldegrave.
Mélancthon, par Albert Durer.
L'Arétin, par Marc-Antoine.
Titien, par Augustin Carrache.
Rabelais, François de la Noue et Germain Pillon, extraits de *la Chronologie collée*.
Les trois Coligny, par Marc Duval et par Wischer.
Ambroise Paré, de profil, à l'âge de 45 ans, et par Étienne Delaulne.
Charles X, roi de la Ligue, avec les insignes royaux, par Thomas de Leu.
Henri IV, par L. Gaultier et par Goltzius.
Marie de Médicis, à l'âge de 18 ans, bois dont on a faussement attribué l'exécution à cette princesse.
Louis XIII, nu, à cheval, par Abraham Bosse.
Richelieu, en buste, par Michel Lasne et par Nanteuil; en cavalier par H. David.
Bentivoglio, par Morin.
Poussin, par Ferdinand et par Pesne (le plus petit des deux portraits de ce dernier).
Rembrandt, gravé en 1639 par lui-même.
Van Dyck, eau forte pure de sa propre image.
Olivier Cromwell, par Faithorne.
Descartes, par Swyderhoff.
Fermat, par Poilly.
P. Corneille, par Michel Lasne, format in-12.

Molière, par Nolin.
Mme de Sévigné, par Edelinck.
Jean-Jacques Rousseau, par Ficquet.
Gluck, par Miger.
Mozart enfant et sa famille, par Delafosse, d'après Carmontelle.
Louis XVI, avec le bonnet rouge et la cocarde nationale.
Marat, eau forte anonyme du temps d'après l'étude de L. David.
George Sand, par Calamatta, petit format.
Charles Méryon, par Flameng.
Théophile Gautier, par Jules Jacquemart, etc., etc.

Détail bon à noter. M. Fillon était-il peu satisfait de tel ou tel portrait gravé, même contemporain de l'individu qu'il représente? il ne se faisait pas scrupule de leur préférer des images que beaucoup de collectionneurs n'accueillent pas volontiers. C'est ainsi qu'il avait, depuis longtemps, substitué à celles d'Érasme, par Albert Durer et Van Dyck, la photogravure du dessin de Holbein, conservé au musée de Bâle, dont la ressemblance est si saisissante. — Certes, il a eu raison en agissant ainsi, car il importe assurément moins, dans cet ordre d'idées, d'avoir sous les yeux une pièce d'un prix élevé qu'une reproduction fidèle des traits de l'homme. J'ai souvent songé, pour ma part, à dresser une liste générale de portraits, au point de vue des collections d'autographes. J'ignore s'il me sera donné de réaliser jamais ce projet. Quoi qu'il advienne, celui qui le mettra à exécution rendra un immense service à l'iconographie, la recherche de l'image *vraie* ayant presque toujours été subordonnée à celle du portrait convenu, plus plaisant à l'œil, mais d'une ressemblance très-incertaine et côtoyant, parfois, l'apocryphe.

Dans le même dossier, se voyait souvent, en face du portrait, une gravure relative à quelques traits de la vie du personnage, dont il s'agissait d'*illustrer* l'autographe. Puisées aux sources contemporaines, ces gravures donnaient une idée exacte du milieu dans lequel les auteurs des pièces écrites ont vécu. C'était comme autant d'échappées ouvertes sur les siècles passés. On comprenait mieux les drames terribles de nos guerres

religieuses et ceux de la Révolution française, en présence d'œuvres tracées par des témoins oculaires.

La série des architectes, sculpteurs, peintres et graveurs, avait reçu un genre particulier d'illustrations. Pour certains artistes éminents, on avait ajouté à leur dossier un dessin original, ou bien une gravure caractérisant la manière de chacun d'eux. Si l'autographe mentionnait une œuvre déterminée, la reproduction en petit avait été recueillie. Citons quelques exemples :

Lettre de Michel-Ange relative à Saint-Pierre de Rome : — Vue de l'édifice dessinée à la plume en 1545.

Autre missive du même : — Étude originale de Sibylle à la sanguine.

Quittance d'un quartier de la pension payée, en 1515, à Raphaël pour les fresques du Vatican : — gravure de l'*Attila*, peint cette même année, et l'admirable *Lucrèce* de Marc-Antoine, d'après le maître.

Lettre du Titien à Charles-Quint, lui annonçant que le portrait de feu Isabelle de Portugal est achevé : — Dessin du temps d'après ce portrait.

Pour Jean Juste, un ancien dessin du tombeau de Claude Gouffier, exécuté par lui.

Daniel Dumonstier, un petit portrait d'homme aux trois crayons.

Guillaume Dupré : la gravure de son superbe médaillon du président Duret.

Rembrandt : — Le *Paysage aux trois arbres* et le dessin d'une tête du vieille femme.

Van Dyck : — Portrait de Cornelissen à la pierre noire, de la main de peintre.

Claude Lorrain : — Son *Bouvier* et un dessin à la plume, lavé de bistre.

Philippe de Champagne : — Une étude à la sanguine, d'après une jeune religieuse.

Jacques Callot : — Ses *Supplices*.

Nicolas Poussin; — dessin du Testament d'Eudamidas, et le frontispice, composé par lui pour une édition d'Horace.

Lettre de Claude Mellan sur le portrait de Peiresc : — Ce portrait.

Boucher : — Vénus vidant le carquois de l'Amour sous les yeux de Vulcain; dessin aux trois crayons.

Louis David : — Le portrait à l'encre de Chine de Dubois de Crancé. Une étude au crayon noir, pour le *Brutus*, accompagnait la lettre où il est question de ce tableau.

Prud'hon : — La République française protégeant le Génie des arts ; dessin de l'entête des *Brevets d'invention.*

Ingres : — La gravure de la *Stratonice*, qui fait le sujet de la lettre placée dans la collection, et un superbe portrait d'homme à la mine de plomb (1).

On comprend sans peine quel intérêt et quelle valeur de telles additions complémentaires apportent à un recueil d'autographes. Aussi ne saurais-je trop engager les amateurs, vraiment dignes de ce nom, à marcher sur les traces de M. Fillon. Avant lui, d'autres collectionneurs avaient réuni, dans un but analogue, gravures et portraits, mais avec une méthode critique moins sûre. Les collections comprises sur ce plan, qui se formeront désormais, en recevront un lustre nouveau, le curieux ayant toujours à gagner à être doublé de l'érudit et de l'amateur délicat des œuvres d'art.

Je reviendrai très-prochainement sur ce sujet, dans un travail spécial, qui servira de préface à mon supplément de l'*Isographie des hommes célèbres*.

Le but que se proposait M. Fillon n'eût pas été atteint, s'il n'eût soumis sa collection à un classement méthodique. On a vu plus haut ses quinze divisions générales. Chacune de ces séries a reçu un agencement spécial. L'ordre chronologique a été adopté : il est basé, tantôt sur l'ordre de naissance (pour la 1re série, la 5e et les suivantes), tantôt sur la date de l'apparition sur la scène politique ou de l'avénement au pouvoir (2e, 3e et 4e). De cette façon, chaque série est, en quelque sorte, un tableau d'histoire. Une table alphabétique de tous les noms facilite les recherches.

M. Fillon a appliqué aux autographes la méthode des degrés de rareté

(1) Les portraits, gravures historiques et autres, les dessins de maîtres, ont été réservés. Ils ne font pas partie de la vente.

usitée en numismatique. L'échelle dont il s'est servi se divise en onze degrés, notés par les signes suivants :

C. *Commun.*

R^1, R^2, R^3, R^4, R^5, R^6, R^7, R^8, R^9.

R*. *Pièces uniques ou presque introuvables.*

R^1 est voisin de *Commun;* R^9 confine aux pièces presque uniques. Les degrés intermédiaires marquent bien la progression de la rareté. Pour appliquer cette méthode aux autographes, j'ai dû, de concert avec M. Fillon, prendre pour base la rareté des pièces au point de vue des collections particulières. Ainsi tel nom, qu'on trouve difficilement, serait plus commun, si l'on tenait compte des correspondances conservées dans les archives publiques de la France et de l'étranger. Ce qu'il importe aux amateurs de connaître, c'est la rareté des pièces qu'ils peuvent se procurer ou découvrir. Hésiterions-nous, par exemple, à inscrire la mention R* à côté du nom de La Bruyère, parce qu'il existe de ce grand écrivain dix-neuf lettres autographes et une quittance (1)? Même observation pour Molière, dont on connait un nombre au moins égal de pièces, conservées, pour la plupart, aux archives de l'État ou dans des études de notaires.

Ensuite, contrôlant minutieusement les indications de M. Fillon, que j'ai reconnu le plus souvent exactes, j'ai distribué ses autographes entre les onze degrés marqués plus haut. Certes, ce n'était pas une tâche facile, et je n'ai point la prétention d'avoir atteint, dans ce travail, une exactitude mathématique. Parfois, la différence entre deux degrés de rareté, voisins l'un de l'autre, ne paraîtra pas bien évidente. J'ai fait de mon mieux, utilisant les éléments que j'ai réunis pour le *Manuel de l'Amateur d'autographes*, les recherches si consciencieuses de M. Fillon et mon expérience personnelle.

(1) M. le duc d'Aumale possède dix-sept lettres de La Bruyère, dans les archives de la maison de Condé, qui, bien que particulières, ont le même caractère d'inaliénabilité que les archives de l'État. Mon confrère M. Ulysse Robert a récemment découvert, dans les fonds non classés de la Bibliothèque, une lettre de La Bruyère qu'il a publiée. M. le comte d'Hunolstein possède la seule lettre autographe qui ait paru dans les ventes, et M. Dubrunfaut a acquis une quittance portant la signature du grand écrivain. En somme, au point de vue des amateurs, il ne faut compter que les deux dernières pièces mentionnées ci-dessus. C'est ce qui explique l'absence du nom de La Bruyère dans la collection de M. Fillon.

Beaucoup de noms présentent, à ce point de vue, des différences considérables, suivant qu'il s'agit de lettres autographes signées, ou seulement autographes, ou seulement signées. Cette observation est d'une importance capitale pour les lettres de rois, où les signatures sont souvent communes, tandis que les autographes sont d'une excessive rareté, ainsi que pour les écrivains du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Racine et Boileau ne signaient presque jamais leurs missives intimes. Bussy-Rabutin, M[me] de Sévigné et la marquise de Maintenon faisaient de même. Cette coutume devint encore plus fréquente au siècle suivant, surtout chez les femmes. Or on sait ce que la signature ajoute, comme valeur, à certaines pièces : à une lettre de M[me] de Sévigné, par exemple. Les autographes de M[me] de Maintenon et de Voltaire sont plus communs que leurs signatures. Je pourrais citer bien d'autres noms ; mais le peu que j'ai dit suffira, je crois, pour édifier le lecteur.

De ce qu'une pièce est commune, il ne s'ensuit pas qu'elle ait une valeur médiocre. Tels noms, dont les autographes se rencontrent fréquemment, sont plus recherchés que d'autres, dont ils sont plus rares. Aussi ai-je dû ajouter, parfois, à l'indication des degrés de rareté, le mot *Recherché*, qui désigne les autographes les plus demandés. Seulement ce n'est qu'au-dessous de R^6 que cette indication est donnée. Les pièces comprises entre R* à R^7 sont toujours recherchées.

Il est bon de remarquer encore que M. Fillon a fait entrer, autant que possible, dans sa collection, des pièces typiques. Si l'autographe lui-même constitue une relique, l'intérêt historique qu'il présente en augmente singulièrement l'attrait. Cela est si vrai que, souvent, la teneur des pièces en triple, en quadruple le prix. C'est surtout pour les autographes modernes que la différence est considérable ; on rejette un billet insignifiant, on se dispute une lettre piquante ou une épitre littéraire.

Mais ce n'est point ici le lieu de s'étendre plus longuement sur ce sujet. La collection de M. Fillon est, je le répète, un bon modèle à suivre. Je n'en ai pas connue qui ait été faite sur un meilleur plan. M. Fillon se proposait d'ailleurs de faire, de sa collection, la matière d'une publication, où il eût traité en maître diverses questions en rapport avec ses goûts artistiques. D'autres préoccupations plus immédiates, d'autres travaux plus importants l'en ont détourné. Rien n'apprend à se restreindre comme les études dirigées

vers un but déterminé. Quiconque veut clore sa carrière de travailleur par une œuvre sérieuse doit concentrer ses forces intellectuelles sur un point unique. Tel est présentement l'avis de M. Fillon. Après s'être assimilé, pendant le cours d'une longue possession de la plupart des autographes dont il se défait aujourd'hui, ce qu'ils renferment de plus substantiel, il tient moins désormais à conserver près de lui un foyer d'attraction aussi envahissante. Il se sépare de ses amis de trente années, par crainte de trop leur donner de sa vie.

Au moment de livrer à la dispersion un ensemble qu'il serait peut-être impossible de refaire, M. Fillon tient à en laisser un souvenir durable. Il a bien voulu me choisir pour son collaborateur, et j'ai accepté avec joie cette occasion de dresser un catalogue rationnel et méthodique, destiné à rendre de grands services aux érudits et aux curieux. J'ai, dans l'accomplissement de cette tâche, mis toute mon ardeur et utilisé de mon mieux ce que m'ont appris les traditions paternelles, et mes études propres. Je dois beaucoup aux notes de M. Fillon. La rédaction des notices des personnages est en partie son œuvre, surtout pour ce qui concerne la période de la Révolution française. J'ose, dès lors, espérer que ce volume ne paraîtra pas indigne de la collection qu'il décrit et du public auquel il s'adresse.

ÉTIENNE CHARAVAY.

PRINCIPAUX AUTOGRAPHES DE LA COLLECTION

1re SÉRIE. — INITIATEURS. INVENTEURS

Guarino ; — Aurispa ; — Savonarole ; — Rabelais (quittance signée) ; — Bernard Palissy, pièce autographe ; — Ramus ; — La Boetie ; — François Viete ; — Fra Paolo Sarpi ; — Fr. Bacon ; — Kepler ; — Galilée ; — Tor-

ricelli ; — Descartes ; — Fermat ; — Blaise Pascal ; — Leibniz ; — Locke ; — Malebranche ; — Newton ; — l'abbé de l'Épée ; — Volta ; — Franklin, Montgolfier ; — Fulton.

2e SÉRIE. — CHEFS DE GOUVERNEMENTS

FRANCE : Suite complète, depuis Charles V jusqu'au maréchal Mac-Mahon, soit en lettres autographes signées, soit en simples signatures, à défaut d'autres. On doit signaler particulièrement une lettre a. s. de Louis XI, comme dauphin ; des lettres ou pièces également a. s. de Catherine de Médicis à François 1er, pour le remercier de l'avoir acceptée pour bru ; de Charles IX ; de Louis XIV jeune à Mazarin ; du Régent à Dubois ; de Marie-Antoinette ; de Robespierre ; de Louis XVIII, pour protester contre les excès commis en France par les alliés ; du général Cavaignac, après le coup d'État de décembre ; de Gambetta, comme membre du gouvernement de la Défense nationale.

Parmi les pièces qui concernent les princes français, on remarque l'inventaire des joyaux et objets divers ayant servi à la personne de Charles de Blois, duc de Bretagne ; l'original du traité conclu à Gien, le 15 avril 1410, entre Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, Jean de Berry, Bernard d'Armagnac et les autres princes de la fleur de lis, signé de tous les contractants ; un document au bas duquel est apposée la signature de Valentine de Milan ; une lettre signée, avec deux lignes autographes, de son fils, Charles d'Orléans, le poëte ; le testament d'Artur de Richemond ; une lettre a. s. de René d'Alençon à Louis XI ; des lettres de Marguerite de Navarre, de Jeanne d'Albret, et un document qui fournit la preuve irrécusable du mariage de Louis XIV avec Madame de Maintenon.

ANGLETERRE : Alienor de Guyenne (charte rarissime) ; Édouard III (superbe charte) ; documents historiques signés du régent Bedford, d'Édouard IV, de Richard III ; — lettres a. s. de Henri VIII, Marie Stuart, Élisabeth, Olivier Cromwell. — Richard Cromwell (l. s.).

ESPAGNE : Ferdinand le Catholique et Isabelle (l. s.) ; Charles-Quint. — Don Carlos, fils de Philippe II, célèbre par sa mort tragique.

ITALIE : Pandolfe Malatesta ; Cosme l'ancien et Laurent de Médicis ;

Louis le Maure; — Renée de France; Mazzini, pendant le siége de Rome.

PROVINCES-UNIES : Pièce politique sig. de Guillaume le Taciturne.

PRUSSE : L'une des plus intéressantes lettres a. s. connues de Frédéric le Grand.

SUÈDE : Christine; missives intimes de Bernadotte, écrites à sa femme pour l'avertir de son avénement au trône.

RUSSIE : Pierre le Grand.

AMÉRIQUE : Washington ; — Bolivar.

3e SÉRIE. — HOMMES D'ÉTAT, HOMMES POLITIQUES

Jean Rabateau, l'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers ; — Guillaume Gouffier ; — le cardinal Balue ; — Philippe de Commynes (a. s.) ; — Tristan l'Hermite ; — Tristan de Salazar ; — le cardinal Briçonnet; — Machiavel; — le cardinal Ximènès ; — le sire de Boisy ; — Granvelle; — les deux cardinaux de Lorraine ; — Sully; — Barnevelt ; — Oxenstierna : — Richelieu (a. s.) ; — Mazarin ; — Foucquet ; — Colbert ; — Law ; — Dupleix : — Turgot ; — Cavour ; — Bismark.

4e SÉRIE. — RÉVOLUTION FRANÇAISE

La plupart des célébrités de la grande période révolutionnaire : Vergniaud ; — Gensonné ; — Mme Roland ; — Camille Desmoulins ; — Danton ; — Robespierre ; — Couthon ; — Saint-Just. Il importe, de plus, de citer de précieux dossiers sur Marat et Charlotte Corday. Un autre, du plus haut intérêt, sur les événements du 9 thermidor.

5e SÉRIE. — NAVIGATEURS, EXPLORATEURS

Americ Vespuce ; — Samuel de Champlain (p. s.) ; — Chardin ; — Bernier ; — Poivre ; — La Pérouse, etc.

6e SÉRIE. — SAVANTS ET ÉRUDITS

Ambroise le Camaldule; — Philelphe; — Valla; — Ficin; — Argyropoulo; — Pic de la Mirandole; — Lascaris; — Guillaume Budé; — Alde et Paul Manuce; — Lazarre de Baïf; — Guillaume Postel; — Cujas; — Pierre Pithou; — Arias Montanus; — Peiresc; — Papebroch; — Kenelme Digby; — Gabriel Naudé; — card. Noris; — Ducange; — D. Mabillon; — Bernard de Montfaucon; — D. Bouquet; — Réaumur; — Expilly; — Eckel; — Rumford, etc., etc.

7e SÉRIE. — ÉCRIVAINS.

La presque totalité des sommités littéraires, des quatre derniers siècles, apparaît dans cette série, où se trouvent, en même temps, beaucoup de pièces à peu près introuvables.

Guillaume Cousinot; — le Pogge; — Platyna; — Pulci; — Ange Politien; — Sannazar; — Lemaire de Belges; — Rabelais (deux lettres, dont l'une, datée de Fontenay, est autographe signé); — l'Arioste et Alessandra Strozzi, son amie; — Guichardin; — Vittoria Colonna; — le Trissin; — Jean Bouchet; — Érasme; — J. Amyot; — du Fouilloux; — Ronsard; — Garcilaso de la Vega; — Montaigne; — Torquato Tasso; — Fr. de Lanoue; — Florent Chrestien; — Nicolas Rapin; — Lope de Vega; — Honoré d'Urfé; — Guarini; — Michel Cervantes; — P. Desportes; — Agrippa d'Aubigné; — Davila; — Malherbe; — Balzac; — Voiture; — Pierre Corneille; — Thomas Corneille; — Molière (p. s.); — Jean de Lafontaine; — Jean Racine; — La Rochefoucauld; — Boileau; — Pierre Nicole; — Mme de Sévigné; — Fénelon; — Bussy-Rabutin; — Lesage; — Montesquieu; — l'abbé Prévost; — Swift; — Vauvenargues; — Diderot; — Voltaire; — J.-J. Rousseau; — Sterne; — Hume; — Beaumarchais; — André Chénier; — Burger; — Alfieri; — Goëthe et Schiller; — Joseph de Maistre; — Goldoni; — lord Byron; — Shelley; — P.-L. Courier; — Honoré de Balzac; — P. Mérimée; — Alfred de Musset, etc.

8e SÉRIE. — ARTISTES DRAMATIQUES.

Armande Béjart, femme de Molière; — Baron; — Adrienne Lecouvreur; — Garrick; — Mlle Clairon; — Le Kain; — Talma; — Mme Malibran; — une superbe lettre de Rachel.

9e SÉRIE. — ARCHITECTES. SCULPTEURS. PEINTRES. GRAVEURS.

Cette série, l'une des plus importantes de la collection, par le nombre et la qualité des autographes, contient la plupart des grands noms de l'art. Elle renferme, comme celle des initiateurs et celle des écrivains, des raretés insignes, qui manquent à la presque totalité des collections françaises et étrangères : Michelozzo-Michelozzi; — Balthazar de Reggio; — Christophe de Moreti; — Caradosso; — Léonard de Vinci (croquis avec quelques indications écrites); — Jean Perreal; — Jean Pèlerin, dit le Viator, auteur de la *Perspective artificielle;* — Perugin; — Michel Ange; — Raphaël, p. s., avec deux lignes autographes; — Benvenuto Cellini; — Vasari; — Titien; — Paul Veronèse; — Jean Juste; — Primatice; — Jean Bologne; — Marc Duval; — Germain Pillon; — les Dumonstier; — Louis Carrache; — Vouet; — L'Albane; — Pompée Léoni; — Guillaume Dupré; — Rubens; — Van Dyck; — Philippe de Champagne; — Gérard Honthorst; — Jordaens; — Rembrandt; — Jacques Callot; — Claude Mellan; — Gaspar de Crayer; — La Belle; — Jacques Sarrasin; — Claude Gellée; — Nicolas Poussin; — Le Guerchin; — Salvator Rosa; — Warin; — Le Nostre; — Mansart; — P. Puget; — Girardon; — Gonzalès Coques; — D. Teniers; — Jouvenet; — Coypel; — Romain de Hoghe; — Thornhill; — Quentin de Latour; — Bouchardon; — Boucher; — Hogarth; — Greuze; — Prud'hon; — sir Joshua Reynolds; — Géricault; — Thorvaldsen; — Théodore Rousseau.

10e SÉRIE. — MUSICIENS.

Rolland de Lassus; — Lambert; — Lully; — Rameau; — Haendel; — Sébastien Bach (morceau de musique); — Gluck; — Piccinni; — Martini; —

J. Haydn ; — Cimarosa ; — Mozart ; — Weber, et la plupart des compositeurs les plus illustres du XIX[e] siècle.

11[e] SÉRIE. — CLERGÉ CATHOLIQUE.

Suite des papes, parmi lesquels : Pie II ; — Jules II ; — Léon X ; — Sixte-Quint ; — saint Ignace de Loyola (l. s., avec souscription a.) ; — Ribadeneyra ; — saint François de Borgia ; — saint Charles Borromée ; — sainte Thérèse ; — saint Louis de Gonzague ; — sainte Chantal ; — saint François de Sales ; — saint Vincent de Paul ; — card. de Bérulle ; — Janssenius ; — Duvergier de Hauranne ; — Bourdaloue ; — Bossuet ; — Fléchier ; — Massillon ; — Mascaron, etc., etc.

Actes de l'assemblée du clergé de France, réunie à Fontenay-le-Comte, à l'occasion du siége de La Rochelle, signés de tous les membres présents.

12[e] SÉRIE. — RÉFORMATEURS ET RÉFORMÉS.

Lefèvre d'Étaples ; — Luther et ses collaborateurs de Wittemberg ; — Zwingli ; — Bullinger ; — Melanchthon ; — Calvin ; — Daneau ; — Théodore de Bèze ; — Hubert Languet ; — Champier ; — plus de cent et quelques théologiens et ministres protestants de tous les pays.

Dossier composé de pièces originales relatives à l'édit de Nantes.

Autre dossier sur les églises réformées de France.

13[e] SÉRIE. — HOMMES DE GUERRE.

Chandos et dix-sept autres lieutenants du Prince Noir ; — Bertrand du Guesclin (son traité d'alliance avec Olivier de Clisson, et lettre typique de la main d'un secrétaire) ; — Gilles de Rais (p. s.) ; — Dunois ; — Gamaches ; — le connétable de Saint-Pol ; — Gonsalve de Cordoue ; — Gaston de Foix ; — Bonnivet ; — André Doria ; — François de Lorraine ; — Coligny ; — le duc d'Albe ; — don Juan d'Autriche ; — Montpensier ; — Crillon ; — Soubize ; — Wallenstein ; — Ruyter ; — Duquesne ; — Vauban ; — Marlborough ; — Chevert ; — Marceau ; — Hoche ; — Bonaparte ; — Nelson ; — Lannes ; — Palafox (noble réponse à Moncey qui l'avait sommé de rendre Saragosse).

14e SÉRIE. — VENDÉE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE.

Le baron de Lezardière, chef de la première ligue des gentilshommes poitevins en 1791 ; — Delouche, chef de l'insurrection de Bressuire ; — Gaston ; — Cathelineau ; — Lescure ; — Stofflet ; — Henri de La Rochejaquelein (a. s.) ; — Charette ; — Souchu ; — Joly ; — d'Elbée ; — de Bonchamps ; — Piron ; — Forest ; — le prince de Talmond ; — Bernard de Marigny ; — l'évêque d'Agra ; — Jean Chouan ; — Scepeaux ; — Georges Cadoudal, etc., etc., en un mot, la totalité des personnages qui ont eu, pendant la Révolution, un rôle actif dans les guerres civiles de l'Ouest.

Suite complète des assignats et bons émis par les armées catholiques et les chouans, de 1793 à 1799.

15e SÉRIE. — CÉLÉBRITÉS DIVERSES.

Madame de Boisy ; — Diane de Poitiers ; — Nostradamus ; — J. Nicot ; — Pluvinel ; — Catherine de Parthenay ; — Ninon de Lanclos ; — Mlle de la Vallière, lettre annonçant à M. de Bellefont sa retraite de la cour ; — Mme Guyon, l'amie de Fénelon ; etc., etc.



Paris. — Imprimerie Motteroz, 31, rue du Dragon.

PREMIÈRE SÉRIE

INITIATEURS

INVENTEURS





INITIATEURS

INVENTEURS

1. AURISPA (Giovanni), un des initiateurs de la renaissance des lettres en Italie, secrétaire des papes Eugène IV et Nicolas V, n. à Nolo, en Sicile, 1369, m. 1459.

L. A. S., en latin, à Côme de Médicis, 1/2 p. in-4 oblong, trace de cachet. Légères déchirures dans les angles n'atteignant pas le texte. — R°.

Il lui recommande, au nom du marquis, son seigneur, Luc de Tuscanella.

2. GUARINO (Giovanni), restaurateur de l'enseignement de la langue grecque en Italie, n. à Vérone, 1370, m. à Ferrare, 1560.

L. A. S., en latin, à Jean Aretin ; Ferrare, 24 avril, 1 p. in-4 oblong, trace de cachet. Fortement tachée d'eau. — R°.

Lettre en latin et en grec, signée en tête, selon la coutume antique.

3. STROZZI (Palla), érudit et diplomate, qui a puissamment contribué à propager les études classiques, n. à Florence, 1372, m. en exil à Padoue, 1462.

L. A. S. (aux magistrats de la république de Florence) ; Sestri, 4 juin (1426), 1 p. in-4. Rognée en bas. — R°.

Lettre signée *Palla Degli Strozi*. Dépêche diplomatique donnant d'intéressantes nouvelles de la flotte et des détails sur un combat.

4. SAVONAROLA (Girolamo), moine dominicain, apôtre et martyr de la liberté, une des plus grandes et des plus puissantes figures de la Renaissance, n. à Ferrare, 1452, m. sur un bûcher à Florence, le 23 mai 1498, pour avoir voulu réformer les mœurs et affranchir l'Italie.

L. A. S. à son frère Albert, médecin, à Ferrare ; Florence, 28 oct. 1495, 3/4 de p. in-4 oblong, trace de cachet. Légères taches de rousseur. — R*.

Il lui recommande, au nom de la charité chrétienne, leur frère Ognibene qui est chargé de famille. Pour lui, il ne peut rien, étant comme s'il était mort. « Io sono in tal grado che vi bisogna pensare in tuto e per tuto che io sia morto. » — Cette précieuse lettre a été publiée dans les *Archivj istorici italiani*, t. VIII, p. 117.

Savonarole avait une signature différente de celle-ci, quand il écrivait officiellement. Voici cette seconde signature, prise sur une lettre autographe signée adressée, le 5 mars 1497 au duc de Ferrare, laquelle appartient également à M. B. Fillon.

5. LUTHER (Martin), le grand réformateur allemand, n. à Eisleben, 10 nov. 1483, mis au ban de l'empire en avril 1521, m. dans sa ville natale, 18 fév. 1546.

L. A. S. à la corporation des orfèvres de Nuremberg ; Wittemberg, 1528, 1 p. pet. in-fol., adresse et cachet. Pièce jaunie et doublée. — R7.

Il leur recommande un ouvrier de leur métier. Cette lettre, signée *Martinus Luther, ecclesiastes in Wittemberg*, est munie de l'empreinte du signet employé par le réformateur pendant les premières années de son mariage et représentant une rose épanouie, accostée des deux initiales M. L. Elle a été longtemps conservée, comme une relique, dans les archives de la corporation des orfèvres de Nuremberg. Son texte est des plus intéressants.

6. RABELAIS (François), le plus profond penseur et le plus grand écrivain du XVIe siècle, n. à Chinon, 1494, m. à Paris, 1553.

P. S., avec 4 mots autographes ; Rome, 18 juin 1548, 1 p. in-4 oblong. Fortement tachée d'humidité : quelques mots emportés dans la marge. — A. S. R*. — S. R9. — V. à la série des écrivains, une note sur la rareté des autographes de Rabelais.

Reçu de trente-deux écus d'or, comme médecin du cardinal Du Bellay. Cette précieuse quittance fixe la date du dernier voyage que Rabelais fit à Rome. Le fac-simile est ci-contre.

7. PALISSY (Bernard), sculpteur en terre émaillée, chimiste, physicien, géologue et économiste, un des hommes les plus éminents du XVIe siècle, n. 1510, m. à la Bastille, 1590.

Pièce autographe, 8 p. 1/2 in-fol. — R*.

C'est le manuscrit original du devis de la grotte des Tuileries, publié par M. B. Fillon dans les *Lettres écrites de la Vendée à M. A. de Montaiglon* (Paris, Tross, 1861, p. 48). On sait que le four, où ont été cuites les poteries émaillées dont cette grotte était décorée, a été découvert en 1863, lorsqu'on a creusé, sur la place du Carrousel, les fondations de la nouvelle salle des Etats. — Au dos du feuillet qui sert de couverture on lit la note suivante

Je moy françoys Rabelais medecin de monseigneur mons.r du Bellay confesse
avoir receu de m.r Bonnaventure [illegible] comp. de Rome la somme
de trente deux escus d'or lesquelz 32 escus m'ont esté payez
[illegible] de [illegible] du [illegible] de may dernier passé
de Thomas [illegible] comp. de paris [illegible]
de m.r [illegible] en foy de ce j'ay faict
la presente quittance laquelle sera [illegible] escripte de ma
propre main ce [illegible] jour de juing 1540 en Rome.

Ita est. Rabelais. manu p(ro)p(ri)a.

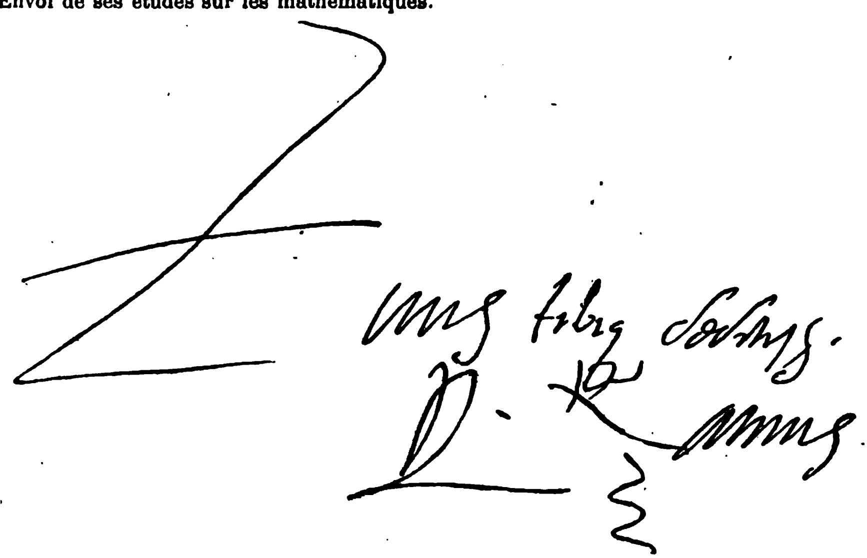
de la main de Catherine de Parthenay, à laquelle ce manuscrit a appartenu : « Devis d'une grotte pour la Royne mère du Roy. »

Le manuscrit décrit ci dessus et une quittance, découverte récemment à la Bibliothèque nationale et publiée par M. Ulysse Robert dans les *Archives de l'art français*, sont les seuls autographes qu'on connaisse de Bernard Palissy. Je reproduis cette signature parce qu'on y retrouve les éléments de l'écriture du devis.

8. RAMUS (Pierre LA RAMÉE, dit), philosophe, mathématicien et grammairien, qui, dans son enseignement, substitua l'autorité de la raison à celle des Anciens, n. 1515, massacré à Paris, lors de la Saint-Barthélemy, le 26 août 1572.

L. S., en latin, avec la souscript. aut., à Joachim Camerarius ; Francfort, 20 des calendes d'octobre 1569, 1 p. in-4 oblong, traces de cachet. — A. S. et S. R*.

Envoi de ses études sur les mathématiques.



9. PARÉ (Ambroise), créateur de la chirurgie moderne, n. à Laval, 1516, m. à Paris, 22 déc. 1590.

P. S., sur vélin ; 15 juill. 1573, 1 p. in-4 oblong. — S. R⁷.

Quittance d'un quartier d'une rente de 100 livres tournois constituée par la ville de Paris.

10. LA BOETIE (Étienne de), conseiller au Parlement de Bordeaux, auteur de *la Servitude volontaire*, ami de Montaigne, n. à Sarlat, 1er nov. 1530, m. à Germinian, près Bordeaux, 18 août 1563.

Sa devise : *Pax et lex*, et sa signature *Estienne de la Boëtie*, au bas du titre d'un exemplaire de l'édition des *Constitutions et ordonnances faites et compilées pour le bien et utilité des regnicoles de France*, donnée, en 1527, par le fontenaisien Pierre Fouschier, sous le nom de Gilles Daurigny. — S. R*. — (*Réservé.*)

11. VIETE (François), le plus grand géomètre du XVIe siècle, inventeur des signes algébriques et le premier qui ait appliqué l'algèbre à la géométrie, n. à Fontenay-le-Comte, 12 avril 1540, m. à Paris, fév. 1603.

P. S.; Fontenay, 19 déc. 1598, 2 p. 1/2 in-fol. — A. S. R[9]. — A. R[7]. — S. R[7].

Ratification de la vente à sa sœur Jeanne, dame du Breuil, d'une maison sise en la grande rue de sa ville natale.

12. SARPI (Pietro-Paolo), dit *Fra Paolo,* de l'ordre des Servites, adversaire déclaré de la suprématie romaine, un des esprits les plus universels et les plus hardis du XVI[e] siècle, précurseur de Bacon et de Locke en philosophie, de Harvey en médecine, de G. Gilbert par ses études sur le magnétisme, historien éminent, n. à Venise, 1552, m. dans la même ville, 1623.

L. A. S. à l'évêque de Bellune ; 1[er] juin 1604, 2 p. in-fol., trace de cachet. — R[9].

Lettre en partie relative aux affaires des Capucins. Curieux détails. Annonce de la publication du commentaire de Juste Lipse sur Sénèque. On a reçu de Londres le livre du roi d'Angleterre (Jacques I[er]) en latin, sans nom de traducteur, ce qui fait croire à Fra Paolo qu'il est l'œuvre du roi lui-même, dont on dit chaque jour qu'il montre plus d'érudition que de vertus royales.

13. BACON (Francis), chancelier d'Angleterre, illustre philosophe, précurseur, en métaphysique, de Galilée, Locke et Newton, n. à Londres, 1560, m. 1626.

L. aut. sig. ***Fr. Verulam, canc.***, au marquis de Buckingham ; 28 nov. 1619, 3/4 de p. in-fol. — A. S. R[9]. — S. R[8].

14. GALILEO-GALILEI, créateur de la philosophie expérimentale, n. à Pise, 18 fév. 1564, m. 1642.

L. A. S. ; de sa prison d'Arcetri, 4 mars 1635, 1 p. in-fol. Légère déchirure en tête n'atteignant pas le texte : quelques taches de rousseur. — R[7].

Voici la traduction de cette précieuse pièce :

« Les froids excessifs de la saison ; ceux de mon vieil âge ; la fin prochaine du présen considérable, d'il y a deux ans, de cent bouteilles ; celle des autres présents, moins importants, de mon sérénissime maître, d'il y a deux mois ; de celui de l'éminentissime Cardinal ; de ceux des sérénissimes Princes, et des deux autres, l'exc^me S. D. de Guise (Ghisa) ; de plus, la perte de deux petits tonneaux de vin de ce pays, qui se sont gâtés, me mettent dans la nécessité de recourir à votre obligeance, et à la bonté du Sr Sisto, usant, en cela, des gracieuses offres de service que vous m'avez faites si généreusement. Je désirerais donc que, avec toute la diligence possible, vous voulussiez bien me faire une provision de 40 bouteilles, c'est-à-dire de deux caisses de liqueurs assorties, des plus exquises qu'on pourra trouver là-bas, et, cela, sans aucun égard à la dépense ; car je suis du reste si économe, en ce qui touche les autres dépenses de mon corps, que je puis bien me relâcher un peu en faveur de Bacchus, sans préjudicier à ses compagnes Vénus et Cérès. Là-bas, on ne doit pas manquer de Scillo, de Carino, — peut-être serait-il mieux de dire Scylla et Carybde, — des vins de la patrie de mon maître le syracusain Archimède, des vins grecs et des clairets. Il vous sera facile, je l'espère, de me les envoyer par le retour des caisses de l'Office. Je rembourserai immédiatement la dépense, sans pouvoir m'acquitter de l'obligation qui me liera à vos SS^ries ; car elle sera infinie. Mais, si le pouvoir me manque, je tâcherai d'y suppléer, en partie, par ma bonne volonté et la promptitude que je mettrai à vous servir, lorsque vous m'honorerez de quelque commission.

« La neige, cette nuit, s'est élevée à une palme ; elle continue encore et pourra bien s'élever à une demi-brasse.

« Je vous baise affectueusement les mains.

« De ma prison d'Arcetri, le 4 mars 1635. »

Dalla mia carcere d'Arcetri li 4 di Marzo 1635

Di V. S. M. Ill.re

Devot.mo Et Oblig.mo Ser.re

Galileo Gal.i

15. KEPLER (Johann), astronome, qui formula les lois des révolutions planétaires, n. à Magstatt (Wurtemberg), 27 déc. 1571, m. 15 nov. 1630.

Pièce d'album a. s. ; 5 des ides de mars 1594, 1 p. in-8. — A. S. R^7.

Vers latins extraits de l'album de Jacques Roller, son condisciple à l'école de Tubingue. Ils furent écrits au moment du départ de Kepler pour Gratz, où il avait été nommé professeur de mathématiques.

16. VINCENT DE PAUL (saint), bienfaiteur de l'humanité, fondateur de l'œuvre des Enfants trouvés, n. à Ranquines (Landes), 24 avril 1576, m. à Paris, 27 sept. 1660.

L. A. S. à M. de Comet, avocat, à Dax ; Avignon. 24 juill. 1607, 3 p. pet. in-fol., d'une écriture fine et serrée, traces de cachet en cire rouge. — A. S. R^8. — S. R^4. (*Recherché.*) — (*Réservé.*)

C'est la célèbre lettre dans laquelle Vincent de Paul raconte à son protecteur, dans les plus grands détails, sa captivité de Tunis.

17. VINCENT DE PAUL (saint).

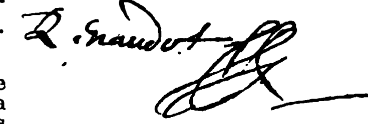
L. A. S. à un membre de la famille Comet ; Paris, 16 août 1636, 1 p. in-8, traces de cachet. — (*Réservé.*)

Il lui envoie une miniature exécutée sur vélin par le peintre Frédéric Brentel et représen-

tant la fuite en Egypte. — La miniature est encore jointe à la lettre : au dessous est cette légende caractéristique, tracée en lettres d'or sur fond pourpre : *Aimez Dieo et oostre proochain.* La signature porte : *F. Brentel, 1636.*

18. RENAUDOT (Théophraste), médecin, conseiller à la Cour des monnaies, qui créa le journalisme politique en fondant, le 1er mai 1631, la *Gazette de France*, n. à Loudun (Haut-Poitou), 1584, m. à Paris, 25 oct. 1653.

P. S., sur vélin, avec deux petites lignes autographes ; Paris, 15 sept. 1653, 1/2 p. in-fol. oblong. — A. S. R8. — S. R5.



Reçu de 375 livres pour un quartier de la somme de 1500 livres d'augmentation de taxations, attribuées à sa dite commission de conseiller du Roi en sa cour des monnaies.

19. DESCARTES (René), rénovateur des bases de la philosophie moderne, n. à La Haie (Indre-et-Loire), 30 mars 1596, m. à Stockholm, 11 fév. 1650.

L. A. S. à Huygens de Zuylichem, « chevalier, conseiller et secrétaire de Son Altesse, en l'armée; » Egmond, 4 août 1645, 3 p. in-4, cachets et soies. — R6. *(Recherché.)*

Il ne peut lui envoyer quelque discours touchant la chimie, car, dans la quatrième partie de ses principes, il a écrit tout ce qu'il savait sur cette matière. « Il ne m'est pas possible d'en rien escrire davantage sans me mettre en hasard de me mesprendre, à cause que je n'ay point fait les expériences qui m'auroient esté nécessaires pour venir à la connoissance particulière de chasque chose, et, n'ayant point la commodité de les faire, je renonce dorénavant à cet estude et à toutes les autres semblables touchant lesquels je ne pourrois entièrement me satisfaire sans l'ayde d'autruy... » Il parle ensuite de ses disputes avec Voetius.

20. DESCARTES (René).

1° Copie ancienne du testament fait par Descartes, sous forme de lettre, à Egmont le 30 août 1649, et adressé à l'abbé Picot, prieur de Rouvre, demeurant à Paris, 3 p, in-fol. — 2° 2 l. s. de *Georges Cuvier* à Alexandre Lenoir ; Paris, 15 et 19 mai 1821. 4 p. in-4.

Georges Cuvier prie Alexandre Lenoir de vérifier si le crâne envoyé de Suède est bien le crâne de Descartes. — Sur le verso de la première des lettres est la minute a. s. de la réponse d'Alexandre Lenoir à Cuvier : elle contient des détails curieux sur les dépouilles mortelles de Descartes, et conclut contre l'authenticité du crâne en question.

21. FERMAT (Pierre de), conseiller au parlement de Toulouse, l'un des géomètres les plus illustres que la France s'honore d'avoir produits, émule et ami de Pascal, n. à Beaumont de Lomagne, août 1601, m. janv. 1665.

L. A. S. à M. de Carcavi ; Toulouse, 9 août 1654, 1 p. 3/4 in-4. — R*.

Précieuse pièce, peut-être unique. En voici le commencement :
« Monsieur, j'ai esté ravi d'avoir eu des sentiments conformes à ceux de M. Pascal, car j'estime infiniment son génie, et je le crois très-capable de venir à bout de tout ce qu'il entreprendra. L'amitié qu'il m'offre m'est si chère et si considérable que je crois ne devoir point faire difficulté d'en faire quelque usage à l'impression de mes traités. Si cela ne vous choquoit point, vous pourriés, touts deux, procurer cette impression, de la quelle je consens que vous soyés les maîtres. Vous pourriés esclaircir ou augmenter ce qui semble trop concis, et me descharger d'un soin que mes occupations m'empeschent de prendre. Je désire mesme que cet

ouvrage paroisse sans mon nom, vous remettant, à cela près, le choix de toutes les désignations qui pourront marquer le nom de l'autheur, que vous qualifierez vostre ami... »

22. TORRICELLI (Evangelista), physicien italien, inventeur du baromètre, n. à Faenza, 1608, m. 1647.

L. A. S. à Angelo Ricci, à Rome; Florence, 17 janv. 1645, 3 p. in-fol., traces de cachet. — R°.

Lettre relative à ses travaux sur la spirale d'Archimède. Torricelli prie Ricci de demander au père Mersenne quel est l'auteur, en France, qui a prétendu démontrer que la ligne courbe parabolique est égale à une spirale d'Archimède. Il donne la définition de cette ligne, telle qu'il la conçoit, et prie Ricci de communiquer ses balivernes au Père Mersenne.

23. PASCAL (Blaise), une des grandes gloires scientifiques et littéraires des temps modernes, mathématicien, théologien, écrivain de premier ordre, auquel on doit la découverte de la pesanteur de l'air et les *Provinciales*, n. à Clermont-Ferrand, 19 juin 1613, m. à Paris, 1662.

L. A. S. « à mademoiselle Perier, la conseillère, à Clermont », sa sœur; Rouen, « ce samedy, dernier janvier 1643 », 2 p. in-fol., adresse. — R*.

Elle a dû être en peine de ne pas recevoir de ses nouvelles et de celles de son père (alors commissaire départi en Normandie). Celui-ci, étant à Gisors, l'a envoyé faire un tour à Paris, où il a trouvé une lettre d'elle, qui lui a appris qu'elle lui écrivait à Rouen toutes les semaines, bien qu'il n'ait reçu que très-peu de ses missives. Retourné à Rouen, M. Périer lui a annoncé, par sa dernière, qu'elle était malade, sans lui dire si c'était plus ou moins grave. Il ne tardera pas, du reste, à retourner à Paris. — Sur la seconde page, se trouve un p. s. signé de quatorze lignes, de la main d'Etienne Pascal, père du futur auteur des *Lettres provinciales*, adressé également à Mme Périer, dans lequel il s'excuse, à son tour, de ne pas lui donner plus souvent de ses nouvelles; mais il est accablé de travail.

(Blaise Pascal avait vingt ans et quelques mois lorsqu'il adressa cette lettre à sa sœur. Son écriture se ressentait encore des traditions de l'école; elle se modifia par la suite.)

24. SALLO (Denis de), conseiller au parlement de Paris, créateur du journalisme scientifique, n. à la Coudraie de Luçon (bas Poitou), 17 mars 1626, m. à Paris, 1669. Il fonda, sous le pseudonyme d'Hédouville,

Et une peine dont Je te prie de nous tirer au
plustost mais Je Croy que la priere que Je te
fais Icy sera Inutile Car auant que tu ayes
receu Cette lettre Icy J'espere que ~~au toy~~ Nous
aurons receu lettres ou de toy ou de Monsieur
Perier Le departement du facheux dieu Mercy
Si Je scavois quelque Chose de Nouveau Je
te le ferois scavoir Je suis

Ma Chere Sœur

Vostre tres humble et tres affectionné
seruiteur et frere
Pascal

le *Journal des Savants* en 1665. Sa bibliothèque et sa collection d'antiquités et d'objets d'art étaient considérables.

P. S.; Fontenay-le-Comte, 26 oct. 1663, 4 p. in-fol. — S. R[5].

Ratification de divers échanges de pièces de marais, sises en bas Poitou, faite par Denis de Sallo et ses coassociés dans le desséchement de ces marais.

25. BOSSUET (Jacques-Bénigne), le plus grand orateur chrétien qu'ait produit la France, auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, premier essai d'une philosophie de l'histoire, n. à Dijon, 28 sept. 1627, m. à Paris, 12 avril 1704.

L. A. S. à l'abbesse de Faremoutier, à Coulommiers; Meaux, 28 mars 1689, 1 p. in-4, cachet aux armes. — A. S. R[3]. — A. et S. R[2]. — Fragments autographes, R[1]. (*Rech.*). — (V. à la série du clergé catholique).

Autorisation de faire un voyage. « J'aurai soin de vous envoyer l'Apocalypse, quand elle sera en estat, et de vous tenir bien avertie quand la reigle de Saint-Benoist paroistra. »

26. LOCKE (John), philosophe et publiciste anglais, auteur de l'*Essai sur l'entendement humain*, n. 1632, m. 1704.

L. A. S., en français, à Toynard; Angers, 20 août 1678, 2 p. in-4, adresse et traces de cachet de cire rouge. — A. S. R[7]. — A. ou S. J. L. R[6].

« J'arrivay icy hier soir, et, aujourd'huy, j'ay eu l'honneur de voir M. l'abbé Froger. En vérité, Monsieur, vos abbés sont extraordinaires, et, si tous les abbés de France seroient (*sic*) comme ceux dont vous m'avez donné la connoissance à Orléans, à Angers et à Paris, il n'y auroit rien de si excellent que cette sorte de gens. Je n'ay pas eu le temps encore d'aller voir M. de Juigné-Locé, et d'ailleurs on croit qu'il n'est pas présentement en ville. Je crois partir d'icy en moins de huit jours pour la Rochelle... » Il compte aussi visiter Rochefort.

27. LOCKE (John).

L. aut., en français, sig. J. L., au même; Calais, 7-8 mai 1679, 4 p. in-4, adresse et trace de cachet. Déchirure par la rupture du cachet.

Belle et charmante lettre exprimant tout le regret qu'il éprouve de quitter la France, Paris et Toynard en particulier. Il lui raconte les péripéties de son voyage et lui annonce que, le 8 au soir, il sera probablement à Douvres, buvant à sa santé.

28. MABILLON (dom Jean), créateur de la Diplomatique, n. à Saint-Pierremont (Ardennes), 23 nov. 1632, m. à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, 27 déc. 1707.

L. A. S. au P. E. Besancenot, à Luxeu, par Besançon; 27 mars 1697, 3 p. in-4, adresse et cachet de cire. — R[4]. (*Recherché.*)

Toute relative à l'ancien cérémonial, à certains vieux titres de l'abbaye et à quelques points d'histoire ecclésiastique.

29. MABILLON (dom Jean).

L. A. S. à Monseigneur.....; 16 nov. 1699, 2 p. in-4.

Lettre intéressante, où l'on remarque ce passage: « Je ne sçay si vous sçavez, Monseigneur, que le Roy a donné ses ordres à Monseigneur de Paris pour empescher qu'à l'avenir on ne fit plus de libelles touchant notre édition de Saint Augustin. Je suis ravy que son autorité mette fin à ces fâcheuses contestations. »

30. MALEBRANCHE (Nicolas), prêtre de l'Oratoire, métaphysicien, philosophe et écrivain, qui tenta de mettre d'accord la raison et la foi, n. à Paris, 6 août 1638, m. dans la même ville, 13 oct. 1715.

L. A. S. à Mairan, à Béziers ; Paris, 5 déc. 1713, 2 p. in-4, adresse et cachet de cire rouge armorié. — R^7.

Réponse à certaines questions qu'il lui a adressées sur des matières philosophiques, à propos d'un ouvrage soumis, en même temps, à son appréciation. « L'auteur ne prouve point qu'il n'y ait qu'une substance. Il prouve seulement qu'il n'y a qu'une souveraine raison, qui renferme les idées de tous les êtres possibles. » — A cette lettre est jointe la minute autographe d'une longue missive de Mairan à Malebranche.

31. NEWTON (Isaac), le plus illustre géomètre des temps modernes, et l'un des plus grands génies qui aient jamais paru, n. à Woolsthorpe (Lincoln), 25 déc. 1642, m. 20 mars 1727.

L. A. S. aux lords commissaires du Trésor de Sa Majesté ; hôtel de la monnaie (à Londres), 12 août 1719, 2 p. in-fol. — A. S. R^8. — S. R^4.

Cette magnifique lettre, l'une des plus intéressantes connues de Newton, compte parmi les joyaux de la collection. Elle est relative aux affaires de la Monnaie de Londres, dont Newton était directeur. Il donne son avis sur les moyens de réformer les abus. Il déclare ne pouvoir frapper aucune monnaie sans l'autorisation du gouvernement. Très-curieux détails.

Is. Newton

Mint Office
Aug 12. 1719.

32. PENN (William), un des chefs de la secte des quakers, fondateur et législateur de la Pensylvanie, n. à Londres, 1644, m. 1718.

L. A. S. à un général ; Londres, 10 juill. 1703, 3 p. in-4. — R^6.

Détails sur les affaires politiques et militaires.

33. LEIBNIZ (Gottlieb-Wilhem), philosophe, mathématicien, physicien, théologien et philologue, un des esprits les plus universels des trois derniers siècles, n. à Leipzig, 1646, m. 1716.

L. S., en français, avec des corrections et 3/4 de p. autographes, à Monseigneur (Bossuet) ; Hanovre, 18 août 1692, 4 p. in-4. Fatiguée dans les plis. — R^4. *(Rech.)*

Il s'entretient longuement avec lui du projet de réunir catholiques et protestants en une seule Eglise.

34. SAINT-PIERRE (Charles-Irénée CASTEL, abbé de), publiciste, dont les conceptions, rangées de son vivant parmi les utopies, ne paraissent plus aussi irréalisables aujourd'hui, n. au château de Saint-Pierre-l'Église (Manche), 1658, m. à Paris, 29 avril 1743.

L. A. S. à Huet ; 3 août 1712, 1 p. 1/4 in-4. — R^5.

Relative à son *Projet de paix perpétuelle.*

35. REAUMUR (René-Antoine FERCHAULT de), physicien et naturaliste, inventeur du thermomètre qui porte son nom, n. à La Rochelle, 1683, m. 17 oct. 1757.

P. aut., sig. *René Ant. Ferchault de Reaumur ;* Paris, 23 fév. 1750, 3 p. in-4. — A. S. Ferchault de Reaumur, R^7. — A. S. de Reaumur, R^2. — *(Réservé.)*

Mémoire sur l'origine de sa famille et sur l'acquisition de la terre de Reaumur, en bas Poitou, dont elle a pris le nom. « Aussy haut que je remonte dans ma généalogie, j'y trouve

de petits propriétaires terriens du pays de Talmond, qui se sont enrichis, de père en fils, dans les fermes des biens ecclésiastiques; ce qui a été, pour nombre des plus titrés de ce temps, la source première de la fortune de leurs ancêtres, sans qu'ils en conviennent. »

36. REAUMUR (René-Ant. FERCHAULT de).

L. A. S. à un savant de Troyes ; Paris, 24 mars 1750, 4 p. pl. in-4.

Dissertation sur les raisons qui empêchent les poules d'une basse-cour de montrer beaucoup d'envie de couver. Reaumur déclare qu'une bonne maison rustique serait un ouvrage très-important. Détails intéressants à ce sujet.

37. SWEDENBORG (Emmanuel), savant et philosophe illuminé, fondateur d'une secte spiritualiste qui a encore de nombreux partisans, n. à Stockholm, 1688, m. 1772.

Em: Swedenborg.

L. S.; 14 janv. 1741, 2 p. in-fol., trace de sceau. — A. S. R⁹. — S. R⁸.

38. VOLTAIRE (François-Marie AROUET de), poëte, historien, polémiste et philosophe, qui a eu l'influence la plus directe sur les tendances individualistes des sociétés présentes, n. à Chatenay, près Sceaux, 20 fév. 1694, m. à Paris, 30 mai 1778.

L. A. S. à son éditeur; Potsdam, 18 nov. 1750, 3 p. in-4. — A. S. R⁴. — A. R³. — S. entière, R¹. — S. d'un V. C. *(Rech.)*. — (Les lettres de Voltaire sont très-communes, mais toujours recherchées ; la plupart sont écrites par les secrétaires du philosophe, parmi lesquels les plus connus ont été Colini et Wagnière. Ce dernier mettait souvent lui-même le V, qui était la signature ordinaire de Voltaire.)

Il lui donne des instructions pour une nouvelle édition de ses œuvres, et continue ainsi : « J'ay vu dans votre catalogue des titres infames. Un honnête homme ne doit pas débiter de telles marchandises. La voltairomanie et les autres sottises de la canaille doivent être brûlées. Ce n'est pas à vous à vous souiller de ces horreurs. »

39. VOLTAIRE (François-Marie AROUET de).

L. S. V., avec deux lignes autographes, à Thiriot ; 1er avril (1766), 2 p. 1/4 in-4.

Récit humoristique de la mort du marquis de Maugiron. Après avoir reproduit les vers que celui-ci composa une heure avant sa mort, il ajoute : « Vous remarquerez qu'il logeait chez l'évêque de Valence, son parent. Tout le clergé s'empressait à lui venir donner son passeport avec la plus grande cérémonie. Pendant qu'on faisait les préparatifs, il se tourna vers son médecin, il lui dit : « Je vais bien les attraper ; ils croyent me tenir et je m'en vais. » Il était mort, en effet, quand ils arrivèrent avec leur goupillon. Vous pourrés, mon ancien ami, régaler de cette anecdote certain génie à qui vous écrivés quelque fois des nouvelles. Cela sera d'autant mieux placé qu'il serait homme, en pareil cas, à imiter Monsr de Maugiron, et même à faire de meilleurs vers que lui. »

40. FRANKLIN (Benjamin), homme d'État, économiste et physicien, un des fondateurs de la république des États-Unis, inventeur du paratonnerre, n. à Boston, 17 janv. 1706, m. 17 avril 1790.

L. A. S. au Dr de Monchy ; Passy, 29 août 1781, 1 p. in-4. — A. S. R⁴. — S. R³. *(Recherché.)*

Recommandation en faveur d'un jeune médecin de Pensylvanie, qui est chargé de remettre au docteur de Monchy plusieurs ouvrages de Franklin imprimés en Angleterre.

41. LINNÉ (Carl von), le législateur de la botanique, n. à Rœshult (Suède), 24 mai 1707, m. à Upsal, 10 janv. 1778.

L. A. S., en latin, à Albert de Haller; Upsal, 26 juill. 1742, 3 p. in-4, cachet. — R^3. (*Recherché.*)

Très-belle lettre relative à la botanique. Demande de plantes.— (Cette lettre est signée en tête, selon la méthode latine. Or Linné, qui correspondait avec tous les savants de l'Europe, employait le plus souvent la langue latine, qui, depuis le XVIe siècle, était, dans le monde érudit, la langue universelle.)

42. EULER (Leonhardt), le plus fécond des géomètres modernes, qui a perfectionné différentes parties des sciences mathématiques et les a enrichies de découvertes importantes, n. à Bâle, 1707, m. à Saint-Pétersbourg, 1783.

L. A. S., en français; Berlin, 15 fév. 1751, 2 p. pl. in-4. — R^3.

Belle lettre où il parle de Formey et de cartes géographiques.

43. ROUSSEAU (Jean-Jacques), le fervent apôtre du spiritualisme et de la démocratie, un des plus éloquents écrivains des temps modernes, n. à Genève, 28 juin 1710, m. à Ermenonville, 2 juill. 1778.



L. A. à la comtesse de Boufflers; Motiers, 26 novembre, 2 p. 3/4 in-4, cachet avec sa devise : *Vitam impendere vero*, empruntée à la IVe satire de Juvénal. Légères taches.— R^3. (*Recherché.*)

Quoique pénétré de reconnaissance et de respect pour le Roi de Prusse, il ne veut pas accepter ses bienfaits souvent répandus avec plus de générosité que de choix. La lettre de Rousseau à M. de Montmorin a fait un mauvais effet, prétend Mme de Boufflers. « Mais sur qui? Si c'est sur MM. d'Alembert et Voltaire, je m'en félicite. J'espère n'être jamais assés malheureux pour obtenir leur approbation. »

44. ROUSSEAU (Jean-Jacques).

L. A. S. (à M. Maydieu, précepteur du fils du duc de Villequier); Monquin, 9 fév. 1770, 3 p. 3/4 in-4. — R^4.

Splendide lettre qui porte pour épigraphe ces quatre vers :

Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes.

Consulté par M. Maydieu sur l'éducation qu'il est chargé de faire, Rousseau trace, en termes éloquents, les règles que doit suivre le précepteur pour ramener à des idées plus saines une jeune âme déjà farcie de préjugés. « Monsieur, le poste que vous remplissez est à mes yeux le plus noble et le plus grand qui soit sur la terre. Que le vil peuple en pense ce qu'il voudra, pour moi je vous vois à la place de Dieu; vous faites un homme. Si vous vous voyez du même œil que moi, que cette idée doit vous élever en dedans de vous-même, qu'elle peut vous rendre grand en effet, et c'est ce qu'il faut; car, si vous ne l'étiez qu'en apparence et que vous ne fissiez que jouer la vertu, le petit bonhomme vous pénétreroit infailliblement, et tout seroit perdu. Mais si cette image sublime du grand et du beau le frappe une fois en vous, si votre désintéressement lui apprend que la richesse ne peut pas tout, s'il voit en vous combien il est plus grand de commander à soi-même qu'à des valets, si vous le forcez en un mot à vous respecter, dès cet instant vous l'aurez subjugué... »

45. ROUSSEAU (Jean-Jacques).

L. A. S. au même, à Versailles; Monquin, 14 mars 1770, 2 p. 1/2 in-4, cachet.

Magnifique lettre, avec la même épigraphe que la précédente. Après avoir expliqué et défendu la doctrine sur l'honneur qu'il a exposée dans l'*Émile*, Rousseau répond à des ques-

tions à lui adressées par le précepteur. Il n'est pas d'avis qu'on force un enfant à manger des aliments qui lui répugnent. Les précautions des parents à cet égard ont des raisons particulières. « Votre élève est fait pour avoir un jour place aux petits soupés des Rois et des Princes : il doit aimer tout ce qu'ils aimeront; il doit préférer tout ce qu'ils préféreront; il doit, en toute chose, avoir les goûts qu'ils auront, et il n'est pas d'un bon courtisan d'en avoir d'exclusifs. Vous devez comprendre par là, et par beaucoup d'autres choses, que ce n'est pas un Emile que vous avez à élever; ainsi gardez-vous bien d'être un J. J., car, comme vous voyez, cela ne réussit pas pour le bonheur de cette vie. Prêt à quitter cette demeure, je n'ai plus d'adresse assez fixe à vous donner pour y recevoir de vos lettres; ainsi vous trouverez bon que notre correspondance finisse ici. »

46. ÉPÉE (Charles-Michel, abbé de l'), inventeur des méthodes pour instruire les sourds-muets, n. à Versailles, 25 nov. 1712, m. à Paris, 23 déc. 1789.

L. A. S. à La Tourrette, secrétaire de l'Académie de Lyon; 20 mars 1783, 2 p. 1/2 in-4, traces de cachet. — R[5]. (*Recherché.*)

Il lui accuse réception du jugement de l'Académie de Lyon sur l'utilité de sa méthode d'enseignement. Il parle ensuite de celui formulé par l'Académie de Zurich, et du sourd-muet confié aux soins de l'abbé Marçaron. « Nous devons être persuadé l'un et l'autre, dit-il en terminant, que la patience à toute épreuve est la première qualité nécessaire à un instituteur de sourds et muets. L'esprit de méthode et une certaine dose d'imagination ne sont que la seconde et la troisième des dispositions requises. »

47. DIDEROT (Denis), un des grands initiateurs intellectuels du XVIII[e] siècle, qui a conçu l'idée et le plan de l'*Encyclopédie,* et a dirigé son exécution, n. à Langres, oct. 1713, m. à Paris, 30 juillet 1784.

L. A. S. (à Madame Necker); (vers 1780), 3 p. pl. in-4. — R[4]. (*Recherché.*)

Magnifique lettre qui débute ainsi : « C'est moi, je ne suis pas mort; et, quand je serois mort, je crois que les plaintes des malheureux remueroient mes cendres au fond du tombeau. — Voilà une lettre d'un homme qui n'est pas trop personnel, et qui sera toute pleine de *Je.* — Je jouis d'une santé meilleure qu'on ne l'a à mon âge; toutes les passions qui tourmentent m'ont laissé, en s'en allant, une fureur d'étude telle que je l'éprouvois à trente ans. J'ai une femme honnête, que j'aime, et à qui je suis cher; car qui grondera-t-elle, quand je n'y serai plus? S'il y eut jamais un père heureux dans ses enfants, c'est moi. J'ai tout juste la somme qu'il me faut, tant que j'aurai des yeux pour me passer de bougie, et ma femme, des jambes pour monter et descendre un quatrième étage. Mes amis ont pour moi, et j'ai pour eux, une tendresse que trente années d'habitude ont laissée dans toute sa fraîcheur. Eh bien! direz-vous, avec tout cela, que manque-t-il donc à votre bonheur? — Ce qu'il y manque? ou une âme insensible, ou le coffre-fort d'un roi, et d'un roi dont les affaires ne soient pas dérangées. Avec une âme insensible, ou je n'entendrois pas la plainte de celui qui souffre, ou je n'en souffrirois pas en l'entendant. Avec le coffre-fort, je lui jetterois de l'or à poignée, et j'en ferois un reconnaissant ou un ingrat, à sa discrétion. »

48. ALEMBERT (Jean-Le Rond d'), philosophe et écrivain, le plus grand géomètre de son temps, qui a posé les principes de la dynamique, n. à Paris, 16 nov. 1717, m. dans la même ville, 29 oct. 1783.

P. S.; Paris, 24 sept. 1778, 2 p. in-4. — A. S. R[2]. — S. C. (*Recherché.*)

Traité passé entre d'Alembert et l'éditeur Charles Panckoucke, pour la cession, à ce dernier, du manuscrit des *Eloges des membres de l'Académie françoise.*

49. KANT (Immanuel), l'illustre fondateur de la philosophie critique allemande, n. à Kœnigsberg, 22 avril 1724, m. dans sa ville natale, 12 fév. 1804.

L. A. S. au professeur Schulz, à Iéna; Koenigsberg, 25 juin 1787, 1 p. in-4. Léger raccommodage. — R[3].

Lettre scientifique et philosophique.

50. TURGOT (Anne-Robert-Jacques), économiste et homme d'État, qui essaya de réaliser, par les voies pacifiques, plusieurs des réformes dont on est redevable à la révolution, n. à Paris, 10 mai 1727, m. dans la même ville, 20 mars 1781.

L. a. (à Condorcet); Limoges, 28 déc. 1773, 4 p. in-4. — A. S. R5. — A. R4. — S. C.

Il le remercie de lui avoir donné des nouvelles de Mlle de L'Espinasse. « Je lui dois d'autant plus de reconnoissance de ce que, dans cet état, elle pense à moi, et de ce que, non contente de me pardonner mes sorties contre Helvétius, elle me rend le bien pour le mal, en m'envoyant le mémoire de Beaumarchais, et en vous chargeant de me faire part de la nouvelle aventure de M. Goezman. Ce Beaumarchais est bien méchant d'aller ainsi envenimer le respect d'un de ces Messieurs pour la défense publique..... » La lettre se termine par quelques considérations, à propos de certaines doctrines d'Helvétius, sur lesquelles Condorcet et lui n'étaient pas d'accord.

51. TURGOT (Anne-Robert-Jacques).

L. S. à une dame ; Paris, 23 nov. 1777, 1 p. 1/4 in-4.

Il a souffert de sa goutte. On dit qu'on a reçu d'Amérique des nouvelles miraculeuses. « Comme M. Franklin dine aujourd'hui chés moi, je saurai s'il y a quelque chose de vrai et je vous le manderay demain matin. »

52. WASHINGTON (George), un des fondateurs de la république des États-Unis et le premier de ses présidents, le plus illustre, par ses vertus sociales, des chefs de gouvernements de l'âge moderne, n. à Bridge-Creeck (Virginie), 1732, m. 14 déc. 1799.

Minute de lettre a. s. à Charles Petit ; 11 et 12 fév. 1780, 2 p. 1/2 in-fol. — A. S. R4. — S. R2. (*Rech.*).

Toute relative à des affaires d'argent.

53. LAGRANGE (Joseph-Louis), grand géomètre, sous l'influence duquel presque toutes les branches des sciences mathématiques ont fait d'immenses progrès, n. à Turin, d'une famille française, 25 février 1736, m. à Paris, 10 avril 1813.

P. S., écrite et signée par *Laplace*, sig. aussi par *Marie-Joseph Chénier ;* Paris, 4 ventôse an VII, 3/4 de p. in-4. — A. S. R4. — S. R2. (*Recherché.*)

Ils proposent, en leur qualité de membres du jury des écoles centrales, à l'administration du département de la Seine, le citoyen Bouillon-Lagrange pour être professeur de physique à l'Ecole polytechnique, et le citoyen Vincent comme professeur de dessin.

54. WATT (James), ingénieur-mécanicien, inventeur de la machine à vapeur, n. à Greenock (Écosse), 1736, m. 1819.

L. A. S. à M. Firmin de Tastet ; Truro, 17 sept. 1792, 1 p. in-4. — R4. — A. S. *Boulton and Watt*, R2.

55. WATT (James).

1° L. aut. sig. *Boulton and Watt*, à MM. Firmin de Tastet et Ce ; Birmingham, 5 nov. 1792, 2 p. 1/2 in-4. — 2° L. aut. sig. de *Matthew Boulton*, associé de Watt, à MM. Raikes ; Birmingham, 25 juill. 1793, 3/4 de p. in-4.

56. HERSCHEL (William), astronome allemand, qui a considérablement agrandi le champ des connaissances astronomiques, n. à Hanovre, 1738, m. 1822.

L. A. S. à Jos. Banks ; Clay-Hall, près Windsor, 7 p. 3/4 in-4. — R[4].

Magnifique lettre sur ses études et ses découvertes.

57. LAVOISIER (Antoine-Laurent), fondateur de la chimie, n. à Paris, 26 août 1743, m. sur l'échafaud, le 8 mai 1794.

L. A. S. à M. Parisis fils, son parent, à Villers-Cotterets ; Paris, 7 fév. 1791, 2 p. in-4, adresse et cachet de cire rouge armorié. — A. S. R[3]. — S. C. (*Recherché:*)

« Je vous prie de vous procurer, quand vous le pourrez, des renseignements sur les biens nationaux, non-seulement pour lesquels il y a des soumissions de faites, mais encore pour lesquels on pourroit provoquer la vente par des soumissions ; car tout annonce que ces biens augmènteront plutôt qu'ils ne diminueront, et je crois qu'on ne sauroit trop se presser de réaliser les spéculations que l'on peut faire en ce genre. »

58. LAMARCK (Jean-Baptiste-Pierre MONNET de), naturaliste, auteur de la *Méthode analytique* ou *dichotomique* en botanique, n. à Bazantin (Somme), 1[er] août 1744, m. à Paris, 18 nov. 1829.

L. A. S. au cit. Marchant, médecin, à Besançon ; Paris, 19 pluviôse an X, 1 p. in-4. — A. S. R[2]. — S. R[1].

Envoi de son *Hydrologie*, livre qui contient, dit-il, « quelques considérations sur la géologie de nature à contribuer à l'avancement de la théorie de la terre. »

59. MONTGOLFIER (Jacques-Étienne), inventeur, avec son frère Joseph-Michel, des aérostats, n. à Vidalon-les-Annonay, 7 janvier 1745, m. à Serrières, 2 août 1799.

L. A. S. à Malesherbes ; Annonay, 31 mai 1788, 3 p. in-4. — R[3].

Il le remercie d'avoir interdit à la *Gazette de France*, au *Mercure* et au *Journal de Paris* de publier des notes sur ses expériences, afin de les dérober à la connaissance de son père, qu'elles eussent inquiété : « A l'abri de la crainte de troubler la tranquillité de ce vieillard respectable, je vais commencer à m'essayer dans l'air, et voir si je ne pourrai pas transformer en ressources les obstacles qu'il nous oppose. »

60. VOLTA (Alessandro), physicien, inventeur de la pile électrique, un des plus merveilleux instruments mis à la disposition de l'homme, n. à Côme, 1745, m. dans la même ville, 1802.

L. A. S., en français, à Barth, libraire à Leipzig ; Côme, 21 août 1802, 2 p. 1/4 in-4. — A. S. R[4]. — S. R[2].

Relative à divers ouvrages et journaux qu'il le prie de lui envoyer.

61. PESTALOZZI (Jean-Henri), éducateur, dont le système a été basé sur le développement des facultés intellectuelles de l'enfance, suivant la marche progressive de la nature, n. à Zurich, 1746, m. 1827.

L. A. S. à Ustery, à Zurich, 1 p. in-4. — R[2].

62. JUSSIEU (Antoine-Laurent de), botaniste, auteur de la classification basée sur la subordination des caractères, n. à Lyon, 12 avril 1748, m. à Paris, 25 sept. 1836.

L. A. S. au docteur Descourtilz ; 8 mars 1830, 1 p. 1/2 in-4. — A. S. et S. C.

Remercîments de l'envoi de son ouvrage sur les plantes des Antilles.

63. JENNER (Edward), médecin, inventeur de l'inoculation de la vaccine, n. à Berkeley (Glocester), 1749, m. à Cheltenham, 1823.

L. A. S.; Berkeley, 5 juill. 1804, 4 p. in-fol. Légère tache. — R³. (*Recherché.*)

Magnifique lettre sur la vaccine et sur ceux qui l'appliquent.

64. LAPLACE (Pierre-Simon de), un des plus grands géomètres des temps modernes, auteur de la *Mécanique céleste*, n. à Beaumont en Auge, 1749, m. 1827.

L. A. S. à l'astronome Zach, à Gotha ; Paris, 30 messidor an IX, 2 p. in-4. — R². (*Recherché.*)

Superbe lettre relative aux travaux de Burg sur la théorie de la lune, et à ses propres études sur les perturbations planétaires.

65. LAPLACE (Pierre-Simon de).

P. A. S.; Paris, 21 brumaire an VII, 1/4 de p. in-fol. oblong.

Quittance de la somme de 500 francs, à lui soldée par Bonneville, comme à compte sur celle de 12,000 francs qu'il lui doit pour la cession de l'ouvrage intitulé : *Exposition du système du monde.*

66. GRÉGOIRE (l'abbé Henri), philanthrope, évêque constitutionnel de Blois, membre de la Convention, auquel on doit principalement la création du Bureau des longitudes et du Conservatoire des arts et métiers, l'organisation des bibliothèques publiques et l'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage, n. à Vého (Meurthe), 4 déc. 1750, m. à Paris, 28 avril 1831.

L. A. S. au cit. Molard ; Rothau, 7 vendém. an VII, 2 p. 1/2 in-4. — C.

Dans le voyage qu'il vient de faire, il a recueilli pour le Conservatoire des arts et métiers certains instruments nouvellement inventés. Il retournera à Baccarat et promet une note précise sur les fuseaux à verre. « Beaucoup d'objets d'art détruits ont excité mes regrets. J'ai tâché de ranimer le zèle pour la conservation de ce qui reste. »

67. JOUFFROY (Claude-François-Dorothée, marquis de), ingénieur-mécanicien, qui, dès 1775, construisit un bateau à vapeur de son invention, n. en Franche-Comté, 1751, m. à l'Hôtel des invalides de Paris, 1832.

L. A. S. à M. Dat ; Châlons, 22 juill. 1816, 3 p. in-4. — R³.

Relative à des machines de bateaux à vapeur qu'on fabrique, sous sa direction, au Creusot.

68. JACQUARD (Joseph-Marie), inventeur du métier qui porte son nom, n. à Lyon, 1752, m. à Oullins, 7 août 1834.

Notice sur les inventions et perfectionnements introduits dans l'industrie de Lyon par Joseph Jacquard, depuis le 1er janvier 1809 jusqu'à ce jour, p. s., 2 p. 1/2 in-fol. — A. S. R⁷. — S. R⁴. (*Recherché.*)

Détails des plus curieux sur les diverses inventions de Jacquard.

69. SAINT-SIMON (Claude-Henri, comte de), économiste, chef de l'École dite *saint-simonienne,* n. à Paris, 17 oct. 1760, m. dans la même ville, 19 mai 1825.

L. A. S. « à Messieurs les cultivateurs, les fabricans et les négocians », 1 p. 1/2 in-4. — R¹.

Circulaire, signée *Henry Saint-Simon,* pour réunir les fonds nécessaires à la réimpression

de quatre de ses ouvrages : *l'Industrie, la Politique, l'Organisation* et le *Système industriel.* A la suite se trouve la liste imprimée des premiers souscripteurs, parmi lesquels figurent : Laffitte, le duc de la Rochefoucauld, Perregaux, Gabriel Delessert, le duc de Broglie, Delambre, Cuvier, Odiot, Berthollet, Arago, Lanjuinais, Renouard, Talma, de Lasteyrie, d'Argenson, Tarrayre, Lafayette, Casimir Périer, etc.

70. MORET, ingénieur, inventeur d'un système perfectionné de télégraphie.

L. A. S. au Comité de salut public; Paris, 12 brumaire an III, 3 p. 1/2 in-fol.

Pièce fort curieuse qui a pour titre : *Découverte importante du citoyen Moret pour faire passer secrètement une lettre très-détaillée à la distance de cent lieues, dans l'espace de trois heures de tems, tout au plus.* — Moret demande à expérimenter son système, qu'il a déjà vérifié au Champ de Mars en décembre 1779, et qui peut remplacer le télégraphe de Chappe, si défectueux par les temps de brouillard.

71. FULTON (Robert), ingénieur-mécanicien, qui s'est immortalisé par l'application pratique de la force motrice de la vapeur à la navigation, n. à Little-Britain (États-Unis), 1765, m. à New-York, 24 fév. 1815.

L. A. S., en français ; Brest, 7 prairial an IX, 2 p. 1/2 in-4. — R[6]. (*Recherché.*)

Lettre relative aux expériences d'explosion sous-marine auxquelles il se livre. Il a en vain cherché l'occasion de faire sauter un navire anglais. Il demande ensuite au ministre l'autorisation de faire construire, dans le port de Brest, une machine auxiliaire, dont il a besoin, et un équipage de vingt hommes de choix pour le service de son petit bateau plongeur, le *Nautilus* étant trop endommagé pour être employé avant réparation complète. — On a ajouté une lettre signée de Chaptal au cit. James Thayer, datée du 12 frimaire an IX, 3 p. in-4, déclarant qu'il ne peut prolonger au-délà du terme légal la durée du brevet de Fulton pour le Panorama.

72. CUVIER (Georges, baron), grand naturaliste, créateur de la géologie, n. à Montbéliard, 23 août 1769, m. à Paris, 13 mai 1832.

P. A. S. ; Paris, 29 oct. 1807, 1/4 de p. in-4. — A. S. R[1]. — S. C.

Curieuse pièce dont voici la teneur : « Je jure obéissance et fidélité à l'Empereur. »

73. BICHAT (Marie-François-Xavier), le plus illustre de nos anatomistes et physiologistes, auteur des *Recherches physiologiques sur la vie et la mort,* n. à Thoirette, en Bresse, 12 nov. 1771, m. à Paris, 22 juillet 1802.

L. A. S. ; Bourg, 1[er] ventôse an II, 1 p. pl. in-4. — R[9].

X. Bichat officier de santé

Il envoie, conformément à la loi du 1[er] août, l'attestation de ses études en chirurgie. Il est employé depuis cinq mois à l'hôpital de Bourg par la réquisition des officiers de santé en chef de l'armée des Alpes. Il signe : *X. Bichat, officier de santé.*

74. OWEN (Robert), réformateur socialiste anglais, n. à Newtown (comté de Montgomery), 1771, m. 17 nov. 1858.

L. A. S. à Henry Philips ; à bord de *la Victoria* allant à New-York, 30 août 1844, 3 p. pl. in-4. — R[2].

Lettre des plus importantes où il raconte, de la manière la plus détaillée, ses études qui, depuis l'âge le plus tendre, ont tendu à la découverte de la vérité, et ses voyages. C'est à la suite de longues réflexions et après avoir comparé entre eux les divers systèmes de philosophie, qu'il a posé les bases de son système. En un mot, cette lettre est en quelque sorte l'exposé de la vie tout entière de Robert Owen.

75. SENEFELDER (Aloys), inventeur de la lithographie, n. à Prague, 1771, m. 1834.

1° 2 P. A. S.; Paris, 18 janv. et 13 mai 1821, 2 p. in-4. — 2° Brevet d'invention délivré à Senefelder, le 22 fév. 1819, par le gouvernement français, pour l'exploitation des procédés de fabrication des planches artificielles à imprimer, signé du comte Decazes, 2 p. in-fol. — A. S. R[5]. — S. R[2].

76. FOURIER (François-Marie-Charles), chef de l'École phalanstérienne, n. à Besançon, 7 avril 1772, m. à Paris, 8 oct. 1837.

L. A. S. à MM. Treuttel et Wurtz ; Paris, 16 mars 1824, 1 p. in-4. — R[2].

Il leur annonce l'envoi de 12 exemplaires de son *Traité de l'association domestique agricole, ou attraction industrielle.*

77. FOURIER (François-Marie-Charles).

Le remède aux divers esclavages, article aut. sig., 10 p. in-4.

78. GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), illustre naturaliste, qui a fondé la science de la nature des êtres, n. à Etampes, 15 avril 1772, m. à Paris, 19 juin 1844.

L. A. S. à Jullien, directeur de *la Revue encyclopédique ;* Paris, 13 mai 1825, 3 p. in-8. — C.

« Le projet pour jeudi ne peut être mis à exécution. Je suis tenu d'aller faire, dans un château, près Pontoise, un voyage philosophique. J'y vais étudier les amours des taupes. Elles sont en plein travail ; y aller deux jours plus tôt ou deux jours plus tard serait manquer une observation précieuse. J'ai un grand travail sur la génération que je poursuis avec persévérance. Les taupes sont des êtres merveilleux en fait de puissance génératrice. En ce moment, il y a plus de liqueur, pour les libations à dame Vénus, chez un bon mâle de taupe, que chez tel autre bon mâle de plus grande espèce, que vous entendez bien. »

79. AMPÈRE (André-Marie), l'un des grands physiciens du XIX[e] siècle, n. à Lyon, 20 janv. 1775, m. à Marseille, 10 juin 1836. C'est à lui qu'on doit la découverte du télégraphe électrique.

L. A. S. à M. Leclerc, professeur de mathématiques au lycée de Moulins ; Paris, 30 fructidor, 2 p. in-4. — R[2]. (*Recherché.*)

« J'ai reçu l'accueil le plus favorable de MM. Delambre, de La Grange, etc.; mais tout cela ne me servira probablement à rien, et je crois très-probable à présent que je m'en retournerai à Lyon comme j'en suis venu. »

80. MALUS (Étienne-Louis), physicien, qui découvrit la polarisation de la lumière par réflexion, n. à Paris, 23 juillet 1775, m. dans la même ville, 23 fév. 1812.

L. A. S. à un de ses amis ; le Caire, 26 (1796), 1 p. 1/2 in-4. — R[7].

Il charge son ami de diverses commissions pour la France, où celui-ci retourne. « Dis à Auguste qu'il n'a nullement été question d'avancement pour moi (il était alors capitaine du génie); seulement le général de cavalerie a rendu compte au général en chef que, dans la dernière affaire, j'avois chargé la cavalerie ennemie à la tête des hussards. Du reste, depuis le commencement de la campagne, je n'ai pas quitté l'avant-garde de l'armée. Depuis quelque temps, je suis au Caire, chargé des préparatifs de la fête : cela m'occupe et me distrait. »

81. OERSTED (Jean-Christian), physicien danois, qui a découvert, en 1820, l'électro-magnétisme, n. à Rudkjœbing, 4 août 1777, m. à Copenhague, 9 mars 1851.

L. A. S., en anglais, à Faraday ; Copenhague, 24 janv. 1834, 1 p. in-4. — R[1].

Félicitations sur les travaux de Faraday.

82. BERZELIUS (Jean-Jacques), chimiste suédois, un de ceux qui ont fait faire le plus de progrès à la chimie, n. à Westerlæsa (Austro-Gothie), 20 août 1779, m. 7 août 1848.

L. A. S., en français, à Alexandre Brongniart ; Stockholm, 26 oct. 1835, 1 p. 3/4 in-4. — R[1].

Il lui donne des nouvelles de sa santé et lui parle de son voyage de Bonn.

83. STEPHENSON (George), ingénieur-mécanicien, inventeur des locomotives, n. à Wylam-sur-Tyne (Newcastle), 1781, m. 1848.

L. A. S. à Mme Hall, sa tante ; Liverpool, 13 déc. 1830, 1 p. in-4. — A. S. R[8]. — S. R[5].

84. LELEWEL (Joachim), homme politique polonais, savant historien et archéologue, qui a formulé les lois de la dégénérescence et de l'immobilisation des types monétaires du moyen âge, dont l'application à d'autres séries d'œuvres humaines, conduit aux découvertes historiques et artistiques les plus importantes, n. à Varsovie, 21 mars 1786, m. en exil à Bruxelles, 29 mai 1861.

L. A. S., en français, à M. B. Fillon ; Bruxelles, 22 juill. 1850, 4 p. in-4. — C. — (*Réservé.*)

Importante lettre sur la classification méthodique des poteries de tous les temps, et sur les conséquences qui en découlent, au point de vue de l'histoire générale de l'humanité. Lelewel s'élève aux considérations les plus élevées, à propos de la céramique.

« La terre, dit-il, est la bibliothèque de livres, encore inconnus, qui attendent les clairvoyans.

« Imaginez le livre qui naitra de cette étude et connaissance acquise ! De vous écrire ce sommaire, je vois ma chambre se dilater, se remplir de toutes espèces de poteries modelées par les hommes, depuis le jour où la main a commencé à façonner l'argile, et, dans ces poteries, je vois les rameaux de la race humaine, leurs mariages, déplacements, fusions de branches, notés clairs par une forme, un profil, un procédé de fabrique, une couleur, un vernis.

« O cher ami ! quel sujet digne d'un bon esprit ! Mais, pour oser y entrer, il faut être jeune, riche de santé et d'argent, beaucoup artiste, praticien, et, condition première, ne pas faire ce travail systématique d'une idée précréée en son cerveau ; le travail d'un seul, présomptueux et égoïste d'honneurs. — L'exilé, qui n'a que les peines et angoisses du cœur, n'est pas l'un des marcheurs qu'il convient d'appeler à cette longue pérégrination ; il est lié à des œuvres plus courtes. Le pauvre n'a pas non plus le temps à lui : le fruit arrive aigre et vert à sa bouche ; il ne peut attendre le mûrissement de sa pensée. »

85. LELEWEL (Joachim).

L. A. S., en français, à M.... ; Bruxelles, 20 fév. 1842, 3 p. in-4.

Il le remercie du compte rendu qu'il a fait de son ouvrage sur les types gaulois, et lui annonce que la société de numismatique belge est constituée à Tirlemont. Il lui parle, en finissant, de la médaille frappée au nom du prince Adam Czartoryski, qui avait des prétentions au trône de Pologne. « Vous m'excuserez si je ne me charge pas de satisfaire votre demande de la médaille du roi Adam.......... Notre population polonaise, en Belgique, désavoue sa sotise, et personne n'est en possession de ce monument de folie ; personne ne l'a vu. Il est assez répandu dans votre voisinage, dans le duché de Posen. Si vous ne pouvez point vous le procurer là, adressez-vous à Eustache Januszkiewicz, librairie polonaise, rue de l'Échaudé, 9, à Paris, *capitale et résidence.* »

86. CHEVREUL (Michel-Eugène), savant chimiste, qui, par ses découvertes, a ouvert à la chimie organique et aux industries qui en dépendent une voie féconde, n. à Angers, 31 août 1786.

P. A. S. ; août 1837, 3 p. in-4. — C.

Mémoire sur le rapport qui existe entre la composition chimique d'un aliment et celle de l'être qui s'en nourrit.

87. CABET (Étienne), chef de l'École communiste, n. à Dijon, 2 janv. 1788, m. à Saint-Louis (Missouri), 9 nov. 1856.

L. A. S. au rédacteur du journal *le Commerce,* 1 p. in-fol. — R^1.

Relative à la saisie du *Populaire.*

88. FRESNEL (Augustin-Jean), physicien, célèbre par ses belles découvertes sur les théories de la lumière et de la chaleur, et par l'application qu'il en fit pour la construction des phares, n. à Broglie (Eure), 1788, m. 1827.

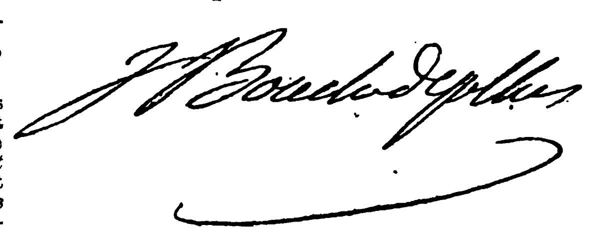
L. A. S. à M. Sgauriu, inspecteur des ponts et chaussées ; Paris, 23 sept. 1823, 1 p. in-4. — R^7.

Relative à l'achat de secondes lentilles de rechange pour des phares.

89. BOUCHER DE PERTHES (Jacques), littérateur et archéologue, qui a, le premier, démontré que l'apparition de l'homme sur la terre remonte à une haute antiquité, n. à Rethel, 10 sept. 1788, m. 1869.

L. A. S. à l'imprimeur Pinard ; Abbeville, 22 janv. 1831, 2 p. 1/4 in-8. — C.

Relative à un volume de contes qu'il faisait imprimer. Si l'on avait l'espoir d'obtenir gratis un article dans un journal intitulé *le Cabinet de lecture,* il faudrait envoyer audit journal un exemplaire des *Chants armoricains* ou de *Monsieur Christophe.*



90. DAGUERRE (Louis-Jacques-Mandé), peintre et physicien, inventeur, avec Nicéphore Niepce, du procédé pour fixer les images de la chambre obscure, première idée de la photographie, n. à Cormeille (Seine-et-Oise), 1789, m. à Petit-Brie-sur-Marne, 12 juillet 1851.

L. A. S. à Pixérécourt ; Paris, 11 septembre, 1 p. in-8. — R^2.

Occupé à finir un tableau pour le Diorama, il ne peut se rendre à l'invitation de son ami.

91. CHAMPOLLION (Jean-François), dit *le jeune,* orientaliste, auquel on doit la reconstitution de l'alphabet hiéroglyphique, n. à Figeac (Lot), 23 déc. 1790, m. à Paris, 4 mars 1832.

L. A. S. au Dr Dumont ; Alexandrie, 5 oct. 1829, 1 p. in-4. Déchirure par la rupture du cachet de cire rouge, mais n'atteignant pas le texte. — R^3. (*Recherché.*)

Il le charge de diverses commissions, entre autres de lui procurer des papyrus grecs et de jolis objets en bois pour le musée royal, et de demander à l'imprimeur du Caire la liste des ouvrages en langue arabe sortis de ses presses.

92. MORSE (Samuel-Finley-Breesse), peintre, inventeur du télégraphe électrique-enregistreur, n. à Charlestown (Massachusetts), 27 avril 1791.

L. A. S. au Dr J. Hamel ; Londres, 20 juin 1856, 3/4 de p. in-8. — R^2.

93. COMTE (Isidore-Auguste-Marie-François-Xavier), philosophe et mathématicien, chef de l'école positiviste, n. à Montpellier, 19 janv. 1798, m. à Paris, 5 sept. 1857.

L. A. S. à Thalès Bernard ; 15 nov. 1845, 1 p. in-16. — R³. (*Recherché.*)

Envoi de billets pour une représentation des Italiens.

94. LIEBIG (Justus, baron de), chimiste allemand, un des créateurs de la chimie organique, n. à Darmstadt, 12 mai 1803, m. 18 avril 1873.

L. A. S. à M. Wieters ; Munich, 8 oct. 1856, 1 p. in-8. — C.

95. LESSEPS (Ferdinand de), diplomate, auteur du projet de percement de l'isthme de Suez, entreprise qu'il a menée à bonne fin, n. à Versailles, 19 nov. 1805.

L. A. S. à un général ; château de Volttenberg (Hollande), 22 août 1867, 1 p. in-8. — C.

96. SOMMEILLER (Germain), ingénieur français, auquel on doit, en grande partie, le chemin du mont Cenis, et le percement de cette montagne, mort peu de jours après l'achèvement du tunnel.

L. A. S. à M. Dessaix ; (Turin), 20 mars 1855, 2 p. 1/2 in-8. — R⁴.

Il lui rend compte des démarches qu'il a faites, conjointement avec quelques amis, auprès de M. de Cavour, en faveur de M. Chancel, réfugié français.

97. MAURY (Matthew-Fontaine), hydrographe et astronome américain, créateur de la *Géographie physique de la mer,* n. dans l'État de Virginie, 14 janv. 1806.

L. S., avec postscriptum a. s., à M. Vattemare ; observatoire de Washington, 16 fév. 1848, 2 p. 1/2 in-4. — R².

98. DARWIN (Charles-Robert), naturaliste anglais, qui a formulé la loi de la *sélection naturelle,* n. à Shrewsbory, 12 fév. 1809.

L. A. S. au professeur Henslow ; nov. 1839, 3 p. 1/2 in-4. Léger raccommodage. — R¹.

Très-belle lettre sur des collections de plantes, dont l'une a été formée par Robert Brown.

99. PROUDHON (Pierre-Joseph), le plus vigoureux esprit critique de notre temps, n. à Besançon, 15 juillet 1809, m. à Passy, 26 janv. 1865.

Amendement présenté sur le projet de constitution, par le citoyen Proudhon, p. aut., 1 p. in-8. — C. (*Recherché.*)

Curieux document dont voici le texte :

« Chapitre II, art. 13.

« Substituer au projet la rédaction suivante :

« La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie ;

« Elle maintient, assure la division des propriétés par l'organisation de l'échange ;

« Elle garantit le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement, par l'Etat, les départements et les communes, de travaux propres à employer les inoccupés.

« Elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources, et que leurs familles ne peuvent secourir. »

100. PROUDHON (Pierre-Joseph).

5 L. A. S.; 20 juin, 13 et 19 juillet, 4 oct. et 13 nov. 1856, 18 p. in-8.

Correspondance des plus piquantes avec un personnage dont le sexe même semble avoir été un problème pour Proudhon, qui, après avoir appelé son correspondant *Mademoiselle* dans la première lettre, *Madame* dans les deux suivantes, *Monsieur* dans la quatrième, lui donne, dans la dernière, la double qualification de *Monsieur ou Madame*. Consulté par ledit personnage, qui se donnait pour une écuyère de l'Hippodrome cherchant à rentrer dans la voie de l'honnêteté, Proudhon traite la question du mariage sous ses différents aspects. Voici quelques passages fort curieux :

Lettre du 13 juillet. « Vous avez 28 ans : la première période de votre jeunesse est passée; il vous reste la seconde. Douze années de l'âge moyen d'une femme, 28 à 40, c'est encore un avenir. Rompez d'abord avec toute espèce d'amour. La première chose que vous ayez à faire est d'apprendre à vous posséder vous-même, et, malheureuse, vous n'avez été jusqu'à ce jour que l'esclave d'autrui! Cela vous coûtera dans les commencements, il faut vous y attendre : mais si la lutte est pénible, le triomphe vous sera doux. Se posséder, entendez-vous, être affranchie, ennoblie dans son corps et dans son cœur, gouverner ses sens : c'est ce qu'on appelle chasteté. Vous n'êtes plus vierge, soit; la perte peut se réparer; vous pouvez encore être chaste. »

Lettre du 19 juillet : « La justice est une partie essentielle de notre existence. Autant vous devez avoir horreur de la crasse, du désordre, de la paresse, du ridicule; autant, et plus encore, il faut vous défendre de toute iniquité. Je dis plus : il faut faire, gratis, un peu de bien. Cela vous est aussi nécessaire que vos dentelles, vos fleurs, votre piano. Soyez bonne, non par étourderie, prodigalité, indifférence, laisser-aller, comme sont tant de bonnes filles, mais par raison, justice, respect de l'humanité, qui est en vous. Si vous êtes bonne, vous ne tarderez pas à être en paix avec vous-même; et ceux qui vous ont fait tant de mal vous inspireront plus de pitié que de colère. »

(Le correspondant de Proudhon était un jeune homme qui, en prenant les qualifications les plus diverses, en exprimant le plus souvent des idées de suicide, exploita la pitié de plusieurs écrivains célèbres. Il reçut, entre autres, de Béranger, du père Lacordaire, de Louis Veuillot, des lettres qui resteront comme des chefs-d'œuvre de pensée et de style. La présente correspondance de Proudhon est certainement une des œuvres les plus originales de cet écrivain. Dans la lettre du 13 novembre, Proudhon, désabusé, éconduit son correspondant et lui donne un congé formel. De même J.-J. Rousseau, comme on l'a vu plus haut, après avoir exposé en termes magnifiques ses idées sur l'éducation des enfants, interrompt des relations avec un professeur qui se jouait de lui.)

101. PROUDHON (Pierre-Joseph).

L. A. S. à M. Tourneux, chef de bureau au ministère des travaux publics; Conciergerie, 16 fév. 1851, 2 p. 1/4 in-8.

Après lui avoir recommandé un gardien de chantier du chemin de fer de Lyon, il continue en ces termes : « Combien y a-t-il que nous nous sommes vus? T'ai-je fait part, dans le temps, de mon mariage, de ma translation à Doulens, de mes procès? Je t'avouerai que, pour me ménager du temps, j'ai supprimé à peu près toute correspondance, toute fréquentation inutile. Peut-être trouvera-t-on que je te devais au moins la faveur d'une exception. Si telle est ton opinion, je m'accuse volontiers et me déclare coupable. Pardonne à mes tribulations une apparence d'oubli qui n'est pas dans mon cœur. Je me suis marié, comme tu penses, non pas en joie, mais en tristesse : une jeune ouvrière que, dès longtemps, je m'étais, pour ainsi dire, assurée, et à qui je n'avais plus à offrir qu'une longue captivité, a préféré ma misère à toute autre chance, et je n'ai pas cru qu'il me fût permis de repousser son dévouement, après avoir obtenu son affection. Maintenant j'ai tout lieu de m'applaudir de ce que j'ai fait : c'est l'action la meilleure, la plus utile pour moi, la plus honorable à mes yeux, que j'aie faite de ma vie. »

102. BUNSEN (Robert-Wilhem-Eberard), chimiste allemand, auteur de remarquables travaux sur le spectre solaire, et inventeur, avec Kirchoff, de l'*analyse spectrale,* n. à Gœttingue, 30 mars 1811.

L. A. S., en français, au chimiste Pelouze; Marbourg, 31 juin 1845, 1 p. in-4. — R².

Relative à un voyage projeté à Stockholm pour voir ensemble Berzelius.

103. BERNARD (Claude), médecin, un des créateurs de la physiologie expérimentale, n. à Saint-Julien (Rhône), 12 juillet 1813.

Sa signature sur un état d'émargement pour les examens du concours d'agrégation à la Faculté de médecine ; Paris, 24 déc. 1856, 1 p. in-fol. — A. S. R[1].

Cette pièce porte également les signatures du chimiste *Dumas*, des médecins *Gavarret*, *Kuss*, *Moquin-Tandon*, *Rayer*, *Wurtz*, etc.

104. BEECHER-STOWE (Harriet), célèbre bienfaitrice de l'humanité et romancière américaine, auteur de *la Case de l'oncle Tom*, qui a tant aidé à détruire l'esclavage aux Etats-Unis, n. à Lithfield (Connecticut), 15 juin 1814, m. 1875.

P. A. S., 1/4 de p. in-8. Pièce faite pour un amateur. — R[4]. (*Recherché.*)

105. BERTHELOT (Pierre-Marcellin), un des créateurs de la chimie organique, n. à Paris, 25 oct. 1827.

L. A. S. à un ami, 1 p. in-8. — R[1].

Relative à une élection académique.



DEUXIÈME SÉRIE

CHEFS DE GOUVERNEMENTS





CHEFS DE GOUVERNEMENTS

FRANCE

MONARCHIE

106. PHILIPPE-AUGUSTE, n. 21 août 1165, roi le 18 septembre 1180, m. à Mantes, 14 juillet 1223.

Pièce originale, sur vélin ; Parthenay, 1207, 1 p. in-4 oblong. — R[7]. — (*Réservé*).

Charte portant confirmation du don de la charge de prévôt et sénéchal héréditaire de Fontenay et de celui du fief du Pâtis, que Guillaume de Mauléon avait fait à Gérard de la Pérate. — On y a joint une copie de la main de l'historien Jean Besly.

107. LOUIS IX, dit *saint Louis,* n. au château de Poissy, 25 avril 1215, roi le 8 nov. 1226, m. devant Tunis, 25 août 1270.

Pièce originale, sur vélin ; camp devant Fontenay, 26 mai 1242, 1 p. in-4 oblong. — R[8]. — (*Réservé*).

Charte par laquelle Louis IX donne à Maurice Galleran le château de Mervent et la terre des Oulières, confisqués sur Geoffroy de Lusignan, et promet de lui livrer en échange, s'il les lui retire, Monzay et Escoué.

108. CHARLES V, n. à Vincennes, 21 janv. 1337, régent de 1356 à 1360, roi le 8 avril 1364, m. 16 sept. 1380.

L. S., sur vélin, au vicomte....; Paris, 26 janv. (1378, n. s.), 1 p. in-fol. oblong. — S. R[9].

Il lui ordonne de ne pas affermer ou arrenter la Mare-le-Roy, située près du château de Vaudernel, afin qu'il puisse y « pescher et esbattre », quand il ira au dit château.

109. CHARLES VI, n. à Paris, 3 décembre 1368, roi le 16 septembre 1380, m. 22 octobre 1422.

L. S. sur vélin, contre-signée *H. Blanchet*, à maître Guy Brochier; Amiens, 9 sept. (1386), 1 p. in-fol. oblong. — S. R[8].

Il le requiert de lui prêter la somme de cent francs (d'or), afin de l'aider à lever les troupes qui doivent l'accompagner lors de son prochain passage en Angleterre.

110. CHARLES VII, n. 14 fév. 1403, dauphin régent en 1416, roi le 22 oct. 1422, m. 22 juillet 1461.

L. S., sur vélin, contresig. *De La Lorre*, aux généraux des finances ; les Roches-Tranchelion, 14 avril 1459, 1 p. in-fol. oblong. — S. sur papier, R^8. — S. sur vélin, R^6.

Ordre de payement de l'arriéré des gages de Pierre Castellain, visiteur général des gabelles du Languedoc.

111. LOUIS XI, n. à Bourges, 3 juillet 1423, roi le 22 juillet 1461, m. 30 août 1483.

L. A. S., comme dauphin de Viennois, au duc d'Orléans, 1 p. in-4 oblong, trace de cachet. — A. S. R^9. — S. sur papier, R^4. — S. sur vélin, R^3.

Curieuse lettre dont voici la teneur : « Beaux oncles, jé antandu que vous avés envye d'avoyr ung mulet mès qu'yl allast byen ayre, et à ceste cauze je vous envoye le myen, mès c'est en espérance que vous me donerés ung lévryer, car on n'en peut pas byen fynés de bons de par de sa, et sy vous le faytes et vous prenés playsyr en autre chouze soyt ne mulle, mullet ou troton, je vous en réconpanseré byen. Et adyeu, beaux oncles. Escryt de ma mayn. »

112. LOUIS XI.

L. S., sur vélin, au protonotaire de Lucerne ; Paris, 8 février, 1/4 de p. in-fol. oblong.

Il lui annonce qu'il lui envoie les évêques d'Alby et de Lombez, le protonotaire Jean d'Amboise, Rogier de Grantmont, son chambellan, et Pierre de Sacierges, juge mage de Quercy et son secrétaire, pour traiter ensemble d'une alliance avec les cantons suisses.

113. ANNE DE FRANCE, dame de Beaujeu, fille de Louis XI, régente de France pendant la minorité de Charles VIII (30 août 1483 — mars 1484), n. 1462, m. 1522.

L. S. au procureur général de Bourbonnais ; Montluçon, 9 octobre, 1 p. in-4. oblong. — S. R^4.

Elle lui envoie le contrat de mariage de Gilbert de Bourbon et de Claire de Gonzague, père et mère de Charles de Bourbon, son gendre, et diverses autres pièces.

114. CHARLES VIII, n. à Amboise, 30 juin 1470, roi le 30 août 1483, m. 7 avril 1498.

L. S. aux bourgeois, manants et habitants de la ville de Lyon ; Vienne, 2 août (1495), 1/2 p. in-4 oblong. — A. S. R^8. — S. sur papier, R^7. — S. sur vélin, R^3.

Il leur envoie le sire de Clérieu.

115. LOUIS XII, n. à Blois, 27 juin 1462, roi le 7 avril 1498, m. à Paris, 1er janv. 1515.

L. S., comme duc d'Orléans, avec la souscription autographe, au duc de Bar ; Asti, 10 oct. 1494, 1 p. in-fol., cachet. — A. S. R^9. — S. sur papier, R^3. — S. sur vélin, R^2.

Il lui annonce la fin de sa maladie et l'intention qu'il a de bientôt « monter à cheval pour aller devers le Roy et luy faire service. »

116. ANNE DE BRETAGNE, femme de Charles VIII et de Louis XII, n. à Nantes, 26 janv. 1477, m. au château de Blois, 9 janv. 1514.

P. S.; janvier 1512, 3 p. in-fol. — A. S. R⁸. — A. R⁷. — S. R⁴.

Transaction passée, en présence d'Anne de Bretagne, entre Michelle de Saubonne, dame de Soubize, et sa belle-mère Marie d'Estampes, au sujet de leurs douaires respectifs, signée également des parties contractantes.

117. FRANÇOIS Ier, n. à Cognac, 12 sept. 1494, roi le 1er janv. 1515, m. à Rambouillet, 31 mars 1547.

P. S., sur vélin; Compiègne, 5 nov. 1531, 1 p. in-fol. oblong. — A. S. R⁷. — S. sur papier, R³. — S. sur vélin, R¹.

Ordre de payer 500 écus soleil à Theocrenus (Ben Tagliacarne), « régent d'escolle », ou précepteur de ses enfants, en récompense des soins qu'il prend de leur instruction.

118. FRANÇOIS Ier.

L. S., contresig. *Bochetel*, au sr de Helly, gouverneur de Hesdin; Saint-Germain-en-Laye, 13 mars 1543, 1/2 p. in-fol.

Il le prévient qu'il envoie par delà le duc de Vendome, chargé de réprimer les excès exécrables que commettent les enseignes italiennes en garnison à Hesdin, et qu'il entend que bonne justice soit faite des auteurs de ces excès, afin que ces Italiens prennent autre forme de vivre.

119. LOUISE DE SAVOIE, mère de François Ier, régente de France pendant la campagne des Pays Bas (1521), et pendant la captivité de son fils (1525—1526), n. à Pont d'Ain, 1476, m. au château de Grez, 14 septembre 1531.

L. A. S. à la reine Anne de Bretagne; (juin 1505 ?), 1 p. in-fol., trace de cachet. — A. S. R⁶. — A. R⁴. — S. R³. (*Recherché.*)

Protestations de dévouement; départ du roi pour Tours, le lendemain de la Saint-Jean. La lettre se termine ainsi : « Madame, comme celle quy veult fere la bonne mère, je suys contraynte de vous dyre que sy mon filz estoyt assès saige, il se recommenderoyt très humblement à vostre bonne grasse. »

120. LOUISE DE SAVOIE.

L. A. à Michelle de Saubonne (confidente d'Anne de Bretagne), 1 p. in-4.

Elle la prie d'employer en sa faveur ses bons offices auprès de la Reine, à laquelle elle écrirait tous les jours, si elle ne craignait d'être importune.

121. LOUISE DE SAVOIE.

L. S., contresig. *De Bonjan*, à M. d'Aumont; Amboise, 13 octobre (1524), 1/2 p. in-4.

Nouvelle de la prise du château de Milan, qu'elle le prie d'annoncer à la princesse d'Orange.

122. ELEONOR D'AUTRICHE, sœur de Charles-Quint, reine de Portugal, puis seconde femme de François Ier, n. à Louvain, 1498, reine de France le 4 juillet 1530, m. à Talavera, 18 fév. 1558.

P. S., sur vélin; monastère de Guadalupe en Castille, 18 déc. 1525, 1 p. in-fol. oblong, sceau. — A. S. R⁷. — S. R⁴.

Procuration donnée à Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, Hugo de Montcade, prieur

de Mecyna, et Jean Lalemand, trésorier de l'Empereur, pour arrêter les conditions de son mariage avec François Ier, et de celui de sa fille Marie, infante de Portugal, avec le dauphin de France. Document très-important.

123. HENRI II, n. à Saint-Germain en Laye, 31 mars 1518, roi le 31 mars 1547, m. à Paris, 10 juillet 1559.

L. S., contre-sig. *Hurault*, au comte du Lude, lieutenant général en Guyenne ; Saint-Germain, 3 janv. 1554, 1 p. in-fol. — A. S. R^{8}. — S. R^{2}.

Ordre de ne laisser sortir aucuns blés de Guyenne, Poitou, Saintonge, Normandie et Bretagne, pour être transportés à Sienne ou en Corse, sans autorisation spéciale.

124. HENRI II.

L. S., contre-sig. *Duthier*, à l'évêque d'Angoulême, son ambassadeur auprès du pape (Paul IV) ; Marchais, 13 août 1558, 5 p. 1/4 in-fol., trace de cachet. Légères taches d'eau.

Importante dépêche, dont la plus grande partie est en chiffres, avec traduction jointe. Elle donne les plus curieux détails sur la conduite que le roi prétend tenir à l'égard du pape, qui est un vieil homme, et de ses neveux, qui sont des gens nécessiteux. Il est nécessaire cependant de conserver de bonnes relations avec ces derniers, tant que ce pontificat durera, « car ilz sont tendans la main à ung chascun pour se laisser à qui plus leur vouldra donner, affin de se haster de prouffiter au mieulx qu'ilz pourront de ce pape, d'avant que ce bon homme preigne congé du monde... »

125. HENRI II.

L. S., contre-sig. *Robertet*, au même ; Saint-Germain en Laye, 3 et 10 déc. 1558, 6 p. in-fol., cachet.

Dépêche non moins importante que la précédente, également chiffrée, avec traduction. Ecrite peu après la reprise de Calais et la mort de la reine d'Angleterre Marie, elle donne de précieux détails sur le projet formé par Philippe II d'épouser la nouvelle reine Elisabeth, afin d'unir à jamais l'Angleterre, la Flandre et l'Espagne. Tout le monde sait comment cette princesse a vécu et combien elle a persévéré dans la religion protestante, quoi qu'ait pu faire et dire sa sœur, « et de fait la première chose qu'elle a faicte, mourant sa sœur et elle entrant en Londres, a esté de faire crier qu'elle vouloit persister en sa religion et que chascun creust ce qu'il vouldroit, ne voullant contraindre personne de prendre aultre foy ne créance que celle qu'ilz voudront tenir. » Le roi engage en conséquence son ambassadeur à faire en sorte que le pape ne donne pas son consentement au mariage du catholique Philippe II avec l'hérétique Elisabeth.

126. CATHERINE DE MÉDICIS, femme de Henri II, n. à Florence, 13 avril 1519, reine le 31 mars 1547, régente pendant la minorité de son fils Charles IX (6 déc. 1560—17 août 1563), m. à Blois, 5 janv. 1589.

L. A. S., en italien, à François Ier ; Nice, 23 sept. 1533, 3/4 de p. in-fol. — A. S. R^{5}. — S. R^{2}. (Les autographes de Catherine de Médicis antérieurs à son mariage sont R^{9}.).

Humilissima sa
Caterina Medici

Elle remercie très-humblement le roi de la lettre qu'il lui a écrite par l'évêque d'Auxerre (pour l'informer qu'il l'avait choisie pour femme de son second fils le duc d'Orléans, depuis Henri II). Elle prie Dieu « de me faire la grâce, dit-elle, d'obéir humblement tous les jours de ma vie aux commandements de Votre Majesté et de mon seigneur Monseigneur d'Orléans. »

127. CATHERINE DE MÉDICIS.

L. A. S. à Charles IX ; Limoges, 12 juin 1569, 4 p. in-fol. Un peu jaunie.

Superbe lettre où elle donne des nouvelles de la guerre. « Depuis que je y suis, jé fayst marcher vostre armaye en tele diligense, que cet les reystres eusent voleu marcher jeudi, le jour de la feste Dyeu, je me pouvès dyre la plus heureuse femme du monde, et vostre frère le plus glorieux, car vous eusiés heu la fin de cete guere, aystent réduis le duc de Dus Pons en lyeu qui lestoit à nous, mès Dieu ne la pas voleu..... » Après avoir tracé tout un plan de campagne, elle continue ainsi : « En cez faysant, l'on joura jeu seur, et conestra ton que y alés aveques sans et raysons, et ceulx que pour vous complaire vous en diron autrement, vous conestré un jour tout le monde, et voyrés que je vous suis mère et non maratre. Je ne le vous dis pas pour douter que ne me conoyscés tieule, car je manassure de l'amour et aubéisance que m'avés tousjour portaye, mais cet pour vous refrèchir la maymouyre que cet que je vous consel et foys, cét pour vostre conservation et de vostre royaume, que est vostre honneur, come le conoystrés à la fin de tout cesi. » — A la fin de la lettre est un post-scriptum ainsi conçu : « Si volés me fayre chause agréable et beaucoup pour me contenter, ne me mestés plus ceruiteur. Je le vous ay déjea mandé ; je vous prie le fayre. »

128. CATHERINE DE MÉDICIS.

L. S., avec la souscript. aut., à Henri III ; Paris, 1er juin 1588, « un soir en me couchant », 3 p. in-fol. Déchirure par la rupture du cachet enlevant quelques mots.

Pièce historique où elle raconte ce qui s'est passé à Paris, pendant les troubles qui viennent d'avoir lieu, et l'élection du prévôt des marchands et des échevins contre la volonté du roi. Très-curieux détails.

129. FRANÇOIS II, n. à Fontainebleau, 19 janv. 1544, roi le 10 juillet 1559, m. 5 déc. 1560.

L. S., avec la souscription autographe, au duc de Savoie ; Meudon, 18 juill. 1559, 1/2 p. in-fol. — A. S. R⁹. — S. avec souscription ou sur papier, R⁶. — S. sur vélin, R⁵.

Il lui envoie, par le marquis d'Elbeuf, ses lettres de créance pour le roi d'Espagne ; il le charge d'assurer ce monarque qu'il sera à jamais son obéissant fils et son meilleur frère et ami.

130. MARIE STUART, femme de François II, n. à Linlithgow (Écosse), 5 déc. 1542, reine de France le 10 juillet 1559, reine douairière du 5 déc. 1560 jusqu'à sa mort, décapitée à Fotheringay, 18 fév. 1587.

P. S., sur vélin, contre-sig. *Nau*, comme reine douairière; Charteley, 30 avril 1586, 1 p. in-fol. oblong. — A. S. R⁹. — S. R⁵.

Brevet de capitaine du château de Vassy pour le sr de la Montaigne, maître-d'hôtel du duc de Guise. — (Les autographes où Marie Stuart agit en qualité de reine de France en titre et comme reine douairière, se rattachent à la série des chefs de gouvernements français. Ils sont plus rares, surtout ceux de la première catégorie, que les autographes où elle figure comme reine d'Écosse.)

131. CHARLES IX, n. à Saint-Germain en Laye, 27 juin 1550, roi le 5 déc. 1560, m. à Vincennes, 31 mai 1574.

L. A. S. à la Reine sa mère, 1/4 de p. in-fol. — A. S. R⁸. — S. sur papier, R². — S. sur vélin, C.

Il lui annonce la visite du sieur de Rostain. « Je ne l'ay voulu laisser aller sans vous dire que le plaisir et contentement que je reçoy de vos lettres, ne vous pouvant veoir, m'est si grand qu'il m'en fait désirer bien souvent. »

132. CHARLES IX.

L. S., contre-sig. *Robertet*, à l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne; Saint-Germain, 18 juill. 1562, 2 p. in-fol., traces de cachet.

Après lui avoir fait connaître les motifs qui l'ont engagé à lui dépêcher le s[r] d'Auzances, il ajoute : « Au demeurant, je ne doubte point qu'on ne sème de beaulx bruictz par delà, touchant le faict de la Religion, et qu'on ne nous face beaucoup plus malades que nous ne sommes; et, pour ceste occasion, il m'a semblé qu'il seroit fort à propos que le s[r] d'Auzances feist entendre au Roy, mon bon frère, les termes en quoy nous en sommes..... » Détails sur l'édit de pacification.

133. CHARLES IX.

L. S., contre-sig. *De Neufville*, au duc de Longueville, gouverneur de Picardie; Blois, 3 mai 1572, 2 p. in-fol., trace de cachet. Un peu jaunie.

Pièce historique. Le roi enjoint au duc de réparer les fortifications de Picardie et de prendre garde aux armements que fait le duc d'Albe, sous prétexte de réprimer les entreprises des Gueux. Longues considérations à ce sujet. Il conclut ainsi : « Il fault seullement mettre peine à estre bien et dilligemment adverty des actions et depportemens dudit duc, du costé qu'il fera tourner ses forces et du progrès des entreprises desdits gueulx, car j'estime qu'il aura assez affaire à esteindre le feu qui est chez luy. »

134. CHARLES IX.

Lettres patentes sig., sur vélin, contre-sig. *De Neufville;* Paris, 6 déc. 1572, 1 p. double in-fol.

Ce sont les lettres-patentes données par Charles IX pour engager les huguenots à regagner leurs domiciles, qu'ils avaient abandonnés au moment du massacre de la Saint-Barthélemy, et pour justifier le meurtre de l'amiral Coligny. — On lit au dos de ce précieux document : « Patantes pour faire publier en Berry. »

135. HENRI III, n. 19 sept. 1551, roi le 31 mai 1574, assassiné à Saint-Cloud, 1[er] août 1589.

L. aut. sig. d'un monogramme, à « celle qui méritte un los immortel » (Madame de Montaigu); Poitiers, 17 juillet, 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. et A. R[2]. — S. C.

Epître singulière, remplie de témoignages d'admiration.

136. HENRI III.

P. S., contre-sig. *De Neufville;* Saint-Maur-des-Fossés, 29 avril 1584, 1 p. in-fol.

Requête du roi de Navarre au sujet des places de sûreté accordées aux calvinistes, des sommes promises pour l'entretien et solde des garnisons de ces places, et de l'abolition « des faits procédant de la guerre. » — En marge se trouve l'avis du conseil, et, au-dessous, la signature de Henri III.

137. LOUISE DE VAUDEMONT, femme de Henri III, n. à Nomény, 30 avril 1553, reine le 31 mai 1574, m. à Moulins, 29 janv. 1601.

P. S.; Ancenis, 8 mars 1595, 1/2 p. in-fol., cachet. Légère tache d'eau. — A. S. R[7]. — S. R[3].

Passeport pour le s[r] Tessier, qui se rend près de Duplessis-Mornay, l'un des députés du roi de France, pour traiter de la soumission de Mercœur.

LIGUE

(21 nov. 1589 — 22 mars 1594)

138. CHARLES X (CHARLES, CARDINAL DE BOURBON, roi de la Ligue sous le nom de), n. à la Ferté-sous-Jouarre, 22 déc. 1520, proclamé roi le 21 nov. 1589, m. captif à Fontenay-le-Comte, 9 mai 1590.

L. A. S. à Henri III ; Saint-Germain, 14 septembre (1585), 1 p. in-fol. — A. S. R[7]. — S. R[4].

Nouvelles de l'assemblée des députés du clergé, qui ne sont pas encore en nombre suffisant pour délibérer, mais qui ne tarderont pas à être tous réunis à Saint-Germain.

139. MAYENNE (Charles de LORRAINE, duc de), n. 26 mars 1554, lieutenant général du royaume au nom de la Ligue du mois d'août 1589 au 22 mars 1594, m. à Soissons, 3 oct. 1611.

L. A. S. au duc de Luxembourg ; Paris, 4 août 1589, 1 p. in-fol., signet sur cire rouge. — A. S. R[4]. — S. sur papier, R[1]. — S. sur vélin, C.

Il l'adjure de joindre ses efforts aux siens pour empêcher la ruine de la religion catholique et la chute de l'État entre les mains des hérétiques.

MONARCHIE

DYNASTIE DES BOURBONS

(1594-1792)

140. HENRI IV, n. au château de Pau, 13 déc. 1553, roi, par droit de succession, après la mort de Henri III, mais, de fait, le 22 mars 1594, après la défaite de la Ligue et la prise de Paris, assassiné à Paris le 13 mai 1610.

L. A. S. au marquis de Bellysle, 3/4 de p. pet. in-4. — A. S. R[4]. — S. C. (*Rech.*).

Il lui envoie Duplessis-Mornay pour lui faire connaître ses intentions à son égard. « Vous savés comme j'ayme tous les vostres ; donnés moy ocasion de fére le semblable de vous, de quoy vous ne vous repantyré jamais. »

141. HENRI IV.

L. S. (aux consuls de la République d'Andorre) ; déc. 1594 (le lieu et le jour sont restés en blanc), 1 p. 3/4 in-fol.

Il les avertit qu'il va repousser par la force les attaques du roi d'Espagne.

142. MARGUERITE DE VALOIS, fille de Henri II, première femme de Henri IV, n. 14 mai 1552, reine en 1589, répudiée le 10 nov. 1599, m. à Paris, 27 avril 1615.

L. aut. sig. d'un monogramme, à son frère Henri III, 2 p. in-fol. — A. S. R[5]. — A. R[4]. — S. R[3].

Recommandation en faveur de Miossens, qui se rend à la cour.

143. MARIE DE MÉDICIS, seconde femme de Henri IV, n. à Florence, 26 avril 1573, reine le 5 oct. 1600, régente pendant la minorité de son fils Louis XIII, du 15 mai 1610 au 2 oct. 1614, m. en exil à Cologne, 3 juillet 1642.

L. A. S. à Louis XIII ; Paris, 11 mars 1629, 1 p. in-4, adresse et cachets avec lacs de soie rouge. — A. S. R[3]. — S. R[2].

Ayant appris la prochaine arrivée de son fils à Fontainebleau, au retour de l'expédition de Savoie, elle lui envoie le s[r] de Marillac, pour lui dire ce qui s'est passé pendant son absence.

144. LOUIS XIII, n. à Fontainebleau, 27 septembre 1601, roi le 13 mai 1610, m. à Saint-Germain, 14 mai 1643.

L. A. S. (à Richelieu) ; Montauban, 1[er] nov. 1632, 1 p. in-4. — A. S. R[4]. — S. C.

« Mon cousin, j'ay reseu vostre paquet par M. de Nouaille; je donne ausi tost ordre pour le licenciement des régiments que vous me mandés. Vous vous pouvés asurer que, en absence, je vous aimeray autant que en présence, et encore plus s'il se pouvoit. Je vous conjure de prendre garde à vous plus que jamais, tant pour l'amour de vous que pour l'amour de moy..... »

145. LOUIS XIII.

L. S., contre-sig. *Brulart*, au s[r] Sainte-Catherine, résident de France à Heidelberg; Compiègne, 25 oct. 1619, 1 p. in-fol., cachet.

Dépêche par laquelle il lui annonce que, pour le bien de ses affaires, il a rappelé auprès de lui son cousin le prince de Condé « pour y demeurer désormais avec l'affection et la confiance auxquelles la proximité dont il a l'honneur de m'attoucher, les devoirs qui le lient à cet Estat, et les obligations signalées qu'il m'aura de ce bienfait, l'astreignent... »

146. ANNE D'AUTRICHE, femme de Louis XIII, n. 1602, reine le 18 oct. 1615, régente pendant la minorité de son fils Louis XIV, du 18 mai 1643 au 7 sept. 1651, m. à Paris, 20 janv. 1666.

L. A. S. au comte de Servien, « du Conseil d'Etat du Roy monsieur mon fils et son plénipotentiaire pour la paix généralle »; Paris, 9 sept. 1644, 2 p. 1/4 in-fol., cachets et soies de cire noire. — A. S. R[4]. — S. R[2].

Elle le remercie de ses félicitations sur la prise de Gravelines. Elle les considère comme la marque de la même passion pour le service du roi qu'il avait pour celui du feu roi. Elle s'attache à faire exécuter les justes desseins de ce dernier prince. « Les vertus qu'il a pratiqué jusques à sa fin toute crestienne et approchant de celle des saincts, et l'innocence de l'aage du Roy mon dict sieur et fils attirant la continuation des bénédictions que le Ciel verse à la veüe de toute l'Europe sur cet estat, pour approbation de la justice de nostre cause, c'est à Dieu, seul autheur de tout bien, qu'il en faut rendre les louanges et actions de graces... »

147. LOUIS XIV, n. à Saint-Germain, 5 sept. 1638, roi le 14 mai 1643, m. à Versailles, 1[er] sept. 1715.

L. A. S. (au cardinal Mazarin); Paris, 9 sept. 1651, 2 p. in-4. — A. S. R[5]. — S. R[4]. — (C'est à partir du règne de Louis XIV que s'établit à la cour l'usage constant des secrétaires de la main : Louis XIV déléguait son écriture au président Rose et sa signature à ses autres secrétaires ; toutes les lettres circulaires, les nominations, les brevets, parfois même des lettres adressées à des souverains, ne portent pas la signature autographe du Roi. C'est pourquoi j'ai marqué les véritables signatures R[4], car elles sont presque aussi rares que les lettres autographes signées.)

Pièce historique dans laquelle il lui annonce que, venant d'être déclaré majeur, il s empresse de le rappeler près de lui. En voici le texte :

« Mon cousin, vous aiant donné parole, lors de vostre sortie de Paris, de vous rappeller auprès de moy dès que j'en serois en puissance, jé creu ne pouvoir mieux commencer ma majorité qu'en vous tesmoignant le sensible desplaisir que jé de toutes les persécutions que les factieux de mon estat vous font souffrir en vostre honneur, en vostre personne et en vos biens ; aussi je vous escris pour vous dire de vous rendre auprès de moy le plus tost que vous le pourés faire avec seureté, et je le souhaitte si fort que je ne puis vous dire à quel point cela est, aiant impatience de rendre nulles, en la forme la plus authentique qu'il se poura, toutes les desclarations qui ont esté données si injustement contre vous, durant ma minorité, et, particulièrement, la dernière de ce mois, qui fust arrachée à la Reyne, madame ma mère, par la violence des ennemis de mon estat et les vostres, qui ne lui laissèrent ni la liberté, ni la puissance de la refuser, et, comme elle est pleine d'outrage, d'accusations et de calomnies, mon honneur et ma contience mesme m'obligent d'authoriser vostre inocence dans tout mon royaume, et de faire connoistre à tous mes subjets les satisfactions et les avantages qui me demoeure de vostre capasité et fidélité dans l'administration que vous auré eute de mon estat, que la sagesse de vos conseils m'auroient rendu plus pésible et le plus glorieux du monde, si les diverses factions qui se sont formées et les puissances qui les ont soutenues vous en eusent laisé la conduite libre. Je finis en vous asseurant que je suis

vostre bien bon et affectioné cousin

a Paris le 8e septembre 1651. Louis

148. LOUIS XIV.

L. S. au marquis de Bellefonds ; Paris, 13 nov. 1663, 3/4 de p. in-4, cachets et soies.

Il le prévient qu'il vient de le nommer son premier maître d'hôtel.

149. LOUIS XIV.

P. S., sig. aussi par le grand Dauphin, le duc d'Orléans, Madame de Maintenon, et d'autres grands personnages; Paris, 28 juin 1695, 13 p. in-fol.

Contrat de mariage de Claudius, comte de Choiseul, et de Françoise-Anne de Barrillon-Morangis, filleule de Mme de Maintenon. Ce contrat, signé sur la même page par Louis XIV, le grand Dauphin, le duc d'Orléans et Mme de Maintenon, fournit l'une des preuves les plus certaines qu'on possède que cette dernière était réellement l'épouse légitime du roi. Nulle autre signature n'a été apposée sur cette page ; seulement, celle de *Françoise d'Aubigné* occupe le bas du feuillet, séparée des signatures des membres de la famille royale par un large espace immaculé, servant à marquer la distance qu'il y avait entre elle et une reine, née princesse. — Le chancelier Boucherat, aïeul de l'épousée, a signé en tête du second feuillet. — Il est à remarquer aussi que Mme de Maintenon prend néanmoins, dans le libellé du contrat, la qualité de « *veuve de messire Paul Scarron,* » parce que ce dernier était proche allié des Barrillon-Morangis.

150. PHILIPPE DE BOURBON, duc d'Orléans, n. à Saint-Cloud, 2 août 1674, régent pendant la minorité de Louis XV, du 1er sept. 1715 au 22 fév. 1723, m. à Versailles, 8 déc. 1723.

L. aut. (à l'abbé Dubois); 30 août 1716, 1/2 p. in-4. A. S. R^6. — A. R^4. — S. R^1.

Il lui envoie la lettre de crédit demandée et ajoute : « Je ne puis m'empêcher de vous marquer combien je suis content de vous et de vostre négociation. Vive ceux qui agissent par le cœur ! »

151. PHILIPPE DE BOURBON, duc d'Orléans.

L. A. S. (au même) ; Paris, 19 janvier 1717, 1 p. 1/2 in-4.

Témoignages de satisfaction au sujet de la réussite de ses négociations ; il l'engage à ne s'avancer en rien dans ses conversations avec Stanhope, à se borner à savoir ses sentiments sur les affaires du Nord et de l'Espagne, pour qu'on s'y conforme en ce qui convient à la France, et pour tâcher de le ramener sur ce qui y serait contraire. Nouvelles du czar, de la Suède et du roi de Prusse.

152. LOUIS XV, n. à Fontainebleau, 15 fév. 1710, roi le 1er sept. 1715, m. 10 mai 1774.

L. A. S. à l'infant don Philippe ; Bellevue, 29 avril 1765, 1 p. in-4, adresse et cachet de cire noire. — A. S. R³. — A. R². — S. C. — (L'observation, faite à l'article Louis XIV sur les secrétaires de la main, s'applique également à Louis XV. Seulement on trouve de ce dernier prince un grand nombre d'ordres de payement qui, signés d'abord d'office par le secrétaire de la main, portent aussi la véritable signature du prince et le mot *Bon* autographe, nécessaires pour la validité de la pièce et la décharge du Trésor.)

Pièce caractéristique, dont voici le texte :

« Mon frère, cousin et gendre, je suis bien sensible aux sentiments que vous me faites passer du duc et de la duchesse de Savoie ; ils m'étoient déjà connus, et je vous prie de leur en marquer toute ma reconnoissance, n'osant pas les en assurer moy même, comme je le désirerois bien sincèrement. Aprés tous les vents que nous avons eus, nous sommes en plein été. Avant hier, il faisoit à la chasse un soleil brulant ; cela ne m'empescha pas de faire une très belle chasse, mais dans un très vilain pays. Aujourd'huy, il fait une petite pluie douce, qui me fera faire une aussy belle chasse, j'espère, dans le même lieu, parce qu'il y a de très gros cerfs, ce qui est nécessaire dans cette saison, et fort peu de biches. Ce lieu cy est charmant dans le printemps; mais je n'y puis venir aussy souvent que je le voudrois. Ma première lettre sera de Marly, où il y aura bien des batailles de jeu. — Sur ce, je prie Dieu qu'il vous aie, mon frère, cousin et gendre, en sa sainte et digne garde. A Bellevue, ce 29 avril 1765,

« Votre bon frère, cousin et beau-père.

« Louis. »

153. LOUIS XVI, n. à Versailles, 23 août 1754, roi le 10 mai 1774, renversé du trône le 10 août 1792, m. à Paris sur l'échafaud, 21 janv. 1793.

L. A. S. au Président de l'Assemblée nationale ; 28 nov. 1791, 1/4 de p. in-8, adresse et cachet. — A. S. R³. — S. C. — (*Recherché.*) — (Pour Louis XVI, comme pour Louis XV, même observation à l'égard des secrétaires de la main et des bons de payement. De plus il convient de faire remarquer que, parmi les nombreuses lettres autographes de Louis XVI qui ont figugé dans les ventes, plusieurs passent pour suspectes. Ce fait rend les lettres de ce prince moins communes.)

Il annonce aux représentants de la nation qu'il a nommé ministres Delessart et Cahier de Gerville.

154. MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, femme de Louis XVI, n. à Vienne (Autriche), 2 nov. 1755, reine le 10 mai 1774, morte sur l'échafaud le 16 oct. 1793.

L. aut. sig. *Antoinette*, à la duchesse de La Trémoille (Marie-Hortense-Victoire de La Tour-d'Auvergne) ; 31 janvier (1775), 1 p. pet. in-4. — A. S. R⁶. — A. R⁴. — S. R². — (*Recherché.*) — (Marie-Antoinette usait, comme son époux, de secrétaires de la main, surtout pour les brevets et les ordres de payement ; ces derniers portent également la signature autographe de la Reine. On a signalé, parmi les lettres de Marie-Antoinette qui ont passé dans les ventes, des pièces douteuses.)

Voici le texte de cette curieuse lettre :

« Vous ne devez, Madame, avoir nulle inquiétude sur le cordon bleu. Je n'ai eut nulle instance à faire sur cette article. Je n'ose cependant vous répondre que ce soit pour la première promotion ; les otages en emportent un nombre et il y aura peut-être des gens à qui leur age ne permetteroit pas d'attendre. Je n'ai pas oublié le gouvernement. Le Roi m'a

répondu d'une manière très-satisfaisante ; mais il est décidé à ne rien assurer d'avance. Comptés, Madame, que je n'oublierai pas de l'entretenir dans ces bonnes dispositions, et que j'aurai grand plaisir à profiter de toutes les occasions de vous prouver mes sentiments pour vous et pour votre famille.

« Antoinette. »

« Ce 31 janvier.

« A ma cousine la duchesse de la Trémoille. »

(Les lettres adressées par la Reine aux personnes de son intimité étaient souvent signées ainsi, surtout durant les premiers temps de son élévation au trône. Comme dauphine, c'était sa signature ordinaire.)

155. MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE.

P. S., sur vélin, avec trois lignes autographes ; 20 novembre 1783, 1/2 p. in-fol. oblong.

Acquit de comptant pour un supplément de dépenses des menus-plaisirs de l'année 1783.

156. MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE.

L. aut. à une dame, 1/2 p. in-8.

Joli billet, dont voici la teneur : « Je parlerai, Madame, de votre demande pour le commandement en Dauphiné, mais je ne puis vous flatter du succès, malgré le désir que j'aurois de vous donner, Madame, preuve de mon estime et de mes sentiments pour vous. »

INTERRÈGNE

(10 août — 20 septembre 1792)

GOUVERNEMENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(Les documents relatifs à cette période sont peu communs; s'ils portent la signature de personnages célèbres, ils sont très-recherchés.)

157. DÉCHÉANCE DE LOUIS XVI.

P. sig. par *Gensonné* et *Lecointe-Puyraveau ;* 10 août 1792, 1 p. in-8 oblong.

Décret déclarant que Louis XVI est suspendu de ses pouvoirs et que lui et sa famille resteront en otage. Le fac-simile de ce précieux document historique est ci-derrière.

158. JOURNÉE DU 10 AOUT.

P. sig. par *Muraire*, président, et *Goujon* et *Crestin*, secrétaires ; 10 août 1792, 1 p. in-fol., vig., tête impr. et cachet de l'Assemblée nationale.

Décret ordonnant que les autorités « en exercice à la maison commune » rendront compte d'heure en heure, à l'Assemblée nationale, de ce qui se passe dans Paris, et que des commissaires de la commune se transporteront sur-le-champ à la commission extraordinaire pour conférer avec elle sur les mesures que la gravité des circonstances exige de prendre.

159. JOURNÉE DU 10 AOUT.

P. sig. *Merlet*, président, *Goujon* et *Lecointe-Puyraveau*, secrétaires ; 11 août 1792, 1 p. 1/2 in-fol., vig. et tête impr. de l'Assemblée nationale.

Décret nommant Basire et Goupilleau (de Montaigu) commissaires pour procéder à la levée des scellés apposés sur les appartements particuliers et secrets du palais des Tuileries, et à la confection de l'inventaire des meubles, effets et papiers, contenus dans lesdits appartements.

Estrait du procès verbal de l'assemblée nationale du 10 aoust
l'an 4ème de la liberté

L'assemblée nationale déclare que le roi est suspendu que lui
et sa famille resteront en otage
que le ministère actuel a perdu la confiance de la nation,
que l'assemblée va s'occuper à le remplacer
que la liste civile cesse d'avoir lieu

Guenbonne le prest

Lecointe puyraveau
Secrétaire

160. EXPULSION DES PRÊTRES NON ASSERMENTÉS.

P. sig. par *Hérault-Séchelles*, président, *G. Romme* et *Gossuin*, secrétaires; 26 août 1792, 4 p. in-fol., vig., tête impr. et sceau de l'Assemblée nationale.

Décret expulsant du royaume les prêtres non assermentés.

161. NOMINATION DE THOMAS PAINE A LA CONVENTION.

L. S. par *Hérault-Séchelles, président de l'Assemblée nationale*, à Thomas Paine; Paris, 6 sept. 1792, 2 p. 1/4 in-fol.

Il lui annonce que les électeurs du département de l'Oise viennent de l'élire député à la Convention nationale. « La France vous appelle, Monsieur, dans son sein, pour remplir la plus utile, et conséquemment la plus honorable des fonctions, celle de concourir par une législation sage au bonheur d'un peuple, aux destinées duquel s'intéresse et s'unit tout ce qui pense et tout ce qui souffre dans le monde. Il appartenait à la nation qui a proclamé les *droits de l'homme* de désirer, parmi ses législateurs, celui qui a osé, le premier, en mesurer toutes les conséquences, qui en a développé les principes avec ce *sens commun*, qui n'est que le génie qui se met à la portée de tous les hommes et puise toutes ses conceptions dans la nature et dans la vérité..... »

162. LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS EN FRANCE.

P. S. par *Hérault-Séchelles*, président, *Fillassier*, *Henry Larivière* et *Gamon*, secrétaires; 8 sept. 1792, 1 p. 1/2 in-fol., vig., tête impr. et sceau de l'Assemblée nationale.

Décret sur la libre circulation des citoyens en France.

CONVENTION

(21 septembre 1792 — 26 octobre 1795)

163. ABOLITION DE LA ROYAUTÉ.

P. S. *Petion*, président, *Lasource* et *Brissot*, secrétaires; 21 sept. 1792, 1 p. in-fol., sceau. — (*Réservé.*)

Décret par lequel la Convention abolit la royauté.

« Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 21 septembre 1792, l'an premier de la République française :

« La Convention nationale décrète, à l'unanimité, que la royauté est abolie en France. »

164. COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

L. S. par *Danton*, *Delacroix*, *L. B. Guyton*, *B. Barère*, *R. Lindet*, *Cambon fils aîné*, *Delmas*, membres du Comité de salut public, à la municipalité de Charleville; Paris, 26 avril 1793, 1 p. in-fol.

Ils la préviennent que le ministre de la guerre a ordonné de prendre 2,000 fusils à l'arsenal de leur ville, pour les transporter à Péronne.

165. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

P. A. S. de *François Chabot*, sig. aussi par *Dartigoeyte*, *Lavicomterie*, *Dupuy*, *Alquier*, *Basire*, *Bassal* et *Ingrand;* 16 août 1793, 1 p. in-fol., tête impr. et cachet du Comité de sûreté générale.

Arrêté du Comité de sûreté générale, dont voici le texte :

« Le Comité de sûreté générale, après avoir entendu la lecture des dénonciations faites contre les citoyens employés de la Bibliothèque nationale,

« Considérant que les relations des savants étrangers avec les employés de la Bibliothèque nationale commandent impérieusement de n'y placer que des patriotes prononcés, qui ne laissent plus de doute, dans l'esprit des étrangers, sur le véritable esprit national;

« Arrête que le Ministre de l'intérieur sera invité à nommer aux places de la Bibliothèque nationale des citoyens dont le patriotisme soit éprouvé, et les sentiments conformes à la Révolution du 31 mai dernier; qu'il ne laissera en place que le cit. Tobiesen Duby de tous ceux qui sont employés à la Bibliothèque nationale;

« Arrête, en outre, que les cit. Lavicomterie, Laignelot et Chabot sont nommés commissaires pour présenter au ministre de l'intérieur des savants dont le civisme soit connu, et capables de remplir les places de la Bibliothèque nationale. »

166. CONSERVATION DES OBJETS D'ART.

L. S. par *Collot d'Herbois* et *Billaud-Varenne*, membres du Comité de salut public, au cit. Puguenot, commissaire de la section du Panthéon; 2 nov. 1793, 1 p. 1/2 in-fol.

« Tous les cuivres inutiles qui se trouvent dans les églises et dans les collèges de Paris, et qui peuvent servir à la fabrication des canons, doivent être envoyés à l'Arsenal; mais il est à remarquer que, parmi les monuments en cuivre qui se trouvent dans les églises de Paris, il en est qui sont de véritables chefs-d'œuvre de l'art. Il faut donc, avant de les faire enlever, examiner s'ils ne doivent pas être conservés à la postérité, et, dans le cas d'un doute à cet égard, prévenir le comité d'instruction publique... »

167. ATELIERS MONÉTAIRES.

P. S. par *Robespierre*, *Carnot*, *Billaud-Varenne* et *Barère ;* 2 nivôse an II (22 déc. 1793), 1 p. in-fol., vig. et tête impr. du Comité de salut public.

Arrêté du Comité de salut public au sujet des mesures à prendre pour assurer le service des ateliers monétaires pendant la détention du directeur et de divers employés de cette administration, récemment incarcérés.

168. COMMISSIONS MILITAIRES DES DÉPARTEMENTS.

P. S. par *Collot d'Herbois* et *Billaud-Varenne ;* 3 floréal an II (22 avril 1794), 1 p. in-fol., vig. et tête impr. du Comité de salut public.

Arrêté du Comité de salut public, qui suspend les opérations des diverses commissions établies dans les départements, les prévenus de conspiration devant être tous traduits devant le tribunal révolutionnaire.

169. MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

P. S. de *Carnot*, *Barère* et *R. Lindet ;* 27 floréal an II (16 mai 1794), 1 p. 1/2 in-fol., vig. et tête impr. du Comité de salut public.

Arrêté du Comité de salut public qui charge le cit. Molinos d'aviser aux moyens d'agrandir le périmètre des terrains annexés au Muséum d'histoire naturelle.

170. COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

L. A. S. de *Maximilien Robespierre*, sig. aussi par *Collot d'Herbois* et *Billaud-Varenne*, (à Saint-Just, alors en mission à l'armée du Nord); 1er prairial an II (20 mai 1794), 3/4 de p. in-4. Rognée en tête.

Relative à un décret du Comité de sûreté générale mettant en liberté le jeune Lebas. « Courage, vengez-vous sur les Autrichiens et sur les Anglais des crimes de leurs complices. »

171. EXEMPTION DU SERVICE DE LA GARDE NATIONALE.

P. S. par *C.-A. Prieur*, avec corrections autographes; (5 messidor an II, 23 juin 1794), 1/2 p. in-4.

Minute d'un arrêté du Comité de salut public exemptant du service de la garde nationale les citoyens Thouïn, Jussieu, Lamarck, Desfontaines, Geoffroy, Portal et Faujas, professeurs au Muséum, parce que « l'instruction est un des plus pressants besoins des citoyens, et que ceux qui la répandent remplissent des fonctions publiques, dont ils ne peuvent être détournés sans danger. »

172. COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE.

P. A. S. par *Voulland*, sig. aussi par *Jagot*, *Amar*, *Carnot*, *Barère*, *Saint-Just*, *Billaud-Varenne* et *Elie Lacoste;* 14 messidor an II (2 juill. 1794), 1 p. in-fol., vig., tête impr. et cachet du Comité de salut public.

Arrêté des Comités de salut public et de sûreté générale réunis ordonnant l'arrestation de Naulin, vice-président du tribunal révolutionnaire de Paris.

173. OBJETS PRÉCIEUX CONSERVÉS DANS LES ÉGLISES DE PARIS.

L. A. S. de *Pemartin*, sig. aussi par *Rovère*, *Calès*, *Monmayou*, *Kervelegan*, etc., à l'administration du département de Paris; 6 messidor an III (24 juin 1795), 1 p. in-fol., vig., tête impr. et sceau du Comité de sûreté générale.

Lettre des membres du Comité de sûreté générale. En voici la teneur :

« Nous sommes instruits, citoyens, que, sous divers prétextes, il est des personnes qui se permettent d'enlever des cy-devant églises de Paris des pièces de marbre et autres objets intéressants. Le comité civil de la section de la Cité a arretté aujourd'huy un voiturier qui déjà avait commencé d'en transporter une voiture. Nous vous invitons, citoyens, à prendre des mesures propres à prévenir de pareils brigandages, et à traduire devant les tribunaux ceux qui s'en sont déjà permis. »

DIRECTOIRE EXÉCUTIF

(31 oct. 1795 — 10 novembre 1799)

174. LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie de), n. à Montaigu (Vendée), 25 août 1753, membre du Directoire exécutif du 1er novembre 1795 au 18 juin 1799, m. à Paris, 27 mars 1824.

L. A. S. à Saliceti, commissaire du Directoire près de l'armée d'Italie; 27 floréal an IV (16 mai 1796), 2 p. in-fol., vig. et tête impr. du Directoire. — R[1].

Détails sur la conspiration de Babeuf. — Soumission des chouans : « C'est l'armée d'Italie qui les a vaincus de si loin! » — Envoi en Italie de savants et d'artistes au nombre de dix; — on ne leur paye que leurs frais de voyage, leurs traitements respectifs devant être ensuite payés par la caisse de l'armée. « Vous faites cent fois plus de numéraire avec vos baïonnettes que nous n'en ferions avec toutes les lois de finances imaginables. C'est toujours là notre éternelle pierre d'achoppement. Les six savants et artistes, que nous vous faisons passer, sont tous des patriotes, dont la conduite et les lumières ne pourront qu'honorer la République. »

175. MOULIN (Jean-François-Auguste), général, n. à Caen, 14 mars 1752, directeur, en remplacement de Revellière-Lépeaux, le 18 juin 1799, m. à Pierrefitte (Seine), 12 mars 1810.

L. A. S. au premier consul; Champlan, près Longjumeau, (vendémiaire an IX, oct. 1800), 1 p. 1/2 in-fol. — R[2].

Sans fortune et sur le point d'être privé de son traitement de général de division, en vertu d'une décision de Bonaparte, il demande que ce traitement lui soit provisoirement conservé, afin de pouvoir subvenir à son existence et pourvoir aux besoins de ses enfants. — Sur la pièce est une apostille signée du premier consul, datée du 23 vendémiaire an IX (15 octobre 1800), ordonnant qu'on inscrive Moulin sur le tableau des officiers en non-activité.

176. BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas), membre du Directoire exécutif, n. à Fosse-Amphoux (Var), 30 juin 1755, directeur du 1er novembre 1795 au 10 novembre 1799, m. à Chaillot, 29 janv. 1829.

L. A. S. à Masséna ; Paris, 29 ventôse an VII (19 mars 1799), 1 p. p l. in-4, cache du Directoire. — A. S. R¹. — S. C.

Il le félicite des premiers succès qu'il vient de remporter en Helvétie.

177. MERLIN (Philippe-Antoine), dit *Merlin de Douai,* célèbre jurisconsulte, membre du Directoire, n. à Arleux, 30 oct. 1754, directeur du 10 sept. 1797 au 18 juin 1799, m. à Paris, 26 déc. 1838.

L. A. S. à Jean de Bry, plénipotentiaire à Rastadt; 4 messidor an VI (22 juin 1798), 1/2 p. in-4, adresse et timbre du Directoire. — A. S. et S. C.

Il lui annonce que Roberjot, alors à La Haye, est nommé son collègue à Rastadt.

COMMISSION CONSULAIRE EXÉCUTIVE

(11 novembre — 25 décembre 1799)

178. BONAPARTE (Napoléon), n. à Ajaccio, 15 août 1769, membre, après le coup d'État de brumaire, de la commission consulaire exécutive, du 11 novembre au 25 décembre 1799, avec Sieyes et Roger Ducos.

L. S., avec la souscription autographe, au cit. Sieyes, président du Sénat ; Paris, 3 nivôse an VIII (24 déc. 1799), 1 p. 1/2 in-4, tête impr. portant ces mots : *Bonaparte, consul de la République.* — R⁹. (Pour Napoléon Iᵉʳ les degrés de rareté varient selon les phases de sa vie : les autographes de Bonaparte comme membre de la commission consulaire sont fort rares. — V. plus loin Bonaparte, premier consul, et Napoléon 1ᵉʳ, empereur, puis les pièces comme général, à la série des hommes de guerre.)

Il désire qu'on nomme, pour remplacer au Sénat les citoyens Abrial, Cretet, Rœderer et Regnier, qui ont refusé d'en faire partie, l'amiral Morard de Galle, le général Frégeville, le citoyen Jacqueminot et le général Sauret.

CONSULAT

(25 décembre 1799 — 18 mai 1804)

179. BONAPARTE (Napoléon), premier consul, le 25 décembre 1799, consul à vie le 2 août 1802.

L. S., sur vélin, contre-sig. *Maret* et *Talleyrand*, au pape (Pie VII) ; Saint-Cloud, 5 prairial an XI (25 mai 1803), 1 p. gr. in-fol. oblong, sceau. — A. S. R⁸. — S. C.

Il lui annonce qu'il envoie comme ambassadeur près de sa personne, son oncle, le cardinal Fesch, en remplacement du cit. Cacault.

180. CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de), n. à Montpellier, 18 oct. 1753, second consul le 25 déc. 1799, m. à Paris, 8 mars 1824.

L. S., avec une ligne autographe, au cit. Bouron, président du tribunal criminel de

la Vendée; Paris, 24 nivôse an VIII (14 janv. 1800), 1 p. in-4, cachet de cire rouge. — A. S. R⁸. — S. C. — (*Réservé.*)

Il le remercie de lui avoir écrit à l'occasion de sa nomination au consulat et de lui avoir adressé ses souhaits de nouvelle année. Le post-scriptum est ainsi conçu : « Je m'occuperai de l'affaire du citoyen Pichard ; vous pouvez l'en avertir. »

181. LEBRUN (Charles-François), troisième consul de la République le 25 déc. 1799, n. à Saint-Sauveur, 19 mars 1739, m. à Saint-Mesme le 16 juin 1824.

L. A. S. au cit. Jean-Baptiste Delacoste, sous-préfet de Melle (Deux-Sèvres); Paris, 26 frimaire an IX (17 déc. 1800), 2 p. in-4, tête imp. — A. S. et S. C.

Il lui reproche amicalement de n'avoir pas accepté de l'avancement. « La Vendée vous voulait; vous l'avez refusée ; il a fallu la donner au citoyen Merlet, qui n'y portera ni votre réputation ni vos moyens. »

PREMIER EMPIRE

(18 mai 1804 — 11 avril 1814)

182. NAPOLÉON Ier, empereur des Français le 18 mai 1804, renversé du trône par la coalition européenne le 11 avril 1814.

L. S. *Napoléon*, à son cousin...; (mai 1805), 2 p. in-4. — A. S. R⁴. — A. R⁹. — S. en toutes lettres, R⁵. — S. Napol., R². — S. Nap., R¹. — S. N., C. — Ces distinctions sont importantes, car Napoléon, pendant les dix années qu'il fut empereur, écrivait très-rarement de sa main ses lettres, même les plus intimes, et, dans ce dernier cas, ne signait que d'une initiale. Les lettres adressées aux souverains ou aux princes sont ordinairement signées en toutes lettres ; les ordres et les communications, envoyés aux généraux ou aux ministres, portent soit *Napol.*, soit *Nap.*; enfin un grand nombre de missives ou d'apostilles en marge de rapports, demandes ou décrets, ne sont signées que d'une *N.* dont la forme — si forme il y a — est des plus variées.)

Relative à la pyramide à élever sur le champ de bataille de Marengo, et aux monuments qui doivent être placés sur ceux de Dego, de Montenotte et de Mondovi. — Cette intéressante pièce donne exactement la mesure du goût de Napoléon en matière d'art.

183. NAPOLÉON Ier.

L. S. *Napoléon*, à un souverain ; Paris, 3 avril 1810, 1/2 p. in-4.

Il annonce que l'acte civil de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche a été arrêté et signé à Saint-Cloud le 1er avril, et que les cérémonies religieuses ont eu lieu le lendemain dans la chapelle impériale du Louvre.

184. NAPOLÉON Ier.

L. S. *N.*, avec une correction autographe, au roi de Naples (Murat); Dresde, 7 oct. 1813, 6 heures du matin, 1 p. in-4.

Pièce historique, antérieure de neuf jours à la bataille de Wachau et de onze à celle de Leipzig. « Mon frère, je vous ai écrit à 1 heure du matin. Je pars pour Meissen. Toute l'armée ennemie de Silésie a débouché par Wartenbourg. Il n'y a plus personne de Dresde à Goritz, ni de Dresde à Berlin. Le maréchal Saint-Cyr reste à Dresde. Occupez les Autrichiens le plus que vous pourrez, pour que je puisse battre Blucher et les Suédois avant l'arrivée des Autrichiens..... »

185. JOSÉPHINE (Marie-Josèphe-Rose TASCHER DE LA PAGERIE), première

femme de Napoléon Ier, n. aux Trois-Ilets (Martinique), 23 juin 1763, impératrice le 18 mai 1804, répudiée le 16 décembre 1809, m. à la Malmaison, le 29 mai 1814.

L. A. S. *Lapagerie Bonaparte* (à Barras) ; 14 fructidor, 1 p. in-8, papier à bordures rouges. Un nom a été coupé dans la lettre. — A. S. R³. — S. R¹. (*Recherché.*)

Elle le gronde de ne pas être venu la voir. « Si je n'étois bonne femme, je me serois piquée ; heureusement je n'ai pas de rancune ; ainsi j'accepte avec plaisir votre invitation pour demain. »

PREMIÈRE RESTAURATION

(6 avril 1814 — 20 mars 1815)

186. LOUIS XVIII, n. à Versailles, 16 sept. 1755, reconnu pour roi le 6 avril 1814, chassé de France le 20 mars 1815.

L. A. S. à Charette ; (18 sept. 1795), 2 p. in-4. — Lettres comme comte de Provence ou avant son avénement au trône : A. S. R². — S. C. — Lettres comme roi : A. S. R⁵. — S. R¹.

Original d'un document historique bien connu. Le comte de Provence, qui prenait alors le titre de roi de France, annonce au chef de la basse Vendée la défaite des émigrés à Quiberon, et la signature d'un traité de paix entre l'Espagne et la République. « Ce contre-temps, dit-il, loin de me rebuter, n'est qu'une preuve de plus que la Providence veut que je ne doive ma couronne qu'à mes braves sujets..... Ce que je désire par-dessus tout, c'est que vous continuyez les démarches que vous avez déjà faites en Angleterre pour obtenir ma réunion avec mon frère et vous ;..... mais l'esprit de vertige et de terreur, qui a gagné la plupart des princes d'Allemagne, est cause que j'ai été forcé de recourir à l'Empereur pour obtenir un asile momentané..... Je travaille aussi à prolonger la guerre extérieure, que je regarde comme un mal nécessaire pour empêcher les rebelles de réunir trop de forces contre vous..... Adieu, brave et fidèle Charette ; je sens que si je pouvais jamais être jaloux de mon frère (il croyait le comte d'Artois débarqué en Vendée), ce serait en ce moment ; mais j'ai la ferme espérance que je n'aurai pas longtemps à l'être. » — (L'écriture de cette lettre, la façon dont les lignes sont inégalement espacées, parfois même interrompues, indiquent qu'elle a été écrite sur un vaisseau, dans un moment où la mer était agitée.)

187. LOUIS XVIII.

L. S. à son cousin... ; Paris, 30 nov. 1814, 1 p. in-4. — (*Réservé.*)

« Mon cousin, mes sentiments pour les Vendéens sont toujours ce que vous les avez connus ; les circonstances seules m'empêchent de les leur témoigner, à bref délai, par les grâces qu'ils attendent de moi et auxquelles ils ont droit. Le Roi acquittera les dettes de la monarchie ; mais ses fidèles sujets lui feront crédit, sur l'amour et le respect qu'ils lui portent, jusqu'au jour où il lui sera permis d'agir selon son cœur. J'ai délibéré de conférer le titre de maréchal à cinq des plus vaillants défenseurs de la royauté, morts au champ d'honneur, afin que leurs veuves ou leurs familles jouissent des prérogatives attachées à cette dignité, sans que les chefs de l'armée en prennent ombrage, autant que si cette faveur échéait à des vivants. Vous ferez connaître cette résolution à Mme la marquise de la Rochejacquelein, et lui ferez entendre qu'elle ne peut demander au delà. »

EMPIRE. — CENT JOURS

(20 mars — 8 juillet 1815)

188. NAPOLÉON Ier, s'empare du trône le 20 mars 1815, renversé une seconde fois par les souverains alliés le 8 juillet suivant, m. prisonnier de l'Angleterre, à Sainte-Hélène, 5 mai 1821.

L. S. ***Napoléon***, au roi de Sardaigne ; Paris, 4 avril 1815, 1 p. pet. in-fol., cachets et soies. — (Les lettres de Napoléon pendant la période des Cent-Jours sont très-rares. De la captivité de Sainte-Hélène, on trouve des notes et des fragments autographes, la plupart relatives à l'histoire des campagnes de Napoléon.)

Importante lettre historique par laquelle il lui fait part de son retour à Paris, où il a été porté par l'amour de ses peuples. Les Bourbons n'ayant voulu s'associer ni aux sentiments ni aux mœurs de la France, elle s'est séparée d'eux et l'a rappelé comme un libérateur. Sa plus douce pensée est le repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré les drapeaux des diverses nations. « Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples... »

DEUXIÈME RESTAURATION

(8 juillet 1815 — 30 juillet 1830)

189. LOUIS XVIII, rétabli sur le trône le 8 juillet 1815, m. à Paris, 16 sept. 1824.

P. A. S. ; 21 juillet 1815, 1/2 p. in-4.

Vigoureuse protestation contre les violences commises en France par les armées alliées. Le fac-simile de ce précieux document est ci-derrière.

190. CHARLES X, n. à Versailles, 9 oct. 1757, roi le 16 sept. 1824, renversé du trône le 29 juillet 1830, m. en exil à Goritz, 6 nov. 1836.

P. A. S. ; (1791), 1 p. in-4. — Lettres comme comte d'Artois : A. S. R². — S. C. — Lettrès comme roi : A. S. R⁵. — S. R¹.

Pièce signée trois fois *le c^te d'Artois* (signature fort rare, car le comte d'Artois signait ordinairement *Charles-Philippe*). C'est une autorisation de lever des troupes donnée au vicomte de Mirabeau.

191. CHARLES X.

L. A. au comte de la Châtre, à Londres ; Hartwell, (10 septembre 1809), 1 p. 1/2 in-4.

Instructions secrètes relatives à l'envoi des divers agents royalistes en Normandie, Bretagne et Poitou.

192. CHARLES X.

L. S., contre-sig. par le ***prince de Polignac***, à son cousin... ; Paris, 14 avril 1830, 3/4 de p. in-fol.

Réponse à une lettre de félicitations à lui adressée à l'occasion des fêtes de Noël.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE 1830.

193. LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, n. à Paris, 16 oct. 1773, lieutenant général du royaume le 31 juillet 1830, roi des Français le 9 août suivant.

PROTESTATION DE LOUIS XVIII CONTRE LES VIOLENCES EXERCÉES EN FRANCE PAR LES ALLIÉS

(21 juillet 1815)

La conduite des Armées Alliées réduira incessamment mon Peuple
à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. Plus jeune, je me
mettrois à sa tête, mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins
je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne
puis obtenir justice, à me retirer de mon Royaume, et à demander asyle au Roi
d'Espagne. Si ceux qui, même après la capture de ~~celui~~ l'homme auquel seul ils avoient
déclaré la guerre, continuent à traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent
par conséquent me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont
les maîtres; j'aime mieux être dans une prison, qu'aux Tuileries, témoin passif
du malheur de mes enfans.

Louis.

Ce 21 Juillet 1815.

P. A. de *Benjamin Constant;* (31 juillet 1830), 1/2 p. in-fol.

Minute de la résolution prise le 31 juillet par les députés réunis à Paris, au sujet de la nomination du duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume.

MONARCHIE DE JUILLET

(9 août 1830 — 24 février 1848)

194. LOUIS-PHILIPPE, proclamé roi des Français par la chambre des députés le 9 août 1830, renversé du trône le 24 fév. 1848, m. en exil, 26 août 1850.

4 L. A. parafées au duc de Beaujolais, son frère; Bolton-Street, 26 janvier 1803, et Twickenham (Angleterre), 1er, 2 et 7 février 1804, 8 p. 1/2 in-4. — Lettres comme duc d'Orléans : A. S. R³. — A. R¹. — S. C. — Lettres comme roi : A. S. R⁴. — A. et S. C.

Correspondance intime, pleine de particularités sur les habitudes et les mœurs anglaises à cette époque. Elle donne aussi des renseignements sur l'état précaire de la famille d'Orléans durant son séjour au-delà de la Manche. Çà et là apparaissent quelques détails bons à noter, entre autres les suivants : « Mme de P. n'est pas morte; mais elle est mourante, se confesse tous les jours. On prétend que l'abbé de Latil n'a voulu lui donner l'absolution qu'à condition qu'elle renoncerait à Monsr (le cte d'Artois), et qu'il y a eu renonciation en formes. Monsr ne la voit plus que le soir devant du monde. Mme de Lage est arrivée, comme tu sais, du fond de la Saintonge, pour assister son amie dans ses derniers momens. La société françoise et adhérens, Perceval et autres, en sont très-intrigués. Ils font mille contes, dont le plus bénin est que Mme de L. remplacera Mme de P.; que Mme de P. le désire, parce qu'elle a découvert que de Roll et Co. voulaient lui faire succéder Mme de Gontaut. »

195. LOUIS-PHILIPPE.

Pièce autographe; (1843), 1 p. pl. in-4.

Réponse à l'adresse présentée par la Chambre des pairs.

195. MARIE-AMÉLIE, femme de Louis-Philippe, n. à Naples, 1782, reine le 9 août 1830, m. en exil, 1868.

L. A. S. à la marquise de Dolomieu; Twickenham, 14 juin 1816, 3/4 de p. in-4, cachet. — A. S. R⁴. — A. C. — S. R¹.

Jolie lettre où elle l'engage à venir la voir.

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

(24 février 1848 — 2 décembre 1852)

196. GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

P. S. par *Crémieux* et *Louis Blanc;* (24 fév. 1848), 1 p. in-4.

Minute originale, corrigée par Louis Blanc, de la proclamation adressée par le gouvernement provisoire à la garde nationale.

197. GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

P. S. par *Garnier-Pagès, Dupont de l'Eure, Armand Marrast, Flocon* et *Marie;* 24 mars 1848, 1 p. 1/2 in-fol., tête impr. du gouvernement provisoire.

Décret portant que le Louvre sera achevé, qu'il prendra à l'avenir le nom de palais du Peuple, qu'il contiendra la Bibliothèque nationale et servira aux expositions de peinture et des produits de l'industrie.

198. GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

P. S. par *Garnier-Pagès*, *Dupont de l'Eure*, *Armand Marrast*, *Flocon* et *Marie*; 24 mars 1848, 1 p. in-fol., tête impr. du gouvernement provisoire. Pièce coupée et raccommodée.

Décret portant que les travaux de construction du palais du Peuple sont déclarés d'utilité publique.

199. CAVAIGNAC (Louis-Eugène), général, n. à Paris, 15 oct. 1802, chef du pouvoir exécutif du 24 juin au 20 déc. 1848, m. 28 oct. 1857.

L. A. S. à Leroy de Saint-Arnaud; 13 janv. (1852), 2 p. 1/2 in-16, papier à ses initiales. — A. S. R³. — S. R¹. (*Recherché.*) (Les lettres comme chef du pouvoir exécutif sont plus rares.)

Il demande son admission au cadre de retraite. Voici le texte de ce curieux document :

« Au moment où mes compagnons de captivité sont l'objet d'une rigueur nouvelle, l'exception, nouvelle aussi, dont je suis l'objet, donne matière à une interprétation que je repousse.

« Je ne recherche ni ne redoute la persécution. La vue du pays dans ces derniers jours me rendrait d'ailleurs l'exil bien supportable; mais je veux rester au vu de tous, à l'égard du gouvernement actuel de la France, dans la seule situation que comporte mon honneur et mon dévouement à la liberté.

« En conséquence, monsieur le ministre, je vous prie de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que je sois, ainsi que je le demande, admis au cadre de retraite, position à laquelle me donnent droit trente-trois années de service effectif et dix-huit campagnes. »

200. BONAPARTE (Charles-Louis-Napoléon), n. à Paris, 20 avril 1808, président de la République le 20 déc. 1848, président pour dix années, avec le pouvoir constituant, en vertu du plébiciste qui suivit le coup d'État du 2 déc. 1851, empereur des Français le 2 déc. 1852.

P. S. *Napoléon-Louis-C. Bonaparte,* 2 p. 1/4 in-8. — Lettres antérieures à 1848 : A. S. R². — A. et S. R¹. — Lettres comme président : A. S. R³. — S. C. — Lettres comme empereur : A. S. R⁴. — S. R¹.

Transcription faite, pour un amateur d'autographes, des principaux passages d'une lettre adressée à M. D***, à l'occasion du rétablissement de la statue de Napoléon Ier sur la colonne de la place Vendôme.

201. BONAPARTE (Charles-Louis-Napoléon).

L. S.; Elysée national, 18 avril 1849, 1/2 p. in-4.

Intervention en faveur de deux condamnés de juin, détenus à Sainte-Pélagie.

SECOND EMPIRE

(2 décembre 1852 — 4 septembre 1870)

202. NAPOLÉON III, empereur des Français le 2 déc. 1852, renversé du trône le 4 sept. 1870, m. en exil à Chilehurst, 1873.

P. A. S.; 3 janv. 1864, 3 p. in-fol. — (*Réservé.*)

Annotation de 21 lignes sur un projet de création d'un musée spécial, où seraient réunis les

plus beaux spécimens de l'industrie française à toutes les époques, et qui devrait être construit dans Paris, non loin de l'Hôtel de ville. Dans son annotation, écrite sur la première demi-page de gauche du mémoire, Napoléon III fait ressortir les difficultés de l'entreprise, au point de vue des dépenses considérables que sa réalisation entraînerait, et insiste particulièrement sur la nécessité absolue qu'il y a de réserver, *pour un autre usage*, les points principaux du centre de la capitale.

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

(4 septembre 1870 — février 1871)

203. TROCHU (Louis-Jules), général, n. dans le Morbihan, 12 mars 1815, président du gouvernement de la défense nationale du 4 sept. 1870 à février 1871.

L. S. à un préfet; Paris, 22 fév. 1871, 1 p. in-4. — A. S. R². — S. C. — (Ses autographes comme président du gouvernement de la défense nationale sont rares.)

Il le prévient qu'ayant été élu député dans divers départements, il opte pour le Morbihan.

204. GAMBETTA (Léon), n. à Cahors, 30 oct. 1838, membre du gouvernement de la défense nationale le 4 sept. 1870, délégué à Tours, le 7 oct. suivant, avec pleins pouvoirs pour organiser la défense sur le territoire entier de la République, pendant que Paris était assiégé, mission qu'il remplit jusqu'au jour où l'armistice, conclu, en dehors de lui, le 28 janvier 1871, mit fin à la lutte.

P. A. S., comme ministre de l'intérieur; Paris, 15 sept. 1870, 1/2 p. in-8. — A. S. R⁵. — (*Recherché.*) — (Les autographes comme membre du gouvernement de la défense nationale sont très-rares.)

Nomination de M. Fémeau pour remplir provisoirement les fonctions de directeur de l'asile du Vésinet.

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

205. THIERS (Louis-Adolphe), n. à Marseille, 16 avril 1797, chef du pouvoir exécutif le 17 février 1871, président de la République, du 30 août 1871 au 24 mai 1873.

L. A. S. à M. Pillet; Paris, 11 juillet 1854, 3 p. in-8. — A. S. et S. C. (*Recherché.*) (Ses autographes comme président de la République sont R⁵.)

Il le remercie de l'envoi « d'un aigle romain, dont l'authenticité, bien constatée, augmente le prix. » — Nouvelles politiques et de son intérieur. « On vit ici comme si on n'était pas en guerre ; on démolit, on rebâtit, on spécule, on vit enfin sans penser ni au présent, ni à l'avenir. Le pays est devenu un vrai philosophe épicurien. Il faut l'imiter, en étant philosophe, mais pas uniquement épicurien. »

206. MAC-MAHON (Marie-Edme-Patrice-Maurice de), duc de Magenta, maréchal de France, n. à Sully, 13 juill. 1808, président le 24 mai 1873.

L. A. S. au général Renault (qui fut blessé mortellement à Champigny le 2 décembre 1870), à Alger ; 19 sept. 1858, 1 p. pl. in-4, enveloppe. — A. S. R⁶. — S. R³. (*Recherché.*)

Venant de recevoir une dépêche télégraphique de l'empereur qui l'appelle à Biarritz, il part immédiatement pour cette ville. De là il se rendra à Marseille, où il s'embarquera aussitôt pour Alger. (Le général Mac-Mahon était alors commandant supérieur en Algérie.)

PRINCES FRANÇAIS ET AUTRES CHEFS DE GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

COMTÉ DE POITIERS

207. EBLES, dit *Manzer* ou *le Bâtard,* n. vers 879, comte de Poitiers dès 892, duc d'Aquitaine en 928, m. 932.

Charte, en latin, sur vélin ; (924), 1 p. in-fol. oblong. — R⁸.

Précieux document dont la date rappelle la captivité de Charles le Simple à Péronne : *Data in mense aprilis anno* XXX, *quando fuit Karolus detentus cum suis infidelibus.* C'est la renonciation de plusieurs particuliers aux domaines qu'ils avaient usurpés sur les religieux de Saint-Maixent, faite en présence d'Aimeri, vicomte de Thouars, avoué des dits religieux. (Ce vicomte est le second des seigneurs de Thouars qui soient connus.)

208. ALPHONSE, frère de saint Louis, n. 1220, comte de Poitiers en 1241 et de Toulouse en 1249, m. à Savone, 21 août 1271.

Charte, en latin, sur vélin ; Saint Maixent, le mardi après la décollation de sain Jean-Baptiste (1er septembre) 1248, 1 p. in-4 oblong, sceau de cire jaune, dont une partie a été brisée. Légère déchirure. —R⁸.

Charte d'amortissement des biens de l'abbaye de Saint-Maixent.

DUCHÉ DE BRETAGNE

209. CHARLES DE CHATILLON, dit *de Blois,* compétiteur de Jean de Montfort à la couronne ducale de Bretagne, n. à Blois, vers 1329, tué à la bataille d'Auray le 29 sept. 1364. Ses partisans l'ont considéré comme un saint, en raison de sa grande piété et de ses pratiques ascétiques, et le pape Urbain V fit commencer l'enquête de canonisation, interrompue par Grégoire XI.

P. S. par *Jean de Bretagne,* fils de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre;

Lamballe, 23 déc. 1393, 1 p. in-fol. — Les chartes de Charles de Blois et les actes le concernant sont R°.

Acte par lequel Jean de Bretagne reconnait avoir reçu d'Olivier de Clisson les meubles, joyaux et autres objets provenant de son père et de sa mère, remis en garde au dit connétable par celle-ci. La nomenclature de ces meubles, joyaux et objets divers, est des plus intéressantes. Parmi eux on remarque : « Le signet et la chêne d'or de Monsieur Charles; ouyt seux (sceaux) rompus, qui furent de Monsr Charles, tant granz que petiz, les queulx sont d'argent ; un clou de fer que len dit qu'il est de la porte de Jerusalem ; le signet d'or de Madame la Duchesse ; le saphir de Limoges, qui est dedans une boeste de bois ; une corde dont Monsr Charles se seignet. »

DUCHÉ D'ORLÉANS

210. LOUIS DE VALOIS, duc d'Orléans, frère puîné du roi Charles VI, n. 13 mars 1372, assassiné à Paris, rue Barbette, le 23 nov. 1407.

Lettre sur vélin, contre-sig. *Héron*, à son conseiller Jean Le Flament ; Paris, 12 juin 1402, 1 p. in-fol. oblong. — S. R⁴ — Chartes non signées, R³.

Ordre de payer à Gaucher de Chastillon, seigneur de Fère, la somme de 3,000 écus, « en quoy nous lui sommes tenuz pour l'achat de deux cens escus de rente, qu'il a droit de prendre chascun an sur la conté de Soissons, et de cinq cens escuz que nostre chière et amée cousine Ysabeau de Lorraine, douairière de Coucy, lui doit des arrérages de ladicte rente que il nous a venduz. »

211. VALENTINE VISCONTI, dite *de Milan*, femme du précédent, célèbre par son attachement à son époux, n. 1369, m. 4 déc. 1408.

P. S., sur vélin ; Etampes, 8 mai 1408, 1 p. in-4 oblong, signet de cire brune, presque effacé. — R⁸.

Elle déclare avoir reçu des mains de Guillaume Gauvet, commis du trésorier du comte d'Alençon, la somme de deux cent soixante francs d'or, dus par le dit comte à son fils.

Valentine

212. CHARLES DE VALOIS, duc d'Orléans, fils de la précédente, plus connu de la postérité par ses poésies que par le rôle politique qui lui fut départi, n. à Paris, 26 mai 1391, duc d'Orléans le 23 nov. 1407, m. 4 janvier 1465.

L. S., avec 2 lignes autographes, à Regnault Le Père, receveur du domaine de de Valois ; Blois, 23 décembre (1457), 1 p. in-4, traces de signet. — A. S. R⁹. — S. sur papier, R⁶. — S. sur vélin, R³.

Il lui recommande expressément de compter à son pannetier, Jean de la Fontaine, deux cents écus (d'or), qui seront employés à dégager son balais (rubis), engagé pour cette somme. — Au dos est la décharge de la somme de deux cents écus délivrée à Regnault Le Père par Jean de la Fontaine, le 8 janvier 1457 (1458). On a supposé que ce Jean de la Fontaine était l'auteur de la *Fontaine des amoureux de France ;* mais cela semble peu probable, car le personnage en question, né en 1381, aurait eu 76 ans en 1457.

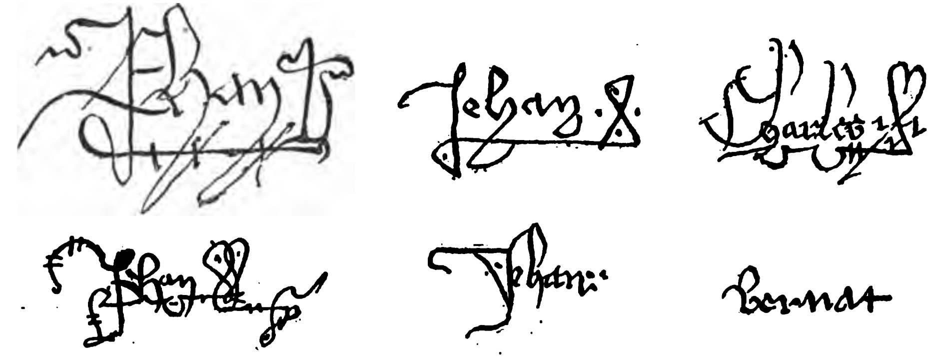
DUCHÉ DE BOURGOGNE

213. JEAN, dit *Sans-peur*, n. à Dijon, 28 mai 1371, duc de Bourgogne en 1404, chef du parti des Bourguignons pendant la démence de Charles VI, assassiné au pont de Montereau, 10 sept. 1419.

P. S., sur vélin, sig. aussi par *Jean, duc de Berry, Charles, duc d'Orléans*,

Jean VI, duc de Bretagne, Jean, duc d'Alençon et *Bernard, comte d'Armagnac;* Gien, 15 avril 1410, 1 p. in-fol. oblong, sceaux des six princes contractants. — R⁴.

Cette pièce, une des plus précieuses de la collection de M. Fillon, est l'original du célèbre *traité de Gien* par lequel les six princes ci-dessus désignés se garantissent mutuellement la possession de leurs domaines et autres biens. Les six signatures sont reproduites ci-dessous ; la première est celle du duc de Berry, au nom duquel est l'acte, la seconde celle du duc de Bourgogne ; les autres sont dans l'ordre indiqué. M. Fillon a placé ce document à la Bourgogne, parce que la signature la plus rare est celle de Jean Sans-peur.



214. CHARLES, dit *le Téméraire,* n. à Dijon, 10 nov. 1433, duc de Bourgogne et de Flandre, le 15 juillet 1467, tué à la bataille de Nancy le 5 janvier 1477.

L. S., en latin, contre-sig. *Candida,* au duc de Milan Galéas-Marie Sforce; camp devant Lausanne, 23 mars (1476), 1/2 p. in-fol. oblong, trace de cachet. — A. S. R⁴. — S. R⁶.

Lettre de créance pour son secrétaire Anselmin qu'il envoie près du duc de Milan.

LORRAINE

215. RENÉ I D'ANJOU, dit *le bon roi René,* duc de Lorraine en 1431, par la mort de son beau-père Charles I, abdiqua en 1453, n. à Angers, 16 janv. 1409, m. à Aix, 10 juillet 1480.

P. S.; Saint-Mihiel, 16 mars 1436 (1437, n. s.), 3/4 de p. in-4 oblong, trace de sceau. Coupée dans les plis et raccommodée. — S. R³. (*Recherché.*)

Mandement aux officiers, bourgeois, manants et habitants de Longwy, pour les avertir que, selon le traité qu'il a fait avec le duc de Bourgogne pour obtenir sa délivrance, il remet la ville et place de Longwy aux mains de Jean de Chambley, lieutenant du duc, jusqu'à ce que lui, René, ait payé une rançon de 200,000 écus d'or. (René, blessé et fait prisonnier le 2 juillet 1431 à Bullegnéville, sur la Meuse, dans une bataille contre son compétiteur le comte de Vaudemont, avait été envoyé au duc de Bourgogne, qui l'avait fait enfermer dans une tour du château de Dijon. Il venait d'être mis en liberté, au mois de novembre 1436, moyennant le payement de 200,000 écus d'or, et il donnait au duc de Bourgogne la ville de Longwy en garantie.)

216. CHARLES II, dit *le Grand,* n. à Nancy, 18 fév. 1543, duc de Lorraine le 18 août 1545, m. à Nancy, 14 mai 1608.

L. A. S. à Catherine de Médicis (sa belle-mère); Nancy, 14 juin, 1 p. in-fol. — A. S. R⁵. — S. R¹.

Lettre de créance pour un envoyé auprès de la reine.

217. CHARLES II.

L. A. S. au Roi (Henri IV); Nancy, 17 juillet (1599), 1 p. pl. in-4, cachets à ses armes.

Pièce historique où il réclame le payement de 140,000 livres promises par le roi au duc de Bar (Henri II, fils de Charles II) à cause du mariage de celui-ci (avec Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, lequel mariage avait eu lieu en janvier 1599).

218. HENRI II, dit *le Bon,* fils et successeur du précédent, n. 20 nov. 1563, duc de Lorraine le 14 mai 1608, m. à Nancy, 31 juillet 1624.

L. S. à « Messieurs de la ville de Lyon » ; Dijon, 31 mars 1593, 1 p. in-4, cachets à ses armes. — S. R[1].

Il déclare que la bonne intelligence est nécessaire en l'union des catholiques et spécialement entre les deux provinces de Bourgogne et Lyonnais, et il sollicite, en conséquence, un prêt de dix mille écus pour une entreprise « dont vous pourrés tirer avec le temps autant d'utilité et commodité comme nous mesmes. »

219. CATHERINE DE BOURBON, sœur du roi Henri IV, n. 7 fév. 1558, duchesse de Lorraine le 31 janv. 1599, par son mariage avec le duc Henri II, m. 13 fév. 1604.

L. S., avec la souscript. aut., à son cousin...; Pau, 24 janv. 1590, 1/2 p. in-fol. Légèrement rognée dans une marge. — S. R[1]. (*Recherché.*)

Curieuse épître où elle réclame en faveur de deux jeunes écoliers, poursuivis devant la cour de parlement de Bordeaux « à cause de quelques parolles qu'on prétend par eulx avoir esté advancées sur le suject de la religion. » Elle expose les dangers qui résulteraient pour l'Etat d'un tel procès.

220. MARGUERITE DE GONZAGUE, fille de Vincent I, duc de Mantoue, duchesse de Lorraine en 1606 par son mariage avec le duc Henri II, m. 27 fév. 1632.

L. A. S. à Gaston d'Orléans; (janv. ou fév. 1632), 1 p. in-4, cachets à ses armes et soies. — R[4].

Lettre en qualité de duchesse douairière de Lorraine au sujet de la perte d'un membre de la famille de Gaston d'Orléans. (Dans cette lettre la duchesse prend le titre de *tante* de Gaston d'Orléans : or ce prince n'était devenu le neveu de la duchesse que par son mariage avec Marguerite, nièce du duc Henri II, célébré à Nancy le 3 janvier 1622; donc ladite lettre a été écrite postérieurement à cette dernière date.)

DUCHÉ D'ALENÇON

221. RENÉ D'ALENÇON, n. vers 1452, duc en 1476, m. 1er nov. 1492.

L. A. S. (à Louis XI); château de Chinon, (1481), 4 p. in-fol. — A. S. R[a]. - S. R[4].

Récit de son arrestation à la Roche-Talbot; longs détails sur les motifs de cette arrestation, qu'il dit être erronés, et essai de justification de sa conduite envers le roi. Pièce d'un haut intérêt. (On sait que Louis XI, averti des menées ténébreuses de René d'Alençon, l'avait fait arrêter et conduire à Chinon par le sr du Lude, au moment où il s'enfuyait en Bretagne. Enfermé dans une cage de fer, où il resta près de trois mois, et où il ne pouvait se tenir ni debout, ni couché, il n'en sortit que pour comparaître devant le Parlement, qui le condamna à s'en remettre à la clémence du monarque.)

ROYAUME DE NAVARRE

222. MARGUERITE DE VALOIS, sœur de François Ier, la *Marguerite des*

Marguerites, n. à Angoulême, 11 avril 1492, duchesse d'Alençon en 1509, reine de Navarre en 1527, m. à Odos (Bigorre), 21 déc. 1549.

L. A. S. à Renée de France, duchesse de Ferrare, 1 p. in-fol., adresse. — A. S. R⁶. — S. R³. (*Recherché.*)

Elle l'invite à venir en France, au nom du roi, son frère, qui en sera très-aise et lui fera bonne chère. Le voyage sera fort avantageux au duc, son mari. Félicitations sur la naissance de sa fille.

223. ANTOINE DE BOURBON, n. 1518, roi de Navarre en 1555, m. aux Andelys, 17 nov. 1562.

L. S., avec la souscription autographe, au sr de Jarnac; Lyon, 31 juill. 1548, 1 p. in-fol., cachet. — A. S. R⁷. — S. R³.

Il lui annonce que son mariage (avec Jeanne d'Albret) est retardé de six semaines, en raison du voyage en Piémont qu'il fait avec le roi. Il l'engage à être aussi de la partie.

224. JEANNE D'ALBRET, n. à Pau, 7 janv. 1528, reine de Navarre en 1548, m. à Paris, 9 juin 1572.

L. A. S. à Charles IX; (La Rochelle, 1570), 1 p. in-fol. Coupure en tête n'atteignant pas le texte. — A. S. R⁷. — S. R⁴.

Pièce historique relative aux derniers efforts des réformés après leur défaite de Montcontour. « Monseigneur, désirant, avecq l'afection que doibt une fidelle subjecte et servante, savoir quelque heureux et pacifique sucsès des troubles en quoy je voy le royaulme à mon sy grant regret, que comme il m'y va de plus qu'à tous voz subjects en toutes fassons d'aultant, en est mon sentiment plus grand, j'ay dépêché le mesme gentilhomme que je vous avoye envoyé pour en entendre... »

225. HENRI III, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, n. à Pau, 14 déc. 1553, roi de Navarre le 9 juin 1572, roi de France sous le nom de Henri IV.

P. S., contre-sig. *Lallier;* Mont de Marsan, 1er janv. 1584, 3 p. 1/4 in-fol. — A. S. R⁴. — S. R¹.

Règlement pour l'expédition des affaires dans le royaume de Navarre. La pièce est également signée de Claude-Antoine de Vienne, sr de Clervant, et de Philippe de Mornay.

226. HENRI III.

L. A. S. à Catherine de Médicis; (juillet 1584), 1 p. pl. in-fol.

Ayant appris par le maréchal de Biron, le sr de Pontcarré et le président Brulart, quelle était la résolution du roi à l'égard du parti calviniste, « je l'ay communyqué, dit-il, aux prynsypaus de la noblesse estans pres de moy, quy en ont tous esté fort esbahys, et qui atendoyent un autre achemynement au byen de la paix et repos de ce royaume, atendu les justes et resonnables ofres et sumyssions que jay touyours fetes; » aussi charge-t-il Dupin, qu'il lui envoie, de recevoir d'elle de nouvelles instructions, qu'il lui transmettra ensuite.

227. HENRI III.

P. S. par *Duplessis-Mornay;* (1588), 28 p. 1/2 in-fol.

Mémoire sur l'état des finances du Roi de Navarre en 1588, rédigé par Duplessis-Mornay. Ce mémoire, rempli d'indications de toutes sortes, est un document historique extrêmement important. La minute originale existait autrefois dans les archives de la Forêt-sur-Sèvre, demeure de Mornay, ainsi que le constate un inventaire du 21 mars 1629, mais elle ne paraît pas avoir été retrouvée.

228. HENRI III.

Estat au vray du revenu des terres advenues au Roy (Henri) *par le décez de la feue*

Royne Jehanne (d'Albret), *sa mère, dressé par les gens tenant la Chambre des comptes à Pau,* pièce originale, signée *Du Pont*, 11 p. in-fol.

Important document pour l'histoire de la Navarre.

229. CATHERINE DE BOURBON, sœur du précédent, n. à Paris, 7 fév. 1558, régente du royaume de Navarre pendant l'absence du roi, au printemps de 1582.

L. S. à Pierre de Laval, garde général des monnaies de Navarre ; Pau, 3 mai 1582, 1 p. in-fol. — A. S. R⁵. — S. R².

Instructions sur le fait des malversations qui se commettent dans les monnaies du royaume. — A cette pièce est joint un mémoire présenté, l'année précédente, à Henri, sur le même sujet, par Pierre de Laval, et à la suite duquel est le renvoi, signé par le roi de Navarre, du mémoire au s^r de Saint-Geniez, pour qu'il fasse observer les anciens et modernes règlements monétaires. La pièce est datée de Nérac, le 24 novembre 1581.

CORSE

230. PAOLI (Pasquale di), président de la République corse, n. à Morosaglia, 1726, m. près de Londres, 5 fév. 1807.

L. S. *Pasquale de Paoli*, mais écrite en français, aux commissaires de la Convention à Toulon ; Corte, 1er mars 1793, 3 p. in-fol. — A. S. R⁴. — S. R².

Il s'excuse, sur son âge et ses infirmités, de ne pas se rendre à Toulon, et repousse avec hauteur les calomnies dont il est, dit-il, l'objet jusqu'au sein de la Convention. (Ce qui ne l'empêcha de se séparer d'elle, bientôt après, et de convoquer à Corte une *consulta*, qui le choisit pour chef.)

COLONIES

SAINT-DOMINGUE

231. TOUSSAINT LOUVERTURE, chef des insurgés de Saint-Domingue, n. dans cette île, 1748, m. au fort de Joux (Doubs), 27 avril 1803.

L. S., en français, au Directoire exécutif ; les Gonaïves, 30 messidor an V (18 juillet 1797), 2 p. 1/2 in-4, tête impr. — A. S. R⁹. — S. R².

« Citoyens représentans, la reconnaissance étant de l'homme sensible et vertueux le plus bel apanage, je dois me faire un devoir d'en écouter la voix. La place à laquelle le hazard et une série de grands événements, que j'étais éloigné de prévoir, m'ont élevé, en me traçant la route de l'honneur, dont je tâche de ne jamais m'écarter, ne m'a pas fait oublier qu'il y a vingt ans que le fardeau pesant de l'esclavage me fut ôté par un de ces hommes qui calculent plus sur les devoirs à remplir envers l'humanité opprimée que sur le produit du travail d'un être malheureux. Je parle, ici, de mon ancien patron, le vertueux Bayon, âgé aujourd'hui de soixante-dix ans.... » Suit la demande d'accorder, à ce dernier, l'autorisation de résider dans les colonies, où ses anciens esclaves lui donnent sa subsistance, pour le récompenser de qu'il les a jadis traités avec humanité.

ANGLETERRE

232. ALIENOR D'AQUITAINE, dite *Eléonore de Guyenne,* l'une des reines les plus illustres du moyen âge, protectrice des arts et des lettres, n. à Poitiers en 1112, mariée en 1137 avec Louis le Jeune. Son divorce, prononcé en 1152, et son union avec Henri Plantagenet, comte d'Anjou, qui ne tarda pas à devenir roi d'Angleterre (1154), furent le point de départ de guerres nationales, perpétuées pendant plusieurs siècles. Elle mourut à Fontevrault le 31 mars 1204.

Pièce en latin, sur vélin ; Fontevrault, 6 oct. l'an II du règne de son fils Jean (1200), 1 p. in-4. — Chartes : R[8].

Charte par laquelle la reine Aliénor décharge les abbés et religieux de Saint-Maixent des services auxquels ils étaient tenus envers le Roi et ses officiers, à la condition de nourrir tous les jours trois pauvres dans leur réfectoire, et de faire célébrer quotidiennement deux messes pour la rémission de ses péchés et de ceux de son fils, de ses prédécesseurs et de ses successeurs. — Ce document est un des plus précieux de la collection de M. Benjamin Fillon.

233. RICHARD I[er], dit *Cœur de lion,* le héros de la troisième croisade, prince célèbre par sa bravoure, sa vie aventureuse et sa fin tragique, n. à Oxford, 13 sept. 1157, roi le 6 juillet 1189, m. des suites d'une blessure reçue devant le château de Chalus, en Limousin, le 6 avril 1199.

Pièce, sur vélin ; Niort, 7 mai 1190, 1 p. in-4 oblong. Le sceau manque, mais on voit encore le cordon de fil qui le soutenait. — Chartes : R[9]. — (*Réservé.*)

Charte de confirmation de la fondation du petit monastère de Saint-André des Gourfailles, près Fontenay-le-Comte, et don à ce monastère de la terre du vieil Auzay. (Le monastère avait été fondé la veille, à Fontenay, par Richard.)

234. EDOUARD III, n. à Windsor, 13 nov. 1312, roi le 24 janv. 1327, m. 21 juin 1377.

Pièce, en français, sur vélin ; Westminster, 19 déc. 1372, 1 p. double in-fol. oblong, lacs de soie. Le sceau manque. — Chartes : R[7].

Traité d'alliance intervenu entre Edouard III et Jean V, duc de Bretagne (au moment même où ce dernier envoyait des ambassadeurs au Roi de France, pour l'assurer de sa fidélité). Superbe pièce historique.

235. EDOUARD, dit *le Prince noir,* prince de Galles et duc d'Aquitaine, l'illustre vainqueur de Poitiers, n. en octobre 1330, duc d'Aquitaine en 1360, m. 8 juin 1376.

Pièce, sur vélin ; Poitiers, février 1363, 1 p. in-fol. oblong, grand sceau de cire verte suspendu à des lacs de soie, malheureusement à demi brisé. — Chartes : R[8]. — (*Réservé.*)

Lettres octroyant à Jehan Brandin la charge de lieutenant du châtelain de Fontenay-le-Comte, pour garder le château et la ville, le dit chatelain absent, en l'obéissance du roi d'Angleterre.

236. JEAN PLANTAGENET, duc de Bedford, régent du royaume de France au nom de Henri VI, n. 1389, m. 1435.

L. S., en français, sur vélin; Rouen, 21 fév. 1429 (1430, n. s.), 1/2 p. in-fol. oblong. — S. R°.

Lettres-patentes, données comme régent du royaume de France, et par lesquelles il fait savoir que Jean d'Alençon lui a fait remettre par Bretaigne, son héraut, 3,350 saluts d'or restant dus pour parfait payement de la somme de 80,000 saluts d'or à laquelle avait été fixée sa rançon.

237. EDOUARD IV, n. 1442, roi le 5 mars 1461, m. 9 avril 1483.

P. S., en français, sur vélin; Westminster, 9 juin 1468, 1 p. gr. in-fol. oblong. — S. R⁷.

Prorogation des traités de neutralité et d'alliance, passés antérieurement entre l'Angleterre et le duché de Bretagne. Magnifique pièce, remplie de détails d'un grand intérêt sur la situation respective des deux pays.

238 RICHARD III, n. 1452, roi le 22 juin 1483, prince lettré et d'une rare intelligence politique, auquel la légende, écrite par ses ennemis, tient lieu d'histoire, tué à la bataille de Bosworth, le 22 août 1485.

P. S., en français, sur vélin; château de Pont-Fret, 10 juin 1484, 1/2 p. double in-fol. oblong. -- S. R°.

Pièce historique très-importante. Traité avec François, duc de Bretagne. En voici le commencement : « Richart, par la grace de Dieu roy d'Angleterre et de France et seigneur d'Yrland, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oiront, salut. Savoir faisons que, pour le honneur et révérence de Dieu nostre créateur, et affin de éviter l'effusion du sang humain et autres grans maulx et péchiés qui par l'exploit de guerre se pevent commectre et exécuter, congnoissans le bien et utilité qui par le moyen de paix et abstinence de guerre s'ensuit à la chose publicque, pour ces causes et autres ad ce nous mouvans avons au jourduy fai traictié avecques très hault et puissant prince nostre très chier et très amé cousin Françoys, duc de Bretaigne, pour luy, ses hommes, vassaulx, féaulx, soubgectz et serviteurs, d'une part, et nous et les nostres d'autre, seur estat, trèves et abstinence de guerre.... »

239. HENRI VIII, n. 28 juin 1491, roi le 22 avril 1509, auteur de la réforme religieuse en Angleterre, m. 28 janv. 1547.

L. A. S., en français, à Marguerite d'Autriche (gouvernante des Pays-Bas), 1/2 p. in-fol., adresse et traces de cachet de cire rouge. — A. S. R°. — S. R⁵.

Précieuse pièce, dont voici le texte : « Madame, à vous me recommande très-affectueusemant, et vous supplye de me faire savoire plus sufvant de vos bones novelles; car ill y a longe temps que je ne les a ouye. Ausi, Madame, je m'enmarvaile fort pur quoy vous me estes plus estainge (estrange) en vos escrips asteure que paravant, chachante bien que de nostre part il ni a cause purquoy, non plus pur asteure de peure vous annuiere, si non que je vous supplie de adjuter foy à ce porture comme à moy maimes, an toute qu'il vous dira de ma part. Escripte de la maine de vostre bon frère, cousin et compère HENRY R.

240. ELISABETH, dite *la Grande,* illustre princesse, qui a fondé la grandeur politique et commerciale de l'Angleterre, n. 7 sept. 1533, reine le 17 nov. 1558, m. 3 avril 1603.

L. S., en français, avec la souscription aut., au Roi très-chrétien (Charles IX); Greenwich, 29 mai 1568, 1/2 p. in fol. oblong, sceau privé. — A. S. R[s]. — S. R[3]. (*Recherché.*) — (Les autographes de la grande Elisabeth offrent des différences notables dans l'écriture. Les uns sont d'une main rapide; les autres, plus rares, ont été écrits à main posée et abondent en fioritures.)

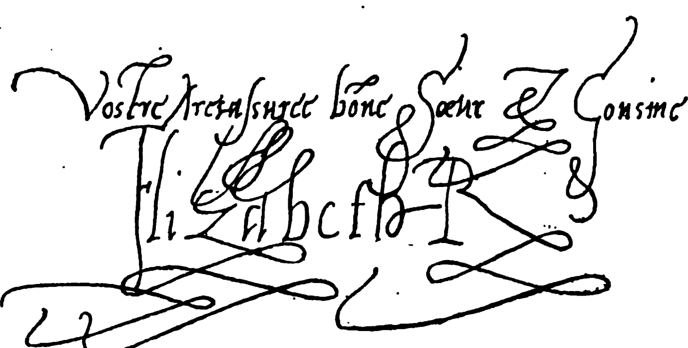
Elle a appris avec plaisir du s[r] de Beaumont, ambassadeur du Roi, la pacification des troubles du royaume de France. Avec son autorisation, le dit s[r] de Beaumont, après s'être acquitté de sa mission près d'elle, s'est transporté en Ecosse, où il a pu juger par lui-même de l'état des choses, et de la situation de Marie Stuart vis-à-vis de ses sujets, qu'il ne manquera pas de faire connaître au Roi.

241. ELISABETH, dite *la Grande.*

L. A. S., en français, « à ma bonne sœur et cousine la Royne mère du Roy très chrestien, mon bon frère » (Catherine de Médicis); (1574), 3/4 de p. in-fol.

Précieuse pièce, dont voici le texte :

« Madame, combien que, par plussieurs bones moyens, il vous a pleu monstrer la singulière affection et grand amour qui me portés, si est ce que la dernière offre quant à la pacification de l'ingratitude entre la Royne d'Escosse et moy ne se doibjent mettre en dernier lieu, pour ce qu'en icelle monstrés le grand soing qui vous tient de mon repos et l'envie qu'avés de mon bien; et, pourtant, je vous supplye croyre (quelque chose qu'orrez au rebours) qu'il n'a tenu à moy que nostre amytié ne demourast firme et solide, et ma conscience me rende tesmoingnage de n'avoyr donné occation, quelque peu que ce fust, qu'elle me pençast aultre que telle qui la promestois. Et, nonobstant, je me contentois, selon la requeste du Roy, de finir au pis aller, les différences entre ses subjects et Elle; à la quelle offerte elle n'y a voulu entendre, et, pourtant, je n'en ay plus à dire sinon *chi fa quello che puo non è tenuto a far più.* Le sieur de Mauvissière a si bien quitté la charge qui ly fuct donné qu'il mérite bien d'en estre loué, non seulement vers moy, mais aussy vers la Royne et ces subjectz; voyre il a manyé les affayres là si sagement et de si bonne grace que, de tous costés, il en est fort prisé, vous priant, Madame, de ne luy imputer sa demeure ça en mal pour les occations déclarées par vostre Ambassadeur, et, de peur de vous trop fascher, je fineray ces lignes barbouillées, après mes très-affectionnées recommendations, priant le Seigneur Dieu vous tenir tousjours en sa saincte garde.



(Cette missive, écrite avec un soin tout particulier, est assurément l'une des belles pages de calligraphie, dues à la plume d'Elisabeth. Rien qu'à la voir, on sent qu'elle a mis une sorte de coquetterie maligne à tracer ce qu'elle appelle son *barbouillage,* comme si elle eut voulu que le contraste entre son écriture magistrale et le grimoire tragique de Catherine de Médicis fût plus frappant. Jamais, peut-être, la pointe crochue des entrelacs qui agrémentent certains de ses mots, ne s'est redressée avec plus de roideur. On dirait autant de têtes d'aspic prêtes à mordre qui s'aventure à leur portée. — Le style vaut l'écriture. A l'intervention, peu sincère, de Catherine en faveur de Marie-Stuart, Elisabeth répond en femme qui sait à qui elle a affaire. Il serait curieux de retrouver la lettre qui a motivé cette réplique.)

242. ELISABETH, dite *la Grande*.

Lettres patentes, sur vélin, en latin ; Westminster, 19 juin 1600, 1 p. double in-fol.

Privilèges accordés à Laurent Hyde, écuyer. — Cette pièce est des plus remarquables par sa calligraphie et par les ornements dont le secrétaire a enjolivé la première ligne. Ainsi la lettre initiale du nom d'Elisabeth contient un charmant portrait de la Reine, dessiné à la plume.

243. CHARLES Ier, n. en Ecosse, 19 nov. 1600, roi le 6 avril 1625, décapité le 9 février 1649.

P. S., en tête; (vers 1640), 1 p. in-fol., cachet. — A. S. R5. — S. R2.

Le Roi accorde des licences de pêche à dix bateaux-pêcheurs espagnols. — Au dessous se trouvent sept lignes aut. sig. de *Balthasar Gerbier*, diplomate, peintre et architecte flamand, n. 1592, m. 1662, lequel était alors envoyé de Charles Ier auprès de l'archiduchesse-infante. (Les autographes de Balthasar Gerbier sont très-rares.)

244. OLIVIER CROMWELL, l'un des plus grands politiques des temps modernes, n. à Huntingdon, 3 avril 1603, nommé lord protecteur d'Angleterre le 26 déc. 1653, m. à Whitehall, 3 sept. 1658.

P. S. *O. Cromwell;* 20 juillet 1649, 3/4 de p. in-fol. — A. S. R6. — S. R5.

Ordre de payer 2,250 livres sterling au colonel Daniel Axtell pour les troupes qu'il commande en Irlande.

245. OLIVIER CROMWELL.

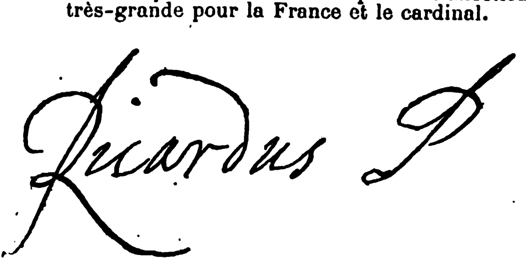
L. A. S. *Oliver P.*, au cardinal Mazarin; 7 déc. 1657, 2 p. in-fol., cachet.

Précieuse pièce, d'une écriture tremblée. Cromwell recommande M. de Bordeaux (ambassadeur de France en Angleterre depuis le 2 décembre 1652), qui a toujours rempli sa mission de manière à conserver la bonne intelligence entre les deux nations, pour occuper dans le Parlement de Paris la place vacante par le décès de M. de Bellièvre. Cromwell se montre obséquieux envers le cardinal (qui le payait d'ailleurs de la même monnaie) et proteste, en termes fort curieux, de son estime pour lui.

246. RICHARD CROMWELL, n. à Huntingdon, 4 oct. 1626, protecteur d'Angleterre, après la mort de son père, le 4 sept. 1658, déposé l'année suivante, m. 1712.

L. S., en latin, contre-sig. *J. Thurloe*, au cardinal Mazarin ; Westminster, 6 sept. 1658, 1 p. 1/2 in-fol., sceau. — S. R[7].

Notification officielle de la mort de son père (arrivée le 3 septembre) et de sa proclamation comme Protecteur d'Angleterre. Elle est rédigée en termes emphatiques et revêtue du grand sceau privé d'Olivier Cromwell. Sachant l'amitié qui unissait son père et le cardinal, il a cru devoir annoncer au Roi et au cardinal la mort d'un allié si constant et si intime, par cette lettre d'abord, puis par son envoyé le seigneur Lockhart. Il espère que les bonnes relations entre les deux nations se continueront, et il l'assure qu'il a hérité de son père une affection très-grande pour la France et le cardinal.





247. GUILLAUME III, n. 14 nov. 1650, stathouder de Hollande en 1672, roi d'Angleterre après le renversement de son beau-père Jacques II en nov. 1688, m. 19 mars 1702.

L. A., en français, sig. W. R., au prince de Vaudemont ; Cantorbéry, 19 nov. 1694, 1 p. pl. in-4. Tachée d'eau. — A. S. R[4]. — S. R[1].

Il lui annonce son arrivée en Angleterre. « J'ay eu le plus heureus passage du monde, ayent mis pied à terre à ce midy, sans avoir esté auqu'unement incomodé de la mer. Je vien couché icy pour estre demain au soir à Londres. »

ÉCOSSE

248. MARIE STUART, n. 5 déc. 1542, reine le 13 du même mois, chassée du trône d'Ecosse en 1568, m. sur l'échafaud le 18 fév. 1587.

L. A. S., en français, « à la Royne de France, madame ma belle-mère » (Catherine de Médicis) ; Bolton, 27 juillet (1568), 1 p. in-fol. Taches de rousseur. — A. S. R[7]. — S. R[5]. (*Recherché.*) — (Voir la série des souverains français.)

Lettre écrite après sa translation à Bolton, dans le comté d'York. Elle commence ainsi : « Madame, j'ay despesché ce porteur, un de mes fidelles serviteurs, comme George Douglas vous pourra tesmoigner, avecques qui il estoit à ma delivrance, et vous suplie me fayre responce des points que j'écris en chifere à Monssieur le Cardinal, mon oncle, et à mon ambassadeur, pour vous fayre entendre l'estat de mes affayres ; car je n'ose écrire de ma mayn, pour les respects que se porteur vous fera entendre..... »

PROVINCES UNIES DES PAYS-BAS

249. GUILLAUME Ier DE NASSAU, dit *le Taciturne,* prince d'Orange, le libérateur des Provinces-Unies, n. au château de Dillenbourg, 1533, stathouder le 30 janv. 1578, assassiné à Delft le 10 juillet 1584.

P. S., en français ; Campher, 31 mai 1576, 1 p. 3/4 in-fol. Légères taches d'eau. — A. S. R^6. — S. R^4.

Réponse aux articles à lui proposés par Robert Réal, envoyé de la reine d'Angleterre. Pièce toute relative à la situation des marines des deux pays vis-à-vis l'une de l'autre et aux remèdes qu'on pourrait à y apporter.

ALLEMAGNE

250. CHARLES-QUINT, n. à Gand, 25 fév. 1500, roi d'Espagne le 23 janv. 1516, empereur d'Allemagne le 28 juin 1519, m. au monastère de Saint-Just, 21 sept. 1558.

L. A. S., en français, à François 1er (alors son prisonnier en Espagne) ; Grenade, 7 juin (1525), 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. R^7. — S. R^2. — (Comme roi d'Espagne, Charles-Quint signait *Yo el Rey*, et, comme empereur, *Carolus* : ces dernières pièces sont plus estimées.)

Précieuse pièce, dont voici le texte :

« Monsieur mon bon frère, j'ay par Commaccio votre secretayre receu votre lettre datée du xviie de may, et auparavant avoye, comme le contient ycelle, esté averty par lettres de mon Vice-Roy de Naples, estant vers vous, des responces que luy aviés faictes, et aussy des offres et mis en avant par Madame votre bonne mère. Sur quoy escrips à mondit Vice-Roy comme de luy l'entenderés que me gardera vous fayre, quant à ce, plus longue lettre et du bon vouloir que m'escripvés. Et m'a dit le dit Commaccio avés dit à jamès me estre bon frère vray et perpétuel amy, vous mercie de bon ceur et vous prie ainsy le me donner à congnoistre par effect en ayant souvenance des devysses et promesses que nous eumes à part par ensamble à Madrit, en acomplissant suivant ycelles les choses qui ont esté traitées et promises entre nous, en quoy, de ma part, n'y aura faute, et vous povés tenir pour certain que me trouverés tel envers vous. Priant atant Dieu qu'il vous, Monsieur mon bon frère, ait en sa sainte garde. Escrit de Grenade, ce viie de juin, de la main de

251. MARIE-THÉRÈSE, dite *la Grande*, n. 13 mai 1717, reine de Hongrie le 25 juin 1741, impératrice d'Allemagne le 13 sept. 1745, m. 29 nov. 1780.

L. A. S., en français, à sa fille (Charlotte, reine de Naples); 4 août, 1 p. 1/2 in-4, papier de deuil. — A. S. R[4]. — S. R[1].

Elle a reçu sa lettre qui l'a profondément touchée. « Vous n'avez point à vous plaindre; votre patrie, hommes, femmes, vieux, jeunes, grands et petits, tout étoit en larmes. Que notre nation est bonne, qu'elle est attaché à ses princes... » Elle termine ainsi : « Je vous embrasse, ma chère Reine, et vous donne ma bénédiction. Nous nous sommes retrouvez à notre prière du soir et je ne vous oublierois jamais à cette place. »

252. MARIE-THÉRÈSE, dite *la Grande*.

P. A. S., sur vélin, 1 p. in-8.

Très-curieuse pièce écrite au dos d'une charmante miniature exécutée à Prague, en 1743, par W. Kleinhart. Cette miniature servait probablement à Marie-Thérèse de marque pour son livre d'heures : elle représente l'enfant Jésus, la Sainte Vierge et saint Joseph, avec cette légende : *Jesus, Maria, Joseph.*

PRUSSE

253. FRÉDÉRIC II, dit *le Grand*, n. 24 janv. 1712, roi de Prusse le 31 mai 1740, m. à Potsdam, 17 août 1786.

L. A. S., en français, à « Monsieur mon cousin » (le cardinal de Fleury); Selowitz, 15 mars 1742, 6 p. pl. in-4. — A. S. R[4]. — S. C.

Cette lettre est une des plus remarquables du grand Frédéric qui aient passé dans les ventes. Elle est toute relative aux événements politiques et militaires qui s'accomplissaient alors. Frédéric rend compte au cardinal de sa propre situation et de celle des différentes nations engagées dans la lutte de la succession d'Autriche et trace un tableau des plus saisissants de l'ensemble des Etats européens. Il donne son avis sur le plan de campagne. « Je vous prie instamment, Monsieur, de ne rien changer aux projets de campagne que vous m'avez envoyé et dont nous somes venus d'acort. L'Empereur, trop pressé pour la Bavière, ne pense pas assez à la Bohême qui cependent dans cette affaire ici fait l'objet principal, car je serois d'avis de rendre le corps de Bohême plus considérable que celui de Bavière, pour que, lorsque nous seront sur le Danube, les autres opérations seront bien plus facilles..... J'espère que vous verez par ces arangemens que je suis fidelle à mes engagemens et que je fais même plus qu'on ne pouvoit demander de moy, mais je crois ausi être sur d'un autre côté de ne point obliger des ingrats et de trouver en mes alliez des princes qui me tiendront conte de mes eforts .. » Il termine par ces mots : « Tout l'orgeuil de la Reine d'Hongrie c'est fondé à présent sur ses succès d'Autriche et sur une some de 900,000 florins qu'elle a reseu d'Angletterre par Nurenberg, ce qui fait que nous allons être inondez d'Hongrois et de l'engence la plus maudite que Dieu ait créé. »

HESSE

254. MAURICE, dit *le savant,* prince lettré et adonné aux sciences mathématiques, n. 25 mai 1572, landgrave de Hesse le 25 août 1592, m. 15 mars 1632.

L. S., en français, à Duplessis-Mornay ; Cassel, 28 janv. 1613, 3/4 de p. in-fol., trace de cachet. — S. R³.

Recommandation en faveur du fils de Grégoire Schonfeldt, docteur régent de son académie de Marbourg, qui est allé continuer ses études dans celle de Saumur.

DEUX-PONTS

255. JEAN II, comte palatin, duc des Deux-Ponts, un des chefs du parti protestant, gendre de Catherine de Parthenay, n. 1576, duc le 12 août 1604, m. à Metz, 30 juillet 1635.

L. A. S., en français, à Catherine de Parthenay ; Deux-Ponts, 22 nov. 1609, 2 p. in-fol., cachets noirs avec monogramme et soies. — R⁴.

Très-belle lettre contenant des détails de famille.

SUÈDE

256. GUSTAVE-ADOLPHE, un des créateurs de l'art militaire en Europe, n. 9 déc. 1594, roi le 8 nov. 1611, tué à Lutzen, 1632.

P. S. ; Stockholm, 7 juin 1625, 1/2 p. in-fol., sceau. — A. S. R⁹. — S. R³.

257. CHRISTINE, fille du précédent, princesse célèbre par ses goûts littéraires et scientifiques et par ses aventures, n. 18 déc. 1626, reine le 14 mars 1633, abdique la couronne le 16 juin 1654, m. à Rome, 19 avril 1689.

L. A. S., en français, à Gassendi; Stockholm, 25 sept. 1652, 3 p. in-4, cachets aux armes de Suède et soies bleu pâle. — A. S. R⁴. — S. R².

Lettre qui commence ainsi : « Vous estes si généralement honoré et estimé de tout ce qui se trouve des personnes raisonables dans le monde, et l'on parle de vous avec tant de véné-

ration, que l'on ne peut, sans se faire tort, vous estimer médiocrement. Ne vous estonnés donc pas s'il se trouve au bout du monde une personne qui se croit intéressée à vous estimer infiniment, et ne trouvés pas estrange quelle ait suborné vos propres amis, pour vous faire conoistre qu'elle ne s'éloigne pas des sentimens de tout le genre humain... » Elle le prie, ensuite, d'entretenir une correspondance suivie avec elle, et termine ainsi sa missive : « Croiés que je ne serés jamais ingratte envers vous et que je veux cultiver avec soin l'estime et la bienveillance du si grand homme que vous estes. »

258. CHRISTINE.

P. S. *Christine Alessandra ;* Rome, 13 janv. 1677, 3 p. in-fol.

Articles des propositions de la Reyne Christine, qu'elle a prié Monsieur le cardinal de Bouillon de présenter de sa part au roi Louis XIV, l'an 1677. Curieux document écrit et contre-signé par l'abbé Santini, dans lequel l'ex-reine tente d'amener le roi de France à lui venir en aide sur ses vieux jours, et demande le plus pour obtenir le moins.

259. CHARLES XII, le rival de Pierre le Grand, n. à Stockholm, 27 juin 1682, roi le 16 avril 1697, tué au siége de Frédericshall, 30 nov. 1718.

L. S., contre-sig. *Piper* ; 3 fév. 1705, 2 p. 1/2 in-4. — A. S. R[9]. — S. R[2].

260. CHARLES-JEAN XIV (Jean-Baptiste-Jules BERNADOTTE), n. à Pau, 26 janv. 1764, général et ministre de la guerre sous la République, maréchal de France et prince de Ponte-Corvo sous l'Empire, adopté le 5 nov. 1810 par le roi Charles XIII, roi de Suède le 5 fév. 1818, m. 8 mai 1844.

L. A. S., en français, à sa femme ; Stockholm, 6 fév. 1818, 2 p. 3/4 in-4. — A. S. (comme roi de Suède), R[3]. — S. R[1].

Pièce historique par laquelle il lui annonce la mort du roi Charles XIII (arrivée la veille) et son avénement au trône. « Un moment après son décès le Conseil d'État de Suède et de Norvége, toutes les autorités, tant civiles que militaires, et une quantité de citoyens, qui s'étoient portés en foule au château, demandèrent à me prêter serment de fidélité. Cette formalité eut lieu avant minuit dans la galerie de la Reine. Le local et les impressions que nous venions de recevoir, jointes au sentiment d'affection que l'on me manifestoit, donnoit à cette cérémonie le caractère le plus auguste. »

261. CHARLES-JEAN XIV.

L. A. S., en français, à sa femme ; Stockholm, 28 mars 1818, 7 p. 1/2 in-4, papier de deuil.

Document de la plus grande importance, où il donne à sa femme de nouveaux détails sur sa prise de possession du trône et sur les difficultés qu'il a eu à surmonter dans un pays composé de tant de nations. Il pense qu'il parviendra à réunir autour du faisceau de l'État cette divergence d'opinions qui, jusqu'ici, a séparé et désuni les populations. « Suédois et Norwégiens me semblent persuadés de cette vérité et paraissent vouloir me seconder par leurs efforts. Ils ont acquis la certitude que je consacre tous mes soins pour assurer leur bonheur en faisant respecter leurs droits. Cette puissante vérité est une victoire remportée sur des esprits que le seul souvenir du despotisme effarouche. Ainsi, ma chère amie, je repose ma confiance sur ce que mes intentions sont bien appréciées et sur l'espoir que la divinité daignera bénir mes travaux. » Il lui donne ensuite des instructions particulières sur la ligne de conduite qu'elle doit suivre provisoirement.

RUSSIE

262. PIERRE, dit *le Grand,* le plus illustre souverain de la Russie, n. à Moscou, 11 juillet 1672, tzar en 1682, m. 28 janv. 1725.

L. S.; 14 janv. 1711, 3/4 de p. in-fol., papier de deuil. — A. S. R⁹. — S. R⁵.

263. CATHERINE II, n. à Stettin, 2 mai 1729, impératrice en 1764, m. 17 nov. 1796.

L. S., contre-sig. ***Alexandre Galitzin***, à Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne; Saint-Pétersbourg, 14 fév. 1764 (1765), 3 p. in-fol. — A. S. R⁶. — S. R⁸.

Félicitations sur l'heureux accouchement de la duchesse de Savoie, belle-fille de ce prince.

POLOGNE

264. JEAN SOBIESKI, un des héros de la Pologne, n. à Cracovie, 1629, élu roi le 21 mai 1674, m. 17 juin 1696.

L. S., en latin, à Fagel, pensionnaire des États de Hollande; juillet 1680, 1 p. in-fol., grand cachet armorié. — S. R⁵. (*Recherché.*)

HONGRIE

265. KOSSUTH (Ludwig), chef de la révolution hongroise, n. à Morok, comitat de Zemplin, 27 avril 1806, président du Comité de défense nationale, du 5 mai au 11 août 1849.

P. S.; 29 mai 1849, 1/2 p. in-fol. — A. S. R³. — S. C. — (Les lettres ou pièces comme président du Comité de la défense nationale sont plus rares et plus recherchées.)

ITALIE

(Voir, pour les papes, la série consacrée à l'Église catholique.)

FLORENCE

266. MEDICI (Cosimo di), *l'ancien,* dit *le Père de la patrie,* n. à Florence, 27 sept. 1389, m. dans la même ville, 1er août 1464.

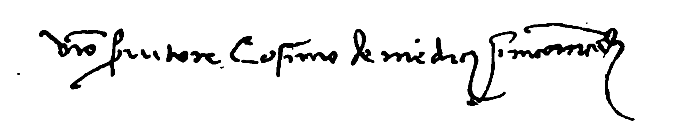
L. A. S. à Averando de Médicis ; Florence, 22 déc. 1427, 1 p. in-4, adresse, traces de signet sur cire. — A. S. R^{8}. — S. R^{6}.

Bon nombre de lettres de Côme n'ont été ni écrites ni signées par lui, mais sont de la main de secrétaires. Quelques-unes ont été écrites par Gianozzo Manetti.

267. MEDICI (Cosimo di).

L. A. S. au duc de Milan ; Florence, 25 fév. 1453, 1 p. pl. in-4, cachet. Légère tache d'eau et déchirure dans un angle.

Lettre où Côme de Médicis répond à deux lettres du duc de Milan concernant les événements politiques.



268. MEDICI (Lorenzo di), dit *le Magnifique,* chef de la république de Florence, grand protecteur des artistes et des hommes de lettres, n. 1er janv. 1548, m. dans la villa de Carragi, 18 avril 1492.

L. A. S. à Francesco de Ghaddis, à Parme ; Florence, 8 nov. 1485, 1 p. in-fol., adresse, trace de signet. Belle pièce. — A. S. R^{6}. — S. R^{4}.

RIMINI

269. MALATESTA (Sigismondo-Pandolfo I), seigneur de Rimini, célèbre par ses aventures et son goût pour les arts, n. 1417, m. 1468.

L. S. à Francesco Sforza, duc de Milan ; Rimini, 4 déc. 1451, 1 p. in-4, traces de cachet. Mouillure à l'angle supérieur. — S. R^{6}.

MILAN

270. SFORZA (Lodovico-Maria), dit *le More*, n. 3 août 1451, duc de Milan le 22 oct. 1494, m. au château de Loches, prisonnier de Louis XII, 16 juin 1508.

L. S., contre-sig. *B. Chalcus;* Milan, 6 juin 1496, 1/2 p. in-fol. oblong, sceau appliqué sur cire. — S. R[6]. — (Louis le More faisait ordinairement écrire et signer ses lettres par un secrétaire.)

Brevet d'une pension de 50 florins accordée à Louis Diespac, de Berne, qui était à son service.

MANTOUE

271. ESTE (Isabella d'), duchesse de Mantoue, protectrice des arts et des lettres, grand amateur des productions de l'art antique, n. 14 mai 1474, m. 1539.

L. écrite et signée en son nom par un secrétaire, à Louis le More, son beau-frère; Mantoue, 1[er] janv. 1498, 1 p. in-fol., cachet. — A. S. R[8]. — S. R[5]. (Souvent ses lettres sont de la main d'un secrétaire.)

Relative à la mort de Béatrice, sa sœur, épouse du duc de Milan. (Cette lettre sert à préciser l'époque du décès de cette dernière princesse, que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* placent, à tort, au 2 janvier 1497.)

FERRARE

272. RENÉE DE FRANCE, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, femme d'Hercule II, duc de Ferrare, dont la cour fut pendant quelque temps l'un des plus ardents foyers de la propagande protestante, n. à Blois, 25 oct. 1510, duchesse le 31 oct. 1534, m. au château de Montargis, 12 juin 1576.

L. A. S. au duc Hercule, son mari; 15 mai 1557, 1 p. in-fol., adresse, traces de cachet. — A. S. R[4]. — S. R[3].

Elle lui envoie le peintre Geronimo, auquel elle a fait commencer les travaux de sa villa, pendant l'absence de maître Terse et de maître Christofle, qui sont allés à Modène. Geronimo lui a fait des dessins qu'elle lui communiquera. S'il veut lui laisser maître Maset pour achever sa maison, elle lui en sera reconnaissante; car, sans lui, rien ne marchera, comme pourra le lui dire Geronimo. Ces travaux et dépenses lui tourneront, du reste, à plus de plaisir et passe-temps que ce qu'il a dépensé en d'autres lieux.

SAVOIE

273. CHARLES III, dit *le Bon,* duc de Savoie, adversaire de François Ier, n. 1486, m. 1553.

L. S., en français, avec deux lignes autographes, à Antonin Baue; Chambéry, 23 juin, 1/2 p. in-4, cachet. — S. R4.

274. EMMANUEL-PHILIBERT, dit *Tête de fer,* n. à Chambéry, 8 juillet 1528, fils du précédent, duc de Savoie en 1553, vainqueur des Français à Saint-Quentin, m. 30 août 1580.

L. S. à Maria Savorgnana; Ambérieu, 22 août 1569, 1/2 p. in-fol., trace de cachet. — S. R1.

NAPLES

275. RENÉ D'ANJOU, comte de Provence, roi de Naples, dit *le bon roi René,* n. 1409, m. 1480.

L. S., en italien, à Blanche Marie Sforce, duchesse de Milan; Alexandrie, 3 septembre, 1/2 p. in-4 oblong. — S. R3.

276. FERDINAND D'ARAGON, roi de Naples (1458), prince cruel, mais habile politique et protecteur des lettres, qui lutta contre les entreprises des Français et introduisit l'imprimerie dans ses États, n. 1423, m. 1494.

L. S., sur vélin, en latin, au pape Alexandre VI; Naples, 25 nov. 1492, 1/2 p. in-fol. oblong, trace de cachet. — S. R5.

Lettre de félicitations sur l'élection d'Alexandre VI au souverain pontificat.

277. MURAT (Joachim), général républicain, puis maréchal de l'Empire, beau-frère de Napoléon Ier, roi de Naples, sous le nom de *Joachim Napoléon*, le 15 juillet 1808, n. à la Bastide-Fortunière (Lot), 25 mars 1771, fusillé au Pizzo le 13 oct. 1815.

L. A. S. (à Bessières); 27 thermidor, 4 p. in-8. — A. S. R3. — S. C. — (Les pièces signées comme roi de Naples sont plus rares.)

Témoignages d'amitié. Murat proteste qu'il ne veut nullement empêcher Bessières d'adresser ses rapports directement à l'empereur. Il n'a pas des prétentions si ridicules.

SARDAIGNE

278. CARLO-ALBERTO, n. 2 oct. 1798, roi de Sardaigne le 27 avril 1831, vaincu par les Autrichiens à Novare le 23 mars 1849, abdique le même jour en faveur de son fils Victor-Emmanuel, m. 28 juill. 1849.

L. A. S. en français, au marquis...; Pise, 4 janv. 1822, 1 p. 3/4 in-4. — A. S. R³. — S. C.

Lettre, signée *Albert de Savoie*, antérieure à son avénement au trône. Remercîments de ses compliments à l'occasion du renouvellement de l'année. « Les paroles flatteuses, dont vous avez bien voulu vous servir sur les sentimens de Sa Majesté le Roi de France à mon égard, sont infiniment précieuses à mon cœur; mon désir fut toujours et est plus que jamais de me rendre digne et de mériter, par ma conduite, l'estime et la protection d'un monarque aussi vénéré par sa puissance que par sa profonde sagesse... »

ROYAUME D'ITALIE

279. VITTORIO-EMANUELE II, n. 14 mai 1820, roi de Sardaigne le 23 mars 1849, roi d'Italie le 5 mai 1861.

P. S.; Turin, 12 mai 1853, 1 p. in-fol., sceau. — A. S. R⁴. — S. C.

VICE-ROIS ET CHEFS DE RÉPUBLIQUES

280. EUGÈNE DE BEAUHARNAIS, n. à Paris, 3 sept. 1781, vice-roi d'Italie de 1805 à 1814, m. en Bavière, 26 fév. 1824.

L. S.; Saint-Leu, 1er juin 1814, 1/2 p. in-4, papier de deuil. Déchirure dans un angle n'atteignant pas le texte. — A. S. R¹. — S. C.

Prière de faire délivrer un passeport au courrier chargé de porter à Napoléon, alors à l'île d'Elbe, une dépêche le prévenant de la mort de l'impératrice Joséphine.

281. MAZZINI (Giuseppe), chef du parti démocratique en Italie, triumvir de la République romaine de 1849, n. à Gênes, 28 juin 1808, m. en Angleterre, 1875.

L. A. S., en français, à M. de Lesseps, chargé d'affaires de France ; Rome, 16 mai 1849, 1 p. in-8. — C. — (Les lettres comme triumvir sont R⁶.)

Curieux document dont voici la plus grande partie :

« Mon cher Monsieur,

« Voici notre position, que je vous prie d'examiner sur la carte.

« Les Français sont à Bravelta, comme centre. Leur aile droite s'étend vers le Tibre ; l'aile gauche est placée à Acqua Traversa. Nous sommes entièrement cernés, et le demi-cercle des opérations se resserre de plus en plus. Le corps qui se trouvait, hier soir, au Monte della Vigna, a commencé, ce matin, des mouvements hostiles. Trois pièces de canon ont été transportées vers le Tibre ; un avant-poste s'est porté à la distance d'un demi-mille.....

« Comment concilier ces mouvements avec la dépêche et votre mission? Comment empêcher une collision? Je vous le demande.

« Votre dévoué

« Jos. Mazzini. »

282. MANIN (Daniele), n. à Venise, 13 mai 1804, président de la République vénitienne du 23 mars au 8 juillet 1848, un des plus nobles caractères de ce siècle, m. en exil à Paris, 22 sept. 1857.

L. A. S., en français, au rédacteur en chef d'un journal (sans doute *le Siècle*) ; Paris, 20 juin 1853, 2 p. 3/4 in-fol., écrites à mi-marge. — R³. — (Les pièces de l'époque de sa présidence sont très-rares.)

Pièce très-importante. Manin déclare que, quoiqu'il ait fourni de nombreux documents à M. Anatole de la Forge pour son *Histoire de la République de Venise sous Manin*, il est absolument étranger aux appréciations portées par cet écrivain sur les hommes et sur les choses. Il réfute même ce que M. de la Forge a dit sur le général Pepe et sur le roi Charles-Albert. Il disculpe ce dernier du reproche de trahison. « J'ose espérer que M. de la Forge voudra bien me pardonner ces observations, en réfléchissant qu'il s'agit ici d'un des plus illustres vétérans de nos luttes pour l'indépendance et pour la liberté, et d'un roi vaillant et infortuné, dont le cœur s'est brisé à l'aspect des douleurs de la patrie, dont la mémoire est vénérée par nos frères de Piémont, et dont le fils, enfin, tient d'une main ferme, habile et loyale, le drapeau tricolore de la régénération italienne. » Ce passage caractéristique est d'autant plus curieux qu'il a été supprimé par Manin lors de l'impression dans le journal et remplacé par cette phrase banale : « En réfléchissant combien il importe, même en vue de l'avenir, d'écarter tout soupçon d'injustice envers des personnes qui ont joué un rôle si éminent dans les luttes pour l'indépendance italienne. » Ce changement est facile à vérifier, car on a joint à l'autographe l'épreuve avec les corrections de la main de Manin.

283. GARIBALDI (Giuseppe), le héros de la légende patriotique italienne, n. à Nice, 4 juillet 1807, dictateur des Deux-Siciles du 21 juillet au 21 oct. 1860.

L. A. S. à son ami Deidery ; Caprera, 27 juin 1861, 1 p. in-8 oblong. — A. S. R². — S. C. — (Les pièces comme dictateur des Deux-Siciles sont R⁰.)

Il l'invite à venir le voir à Caprera.

ESPAGNE

284. FERDINAND, dit *le Catholique*, le fondateur de l'unité territoriale espagnole, n. 10 mars 1452, roi le Castille et de Léon, du chef de sa femme Isabelle, le 13 déc. 1474, roi d'Aragon, le 19 janv. 1479, m. à Madrigalejos, 23 janv. 1516.

L. S., sig. aussi d'*Isabelle de Castille*, au pape Alexandre VI ; Madrid, 10 nov. 1494, 1 p. in-fol. oblong, traces de sceau. — S. R⁶. (*Recherché.*)

Lettre écrite à l'occasion de la nomination du cardinal de Cartusena aux légations de Campanie et des provinces maritimes.

285. ISABELLE DE CASTILLE, illustre princesse, qui fut la protectrice de Christophe Colomb, n. 23 avril 1451, reine de Castille le 13 déc. 1474, reine d'Aragon, du chef de son époux, Ferdinand le catholique, le 19 janv. 1479, m. 26 nov. 1504.

L. S.; Valladolid, 23 déc. 1476, 1 p. in-4 oblong. Belle pièce. — S. R³.

286. PHILIPPE II, le Tibère espagnol, n. à Valladolid, 21 mai 1527, investi

des États héréditaires des Pays-Bas le 25 oct. 1555, roi d'Espagne, par l'abdication de Charles-Quint, le 24 mars 1556, m. 13 sept. 1598.

L. A. S. au pape Grégoire XIII ; 16 déc. 1578, 2 p. in-fol., cachet. Superbe pièce. — A. S. R⁴. — S. R¹.

287. DON CARLOS, infant d'Espagne, fils de Philippe II, qu'ont rendu à jamais célèbre les drames d'Alfieri et de Schiller, n. à Valladolid, 1545, m. empoisonné, dit-on, après avoir été condamné par le grand inquisiteur Espinosa, le 24 juillet 1568.

L. S., avec 8 lignes autographes, au commandeur de Castille, ambassadeur du Roi à Rome; Alcala de Henarès, 20 mars 1564, 1 p. 3/4 in-fol., sceau. — A. S. et S. R⁸.

Très-intéressante lettre de recommandation.

288. PHILIPPE V, n. à Versailles, 10 déc. 1683, reconnu roi d'Espagne le 24 nov. 1700, descend du trône par abdication le 10 janv. 1724, y remonte le 6 septembre suivant, m. 9 juillet 1746.

L. A. S., en français, à Amelot, ambassadeur d'Espagne; camp devant Barcelone, 16 avril 1706, 2 p. 1/2 in-4. — A. S. R⁸. — S. C.

Détails sur les péripéties du siège. « L'Archiduc est toujours dans Barcelone, à ce qu'on asseure ; ce seroit un coup décisif, si je l'y prenois. » — Plus loin, il ajoute : « L'inquiétude où je suis de sçavoir cette princesse (la reine Marie-Louise) dans les conjonctures aussi épineuses que celles où elle se trouve (elle était enceinte) est diminuée par la pensée qu'elle a auprès d'elle un aussi honneste homme et aussi habile que vous, pour qui j'ay tant d'estime et de considération. »

289. MARIE-LOUISE DE SAVOIE, première femme de Philippe V, n. 1688, reine en 1701, m. 14 fév. 1714.

L. A. S., en français ; Burgos, 24 août 1706, 3 p. in-4. — A. S. R⁴.

« Il faut que je vous marque la surprise que j'ay eüe, ce matin, en voiant un ordre au chʳ de Bragelonne de partir avec le détachement françois. Je vous avoue qu'il me semble qu'on me traite d'une étrange manière ; je ne m'en prend point à vous... mais au maréchal de Barvic..... Vous verrez comme nous allons demeurer sans ces François, et s'il est permis de me laisser comme cela... »

ÉTATS-UNIS

290. WASHINGTON (George), premier président de la République des États-Unis, de 1788 à 1797. (V. son article à la série des Initiateurs.)

L. S. au président de la Convention, à New-Hampshire ; Morris-Town, 23 janvier 1777, 2 p. in-fol. Raccommodée dans la marge du fond.

Manquant de troupes régulières, il prie le président d'user de l'autorité que lui a conférée le Congrès pour lever et équiper, au plus vite, les bataillons que sa province doit fournir. Quoiqu'il soit regrettable d'organiser des gardes urbaines, ce qui arrête arts et agriculture, sans lesquels on ne pourrait longtemps exister, il faut cependant avoir recours à ce moyen extrême pour sauvegarder les libertés, jusqu'à ce que l'armée régulière entre en campagne. L'état déplorable des forces du pays lui fait appréhender que l'ennemi n'en profite quelque

comendador mayor este es el mayor
plazer q me podeys hazer y q no ay mas
dilaçion y q la q avido se remedie e
hazer a mi maestro la merçed q se hizo
al obispo de cuenca q haziendolo yo
os quedare en perpetua y grande obli
gaçion como de cosa en q me va tanta
honrra y contentamiento

yo el principe

jour pour s'emparer des arsenaux. S'il avait eu seulement six mille hommes de troupes régu lières, il aurait pu frapper un coup décisif, ce qu'il espère pouvoir faire avant le printemps prochain, si on lui envoie les forces dont il a besoin.

291. WASHINGTON (George).

L. A. S. au colonel Humphreys; Moat-Wernon, 23 janv. 1787, 3/4 de p. in-4, cachet brisé.

Relative au pillage de la malle de Newark. Il a cru perdre sa correspondance, qui s'est heureusement retrouvée.

292. ADAMS (John), second président des États-Unis de 1797 à 1801, n. à Braintree (Massachusets), 19 oct. 1735, m. à Quincy, près Boston, 4 juillet 1826.

L. A. S. à Malesherbes; New-York, 19 août 1790, 2 p. in-4. — A. S. R^4. — S. R^2.

Intéressante lettre sur la mort de son ami le comte Sarsefield et sur la publication projetée des manuscrits de celui-ci. Connaissant par expérience les dangers d'une révolution et la misère qu'elle occasionne, Adams est très-inquiet de ses amis de France auxquels il souhaite succès et bonheur.

293. JEFFERSON (Thomas), troisième président des États-Unis, de 1801 à 1810, n. à Shadwell (Virginie), 1743, m. 1826. C'est lui qui rédigea, en 1776, la déclaration d'indépendance.

L. S.; 30 nov. 1780, 2 p. in-fol. — A. S. R^3. — S. R^1.

Il mande que le pouvoir exécutif a l'intention de placer, dans les principaux forts, quatre canons pour protéger les vaisseaux qui sont dans les ports de l'Etat.

294. JEFFERSON (Thomas).

L. A. S., en français, à Messieurs... ; Paris, 24 nov. 1785, 1 p. in-4.

Il les remercie d'avoir bien voulu se charger des prisonniers américains. Il espérait recevoir l'ordre de les mettre en liberté, et c'est ce qui a causé quelque retard à l'envoi de cette lettre.

295. MONROE (James), cinquième président des États-Unis, de 1817 à 1825, n. dans le comté de Westmoreland (Virginie), 2 avril 1759, m. à New-York, 4 juillet 1831.

L. A. S. à M...; Washington, 9 janv. 1814, 1 p. 1/4 in-4. Deux noms effacés dans la lettre. — R^1.

Belle lettre sur lord Holland, dont il fait le plus grand éloge. Envoi d'un traité « on expatriation » composé par son gendre. Monroe déplore la guerre présente, dont souffre le monde entier, et il désire qu'on profite de l'occasion qui se présente de rétablir la paix à des conditions honorables pour les belligérants.

AMÉRIQUE DU SUD

296. BOLIVAR (Simon), surnommé *el Liberador,* le héros de l'Amérique du Sud et le fondateur de son indépendance, n. à Caracas, 1783, proclamé président de la république de Colombie en 1819, m. 17 déc. 1830.

L. A. S. à une dame ; Lima, 5 janvier 1825, 2 p. in-4. — A. S. R⁵. — S. R³. (*Recherché.*)

GRÈCE

297. CAPODISTRIAS (Jean, comte de), n. à Corfou, 1776, élu, le 2 avril 1827, président de la Grèce pour sept ans, assassiné à Nauplie le 27 sept. 1831.

L. A. S., en français, au professeur Pictet ; (Genève, vendredi), 3/4 de p. in-8. — R².

Il s'excuse de ne pas l'aller voir, car on vient de lui mander la mort d'une de ses nièces qu'il aimait du fond du cœur.

ALGÉRIE

298. ABD-EL-KADER (Sidi-el-Hadji-Ouled-Mahiddin), le défenseur de la nationalité arabe en Algérie, n. 1807.

L. A. S. à Louis-Philippe ; 2 janv. 1848, 1 p. in-fol. — R³.

Minute de la lettre adressée par lui, du fort Lamalgue, à Toulon, au roi Louis-Philippe, en mettant le pied sur le sol français. — A la pièce est jointe une traduction de la main de M. Rousseau, interprète principal de l'armée d'Afrique.



TABLE



COLLECTION BENJAMIN FILLON

SÉRIES III ET IV

HOMMES D'ÉTAT, PERSONNAGES POLITIQUES

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ABRÉVIATIONS

L. A. S.	Lettre autographe signée.
L. A.	Lettre autographe.
L. S.	Lettre signée.
P.	Pièce.
p.	page.
R.	Rare.
C.	Commun.
Vig.	Vignette.

Je n'ai pas indiqué en quelle langue les pièces sont écrites, quand elles ont été écrites dans la langue nationale de celui dont elles émanent. Dans le cas contraire, j'ai scrupuleusement donné les indications nécessaires.

AVIS

Il y aura, chaque jour de vente, de deux à quatre heures, exposition publique, rue des Bons-Enfants, des pièces qui seront vendues le soir.

Les pièces seront visibles chez M. Étienne Charavay, du 16 au 19 avril, de une heure à cinq heures.

L'authenticité des autographes est garantie.

Huit jours sont accordés pour la vérification des pièces; passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Les acquéreurs payeront cinq pour cent en sus du prix d'adjudication.

M. Étienne Charavay, *archiviste-paléographe*, chargé de la vente, remplira les commissions qu'on voudra bien lui confier.

INVENTAIRE

DES

AUTOGRAPHES

ET DES

DOCUMENTS HISTORIQUES

COMPOSANT LA COLLECTION

DE

M. BENJAMIN FILLON

SÉRIES III ET IV

HOMMES D'ÉTAT, RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Vente aura lieu à Paris, rue des Bons-Enfants, n° 28, Salle n° 2
les 20 et 21 avril 1877, à huit heures précises du soir

par le ministère de

M° BAUDRY, COMMISSAIRE PRISEUR,
Rue Saint-Georges, n° 24

ASSISTÉ DE M. ÉTIENNE CHARAVAY, ARCHIVISTE, EXPERT
Rue de Seine, n° 51



ÉTIENNE CHARAVAY
RUE DE SEINE, 51
PARIS

FRÉDERIC NAYLOR
4, MILLMAN STREET, BEDFORD ROW
LONDRES

1877

ORDRE DES VACATIONS

1re vacation : vendredi 20 avril 1877 . . . . . . de 299 à 478.

2e — samedi 21 avril 1877 . . . . de 479 à 652.

NOTES DES PIÈCES LES PLUS IMPORTANTES

JEAN RABATEAU.
GUILLAUME GOUFFIER.
TRISTAN L'HERMITE.
CARDINAL BALUE.
COMMYNES.
JACQUES DE BEAUNE.
CARDINAL DE LORRAINE.
RICHELIEU.
PÈRE JOSEPH.
LAUBARDEMONT.
MAZARIN.
FOUCQUET.
COLBERT.
LAW.
BARBÈS.
LOUIS BLANC.
DELESCLUZE.
METTERNICH.
MENSCHIKOW.
MACHIAVEL.
CÉSAR BORGIA.
LANNOY.
CAVOUR.
XIMENÈS.
GRANVELLE.
MIRABEAU.
LAFAYETTE.
PRISE DE LA BASTILLE.
BRISSOT.
DUMOURIEZ.
MADAME ROLAND.
JOURNÉE DU 10 AOUT.
DANTON.
MASSACRES DE SEPTEMBRE.
VALAZÉ.
RÉVOLUTION DU 31 MAI.
FOUQUIER-TINVILLE.
MARAT.
CHARLOTTE CORDAY.
CAMILLE DESMOULINS.
BIBLIOGRAPHIE.
COUTHON.
SAINT-JUST.
ROBESPIERRE AINÉ.
ROBESPIERRE JEUNE.
THÉOPHILANTHROPES.
BABEUF.

TROISIÈME SÉRIE

HOMMES D'ÉTAT

PERSONNAGES POLITIQUES





HOMMES D'ÉTAT

PERSONNAGES POLITIQUES

FRANCE

299. RABATEAU (Jean), président au parlement de Paris, membre du conseil de Charles VII, ambassadeur en Angleterre, l'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, n. à Fontenay-le-Comte vers 1370, m. 1441.

L. A. S. à M. de la Claretière, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bretagne; Auzances, près Poitiers, 31 décembre, 1 p. in-4, fragment de cachet. — R*. .

Intéressante lettre relative à l'assemblée des gens du roi et de ceux du duc à Mortagne, et à la levée d'une somme de 2,000 livres sur les habitants du Poitou.

300. GOUFFIER (Guillaume), seigneur de Boisy, sénéchal de Saintonge, favori de Charles VII, qui assista à l'entrevue de Jeanne d'Arc avec ce monarque, conseiller de Louis XI, gouverneur de Charles VIII, n. vers 1407, m. 23 mai 1495.

L. A. S. à sa femme ; ce jeudi au soir, 1 p. pl. in-fol. — A. S. R⁸. — S. R⁸.

Il croit avoir laissé dans sa maison la cédule du comte de Dunois, car il ne la retrouve pas. Il prie sa femme de la rechercher et de lui mander ce qui en est, « car j'an suis an grant mérancollie. » Il parle ensuite de son fils Artus, qui part pour la guerre. Il lui a conseillé de prendre pour capitaine M. de Piennes ou M. de Saint-André. (Voir, plus loin, la pièce d'Artus Gouffier qui concerne M. de Piennes.)

301. L'HERMITE (Louis-Tristan), prévôt des maréchaux de France sous Charles VII et Louis XI, maître de l'artillerie de France, exécuteur habituel des rigueurs de Louis XI contre les désordres des gens de guerre.

L. S. à Louis XI ; Suze, 26 août, 1/2 p. in-4. — R⁹.

Intéressante lettre qui commence ainsi : « Sire, je vous envoye, par Gascongne, vostre héraud, le procès de ce que nous avons besongné dever le Pape et unes lectres qu'il vous envoye, qui sont ouvertes, car Laurens de Medicis les a voulu veoir... »

302. BALUE (le cardinal Jean), évêque d'Évreux et d'Angers, secrétaire et aumônier de Louis XI, et son premier ministre jusqu'en 1469, époque où il fut arrêté et enfermé, jusqu'en 1480, dans une cage de fer au château de Loches, n. à Verdun, 1421, m. à Ancône, 1491.

L. S., en latin, sur vélin, à René d'Anjou, roi de Sicile ; Tours, 26 février 1467 (1468, n. s.), 1 p. in-fol. oblong. — R⁸.

Document fort curieux. Dispense accordée au bon roi René pour user de laitage et d'œufs pendant le carême.

303. COMMYNES (Philippe de), d'abord secrétaire de Charles le Téméraire, puis ministre et confident de Louis XI, dont il fut l'historien, n. 1445, m. au château d'Argenton, 1509.

L. A. S. à l'ambassadeur du duc de Milan, 1 p. in-4 oblong, cachet. — A. S. R⁹. — S. R⁷.

Il se recommande à lui et lui envoie son secrétaire.

304. CHAUVIN (Guillaume), chancelier de Bretagne sous le duc François II, n. vers 1415, m. en prison, 1482.

P. S., sur vélin ; 18 juin 1466, 1/2 p. in-fol. oblong. — R⁹.

Il déclare que, en sa présence, Mᵉ Jean de Paris, exécuteur testamentaire de feue Mᵐᵉ d'Estampes, a remis au duc de Bretagne « ung reliquaire d'une espine de la couronne nostre Seigneur Jehu Crist qui estoit enchâssée en or », provenant de la dite dame.

305. SALAZAR (Tristan de), évêque de Meaux, puis archevêque de Sens, habile diplomate, qui conclut, en 1480, la première confédération avec les Suisses, ambassadeur en Angleterre en 1488, m. 1518.

P. S., en latin ; 6 janvier 1512, 3/4 de p. in-4 oblong. — R[8].

Il déclare avoir assisté au concile de Pise du 12 août 1511 au 6 janvier 1512.

306. BRIÇONNET (Guillaume), dit *le cardinal de Saint-Malo*, principal ministre de Charles VIII, m. à Narbonne, 14 déc. 1514.

L. S., avec la souscript. aut., à MM. de Boisy, de la Salle-Guénant, chambellan du Roi, et François le Bascle, premier maître d'hôtel ; Paris, 11 mai, 1 p. in-fol. — R[5]. (*Recherché.*)

Importante lettre politique.

307. AMBOISE (Georges, cardinal d'), archevêque de Rouen, illustre premier ministre de Louis XII (1408), n. 1460, m. 1510.

L. S., avec la souscript. aut., à Me Ph. Hanneton, secrétaire de Mgr l'Archiduc ; Paris, 11 juin, 1 p. in-4, cachet. — A. S. R[9]. — S. R[4].

Il est heureux du bon vouloir que l'Archiduc a envers le Roi.

308. AMBOISE (Charles d'), seigneur de Chaumont, maréchal et amiral de France, gouverneur de Paris, n. 1463, m. à Correggio (Lombardie), 11 fév. 1511.

L. S. au Roi ; Milan, 18 juillet, 1/2 p. in-fol., trace de cachet. — R[4].

Relative à ce qu'il est nécessaire de faire pour résister à la venue de l'empereur.

309. GOUFFIER (Artus), seigneur de Boisy, fils de Guillaume, bailli de Vermandois, gouverneur de François Ier, qui le créa, en 1515, grand-maître de France, non moins célèbre par son goût éclairé pour les arts que par ses talents diplomatiques, n. 1475, m. mai 1519.

P. S. ; 23 novembre 1495, 1/2 p. in-4. — R[7].

Il déclare devoir à Jacques de Piennes la somme de cinquante écus d'or, qu'il lui rendra « en dedans Pasques prouchainement venant. »

310. OLIVIER (Jacques), célèbre magistrat, avocat général, puis premier président du Parlement de Paris (1517), père du chancelier, m. le 20 nov. 1519.

P. S., sur vélin ; Paris, 30 mars 1504, 1 p. in-fol. oblong, cachet. — R^{8}.

Reçu de 200 écus au soleil sur ce qui lui est dû « à cause des journées que j'ay vacqué à la conduicte du procès meu entre le procureur général dudit seigneur en son grant conseil et mons^{r} le mareschal de Gié. »

311. BEAUNE (Jacques de), baron de Samblançay, surintendant des finances sous François Ier, pendu au gibet de Montfaucon, pour crime de péculat, le 9 août 1527.

L. A. S. au chancelier Duprat ; Paris, 23 octobre (1521), 2 p. 3/4 in-fol., trace de cachet. — R^{7}.

Il lui mande qu'il enverra de l'argent aux gens du Conseil à Boulogne, et parle du payement des Suisses, du siége de Fontarabie et des affaires d'Italie.

312. DU BELLAY (le cardinal Jean), évêque de Bayonne, puis de Paris (1532), ministre favori de François Ier, ambassadeur en Angleterre et à Rome, protecteur de Rabelais, qui était son médecin, n. 1492, m. 16 février 1560.

L. S., avec la souscript. aut., au chancelier ; Nice, 8 juin 1538, 1/2 p. in-4. — A. S. R^{4}. — S. R^{3}. (*Recherché.*)

Relative au payement du prévôt de Thouarsais, en Poitou.

313. DU BELLAY (Guillaume), seigneur de Langey, guerrier et diplomate, vice-roi du Piémont (1537), auteur de *Mémoires*, n. 1491, m. à Saint-Symphorien, 9 janvier 1543.

L. S. au chancelier ; Valence, 28 août 1536, 1/2 p. in-fol. — R^{5}. (*Recherché.*)

314. DU BELLAY (Martin), prince d'Yvetot, capitaine et diplomate, protecteur des lettres, auteur de *Mémoires*, m. 1559.

L. S., avec la souscript. aut., au duc de Guise ; Glatigny, 26 mars 1557, 1/2 p. in-fol., trace de cachet. — R^{6}. (*Recherché.*)

Relative au congé que demandent au roi les marchands de morue, pour le voyage de Terre-Neuve.

315. POYET (Guillaume), avocat général et président à mortier au Parlement de Paris, chancelier de France (1538), dégradé de sa charge pour malversations, le 24 avril 1545, n. aux Granges (Anjou), 1474, m. avril 1548.

L. A. S. au chancelier ; Paris, 18 juin (1537), 2 p. in-fol., cachet. — R^{6}.

Très-intéresssnte lettre où il expose au chancelier la triste situation où il se trouve, au point de vue pécuniaire. Il parle ensuite d'un jeune homme, nommé de Lospital, fils d'un mé-

decin du connétable de Bourbon, que le lieutenant criminel (Morin) a élu pour avoir sa fille. Il demande si ce mariage est agréable au roi, à cause des relations du père de ce jeune homme avec le connétable de Bourbon. (Il s'agit de Michel de l'Hospital, si illustre plus tard, et qui épousa en 1537 Marie Morin, fille du lieutenant criminel.)

316. LORRAINE (Charles, cardinal de), archevêque de Reims, premier ministre de François II, homme d'Etat et orateur illustre, n. à Joinville, 17 fév. 1524, m. à Avignon, 26 déc. 1574.

L. A. S. à Catherine de Médicis ; Saint-Dizier, 6 décembre (1567), 1 p. in-fol., trace de cachet. — A. S. R[7]. — S. R[8].

Pièce historique où il prie la reine de n'avoir point de mauvais soupçons de lui, et de ne point laisser joindre les ennemis avec les forces d'Allemagne. Il la remercie du pouvoir qu'elle lui a donné sur les forces du gouvernement et promet de faire son devoir.

317. ROHAN (François de), seigneur de Gié, petit-fils du maréchal, ambassadeur à Rome en 1548.

L. A. S. au connétable ; La Roche-Guyon, 28 novembre (1538), 3/4 de p. in-fol. — A. S. R[6]. — S. R[5].

318. ROHAN (François de), seigneur de Gié.

L. S., avec la souscription et 6 lignes autographes, au cardinal de Guise ; Rome, 3 juin (1548), 1 p. in-fol., cachet.

Lettre écrite pendant son ambassade à Rome et où il rend compte de ses négociations.

319. L'HOSPITAL (Michel de), illustre chancelier de France, aussi célèbre par la noblesse de son caractère que par son savoir, n. à Aigueperse en 1508, m. à Belesbat (Seine-et-Oise) le 13 mars 1593.

P. S., sur vélin ; Paris, 17 avril 1568, 1 p. in-4 oblong. — A. S. R[7]. — S. R[3].

Quittance de la somme de deux cent vingt-quatre livres.

320. FOIX (Paul de), archevêque de Toulouse, diplomate, ami de Montaigne, qui lui dédia les poésies d'Etienne de La Boëtie, n. 1528, m. à Rome, 29 mai 1584.

L. S., avec la souscript. aut., à M. Godet, à Paris ; Rome, 11 juin 1582, 1 p. in-fol., cachet. — S. R[4].

321. CRUSSOL (Jacques de), baron d'Assier, duc d'Uzès, conseiller d'État qui prit part aux guerres civiles, m. sept. 1586.

L. A. S. au Roi ; Pont-Saint-Esprit, 17 octobre 1574, 1 p. 1/2 gr. in-fol., cachet. — R[6].

Il avertit le roi que le maréchal Damville s'est enfermé dans Beaucaire, y a amassé des provisions et semble prêt à se comporter en ennemi.

322. VILLEROI (Nicolas de NEUFVILLE, seigneur de), secrétaire d'État (1567), ministre sous quatre rois, auteur de *Mémoires,* n. 1542, m. à Rouen, 12 novembre 1617.

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Troyes, 24 septembre 1595, 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. R[3]. — S. R[1].

Nouvelles politiques. Le roi s'en est allé au secours de Cambrai, et Villeroi compte rejoindre bientôt Sa Majesté.

323. VILLEROI (Nicolas de NEUFVILLE, seigneur de).

L. S., sig. aussi par *Brissac, De Thou, M. de Vic* et *Phelipeaux*, à Duplessis-Mornay ; Loudun, 5 avril 1616, 1 p. in-fol.

Lettre écrite en qualité de commissaires du roi à la conférence de Loudun. Ils se plaignent de l'arrestation, dans Saumur, d'un gentilhomme nommé Lavau, qui n'est justiciable que du roi et de ses officiers.

324. JEANNIN (Pierre), président au parlement de Paris, illustre homme d'État et négociateur, n. à Autun, 1540, m. 31 oct. 1622.

L. S., avec la souscript. aut., à Duplessis-Mornay ; Blois, 28 avril (1616), 1 p. in-fol. — A. S. R[4]. — S. R[2].

Il lui promet son appui pour faire retenir M. de Villarnoul au conseil, et le faire entrer dans celui « qui doibt estre nommé de la religion prétendue réformée ».

325. JEANNIN (Pierre).

L. S., avec la souscription autographe, à Duplessis-Mornay ; Paris, 23 mai 1617, 1/2 p. in-fol.

Relative à l'état de la cour. Il parle du bon sentiment et du jugement que le roi apporte aux affaires publiques.

326. MORNAY (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly, un des plus illustres chefs du parti protestant, surnommé *le pape des huguenots*, n. à Buhy (Vexin), 5 nov. 1549, m. à La Forêt-sur-Sèvre, 11 nov. 1623.

L. A. S. à son fils, M. de Villarnoul, député général des églises de France ; Saumur, 17 juin 1610, 4 p. 1/2 in-fol., cachet. — A. S. R[4]. — S. R[2]. (*Recherché.*) (Duplessis-Mornay avait coutume de signer *Duplessis* dans ses lettres et *Philippes de Mornay* dans les actes publics.)

Lettre politique très-intéressante, écrite peu après l'assassinat de Henri IV. Il lui mande les nouvelles qu'il a reçues de la cour et lui trace une ligne de conduite. Curieux détails.

327. MORNAY (Philippe de).

P. S. *Philippes de Mornay* ; Saumur, 7 novembre 1615, 2 p. 1/4 in-fol.

Instructions au capitaine Roux, allant de la part de Duplessis-Mornay vers le roi à Bordeaux. Demande d'hommes et de munitions pour mettre en état de défense la place de Saumur, qui peut être menacée par le passage du prince de Condé.

328. LESCUN (Jean-Paul de), jurisconsulte, un des chefs du parti protestant, n. en Béarn, décapité à Bordeaux, comme criminel de lèze-majesté, le 18 mai 1621.

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Paris, 27 août 1616, 2 p. 1/4 in-fol. — R[8].

Pièce historique pleine de détails curieux sur les églises réformées de Béarn et de Navarre.

329. FORGET (Pierre), sieur de Fresne, secrétaire d'État (1589), qui rédigea l'édit de Nantes, ambassadeur en Espagne, n. 1544, m. 1610.

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Paris, 18 novembre 1598, 2 p. in-fol. — A. S. R[4].

Toute relative au mariage de la fille de Duplessis-Mornay.

330. SULLY (Maximilien de BÉTHUNE, duc de), le grand ministre de Henri IV, n. à Rosny, près Mantes, 13 déc. 1560, m. à Villebon, près Chartres, 22 déc. 1641.

L. S., avec la souscription autographe, aux anciens et pasteurs des églises réformées de Lyon et de Bourgogne; Sully, 20 mai 1606, 2 p. 1/2 in-fol. — A. S. R⁵. — S. R². (*Recherché.*)

Il leur expose ses objections au projet de réunion d'un synode national à La Rochelle. Cette assemblée se ferait peu à propos « durant le baptesme de Monseigneur le Daulphin à Paris, lequel le Roy s'est résolu de solenniser ceste année avec celuy de Mesdames, ayant mandé de toutes partz plusieurs Princes et seigneurs estrangers pour assister à ceste cérémonie... »

331. SULLY (Maximilien de BÉTHUNE, duc de).

Estat abrégé du bien de Monseigneur (le duc de Sully) *par estimation*, et *Mémoire touchant l'estat de la maison de Monseigneur le duc de Sully*, deux pièces originales, avec notes autographes de la fille du duc ; (vers 1640), 13 p. in-fol.

Documents intéressants pour la biographie de Sully.

332. SILLERY (Nicolas BRULART, marquis de), ambassadeur en Suisse (1589), président au Parlement de Paris, négociateur de la paix de Vervins (1598), garde des sceaux (1604), chancelier de France (10 sept. 1607), n. à Sillery, 1544, m. au même lieu, 1er oct. 1624.

L. A. S. à Villeroi; Paris, 31 juillet 1602, à 7 heures du soir, 2 p. in-fol. — R⁴.

Pièce historique où il raconte l'exécution du maréchal de Biron. « Il est mort, dit-il, avec un cœur félon et endurci, et n'a jamais peu estre persuadé de confesser ce qu'il tesmoingnoit par ses soupirs et par ses responses incertaines avoir sur sa conscience... »

333. POTIER (Antoine), seigneur de Seaus, secrétaire d'État, négociateur habile, ambassadeur en Espagne, m. au siége de Montauban, 13 septembre 1621.

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Paris, 31 janvier 1615, 2 p. 3/4 in-fol. — R⁴.

Il lui mande que ses lettres ont été très-bien reçues par le roi et par la reine.

334. LOMÉNIE (Antoine de), seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire des commandements de Henri IV, ambassadeur en Angleterre (1592), secrétaire d'État (1606), n. 1560, m. à Paris, 17 janv. 1638.

L. A. S. à Duplessis-Mornay; Abbeville, 9 juin 1596, 1 p. 1/4 in-fol. — R³.

Lettre politique sur les affaires du temps.

335. LOMÉNIE (Antoine de).

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Rouen, 3 janvier 1597, 1 p. 1/2 in-fol.

Relative au fils de Duplessis-Mornay et aux affaires politiques. Quelques livres et pasquils mettent le roi en colère, et il estime que la patience royale se convertira en fureur.

336. HARLAY DE SANCY (Nicolas), habile diplomate, surintendant des finances (1594), ambassadeur en Angleterre (1596), n. 1546, m. à Paris, octobre 1629.

L. A. S. à M. de Haultefort, conseiller du Roi, président au parlement de Dauphiné ; Paris, 22 mai 1582, 2 p. in-fol. — R⁴.

Il mande que le duc de Savoie, après avoir manqué l'entreprise de Genève, a mis garnison

au Pas de l'Écluse, que les reitres de Monsieur sont près d'arriver à Attigny et que les autres levées se hâtent fort pour aller au secours du Cambresis et d'Audenarde.

337. PHELIPEAUX (Paul), seigneur de Pontchartrain, secrétaire d'État, qui avait dans ses attributions les affaires de la religion réformée, auteur de *Mémoires,* m. à Castel-Sarrasin, 21 oct. 1621.

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Paris, 29 mai 1617, 1 p. in-fol. — R[3].

Il lui mande que le roi a bien accueilli les députés de Vitré, ayant par là fait connaître à ceux de La Rochelle qu'il ne désire de ses sujets que l'obéissance.

338. PHELIPEAUX (Paul).

L. A. S. à M. de Villarnoul (gendre de Duplessis-Mornay); Paris, 30 novembre 1620, 1 p. in-fol.

Il lui envoie le brevet de sa pension et exprime son regret de voir les brouilleries et les rumeurs qui se passent, et son désir que l'on fût plus sage à l'avenir, ce qui arriverait si l'on suivait les conseils de M. Duplessis.

339. PUYSIEULX (Pierre BRULART, marquis de SILLERY, vicomte de), fils du chancelier de Sillery, trésorier des ordres du Roi (1607), ambassadeur en Espagne, où il conclut le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche (1612), n. à Paris, 1563, m. 22 avril 1640.

L. S., avec la souscription autographe, à Duplessis-Mornay ; Paris, 23 mai 1617, 1/2 p. in-fol. — R[2].

340. ANCRE (CONCINO CONCINI, marquis d'), maréchal de France, premier ministre de Louis XIII, n. à Florence, assassiné au Louvre, par ordre du roi, le 24 avril 1617.

L. A. S. à MM. d'Amy, de Montebene et Arnauld, et aux capitaines étant dans la ville de Roye ; le 14 à 3 heures du matin (1615), 1 p. in-fol. — R[5]. (*Recherché.*)

Il leur mande qu'il remercie Dieu de ce qu'ils sont dans Roye pour défendre cette place. Il envoie M. de Nérestang à leur secours.

341. LUYNES (Charles d'ALBERT, duc de), grand-fauconnier et favori de Louis XIII, et son premier ministre après l'assassinat du maréchal d'Ancre (1617), connétable de France (2 avril 1621), n. à Pont-Saint-Esprit, 5 août 1578, m. à Longueville, 15 déc. 1621.

L. A. S.; 15 mai 1617, 1/2 p. in-fol. — R[7].

Témoignages d'affection.

342. BOUTHILLIER (Claude), secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères (1618), créature de Richelieu, n. 1584, m. à Pont-sur-Seine, 13 mars 1655.

L. A. S. à Duplessis-Mornay ; Angers, 2 février 1620, 3/4 de p. in-fol. — R[2].

Il lui fait part de la bonne volonté de la reine à son égard.

343. RICHELIEU (Armand-Jean DU PLESSIS, cardinal et duc de), le grand ministre de Louis XIII, n. à Paris, 5 sept. 1585, m. dans la même ville, 4 déc. 1642.

L. A. S. à Marie de Médicis ; Laleu, 29 sept. 1628, 1 p. in-4, cachets brisés. — A. S. R[4] — S. R[3]. (Le cardinal de Richelieu écrivait lui-même très-rarement ; il avait

plusieurs secrétaires, dont un, Charpentier, savait imiter l'écriture de son maître. Aussi la détermination des véritables autographes de Richelieu est-elle très-difficile. La lettre de la collection de M. Benjamin Fillon est évidemment autographe ; la comparaison des caractères de la signature avec ceux du texte, le fondu de toute la pièce, la destinataire, tout enfin ne laisse aucun doute à cet égard.)

Précieuse lettre écrite au nom de Louis XIII. Le roi avertit sa mère de la venue des Anglais qui ont 60 vaisseaux de guerre et 80 de vivres. Grâce à l'aide de Dieu et à la prudence du roi les ennemis n'auront que le contentement de voir prendre La Rochelle.

344. RICHELIEU (le cardinal de).

L. S. au maréchal de Brézé (son beau-frère) ; Paris, 24 juillet 1631, 1 p. in-fol., cachets.

Pièce historique où il lui annonce que la reine-mère s'est retirée en Flandre, et que le roi s'acheminera bientôt vers la frontière pour dissiper les troubles causés par l'union de la reine-mère avec Gaston d'Orléans et l'Espagne.

345. JOSEPH (François LECLERC DU TREMBLAY, dit le Père), le fameux confident du cardinal de Richelieu, n. à Paris, 4 nov. 1577, m. à Rueil, 18 décembre 1638.

L. A. S. (au cardinal de La Vallette) ; Rueil, 14 août (1635), 3 p. 1/2 in-fol. — R[6]. (*Recherché.*)

Lettre, qui paraît écrite au nom du cardinal de Richelieu. Elle est toute relative aux opérations militaires. Il le félicite sur le soin qu'il prend de faire punir les fuyards et sur ses succès. « Monseigneur le Cardinal en est satisfait au dernier point. Quant aux affaires de Flandres, je ne puis dire autre chose, sinon qu'il semble que les Cardinaux ont, cette année quelque bonheur fatal pour arrester les progrez des grands capitaines. »

346. LAUBARDEMONT (Jean-Martin, baron de), conseiller d'État, créature du cardinal de Richelieu, fameux par le rôle actif qu'il joua dans les procès d'Urbain Grandier et de Cinq-Mars, n. 1590, m. 1656.

L. A. S. au cardinal de Richelieu ; Loudun, 18 février 1636, 1 p. pl. in-fol., cachets et soies. — R⁷.

Document des plus curieux sur les possédées de Loudun. Les Pères exorcistes demandent la permission de conduire la supérieure des Ursulines au lieu de la sépulture du bienheureux M. de Sales. « Ilz croyent, Monseigneur, que le démon, qui reste seul danz son corps, est ordonné de Dieu pour estre chassé en ce lieu là, et dizent qu'ilz en ont des lumières suffizantes. » Un capucin, le Père Tranquille, est possédé. « Je n'ay, Monseigneur, rien veü en toute ceste affaire qui m'ait donné tant d'estonnement que l'accident arrivé à ce bon religieux, lequel en tire de grandz proffictz et advantages pour le bien de son âme. »

Je suis et seray toute ma vie avec une inviolable et tres fidelle affection
Monseigneur
Vostre tres humble tres obeissant et tres obligé serviteur
De Laubardemont
A Loudun ce xviij febr. 1636

347. MARILLAC (Michel de), garde des sceaux (1626), disgrâcié par Richelieu (1630), traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, n. à Paris, 9 oct. 1563, m. en prison à Châteaudun, 7 août 1632.

L. A. S. au cardinal de Richelieu ; Saint-Germain, 16 août 1623, 1/2 p. in-fol. — R⁵. (*Recherché.*)

Très-belle lettre de recommandation en faveur du Père de Bérulle (le fondateur de l'Oratoire).

348. PUYLAURENS (Antoine de LAAGE, duc de), favori de Gaston d'Orléans, célèbre par ses intrigues, m. au château de Vincennes, 1er juillet 1635.

L. A. S. au cardinal de Richelieu ; Béziers, 18 sept. 1632, 1 p. pl. in-fol., cachets brisés. — R⁶.

Belle lettre où il proteste de son dévouement.

349. FEUQUIÈRE (Manassès de PAS, marquis de), ambassadeur en Allemagne (1633), diplomate et guerrier, n. à Saumur, 1er juin 1590, m. de ses blessures à Thionville, 13 mai 1640.

L. A. S. au cardinal de La Vallette ; Sarbvic, 17 juillet 1635, 1 p. in-fol., trace de cachet. — R⁴.

Relative aux opérations de l'armée du duc de Saxe-Weimar.

350. SEGUIER (Pierre), célèbre chancelier de France (1635), n. à Paris, 28 mai 1588, m. à Saint-Germain en Laye, 28 janv. 1672.

L. S., avec la souscription autographe, à Le Tellier ; Paris, 26 oct. 1659, 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. R[4]. — S. R[2].

Relative à l'élection d'un syndic. Curieux détails.

351. MOLÉ (Mathieu), premier président au Parlement de Paris (1641), célèbre par la fermeté qu'il déploya pendant la Fronde, n. 1584, m. 3 janvier 1656.

L. A. S. (au cardinal Mazarin); 8 septembre (1652), 1 p. in-4. — R[4]. (*Recherché.*)

Relative aux troubles de la Fronde. « Au milieu de noz orages publics chacun s'acquite icy de ce qu'il doibt, et la fermeté qu'il plaist à la Royne de tesmoigner augmente le courage pour essayer de restablir cette autorité royale afin que S. M. dispose de tout comme il luy plaira. » (Le fameux mot de Louis XIV : « L'État, c'est moi », était en germe dans ces paroles.)

352. ARGENSON (René de VOYER, comte d'), diplomate, employé souvent par le cardinal de Richelieu, entre autres pour négocier la réunion de la Catalogne à la France (1641), ambassadeur à Venise, m. 1651.

L. A. S. au nonce Bentivoglio; Sienne, 18 juill. 1646, 2 p. in-fol. — R[3].

Nouvelles politiques et militaires.

353. LA ROCHEFOUCAULD (François V, comte, puis duc de), gouverneur du Poitou, père de l'auteur des *Maximes*, n. 5 sept. 1588, m. au château de La Rochefoucauld, 8 fév. 1650.

2 P. S., sig. aussi par sa femme *Gabrielle Du Plessis ;* Fontenay-le-Comte, 5 juillet 1625, 4 p. 1/2 in-fol. — R[1]. — (*Réservé.*)

Procurations données pour recevoir d'Antoinette de Pons, dame de Guercheville, veuve en premières noces du seigneur de Liancourt, la somme de cinquante mille livres, léguée par ledit seigneur à la comtesse de La Rochefoucauld, sa fille.

354. MONTBAZON (Hercule de ROHAN, duc de), gouverneur de Paris et de l'Ile de France et grand-veneur sous Henri IV, père de la célèbre duchesse de Chevreuse, n. 1568, m. en Touraine, 16 oct. 1654.

L. A. à Duplessis-Mornay ; Paris, 5 novembre, 1 p. in-fol., cachets et soies. — A. S. R[6]. — A. R[4].

Relative aux négociations en faveur des réformés. Le duc fera de son mieux pour ne rien aigrir de part et d'autre, car il est « trop bon francès, aymant le Roy et repos de son estat. »

355. MAZARIN (Giulio MAZARINI, en français Jules), le célèbre ministre de Louis XIV, n. 14 juillet 1602, m. à Vincennes, 9 mars 1661.

L. A. S. à Foucquet ; Stenay, 16 juillet 1657, 7 p. in-4 à mi-marge. — A. S. R[4]. — S. R[1].

Cette lettre est écrite en marge d'une lettre autographe signée du surintendant Foucquet adressée à Mazarin le 11 juillet 1657 et formant 7 pages in-4. L'union des autographes de Foucquet et de Mazarin donne à cette pièce une grande valeur. Foucquet soumet au cardinal diverses questions concernant les finances, la somme qu'il désire pour les affaires d'Allemagne, les moyens de se la procurer, les désordres de Normandie, les dédommagements demandés par les chanoines de la Sainte-Chapelle pour la place que le premier président défunt a pris à l'un d'eux pour bâtir sa maison, etc.— Mazarin répond longuement et minutieusement à toutes ces questions. Document historique des plus importants.

FRAGMENTS D'UNE LETTRE DE FOUCQUET ET DE LA RÉPONSE DE MAZARIN

11 et 16 juillet 1657

Je confirme tout ce que M. Mon frere m'a dit la continuation
des [illegible] des bontez de V. E. pour toute
[illegible] qui en la famille dont je luy suis tres
[illegible] redevable en suis l'assurance que
[illegible] personne n'est plus soubmis et plus
[illegible] attaché a elle que moy qui
autre chose qu'un [illegible] employray ma vie et mon bien
[illegible] pour son service avec la plus
[illegible] Le Card. Mazarini grande joye du monde Foucquet

A [illegible] le 16 juillet 1657 Ce 11 Juillet 1657

356. LIONNE (Hugues de), principal conseiller de Mazarin, négociateur du traité de Westphalie, ministre des affaires étrangères, n. à Grenoble, 1611, m. à Paris, 1er sept. 1671.

L. A. S. à M. Duplessis-Besançon; Francfort, 9 avril 1658, 1 p. 1/2 in-fol. — R[2].

Epître politique où il donne des détails sur ses négociations à Francfort, où tous les princes d'Allemagne s'étaient rassemblés pour le choix d'un empereur. Il croit que sa mission sera vite terminée, car les princes ont hâte de quitter la ville. On peut maintenant substituer, pour proverbe, la foi germanique à celle de Grèce, car il n'a jamais vu tant de subtilité et de manquement de foi « qu'en nos bons Allemans. »

357. FOUCQUET (Nicolas), surintendant des finances sous Louis XIV (1653), fameux par son faste et par sa disgrâce, protecteur des gens de lettres, n. à Paris, 1615, m. 1680.

L. A. à Le Tellier; (Vincennes ou la Bastille, 1663 ou 1664), 9 p. in-4. — A. S. R[4]. — A. R[3]. — S. R[1]. (*Recherché.*)

Lettre du plus haut intérêt, écrite de sa prison, pour être communiquée à Louis XIV. Il s'étonne d'abord de se voir persécuté, lui qui n'a cessé de rendre des services au roi, et qui est resté inébranlable au milieu des troubles de la minorité, pendant que les fauteurs de ces troubles sont en repos et comblés d'honneurs. A la fin de 1654, Le Tellier et le Cardinal restant courts, sans pouvoir trouver un sol, lui, Foucquet, sauva les finances du royaume, soit par ses propres avances, soit par les engagements de ses amis. Mazarin avait l'art de ne jamais se compromettre en matière d'argent; il n'approuvait qu'après le succès. — Foucquet avoue avoir commis des fautes; mais le roi les lui avait pardonnées; et d'ailleurs les services rendus l'emportent de beaucoup. On l'a dépouillé de tout, et il doit plus de 12 millions. Il demande, pour toute grâce, qu'on lui laisse finir ses jours dans une méchante chaumière qu'il a au fond de la Bretagne et qui n'est même pas encore payée. Qu'a-t-on à craindre ? Ni lui ni ses amis ne veulent, ni ne peuvent troubler le nouvel établissement. — Cette importante pièce se termine ainsi : « Je supplie encor une fois monsieur le Tellier de vouloir me faire la grâce de lire à une heure de loisir au Roy tout ce gros volume, l'affaire est plus importante que beaucoup d'autres où il done plus de temps, et de faire faire réfléxion à S. M. sur plusieurs choses qui y sont considérables, et luy dire que je le conjure de me faire la mesme miséricorde qu'il désire que Dieu luy face un jour. »

358. FOUCQUET (Nicolas).

L. A. à Le Tellier; (1663 ou 1664), 4 p. pl. in-4.

Fort curieuse lettre, dans laquelle on voit combien Foucquet était surveillé dans sa prison. On lui refusait même un confesseur. Il en demande un comme une grâce; car, atteint d'une fièvre quarte opiniâtre, il peut, d'un moment à l'autre, succomber ou perdre la raison, et la distance est longue du lieu où il est à Paris. Il ne prendra aucun repos qu'il ne se soit mis bien avec Dieu. Il a de *grands comptes à lui rendre,* mêlé qu'il a été à des affaires délicates dans des temps fâcheux. Il lui faut donc un prêtre capable, avec lequel il puisse résoudre beaucoup de questions. M. Joly lui conviendrait; mais, s'il n'est pas agréé, qu'on permette à sa mère d'en choisir un autre, qu'elle amènera avec elle. On peut être assuré qu'elle ne se chargerait d'aucune lettre ni commission pour lui. « Après cela, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de suspect. »

359. LE TELLIER (Michel), secrétaire d'État au département de la guerre sous Mazarin, chancelier de France (1677), qui signa la révocation de l'édit de Nantes, n. 19 avril 1603, m. octobre 1685.

L. S. à M. Lebret; Versailles, 1er déc. 1683, 1 p. in-4. — A. S. R[3] — S. C.

Envoi de l'arrêt où le roi a expliqué la nature des crimes pour la poursuite desquels il veut bien qu'on touche à ses revenus.

360. COLBERT (Jean-Baptiste), le grand ministre auquel Louis XIV a dû en partie sa gloire, n. à Reims, 29 août 1619, m. 6 septembre 1683.

L. A. S. au cardinal Mazarin ; Mayenne, 11 août 1655, 1 p. in-fol. — A. S. R³. — S. C. (*Recherché.*)

Il rend compte de la mission qui lui avait été confiée pour voir s'il importait de conserver au roi le duché de Mayenne ou de s'en défaire.

361. COLBERT (Jean-Baptiste).

L. A. S. à Louis XIV ; 28 septembre (1663), 2 p. 3/4 in-4.

Pièce historique très-importante. Note présentée au roi pour l'engager à reporter sur le Louvre une partie des dépenses qu'entraîne la construction de Versailles. « Vostre Majesté sçait qu'au deffaut des actions éclattantes de la guerre rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bastimens, et toute la postérité les mesure à l'aulne de ces superbes machines qu'ils ont eslevé pendant leur vie. O quelle pitié que le plus grand roy et le plus vertueux de la véritable vertu qui fait les grands princes fust mesuré à l'aulne de Versailles, et toutesfois il y a lieu de craindre ce malheur, et, pour moy, j'avoue à Vostre Majesté que, nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, si j'avois peu prévoir que cette dépense eust esté si grande, j'aurois esté d'advis de l'employer en des ordonnances de comptant, affin d'en oster la connoissance. »

362. COLBERT (Jean-Baptiste).

L. A. S. (à Charles Le Brun, directeur de l'Académie de peinture et de sculpture) ; Sceaux, 10 octobre 1681, 1/2 p. in-4.

Précieux document par lequel il enjoint, au nom du roi, à Le Brun, d'élire des académiciens catholiques, en remplacement de ceux qui professaient la religion réformée et qui ont été, comme tels, exclus de l'Académie. — Voir le fac-simile ci-contre.

363. LA REYNIE (Nicolas-Gabriel de), lieutenant de police (1667), qui fit beaucoup pour la salubrité de Paris où il établit des réverbères, président de la chambre ardente qui condamna la Brinvilliers et la Voisin, n. à Limoges, 1625, m. 14 juin 1709.

L. A. S. ; 4 juillet 1694, 1 p. in-8. — R³.

Il attend des nouvelles du fanatique touchant lequel on lui a écrit.

364. LOUVOIS (François-Michel LE TELLIER, marquis de), célèbre ministre de la guerre sous Louis XIV (1666), n. à Paris, 18 janvier 1639, m. 16 juillet 1691.

L. S. à M. de la Plegnière ; Versailles, 23 septembre 1680, 3/4 de p. in-4. — A. S. R⁷. — S. C.

365. CHAMILLART (Michel de), contrôleur général des finances (1699), ministre de la guerre (1701), n. 1651, m. 14 avril 1721.

L. A. S. (au Régent); Courcelles, 6 octobre 1715, 1 p. 1/2 in-4. — C.

Il vient d'apprendre, par le duc de Saint-Simon, que le Régent lui continue ses pensions. Il exprime à Son Altesse Royale toute sa reconnaissance.

366. AGUESSEAU (Henri-François d'), procureur général au Parlement de Paris, chancelier de France (1717), n. à Limoges, 27 nov. 1668, m. à Paris, 9 février 1751.

L. A. S. à M. de Torcy ; Paris, 1er déc. 1712, 3 p. in-4. — A. S. R¹. — S. C. (*Recherché.*)

Désirant faire une excursion à Fresne, il a besoin de savoir si l'arrivée de M. Prior, envoyé d'Angleterre, rend sa présence nécessaire. (Il s'agit de Mathieu Prior, célèbre poëte anglais.)

Le Roy ayant esté informé que les s[rs] Testelin secre[re] de l'academie de peinture et sculpture Michelin adjoint professeur, Ferdinand, Bernard, Rousseau con[ers] de l'academie, Spagnandel et Ferdinand academiciens sont tous de la religion pretendue reformée, Sa ma[té] m'ordonne de faire savoir a M. le Brun qu'elle veut qu'ils soient depossedés de ces fonctions, et que l'academie choisisse d'autres en leur place qui soient catholiques, Sa ma[té] veut pareillement qu'il ne soit admis aucun autre dans l'academie qui ne soit catolique. Fait a Fontainebleau ce Dix[me] octobre 1681.

Colbert

367. AGUESSEAU (Henri-François d').

L. A. S. au procureur général (Joly de Fleury); Versailles, 20 févr 1737, 2 p. in-4. — A. S. R^1. — S. C.

Relative à l'abbé Bignon. En post-scriptum il annonce que le roi vient de lui remettre les sceaux.

368. DUBOIS (Guillaume), premier ministre du régent, cardinal-archevêque de Cambrai, n. à Brives-la-Gaillarde, 6 sept. 1656, m. à Versailles, 10 août 1723.

L. S. au maréchal de Berwick; Paris, 27 mai 1719, 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. R^3. — S. C.

Il lui mande que le Parlement de Paris ayant condamné la déclaration séditieuse du roi d'Espagne, il serait utile de faire passer dans le pays cet arrêt traduit en langue espagnole, « pour faire voir à cette nation le jugement de cette compagnie, que le cardinal Alberoni vouloit faire regarder comme favorable à ses mauvais desseins. »

369. LAW (Jean), illustre financier, fondateur de la Banque (2 mai 1716), qui devint Banque royale le 1er janvier 1719, contrôleur général des finances (5 janvier 1720), n. à Edimbourg, 1671, m. à Venise, 1729.

L. A. S. au Régent; Venise, 21 juin 1721, 11 p. in-4, enveloppe et cachet-camée. — A. S. R^6. — S. R^3.

Pièce du plus haut intérêt dans laquelle Law rappelle au Régent que celui-ci lui a promis qu'on n'attaquerait jamais ni sa personne ni ses biens et que, malgré cette promesse, on a emprisonné son frère et saisi ses biens. Il réclame énergiquement contre le sieur Frémont, chargé d'affaires de France à Venise, qui l'accuse d'avoir emporté avec lui 25 à 30 millions de diamants, ce qui est faux. Il a fait des avances considérables pour l'Etat, et il est à la merci de ses créanciers. « Quand je m'engageai dans le service du Roy, j'avois du bien autant que je désirois, je ne devois rien et j'avois du crédit. Je quitte le service du Roy sans biens. Ceux qui ont eu confiance en moy ont été forcez à faire banqueroute, et je n'ay rien pour les payer. » Il termine par un appel pressant à la justice du régent. — A ce précieux document est jointe une lettre de la femme de Law, remerciant le Régent de lui avoir accordé un arrêt de surséance qui la met en état de payer ses créanciers.

Votre altesse royale
le tres humble et tres obeiss.
serviteur
Law

370. FLEURY (André-Hercule, cardinal de), premier ministre de Louis XV (1726), n. à Lodève, 22 juin 1653, m. à Paris, 29 janvier 1743.

L. S., en italien, avec la souscription autographe, au Pape ; Fontainebleau, 17 nov. 1726, 4 p. 1/4 in-fol., à mi-page. — A. R. R[1]. — S. C.

Pièce historique par laquelle il remercie le Pape de lui avoir conféré le chapeau de cardinal.

371. DUPLEIX (Joseph, marquis), gouverneur général des possessions françaises dans les Indes, n. 1698, m. à Paris, 10 nov. 1763.

L. S., sig. aussi par les membres du Conseil supérieur de la Compagnie des Indes, à Bussy-Castelnau ; Pondichéry, 11 septembre 1751, 3 p. in-4. — A. S. R[7]. — S. R[3]. (*Recherché.*)

Ils le félicitent de ses exploits, et lui confèrent le titre de commandant général des troupes françaises.

372. PUYZIEULX (Louis-Philoxène BRULART, marquis de), diplomate, ministre des affaires étrangères de janvier 1747 à septembre 1751, connu par son dévouement à l'ordre des Jésuites, n. 1702, m. 1771.

L. A. S. ; Paris, 13 janv. 1760, 1 p. 1/2 in-4. — R[1].

Curieuse épître. « On reconnoistra peut estre à la fin qu'il n'y a point d'Etat, si florissant qu'il soit, qui ne succombe bientost sous le poids des secousses redoublées qu'on ne cesse de donner à celuy-cy depuis 15 ans... »

373. PUYZIEULX (Louis-Philoxène BRULART, marquis de).

L. A. S. ; Paris, 11 avril 1762, 3/4 de p. in-4.

Relative au règlement de sa pension de ministre.

374. BERNIS (François-Joachim DE PIERRE DE), ambassadeur à Venise (1748), ministre des affaires étrangères, cardinal, n. à Saint-Marcel de l'Ardèche, 22 mai 1715, m. à Rome, 1er nov. 1794.

L. A. (au duc de Nivernois) ; Versailles, 3 fév. 1756, 4 p. pl. in-4. — A. S. et A. R[2]. — S. C. (*Recherché.*)

Curieuse lettre diplomatique et confidentielle. Il lui mande que le duc d'Orléans et le comte de Clermont sont retournés chez Mme de Pompadour. Etonnement de la conduite du roi de Prusse (auprès de qui le duc de Nivernois était envoyé). « Il y a quinze jours que je suis ici malade d'amour de la patrie. Ce mal n'est pas épidémique, car il n'y a guères que trois ou quatre personnes qui ayent cette incommodité. » Conseils sur la conduite à tenir à la cour du grand Frédéric.

375. BERNIS (François-Joachim DE PIERRE DE).

L. S., en italien, au Pape ; Rome, 13 déc. 1771, 8 p. in-fol. Légère tache au dernier feuillet.

Document historique. Le pape ayant refusé de concéder au prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, un bref d'éligibilité, le cardinal de Bernis fait connaître à Sa Sainteté l'étonnement du roi. Il insiste longuement sur les raisons qui doivent engager le pape à se rendre aux désirs de Louis XV.

376. CHOISEUL (Étienne-François, duc de), ambassadeur à Rome, ministre des affaires étrangères (1758), disgracié en 1770, n. 28 juin 1719, m. en mai 1785.

L. S., avec 4 lignes autographes, à Joly de Fleury, intendant de Bourgogne ; Versailles, 19 avril 1759, 1 p. 1/4 in-fol. — A. S. R[3]. — S. C.

Il lui mande que M. de Voltaire, ayant acquis pour sa nièce Mme Denis la terre de Ferney, désire la confirmation des privilèges, exemptions et dimes inféodées, dont ont joui les précé-

dents possesseurs de cette terre. « Comme le Roi est disposé à accorder cette grace à M. de Voltaire, au cas qu'il n'en résulte pas de grands inconvéniens, et que je serois fort aise moi-même de lui donner une marque de bonne volonté, je vous serai obligé, Monsieur, de vouloir bien prendre les éclaircissemens nécessaires là dessus... »

377. TERRAY (Joseph-Marie), contrôleur général des finances (23 déc. 1769), n. à Boen (Forez), déc. 1715, m. à Paris, 18 fév. 1778.

L. A. S. à Trudaine ; Paris, 24 nov. 1770, 2 p. pl. in-4. — A. S. R[1]. — S. C.

Relative aux finances de l'Etat. Il ne peut se prêter à aucun arrangement qui ne rendrait pas d'un côté ce qui serait perdu de l'autre.

378. AIGUILLON (Armand VIGNEROT DUPLESSIS RICHELIEU, duc d'), ministre des affaires étrangères sous Louis XV, disgracié en 1774, n. 1720, m. 1788. C'est pendant son ministère qu'eut lieu le partage de la Pologne.

L. A. S. à un maréchal ; Lannion, 25 juillet 1759, 3 p. in-4. — A. S. et S. C.

Toute relative à la nécessité de rétablir la discipline dans un régiment où elle s'est relâchée, par suite de l'incapacité du colonel.

379. TURGOT (Anne-Robert-Jacques), l'illustre ministre de Louis XVI. (V. plus haut son article, n° 50, *Série des initiateurs et inventeurs.*)

L. A. à Condorcet ; Compiègne, 17 août 1774, 2 p. in-4, adresse et cachet armorié. Forte mouillure au bas de la page.

Il ne répond point à toutes ses folies ; l'abbé de Veri lui a dit ce qu'il en pense. Il est trop impatient. Sur beaucoup de points il prêche un converti ; sur d'autres il n'est pas à portée de juger ce que les circonstances rendent possible. Il a surtout le tort d'écrire par la poste. M. de Saint-Pierre (le futur auteur de *Paul et Virginie*) sera sûrement employé. En attendant, il le prie d'aboucher M. Estelle avec Lavoisier, pour la machine à dessaler l'eau de mer.

380. NECKER (Jacques), directeur général des finances (1777-1781), n. à Genève, 30 sept. 1732, m. à Coppet, 9 avril 1804.

L. A. S. à un libraire ; 11 août (1802 ?), 1 p. in-4. — A. S. R[1]. — A. et S. C.

Envoi d'un nouvel ouvrage de lui (peut-être ses *Dernières Vues de politique et de finances offertes à la nation française.*)

381. LOMÉNIE DE BRIENNE (Étienne-Charles de), archevêque de Toulouse, puis de Sens, premier ministre de Louis XVI (1[er] mai 1787-25 août 1788), cardinal, n. à Paris, 1727, m. dans la même ville, 16 fév. 1794.

L. A. S. au comte... ; Brienne, 27 août 1771, 1 p. 1/4 in-4. — R[2].

Jolie lettre sur une affaire dont il s'est chargé.

382. BERTRAND DE MOLEVILLE (Antoine-François, marquis), homme politique et historien, chef de la police secrète de Louis XVI, n. à Toulouse, 1744, m à Paris, 19 octobre 1818.

L. A. S. au comte de la Châtre ; Fellham-hilt, 25 juillet 1812, 1 p. in-4, adresse. — A. S. et S. C.

Bien que son dévouement n'ait pas été favorablement accueilli par le roi (le comte de Provence), il croit devoir le prévenir de l'assassinat de M. et de M[me] d'Antraigues, qui possédaient des papiers, confiés jadis par Louis XVI à Malesherbes, concernant S. M. — Malesherbes ayant été arrêté, trouva moyen de faire parvenir ces papiers à M[me] Blondel, son

amie, « lesquels feroient dresser les cheveux sur la tête, lorsqu'ils seroient connus. » D'Antraigues affirmait aussi avoir entre les mains des lettres du roi, de Dunan, Brothier et autres, qui dévoileraient des trames abominables. « *C'étoit*, disoit-il, *avec ces armes qu'il attaqueroit le roi corps à corps, quand le moment seroit venu.* » Bertrand de Moleville engage, en conséquence, le comte de la Châtre à prendre les mesures nécessaires pour assurer à S. M. la possession de ces divers documents.

(On sait que le gouvernement anglais s'empara des papiers en question, dont quelques-uns, les plus importants, avaient été, antérieurement, soustraits par un domestique vendu à la police française, qui assassina ensuite d'Antraigues et sa femme.)

383. TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de), évêque d'Autun (1788), ministre de Napoléon Ier, un des plus insignes politiques du XVIIIe siècle, n. à Paris, 13 fév. 1754, m. dans la même ville, 17 mai 1838.

L. A., à la troisième personne, comme abbé de Périgord, à Vergennes ; mercredi matin, 1/2 p. in-8. — A. S. R1. — A. et S. C. (Les pièces antérieures à la Révolution sont plus rares.)

384. TALLEYRAND-PÉRIGORD.

L. A. S. *Tall.* à M. Dupertuys ; Rochecotte, 19 septembre, 1 p. 1/2 in-4.

385. FOUCHÉ (Joseph), duc d'Otrante, ministre de la police de Napoléon Ier, n. près de Nantes, 29 mai 1763, m. à Trieste, 25 déc. 1820.

L. A. S. à Duroc ; Paris, 4 janvier 1812, 1 p. pl. in-4. — A. S. R3. — S. C. (Sous l'empire, Fouché signait *le duc d'Otrante.*)

Alors en disgrâce, il se plaint de n'avoir pu voir l'Empereur et il demande à Duroc la marche à suivre dans cette circonstance. — La réponse autographe de Duroc est jointe à la lettre. Duroc dit que l'Empereur trouve bon que Fouché remplisse ses fonctions de sénateur.

386. SAVARY (Anne-Jean-Marie-René), duc de Rovigo, général, ministre de la police sous Napoléon Ier, n. à Marcq (Ardennes), 26 avril 1774, m. à Paris, 2 juin 1833.

L. S. au préfet de la Haute-Garonne ; Paris, 23 déc. 1813, 1 p. 3/4 in-fol. — A. S. R2. — S. C.

Intéressante lettre où il lui recommande de surveiller tous les orateurs des sociétés maçonniques ou autres réunions, et de « soigner » l'officier de gendarmerie, les maires et les curés. « Dans vos discours, vous donnerez à entendre que vous considérez comme ennemi l'homme qui déclame contre les armemens, ce qui effraye les âmes timides... »

387. MALET (Claude-François), général, organisateur et chef de la conspiration républicaine qui faillit renverser, le 23 octobre 1812, le gouvernement de Napoléon Ier, n. à Dole, 28 juin 1754, fusillé à Paris le 29 octobre 1812.

L. A. S. à Veyrat, commissaire général de police ; Grande-Force, 20 juillet 1808, 1 p. 1/2 in-4, adresse. — A. S. R4. — S. R1.

Privé de sa liberté et compromis dans l'affaire du comité de Bourg-l'Abbé, il demande l'autorisation de voir sa femme, en présence d'un tiers, avant d'indiquer le lieu de retraite qu'il doit choisir, sur l'invitation du ministre de la guerre.

388. MOLLIEN (Nicolas-François, comte), ministre du trésor public pendant tout le règne de Napoléon Ier, n. à Rouen, 28 février 1758, m. à Paris, 20 avril 1850.

L. A. S. à M. Hennet ; 25 juin 1805, 1 p. in-4, cachet. — C.

389. MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON, comte de), ministre de l'intérieur (1809-1814), n. à Neukirch, près Sarreguemines, 5 juill. 1766, m. dans sa terre de La Grange (Nièvre), 22 janvier 1823.

L. A. S. au comte... ; Paris, 20 oct. 1820, 3/4 de p. in-fol. — C.

Il rappelle qu'il a souscrit pour toutes les belles publications de Didot et demande un exemplaire de la collection des classiques latins.

390. CHAMPAGNY (Jean-Baptiste NOMPÈRE de), un des plus laborieux ministres de Napoléon Ier, n. à Roanne, 1756, m. 1834.

L. A. S. (au grand-maître de l'Université); Paris, 24 février 1815, 1 p. 1/2 in-4. — C.

Il lui recommande son frère l'abbé de Champagny, recteur de l'Académie de Lyon, qui vient d'être supprimée.

391. DECAZES (Élie), ministre président du conseil sous Louis XVIII, n. à Saint-Martin du Laye (Gironde), 28 septembre 1780, m. à Paris le 24 octobre 1860.

L. S., comme ministre de la police, à un préfet ; Paris, 20 décembre 1815, 1 p. in-fol. — C.

Ordre d'arrêter La Vallette, directeur général des postes pendant les Cent-Jours, condamné à mort par la cour d'assises de Paris, qui vient de s'évader de prison, sous les habits de sa femme.

392. MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Silvère GAYE, vicomte de), ministre libéral de Charles X, n. à Bordeaux, 1776, m. à Paris, 3 avril 1832.

L. A. S. à M. Barateau ; Bordeaux, 5 sept. 1831, 3 p. in-4. — C.

Lettre politique sur les élections.

393. POLIGNAC (Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de), le dernier ministre de Charles X, qui contre-signa les ordonnances de juillet 1830, n. à Versailles, 14 mai 1780, m. à Paris, 2 mars 1847.

L. A. S. au vicomte Walsh ; Ham, 7 fév. 1836, 1 p. in-4. — C.

Il le remercie de ne pas l'avoir oublié et parle de sa vie, toute de dévouement, toute sillonnée de profondes blessures.

394. CONSTANT (Henri-Benjamin), publiciste et littérateur, l'un des orateurs du parti libéral sous la Restauration, n. à Lausanne, 25 oct. 1767, m. à Paris, 8 décembre 1830.

L. A. S. au secrétaire de l'Athénée, 1 p. 1/4 in-4. — C.

Il s'excuse de ne pouvoir donner deux lectures par semaine à l'Athénée, n'ayant pas le temps de préparer son manuscrit. La lettre se termine ainsi : « Pourquoi me donne-t-on sur les adresses... un titre que je n'ai jamais pris (*de Rebecque*) ? J'en fais l'observation de peur que cela n'arrive dans l'annonce de mes lectures, ce qui me donnerait un ridicule. Veuillez être assez bon pour y veiller et me faire désigner, comme cela doit être, sous le nom de Benjamin Constant. »

395. MANUEL (Jacques-Antoine), célèbre orateur de l'opposition, dont le talent était rehaussé par la loyauté et l'inébranlable fermeté de son caractère, député de la Vendée sous la Restauration, n. à Barcelonnette, 19 décembre 1775, m. à Paris, 27 août 1827.

P. A.; 4 mars 1823, 2 p. 1/2 in-8. — A. S. R[2]. — (*Réservé.*)

Copie de la protestation que les députés de la gauche signèrent, le 4 mars 1823, contre l'expulsion de Manuel de la Chambre. A la suite, se trouve la note suivante de la main de Voyer-d'Argenson :

« M. Manuel a eu la complaisance, à ma sollicitation, de me donner cette copie, tout entière de sa main, de la protestation souscrite par soixante-trois de ses amis et collègues, dans une occasion mémorable et glorieuse pour lui.

« D'ARGENSON. »

Viennent ensuite, d'une autre écriture, les noms des signataires de la protestation, et ceux des gardes nationaux de service à la Chambre des députés le 4 mars 1823 : 4e légion, 3e bataillon ; 1re compagnie de chasseurs. On retrouve parmi eux celui du sergent Mercier, qui refusa d'empoigner Manuel.

396. FOY (Maximilien-Sébastien), général et orateur parlementaire, n. a Ham, 3 fév. 1775, m. à Paris, 28 nov. 1825.

L. A. S. à l'un des employés de la Chancellerie ; Lérida, 9 juillet 1810, 2 p. pl. in-4. — C.

Relative à la rédaction des lettres patentes lui conférant le titre de baron, et à la gravure du cachet armorié qu'il se fait graver à cette occasion.

397. FOY (Maximilien-Sébastien).

L. A. S. à M. Devresville Des Essarts, ancien préfet, à Guise : Saint-Quentin, 23 février 1824, 1 p. in-4.

Instructions sur le scrutin qui va s'ouvrir pour la nomination des députés.

398. DUPONT DE L'EURE (Jacques-Charles), député, l'un des chefs de l'opposition libérale sous la Restauration et sous Louis-Philippe, n. à Neubourg (Eure), 27 fév. 1767, m. le 3 mars 1855.

L. A. S., comme député au conseil des Cinq-Cents ; Paris, 9 vendémiaire an VIII, 4 p. in-4. — C.

Il réclame la répression vigoureuse des crimes et délits contre-révolutionnaires qui se commettent depuis quelque temps dans l'Eure. Pièce importante pour l'histoire de cette tentative royaliste en Normandie.

399. PERIER (Casimir), célèbre ministre de Louis-Philippe, n. à Grenoble, 21 oct. 1777, m. à Paris, 16 mai 1832.

1° L. A. S. de ses initiales. à M. Cassard ; (1818), 2 p. in-8. — — 2° L. S. aux membres du comité de l'Athénée ; Paris, 5 oct. 1823, 1 p. in-4. — A. S. R[7]. — — S. C.

Il leur recommande le docteur Trélat, qui désire faire à l'Athénée un cours d'hygiène.

400. CARREL (Armand), rédacteur en chef du *National*, n. à Rouen, 8 mai 1800, tué en duel à Saint-Mandé, 24 juillet 1836.

L. S. à M. Jules Paulet ; Paris, 3 octobre (1835), 1 p. in-8, cachet à ses initiales. — A. S. R[3]. — S. C.

Il accepte la correspondance avec le *National* qu'il lui a offerte.

401. CAVAIGNAC (Eléonore-Louis-Godefroy), frère du général Eugène Cavaignac, un des fondateurs de *la Société des droits de l'homme,* rédacteur du journal *la Réforme*, n. à Paris, 1801, m. dans la même ville, 5 mai 1845.

L. A. S. à Mme Cauchois Lemaire ; Sainte-Pélagie, mardi soir (1834), 3 p. pl. in-8,

adresse et cachet, portant un G, initiale de son prénom, et le mot *Discrétion*. — R².

Il la remercie d'avoir bien voulu venir chercher elle-même de ses nouvelles. Détails sur sa vie de prison. « Quoique nous ne soyons plus *jeunes gens*, ainsi que le *Bon Sens* a eu la galanterie de nous appeler, nous ne sommes ni maussades ni inquiets. Dans le droit chemin, on porte bien les cahots. Nos ennemis sont plus mal à l'aise que nous. Pas de défenseurs, pas de débats ; voilà notre affaire, et plaise à Dieu qu'on nous fasse revenir un à un, pour leur faire voir si nous avons besoin d'être cent contre eux et leurs gardes. »

(Quelques jours après, Godefroy passait en jugement, comme impliqué dans l'émeute d'avril 1834.)

402. PASQUIER (Étienne-Denis, duc), ministre sous la Restauration, chancelier de France sous Louis-Philippe, n. à Paris, 22 avril 1767, m. 4 juillet 1862.

L. A. S. ; 11 juillet, 1 p. 1/2 in-8. — C.

403. BROGLIE (Achille-Léonce-Victor-Charles, duc de), ministre de Louis-Philippe, n. à Paris, 28 nov. 1785, m. 25 janv. 1870.

P. A. ; (1835), 21 p. in-8. — C.

C'est l'original du discours que le duc de Broglie prononça à la Chambre des pairs relativement aux frais occasionnés par le procès des insurgés d'avril 1834.

404. GUIZOT (François-Pierre-Guillaume), ministre de Louis-Philippe, chef du parti doctrinaire, n. à Nimes, 4 oct. 1787, m. 12 sept. 1874.

L. A. S. à M. de La Brière ; Paris, 14 fév. 1855, 1 p. 1/4 in-8. — C. (*Recherché.*)

Jolie lettre. Détails de famille.

405. THIERS (Adolphe), ministre de Louis-Philippe. (V. son article à la série des *Chefs de gouvernement*, n° 205.)

L. A. S. à Girault de Saint-Fargeau ; Paris, 25 août 1856, 2 p. in-8, enveloppe. — C. (*Recherché.*)

Il déclare que s'il n'a pas donné, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, la liste des ouvrages qui ont été écrits sur les campagnes de Napoléon, c'est qu'il s'est beaucoup moins servi de ces ouvrages que des documents manuscrits conservés dans nos archives.

406. LEDRU-ROLLIN (Alexandre-Auguste), jurisconsulte, membre du Gouvernement provisoire de 1848, ministre de l'intérieur, n. à Paris, 2 février 1807, m. 1875.

P. A. S., comme ministre de l'intérieur ; Paris, 25 fév. 1848, 3/4 de p. in-8, tête impr. — C. (Les pièces de 1848 sont plus rares et plus recherchées.)

Ordre au général de Courtais de diriger immédiatement 200 hommes sur la Chambre des députés « pour assurer la conservation du monument. »

407. BARBÈS (Armand), un des chefs de la démocratie française de 1834 à 1863, qu'ont fait respecter de tous les partis la sincérité de ses convictions et son caractère chevaleresque, n. à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), 18 septembre 1809, m. 1868.

L. A. S. au ministre de l'intérieur ; prison de Doullens, 25 octobre 1850, 3 p. in-8. — R².

Il met le ministre en demeure de l'envoyer à Belle-Isle, où sont déjà transférés ses amis. « Machiavel conseille quelque part à son *Prince* de ne pas recourir toujours à la hache pour se défaire de ses ennemis. — Choisissez en un, lui dit-il, de la haine duquel vous soyez bien sûr. Mettez-le en liberté. Cet homme ira partout exhaler sa colère, et le contraste de ses

injures avec la grâce qui lui permet de vivre le discréditera et vous donnera à vous-même une réputation de clémence. — Je ne sais, monsieur, si vous étudiez Machiavel; mais n'ai-je pas le droit de croire que vous pratiquez à mon endroit son précepte? Quoi! c'est moi que vous exceptez du transfèrement général à Belle-Isle! moi! lorsque vous savez que j'aime mille fois mieux la mort que de recevoir la moindre faveur du pouvoir que vous représentez!

« Monsieur, j'ai passé ma vie dans les conspirations, dans les cachots. En combattant pour mes principes, en souffrant des tortures physiques dans mes défaites, je ne me suis jamais senti de haine contre personne. Si j'attaquais les oppresseurs, ce n'était, j'en atteste le Ciel, que par amour pour les opprimés. Mais l'odieuse tactique employée contre moi ferait naître un ressentiment personnel dans mon cœur.... »

408. BARBÈS (Armand).

Minute de L. A. S., écrite au crayon; Paris, 11 octobre 1854, 10 heures du matin, grand hôtel du Prince-Albert, rue Sainte-Hyacinthe Saint-Honoré, 2 p. pl. 1/2 in-12.

Original, tracé sur les feuilles détachées d'un carnet, de la lettre que Barbès adressa aux journaux après avoir été mis en liberté par le gouvernement impérial. Il proteste de toutes ses forces contre la mesure prise à son sujet. « Je vais passer à Paris deux jours pour qu'on ait le temps de me remettre en prison, et, ce délai passé, vendredi soir, je cours de moi-même chercher l'exil. »

409. BARBÈS (Armand).

L. A. S. à Millière; La Haye, 16 août 1863, 3 p. in-8.

« Mon cher Millière, je suis dans une violente reprise de mon abominable maladie. Les palpitations, les oppressions ne me quittent plus; mon pouls marque souvent des interruptions. Je ne pourrai t'écrire qu'un mot. — J'ai longtemps causé de toi avec M. Caron, et j'ai appris avec grand plaisir que tu avais à peu près réussi à te faire une position passable. — Ton dévouement à la cause du peuple reste le même. C'était naturel et de devoir: donc, pas de félicitations sur ce sujet. Avant peu, je l'espère, notre chère France, qui est toujours la grande nation, reprendra son initiative et sa mission dans l'humanité. Plus heureux que moi, tu pourras prendre part à cette œuvre..... Fais mes amitiés à ta femme. Voici la photographie qu'elle désire, mais je suis encore plus vieux et plus défait que cette image. M. Caron te dira où j'en suis au physique comme au moral. — Ruine d'un autre temps, il ne me reste que ma foi! et c'est dans cette foi que je t'embrasse, toi et ta femme.

« A. Barbès. »

410. BLANQUI (Louis-Auguste), conspirateur et publiciste, auteur du livre remarquable qui a pour titre : *L'Eternité dans les astres*, n. à Paris, 1805.

L. A. à Guittera; (Belle-Isle), 30 mars 1851, 3 p. 1/4 in-8, adresse. — R[1].

Il lui donne de longs détails sur les mauvais traitements qu'on fait subir aux prisonniers politiques, et le prie de faire insérer sa lettre dans les journaux, afin de faire cesser un pareil état de choses. La carte détaillée de Belle-Isle lui serait utile, ainsi que divers livres et brochures qu'il indique.

411. BLANQUI (Louis-Auguste).

L. A. S. au rédacteur en chef d'un journal; (Sainte-Pélagie), 2 septembre 1856, 2 p. pl. in-8.

Il proteste contre la teneur d'une note le concernant, insérée dans la *Gazette des Tribunaux*, relative à sa translation momentanée de Sainte-Pélagie dans une maison de santé, pendant l'automne de 1861, pour y subir une opération. Il signale, de plus, une violation de l'article 425 du code d'instruction criminelle dont M. Miot est victime.

412. BLANC (Jean-Joseph-Louis), publiciste, historien et homme d'État, auteur de la théorie de *l'Organisation du travail*, n. à Madrid, 28 octobre 1813.

L. A. S., 2 p. 1/4 in-4. — C.

Lettre adressée au nom de la société des proscrits démocrates socialistes, réfugiés à Londres, au directeur d'un journal qui avait été condamné par le tribunal de la Seine pour avoir publié une lettre, signée des membres de la même société, où ceux-ci prenaient la défense de Cabet contre les accusations calomnieuses dont il était l'objet, à la suite du mauvais succès de sa tentative de colonisation communiste. A côté de la signature de Louis Blanc président, sont celles de Cazavant, secrétaire, Caussidière, E. Rattier, Martin Bernard, Louis Ménard, A. Dubois, ouvrier menuisier, J. Ph. Berjeau, Deleau, A. Watripon et A. Boura. En tête se voit le timbre de la Société des proscrits démocrates socialistes résidant à Londres, décoré d'un niveau, pour emblème.

413. BLANC (Jean-Joseph-Louis).

Minute de lettre A. S. ; 27 avril 1865, 1 p. in-4.

Lettre écrite au nom des proscrits français réfugiés à Londres. Elle est relative à l'attentat dont le président Lincoln fut la victime. « Tous, nous avons suivi d'un cœur ému les progrès de la cause que l'illustre Abraham Lincoln a si puissamment servie, et nos vœux les plus ardents sont pour la prospérité croissante du grand peuple qu'il a si glorieusement représenté. »

414. BLANC (Jean-Joseph-Louis).

P. A.; 22 mars 1871, 1 p. in-4.

Minute de la proclamation aux habitants de Paris, leur faisant part de l'opinion de leurs députés sur la séance de la veille, et annonçant que l'Assemblée nationale a reconnu leur droit de nommer un conseil municipal, dont les membres devront être élus dans le plus bref délai. La lettre se termine ainsi : « Dans cette situation, vous comprendrez, comme nous, la nécessité d'éviter les désastres qui naîtraient, en ce moment, de tout conflit entre les citoyens. — Vive la France ! vive la République ! » — Les noms suivants, d'une autre écriture, ont été ajoutés au bas de la pièce : « Les représentants de la Seine : Louis Blanc, Edgard Quinet, V. Schœlcher, A. Peyrat, Edmond Adam, Floquet, Martin Bernard, Langlois, Edouard Lockroy, Farcy, Henri Brisson, Greppo, Millière, Clémenceau, Tirard, Tolain. »

On y a joint une note autographe indiquant le motif de l'absence des signatures originales au bas de la dite minute.

415. BLANC (Jean-Joseph-Louis).

P. A., au crayon ; 24 mars 1871, 1 p. 1/2 in-fol.

Minute de la proposition faite à l'Assemblée nationale, par Louis Blanc, Peyrat, Edgar Quinet, Henri Brisson, Edmond Adam, Langlois, Greppo, Martin Bernard, Brunet, Millière, Tirard, représentants de la Seine, de reconnaître qu'en appelant les citoyens de Paris à élire les membres du conseil municipal, le lendemain 25 (décision imposée par la plus alarmante des situations), les maires et adjoints de Paris ont agi en bons citoyens.

416. MARRAST (Armand), publiciste, membre du gouvernement provisoire de 1848, président de l'Assemblée constituante, n. à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 5 juin 1801, m. à Paris, 10 mars 1852.

L. A. S.; 19 nov. 1844, 1 p. pl. in-8. — C.

Relative au *Musée des familles* dont il encourage la publication.

417. PERDIGUIER (Agricol), ouvrier menuisier, député de la Seine à l'Assemblée constituante de 1848 et à la Législative, auteur du *Livre du Compagnonnage*, n. à Morières, près d'Avignon, 31 déc. 1805, m. 1876.

L. S. (à la commission du banquet de Lyon), sig. aussi par trente-sept autres députés, parmi lesquels on remarque ***Proudhon***, ***Pierre Leroux***, ***Ch. Lagrange***, ***Mathieu*** (de la Drôme), ***Joigneaux***, ***Schœlcher***, ***Gambon***, etc. ; (février 1849), 1 p. in-4. — A. S. R[1].

Ils s'excusent de ne pas pouvoir assister au banquet d'anniversaire du 24 février.

418. BAUDIN (Jean-Baptiste-Alphonse-Victor), médecin, député de l'Ain à l'Assemblée législative de 1849, n. à Nantua, 23 oct. 1801, tué sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, 4 décembre 1851.

L. A. S., sig. aussi par *Boysset*, *Mathé*, *Nadaud*, *Madier de Montjau*, *Gindriez*, etc., au rédacteur du *Moniteur ;* Paris, 31 mai 1850, 1 p. in-4. — R³.

Ils déclarent s'être abstenus dans les votes sur la loi électorale.

419. MORNY (Charles-Auguste-Louis-Joseph, duc de), principal organisateur du coup d'Etat de décembre 1851, ministre de l'intérieur, n. à Paris, 23 octobre 1811, m. dans la même ville, 10 mars 1865.

P. S. ; (décembre 1851), 1/2 p. in-8, tête impr. et timbre du ministère de l'intérieur. — A. S. R³. — S. C.

Laisser-passer accordé par le ministre de l'intérieur après le coup d'État.

420. ROUHER (Eugène), avocat, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, premier ministre de Napoléon III, n. à Riom, 30 nov. 1814.

L. A. S. (à l'éditeur Amyot); Paris, 26 janv. 1854, 1 p. in-4. — R¹.

Il lui adresse son bulletin de souscription aux *Œuvres de Napoléon III*. (Ledit bulletin, rempli et signé par M. Rouher, est joint à la lettre.)

421. FAVRE (Jules-Gabriel-Claude), avocat, représentant du peuple en 1848, député de l'opposition sous Napoléon III, vice-président du gouvernement de la Défense nationale, n. à Lyon, 31 mars 1809.

P. A. ; (1848), 4 p. in-4. — C. (Les pièces de 1848 et de 1870 sont plus rares et plus recherchées.)

Curieux discours dans lequel il s'élève énergiquement contre ceux qui disent que la République couvrira la France d'échafauds. Il fait appel à la concorde et termine ainsi : « Sachons être libres et nous serons heureux et puissants. Ne nous arrêtons point au fantôme d'un passé dont le retour est impossible, et, solidement fondée par notre union, la République se vengera par ses bienfaits de ses ennemis et de ses calomniateurs. »

422. ARAGO (Emmanuel), fils du grand astronome, avocat, représentant du peuple en 1848, membre du gouvernement de la Défense nationale en 1870, n. à Paris, 6 août 1812.

P. A. S. ; (1870), 1 p. in-4. — C.

Consultation en faveur de Delescluze, dans la fameuse affaire Mégy.

423. DELESCLUZE (Louis-Charles), homme de lettres, membre de la Commune de Paris de 1871, où il s'efforça de faire prévaloir les doctrines jacobines, délégué civil à la guerre en remplacement de Rossel, n. à Dreux (Eure-et-Loir), 2 oct. 1809, tué sur une barricade du boulevard du Prince-Eugène lors de l'entrée des troupes à Paris le 23 mai 1871.

1° L. A. S. à M. Combe ; (fin de 1869), 1 p. in-8, tête impr. de la rédaction du journal *le Réveil*. — 2° P. A., 5 p. 1/2 in-4. — R³.

La lettre est l'envoi de son autobiographie formant cinq pages. Ce document, qui résume la vie de Delescluze jusqu'en 1869, contient de curieux détails. « Je ne vous ai donné, dit-il, que des dates et des faits, et je ne crains pas que le papier qui les contient parvienne aux mains de mes ennemis. »

Courage. A vous Ch. Delescluze

424. DELESCLUZE (Louis-Charles).

L. S., comme maire du XIX[e] arrondissement de Paris, sig. aussi par les adjoints *Miot* et *Emile Oudet;* Paris, 12 nov. 1870, 1/2 p. in-fol., tête impr.

Annonce de leur élection de maire et adjoints.

425. DELESCLUZE (Louis-Charles).

L. A. S.; 1[er] prairial (21 mai 1871), 1 p. in-4. — (*Réservé.*)

« Mon cher ami,

« La citoyenne qui te porte ce billet de ma part est la femme d'un de nos blessés. Ses deux enfants et elle sont sans pain ; je connais son mari.

« Vois ce que tu peux faire pour eux ; je n'ai plus rien à donner.

« 1[er] prairial.

« CH. DELESCLUZE. »

426. ASSI (Adolphe-Alphonse), ouvrier mécanicien, membre de la Commune de 1871, n. à Paris en octobre 1839.

P. A. S., sig. aussi par *Moreau ;* 22 mars (1871), 1 p. in-4, timbre de la Commune. — R[5]. (Les pièces de ce personnage ne sont recherchées que quand elles sont de l'époque de la Commune.) — (*Réservé.*)

Modèle d'affiche ainsi conçu :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité, Justice.

MORT AUX VOLEURS

Tout individu pris en flagrant délit de vol sera immédiatement fusillé.

22 mars.

Bon à tirer en placards à 5,000 exemplaires.

Pour le Comité central.

ASSI. MOREAU.

427. MILLIÈRE (Jean-Baptiste), journaliste, député à l'Assemblée nationale de février 1871, démissionnaire le 20 mars suivant, chargé par la Commune de la défense du V[e] arrondissement, n. à Lamarche (Côte-d'Or), 13 déc. 1817, fusillé sur les marches du Panthéon le 23 mai 1871.

L. A. S. à sa femme; Bordeaux, samedi 18 février (1871), 3 p. in-8. — R[2].

Il lui annonce son arrivée à Bordeaux, pour prendre part aux travaux de l'Assemblée, après trente-six heures de voyage. « La séance d'aujourd'hui a été nulle. A celle d'hier on a fait de bien mauvaise besogne. « Je crois que cela va aller de mal en pis. Si d'autres ne se joignent pas à moi, j'engagerai seul la lutte demain. L'Assemblée ressemble à une affreuse bagarre d'énergumènes.... »

428. FLOURENS (Gustave), fils du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de la Commune de 1871, n. à Paris, 4 août 1838, tué à Chatou le 3 avril 1871.

L. A. S. au peintre Pichio; 2 janvier 1870, 1 p. in-8. — R[5].

Il le remercie de l'envoi de la reproduction de son tableau de la mort de Baudin. « Bien mourir, comme Baudin, est le suprême bonheur pour un républicain.... et vous voulez bien nous envoyer votre Baudin, afin que son exemple soit toujours présent à nos yeux, comme il l'est à notre esprit. Nous vous remercions de cœur. »

429. FLOURENS (Gustave).

L. A. à Dolinval (?) ; 28 fév. 1870, 4 p. pl. in-8.

Très-curieuse lettre signée l'*ami*, où il donne des détails précis sur sa carrière politique, sa conduite en Crète, etc. En terminant, il prie le journaliste, qui devait faire sa biographie, de ne rien dire de sa famille.

430. LA CECILIA (Napoléon), ancien professeur de mathématiques, colonel de l'armée de Garibaldi en Sicile, commandant en chef des forces de la rive gauche de la Seine, sous la Commune, n. 1834.

L. S. au commandant du fort d'Issy ; 2 mai 1871, 1 p. in-4, timbre rouge. — R².

Circulaire envoyée aux commandants des forts, immédiatement après qu'il eut été nommé général en chef, en vertu d'une décision du délégué à la guerre Rossel.

431. CLUSERET (Gustave-Paul), ancien officier français au service des Etats-Unis pendant la guerre de la sécession, membre de la Commune de 1871 et délégué à la guerre, n. à Paris, 13 juin 1823.

P. A. S., comme délégué à la guerre, 1 p. in-8, timbre rouge. — R⁴.

Réponse à diverses questions relatives au service, qui lui avaient été adressées. Les deux dernières sont ainsi conçues :

« Quant aux munitions, je sais bien qu'elles manquent; mais pourquoi ne m'avoir pas obéi, quand j'ai ordonné de cesser le feu ?

« Pour incendier, j'envoie l'ordre à Issy. Répondez donc invariablement à toutes les réclamations : Attendez *patiemment* l'attaque et repoussez-la ensuite vigoureusement; ils n'y viendront pas, croyez-moi. »

432. ROSSEL (Louis-Nathaniel), capitaine du génie, délégué à la guerre sous la Commune, en remplacement de Cluseret, n. à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 1844, fusillé à Paris le 28 nov. 1871.

P. A. S.; 6 mai (1871), 1 p. in-4. — A. S. R⁸. — S. R⁶. — (*Réservé.*)

Curieux document ainsi conçu :

« Le soldat en état d'ivresse, celui qui deshonorera l'uniforme ayant au bras une femme publique, seront, l'un et l'autre, punis exemplairement par leurs chefs, et envoyés, hors tour, aux avant-postes.

« Le présent ordre sera lu devant chaque bataillon. « Le Délégué à la guerre,

« 6 mai. « ROSSEL. »

433. RÉMUSAT (Charles, comte de), philosophe, député et ministre sous Louis-Philippe, ministre des affaires étrangères, sous la présidence de M. Thiers, n. à Paris, 14 mars 1797, m. dans la même ville, 6 juin 1875.

L. A. S. à un éditeur ; Lafitte, 28 août, 4 p. in-8. — C.

Relative à la publication d'un de ses ouvrages.

434. WALLON (Henri-Alexandre), historien, représentant du peuple en 1848 et en 1871, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, rédacteur de la constitution de la troisième République française, n. à Valenciennes, 23 déc. 1812.

L. A. S. au duc d'Albert de Luynes ; 29 avril 1850, 1 p. in-8. — C.

Candidat à l'Académie des inscriptions, il sollicite l'appui du duc auprès de ses collègues. (M. Wallon fut élu le 22 novembre suivant.)

Agréez je vous prie Monsieur mes salutations respectueuses
29 Avril 1850. H. Wallon

435. DUFAURE (Jules-Armand-Stanislas), ministre de Louis-Philippe, chef du dernier cabinet du maréchal de Mac-Mahon, n. à Saujon (Charente-Inférieure), 4 déc. 1798.

L. A. S. à un confrère ; Cores, 21 août 1867, 4 p. pl. in-8. — C.

Très-intéressante lettre sur la question de savoir si le suffrage universel peut être l'expression libre et sincère de la pensée du pays.

436. SIMON (Jules-François), philosophe, représentant en 1848, député de l'opposition sous l'Empire, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre de M. Thiers, chef du cabinet actuel du maréchal de Mac-Mahon, n. à Lorient, 28 déc. 1814.

Jules Simon
10 pl. Mad.

L. A. S. à un ami, 1 p. in-8. — C.

Demande de l'article nécrologique publié dans le *Siècle* sur Frédéric Soulié. « En tout cas je pense que vous pourrez savoir, par un de vos confrères du feuilleton, l'époque de sa mort. » (Frédéric Soulié mourut le 23 septembre 1847.)

ANGLETERRE

437. STRAFFORD (Thomas WENTWORTH, comte de), ministre de Charles Ier (1629), n. à Londres, 13 avril 1593, décapité dans la même ville le 12 mai 1641.

P. S. *Wentworth*, sig. aussi par les autres membres du Conseil privé de Charles Ier dont les noms suivent : Edouard, vicomte Conway ; Henry, comte de Manchester, lord du sceau privé ; Philippe, comte de Pembroke et de Montgomery ; T. Howard, comte de Suffolk; William Cecil, lord Salisbury; William Ampton, comte de Northampton; William Cecil, comte d'Exeter; Dudley Carleton, vicomte de Dorchester ; Henry Carey ; lord Falkland ; Richard Neile, évêque de Winchester ; E. Newburgh ; sir Thomas Edmondes ; Whitehall, 30 juin 1630, 1/2 p. in-fol. — A. S. R^o. — S. R^s.

438. TEMPLE (William), un des plus célèbres hommes d'État du XVIIe siècle, ambassadeur en Hollande, qui conclut le 23 janvier 1668 le traité de la triple alliance, n. à Londres, 1628, m. à Moor-Park (Surrey), 27 janv. 1699.

L. A. S. au lord trésorier ; Hague, 5 oct. 1674, 1 p. in-fol. — R^6.

Très-belle lettre politique.

439. FOX (Charles-James), l'illustre adversaire de Pitt, n. à Londres, 24 janv. 1749, m. 13 sept. 1806.

L. A. S. à O'Bryen, 1 p. in-4. — R^2.

440. PITT (William), l'ennemi acharné de la Révolution française, n. à Hayes (Kent), 28 mai 1759, m. à Putney-Herth (Surrey), 23 janv. 1806.

L. A. S. (à lord Carmarthen); 24 déc. 1796, 3 p. in-4. — R^2.

Pièce historique sur la rupture entre la France et l'Angleterre. Lord Malmsburg, n'ayant pu faire accepter par le Directoire les conditions de son gouvernement, s'est vu forcé de quitter Paris.

441. CANNING (George), élève de Pitt, célèbre orateur parlementaire, premier ministre de George IV, n. à Londres, 11 avril 1770, m. à Chiswik, 8 août 1827.

L. A. S. à Broughton ; Lisbonne, 4 fév. 1815, 8 p. in-8. — R^1.

Importante lettre sur des questions du budget de l'Angleterre.

442. PALMERSTON (Henry-Joseph TEMPLE, lord vicomte), premier ministre de la reine Victoria, n. 20 oct. 1784, m. 18 oct. 1865.

L. A. S.; 16 juin 1848, 1/2 p. in-8. — C.

443. O'CONNELL (Daniel), le libérateur de l'Irlande, n. à Carhen (comté de Kerry), 6 août 1775, m. à Gênes, 15 mai 1847.

L. A. S. à Richardson ; 17 sept. 1839, 1 p. 1/4 in-4. Quelques mots effacés dans la lettre. — R^2.

444. COBDEN (Richard), promoteur du libre échange, n. à Midhurst (Sussex), 1804, m. à Londres, 2 avril 1865.

L. A. S., en français, à un journaliste ; 24 nov. 1860, 3/4 de p. in-8. — R^1.

Remerciements d'un article louangeur.

445. GLADSTONE (William-Ewart), premier ministre de la reine Victoria, le chef du parti libéral, n. à Liverpool, 1809.

Enveloppe de lettre aut. sig., 1 p. in-12 oblong. — A. S. R^4.

W. E. Gladstone

446. DISRAELI (Benjamin), lord Beaconsfield, le chef actuel du ministère de la reine Victoria, n. à Londres, 1805.

Adresse de lettre aut. sig., 1 p. in-18 oblong. — A. S. R^4.

PAYS-BAS

447. BARNEVELT (Jean Van Olden), grand pensionnaire de Hollande, illustre citoyen, n. 1519, décapité le 13 mai 1619, par ordre de Maurice de Nassau.

L. A. S. ; 17 août 1600, 1/2 p. in-4. — A. S. R[7]. — S. R[4].

448. NOOT (Henri-Charles-Nicolas van der), agent plénipotentiaire du Congrès de Brabant de 1790, n. à Bruxelles, 7 janvier 1735, m. au village de Strombeek, 13 janv. 1827.

L. A. S. à son neveu Drugman, avocat; Strombeek, 21 août 1825, 1 p. in-4. — R[3].

Relative à des affaires de famille. On y remarque cette phrase : « Je ne connais pas l'ouvrage que M. Le Jeune veut réimprimer, avec des corrections; mais il est pressé et ne veut pas retarder jusqu'à mon retour et mon séjour en ville. Soit ; je ne négligerai ni mes affaires, ni ma santé. »

AUTRICHE

449. METTERNICH-WINNEBURG-OCHSENHAUSEN (Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire, prince de), le plus célèbre homme d'Etat de son pays, n. à Coblenz, 15 mai 1773, m. à Vienne, 5 juin 1859.

L. A. S., en français, (à Talleyrand); Mannheim, 26 juin 1815, 2 p. in-4. — A. S. R[2]. — S. C.

Pièce historique sur la seconde abdication de Napoléon Ier. « Le grand but de la guerre paroit atteint ; le pouvoir de Bonaparte est brisé, mais que le Roi (Louis XVIII) serve maintenant également sa cause. Nous avons si fort la conviction — et je puis bien dire, j'ai si fort la conviction que le Roi proclamé en France par les étrangers ne règnera jamais tranquillement, que je ne puis former qu'un vœu, celui que par une sage conduite, par des condescendances justement exprimées, enfin par toutes les nuances qui doivent se lier à la position des choses, le Roi gagne les esprits, et que la majorité de la nation, qui, sans contredit, est pour lui, *prononce le vœu d'être gouvernée par lui.* »

450. HUBNER (Josef-Alexander de), diplomate, ambassadeur en France, un des signataires du traité de Paris en 1856, n. à Vienne, 26 novembre 1811.

L. A. S., en français, au maréchal (Vaillant) ; (1852), 2 p. in-4. — C.

Recommandation en faveur d'un tapissier de Vienne, auquel l'Empereur a confié les travaux à exécuter dans l'appartement de la future impératrice des Français.

PRUSSE

451. BISMARCK-SCHŒNHAUSEN (Otto von), premier ministre du roi de Prusse Guillaume I[er], le créateur de l'unité allemande.

L. S. à Menzel; Berlin, 24 février 1863, 1/2 p. in-4. — A. S. R[7]. — S. R[4]. (*Recherché.*)

SUÈDE

452. OXENSTIERNA (Axel), tuteur de Gustave-Adolphe, chancelier du royaume de Suède (1611), un des plus grands hommes d'État de ce pays, n. à Fanœ, 16 juin 1583, m. à Stockholm, 28 août 1654.

L. A. S.; 20 septembre 1626, 2 p. 1/4 in-fol. Belle pièce. — A. S. R[6]. — S. R[4]. (*Recherché.*)

RUSSIE

453. MENSCHIKOW (Alexandre-Danilovitch, prince), favori et premier ministre de Pierre le Grand, n. 6 nov. 1670, m. exilé en Sibérie, 22 octobre 1729.

L. S., en allemand; Jacobowitzch, 20 mai 1707, 1 p. 1/2 in-4. Légère tache. — R[7].

454. POZZO DI BORGO (Charles-André, comte de), diplomate au service de Russie, célèbre par le rôle qu'il joua dans les événements de 1814 et 1815, n. à Alala (Corse), 8 mars 1764, m. à Paris, 15 fév. 1842.

L. A. S., en français, (à Eynard); lundi 25, 3/4 de p. in-8. — C. Recommandation en faveur d'un Grec.

ITALIE

455. MACHIAVEGLI (Niccolò), en français *Machiavel,* un des plus grands politiques de l'Italie au XVIe siècle, secrétaire de la république de Florence (1498), historien éminent, n. à Florence, 3 mai 1469, m. dans la même ville, 22 juin 1527.

L. A. S. au commissaire Ridolfi ; Florence, 1er juin 1504, 3/4 de p. in-fol. Légers raccommodages dans les plis. — R^{6}. (*Recherché.*)

Intéressante lettre, pleine de nouvelles politiques.

456. BORGIA (Cesare), digne fils du pape Alexandre VI, guerrier et homme d'État, auquel Machiavel a emprunté les principaux traits de son type du *Prince*, n. vers 1471, m. sous les murs de Pampelune, 12 mars 1507.

L. A. S. au cardinal de Ferrare ; Pampelune, 7 décembre 1506, 1 p. in-fol. La signature est en partie enlevée. — A. S. R*. — S. R^{7}.

Il lui annonce son évasion de la prison de Medina del Campo, dont son secrétaire Frédéric lui racontera les détails, et comment il s'est retiré à Pampelune, près du roi et de la reine de Navarre, le 3 décembre dernier. Il le prie, en terminant, de croire ce que son secrétaire lui dira, comme s'il lui parlait lui-même.

457. LANNOY (Charles de), vice-roi de Naples (1522), général en chef des armées de Charles-Quint, auquel François Ier rendit son épée à Pavie, m. 1527.

L. A. S. à Madame (Louise de Savoie) ; Vittoria, 26 mars (1526), 1 p. 1/4 in-fol., trace de cachet. — R^{8}.

Pièce historique sur la ratification du traité de Madrid.

458. ALBERONI (Giulio), premier ministre du roi d'Espagne Philippe V (1714-1719), cardinal (1717), n. près de Plaisance, 31 mai 1664, m. à Rome, 16 juin 1752.

L. A. S. au président don Juan Blasco y Orozco ; camp royal d'Assiain, 14 juillet 1719, 1 p. 3/4 in-fol. — A. S. R². — S. C.

Il annonce le passage du roi d'Angleterre par Valladolid.

459. ACTON (Joseph), homme d'État, d'origine irlandaise, premier ministre de la reine de Naples Caroline, n. à Besançon, 1737, m. 1808.

L. A. S., en français ; Naples, 29 oct. 1781, 2 p. in-4. — R¹.

Relative à un nommé Marotti, qui lui est recommandé par le Père Jacquier.

460. ANTONELLI (Giacomo), cardinal, le célèbre premier ministre de Pie IX, n. à Sonnino, près de Terracine, 2 avril 1806, m. à Rome, 6 novembre 1876.

L. A. S.; Gaëte, 17 avril 1849, 1 p. 1/2 in-4. — A. S. R². — S. C.

Il annonce que le pape prépare, pour la population de ses États, des institutions politiques propres à assurer son bonheur et sa prospérité.

461. ANTONELLI (Giacomo).

L. S. à l'ambassadeur du Brésil, près le Saint-Siége ; Naples, 22 sept. 1849, 3 p. pl. in-fol.

Curieuse lettre où le cardinal, fort occupé alors de négocier la rentrée du pape à Rome, annonce que le Saint-Père se dispose à donner, *motu proprio*, à ses sujets les institutions les plus propres à assurer leur vrai bien. — On sait que le *motu proprio* fut en partie éludé par Antonelli. — (Les autographes de ce prélat, datant du séjour du pape à Gaëte, sont peu communs.)

462. CAVOUR (Camillo di), premier ministre du roi Victor-Emmanuel, promoteur de l'unité italienne, n. à Turin, 14 juillet 1809, m. 1861.

L. A. S., en français, à M..... ; 18 mai (1852), 3 p. 1/4 in-8. — A. S. R³. — S. C.

Il a reçu sa lettre le jour même où il donnait sa démission de ministre des finances, par suite d'un dissentiment avec son collègue M. d'Azeglio. Il n'a donc pas pu faire ce qu'il lui demandait. Il déclare avoir foi dans l'avenir. « Je suis convaincu que le salut de l'Italie dépend du triomphe des idées sages et modérées que le gouvernement actuel du Piémont tâche de faire prévaloir. Mazzini est un ennemi aussi fatal que l'Autriche... »

Recevez Monsieur, l'assurance de ma haute considération C. Cavour

---

ESPAGNE

463. XIMENÈS (Francisco), cardinal-archevêque de Tolède (1495), créateur de l'Université d'Alcala (1500), conseiller intime d'Isabelle la catholique, protecteur de Christophe Colomb, régent des royaumes d'Ara-

gon et de Castille, après la mort de Ferdinand le catholique (1516), un des plus grands hommes de son temps, n. à Torrelaguna (Castille), 1436, m. à Tolède, 8 nov. 1517.

L. S., en latin, avec la souscript. aut., au duc ... ; Ségovie, 6 janvier, 1/2 p. in-fol. oblong, cachet. Légères déchirures dans un pli : l'une se trouve près de la signature. — R⁹.

Il lui mande qu'il a reçu son ambassadeur. Témoignages d'amitié.

464. GRANVELLE (Antoine PERRENOT, cardinal de), premier ministre de Charles-Quint et de Philippe II, vice-roi de Naples (1570), n. à Besançon, 20 août 1517, m. à Madrid, 21 sept. 1586.

L. A. S. à Philippe II ; Naples, 2 mai 1575, 9 p. 3/4 in-fol. — A. S. R⁵. — S. R³. (*Recherché.*)

Pièce historique de la plus haute importance où le cardinal de Granvelle, prêt à rentrer en Espagne, par l'ordre de Philippe II, énumère les qualités que devra posséder son successeur dans la vice-royauté de Naples. Il donne de précieux détails sur l'état de ce pays, ses ressources et ses besoins, et sur la manière dont il faut le gouverner.

SUISSE

465. FAZY (Jean-James), économiste, promoteur de la révolution de 1846, chef du parti radical, n. à Genève, 12 mai 1796.

L. A. S. ; Genève, 11 juin 1850, 1 p. in-8. — R¹.

GRÈCE

466. MAVROCORDATO (Alexandre), un des plus célèbres hommes d'État de son pays, à la libération duquel il a puissamment contribué, n. à Constantinople, 3 fév. 1791, m. à Egine, 18 août 1865.

L. A. S., en français ; 26 juillet 1815, 1 p. in-8. — R¹.

ÉTATS-UNIS

467. CLAY (Henry), ami et conseiller du président John-Quincy Adams, un des plus célèbres hommes d'État de son temps, n. à Hanovre (état de Virginie), 12 avril 1777, m. 29 juin 1852.

L. A. S. à M. Featherstonhaug; Washington, 16 fév. 1829, 1/2 p. in-4, enveloppe et cachet. — R².



QUATRIÈME SÉRIE

RÉVOLUTION FRANÇAISE





RÉVOLUTION FRANÇAISE

468. NECKER (Jacques), contrôleur général des finances sous Louis XVI, qui eut toujours le malheur d'être insuffisant dans des mesures qui ne suffisaient pas, n. à Genève, 30 sept. 1732, m. à Coppet (canton de Vaud), 9 avril 1804.

L. A. S. (à M. d'Houdetot); 2 mars 1788, 3 p. 1/2 in-4. — A. S. R[1]. — A. et S., C.

Lettre au fils de la comtesse d'Houdetot, en faveur duquel il faisait des démarches près du maréchal de Castries pour lui obtenir de l'avancement dans la carrière militaire.

469. NECKER (Jacques).

L. S. aux officiers municipaux de Fontenay-le-Comte; Paris, 30 mai 1790, 1 p. in-fol.

Relative à des grains destinés à Fontenay et retenus à La Rochelle.

470. SIEYES (Emmanuel-Joseph), ex-vicaire général du diocèse de Chartres, auteur de la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers Etat?* député de Paris à la Constituante, membre de la Convention et du Conseil des anciens, puis du Directoire, n. à Fréjus, 3 mai 1748, m. à Paris, 20 juin 1836.

L. A. S.; (Paris), 15 fructidor, 1 p. 1/2 in-8. — A. S. R[3]. — S. C.

Réponse à un ami qui l'avait chargé de servir d'intermédiaire pour vider une contestation. Il lui annonce que la partie adverse est disposée à un arrangement amiable.

471. BAILLY (Jean-Sylvain), astronome et littérateur, président de l'Assemblée constituante, maire de Paris, n. à Paris, 15 sept. 1736, décapité le 11 novembre 1793.

L. S., avec 4 lignes aut., à l'abbé Sicard; Paris, 27 février 1791, 1 p. in-fol. — A. S. R³. — S. C.

Relative à l'établissement de l'école des sourds-muets aux Célestins.

472. MIRABEAU (Honoré-Gabriel RIQUETTI, comte de), député du Tiers État de la sénéchaussée d'Aix, le plus grand orateur de l'Assemblée constituante, n. au Bignon (Seine-et-Marne), 9 mars 1749, m. à Paris, 2 avril 1791.

Mémoire relatif aux besoins du comte de Mirabeau, prisonnier au donjon de Vincennes, p. aut., sig. *Mirabeau fils*, et adressée au lieutenant de police Lenoir; (mars 1778), 1 p. in-4, taches de rousseur. — A. S. R². — A. et S., C. (*Recherché.*)

Exposé de la situation de Mirabeau par lui-même. Pour se dispenser de fournir des vêtements à son fils, le marquis de Mirabeau emploie, dit-il, toutes sortes de moyens dilatoires: il le dit riche de quatorze mille cinq cents livres de rente; mais, ses biens étant sous le séquestre, il ne touche aucun revenu, à cause de la mauvaise gestion qu'on en fait. Il n'a que la pension de 600 livres qu'on lui donne. « Somme toute, le comte de Mirabeau est au donjon de Vincennes, et l'on peut croire qu'il n'avait pas désiré cette faveur. C'est à ceux qui l'ont obtenue à l'entretenir.... Depuis dix mois, — (il a été incarcéré en juin 1777), — il manque de linge et de bas, parce que l'inspecteur de police, qui le ramena de Hollande, ne chargea derrière sa chaise qu'un petit porte-manteau, et qu'on n'a pas jugé à propos de faire venir ou de lui remettre ses malles. »

473. MIRABEAU (Honoré-Gabriel RIQUETTI, comte de).

L. A. S. *le comte de Mirabeau*, (à Calonne); Paris, rue du Dauphin, nº 2, 13 juin 1786, 1 p. in-4.

Il lui envoie le mémoire demandé sur les dispositions actuelles de la Russie envers la Courlande, et le prie de fixer le jour où il pourra lui communiquer le travail, tout autrement important, qu'il a préparé « sur le grand et vraiment sublime objet » que le ministre a médité « avec tant de génie et de patriotisme. » — (Il s'agit évidemment du projet d'égale répartition de l'impôt entre les différentes classes de propriétaires fonciers, et de l'abolition des privilèges d'état, des corvées et des gabelles, que Calonne prétendait, alors, vouloir proposer.)

474. MIRABEAU (Honoré-Gabriel RIQUÉTTI, comte de).

P. A., avec ratures et corrections, 2 p. in-4.

Article de journal, ayant pour but de repousser l'accusation, dirigée contre lui, d'avoir composé une satire contre Frédéric II, qu'il aurait ensuite remise au roi de Prusse régnant.

475. MIRABEAU (Honoré-Gabriel RIQUETTI, comte de).

L. A. au comte de Valcroissant; ce dimanche (23 août 1789), 1/2 p. in-4.

Billet ainsi conçu :

« Le comte de Mirabeau désire parler le plus tôt possible à monsieur le comte de Valcroissant, relativement à son utile projet, qui lui paroît parfaitement et urgemment applicable. Il désire le voir le plutôt possible à ce sujet. Il est autorisé par les offres réitérées de monsieur de Valcroissant à lui dire que, s'il pouvoit remettre cent louis au porteur, seulement pour huit jours, il en seroit profondément obligé. »

(Ce billet semblerait indiquer que Mirabeau tirait parfois un profit illicite des services qu'il était appelé à rendre.)

476. MIRABEAU (Honoré-Gabriel RIQUETTI, comte de).

Dossier de huit pièces sur sa mort, à savoir :

1° P. A. de *Larue* (médecin de Mirabeau), 1 p. 1/4 in-4.

Mémoire pour les soins qu'il a donnés à Mirabeau, depuis le 12 février 1790 jusqu'au 25 mars 1791, y compris l'embaumement de son corps, contenant le détail des visites, des nuits passées, des saignées, des applications de sangsues, de ventouses, etc., le tout montant à 1,614 livres.

2° L. A. S. de *Frochot*, sig. aussi par *Arenberg de La Marck*, tous deux députés à l'Assemblée nationale et exécuteurs testamentaires de Mirabeau; 3 avril 1791, 1 p. in-4.

Ils annoncent aux journaux que le convoi de Mirabeau se rendra le lendemain à Saint-Eustache.

3° Deux L. S. de *Polard*, prêtre de Saint-Eustache; 1er mai 1791, 3 p. in-4.

Il annonce que le curé et la fabrique renoncent à leurs honoraires pour le convoi de Mirabeau, et qu'il n'y aura à payer que ce qui s'appelle *peine et déboursés*.

4° Trois pièces relatives au convoi de Mirabeau, à un service célébré en son honneur et à son oraison funèbre, et deux épitaphes, l'une en faveur de Mirabeau et l'autre contre lui.

477. DÉPUTÉS DU CLERGÉ DE POITOU, qui se sont, les premiers de leur ordre, réunis au Tiers État, le 13 juin 1789.

L. A. S. de *Jallet*, curé de Chérigné, sig. aussi de *Lecesve*, curé de Sainte-Triaize de Poitiers, et de *Ballard*, curé du Poiré de Veluire, au comte d'Orfeuille, à Saint-Maixent; Versailles, 15 juin 1789, 1 p. in-4, cachet de cire rouge, où se voit un autel surmonté d'un feu allumé, avec la devise : *Dieu et la patrie*. — (*Réservé*.)

Précieuse lettre, par laquelle ils annoncent la démarche qu'ils viennent de faire. En voici le texte :

« Monsieur,

« Lorsque cette lettre vous sera remise, vous aurez sans doute appris, par la renommée et le bruit public, notre démarche du 13 de ce présent mois. Enfin nous avons franchi l'obstacle qu'on s'obstinait à mettre à l'accomplissement de nos vœux. Nos adversaires sont atterrés, prévoyant bien que notre exemple sera suivi de nombre d'autres. La patrie nous réclamait; pouvions-nous rester plus longtemps séparés de la grande famille qui nous tendait les bras? Vous verrez, monsieur, par les feuilles qui accompagnent notre lettre, le détail de l'événement. Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui, n'aiant que le temps de faire le paquet et de le remettre au commissionnaire. MM. Ballard et Lecesve, en ce moment içi, ont voulu signer ma lettre, et vous assurer, comme je le fais, que nous sommes, monsieur, vos très-humbles et obéissants serviteurs. »

478. DÉPUTÉS DE LA NOBLESSE DU POITOU.

P. S. par les députés de la noblesse du Poitou; Versailles, 30 juin 1789, 1 p. in-fol.

Protestation contre la réunion des trois ordres en une seule assemblée.

« Les députés de la noblesse du Poitou, forcés par leurs mandats impératifs de ne jamais se départir du droit de délibérer par ordres, déclarent qu'ils ne peuvent participer en rien aux délibérations de l'Assemblée, jusqu'à ce que leurs commettants ayent pris, dans leur sagesse, le parti qu'ils jugeront le plus convenable. En conséquence, et d'après l'obtention de nouvelles lettres de convocation pour assembler la noblesse de leurs sénéchaussées, ils font toutes réserves contre toutes les décisions qui pourroient être prises dans cette Assemblée, et en demandent acte.

« A Versailles, ce trente juin mil sept cent quatre-vingt-neuf.

« MONTMORENCY-LUXEMBOURG, *président de l'ordre de la noblesse;* CRUSSOL D'AMBOISE; CLAUDE, vte DE LA CHASTRE; le mis DE VILLEMORT; le chr DE LA COUDRAYE; D'IVERSAY; le cte DE LAMBERTYE; le cte FRANÇOIS D'ESCARS, *député de Chatelleraud;* le mis DE TERNAY, *député de Loudun.* »

(Cette protestation est la dernière qui se soit produite contre la réunion des trois ordres. Rapprochée de la pièce qui précède, elle constate un dissentiment profond entre les députés des deux ordres privilégiés d'une même province.)

479. LAFAYETTE (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert MOTIER, marquis de), homme politique et homme de guerre, député de la noblesse d'Auvergne aux États généraux, commandant en chef de la garde nationale parisienne, n. 6 sept. 1757, m. à Paris, 19 mai 1834.

P. A. S., en anglais; à bord de *l'Alliance*, 10 janv. 1779, 1/2 p. in-4. — (Les autographes de Lafayette se divisent en trois catégories: 1° ceux qui datent de la campagne d'Amérique, et qui sont R[6]; 2° les pièces de la période révolutionnaire, qui sont A. S. R[4], S. R[1]; 3° les lettres postérieures qui sont très-communes. Il faut noter aussi que souvent Lafayette ne signait ses lettres que de ses initiales Lf.)

Ordre donné pendant la guerre de l'indépendance. Il est signé *Lafayette, m. g.* (major général.)

480. LAFAYETTE (le marquis de).

P. S., sig. aussi par le *marquis de la Salle;* Paris, 14 juillet 1789, 1/2 p. in-4, vig., cachet aux armes de la ville : on y a apposé plus tard le cachet du comité de sûreté générale de la Convention.

Important document, daté du jour même de la prise de la Bastille. En voici le texte :

« Milice de Paris.

« Je prie tous les districts de laisser passer librement le porteur du présent, étant mon ayde de camp portant mes ordres, et le laisser visiter librement les postes, luy prêter main forte en cas de besoin, afin de pouvoir me rendre compte de ce qu'il aura remarqué. A Paris ce 14 juillet 1789.

« Le m[is] DE LA SALLE. LAFAYETTE. »

(Cette précieuse pièce prouve que Lafayette s'était rendu de Versailles à Paris, dès le 14 juillet, et non le lendemain seulement de la prise de la Bastille, comme on l'a dit. Il remplaça, le 15, le m[is] de la Salle dans le commandement de la milice bourgeoise, organisée le 13.)

481. LAFAYETTE (le marquis de).

L. A. S. aux députés de la Vendée à la Constituante; Paris, 9 juillet 1790, 2 p. in-4. — (*Réservé.*)

Il les prie de l'excuser de ne pas leur avoir encore envoyé le drapeau modèle qu'il doit leur remettre pour la garde nationale du chef-lieu de leur département.

482. LAFAYETTE (le marquis de).

L. S. au graveur David ; Paris, 3 avril 1827, 1 p. 1/4 in-4.

Il le remercie de sa dédicace des portraits des présidents des États-Unis. Il met à sa disposition, pour les reproduire, les portraits très-ressemblants, qui ont été peints pour lui à Washington.

483. LAFAYETTE (le marquis de).

P. S.; hôtel de ville (de Paris), 7 août 1830, 3 heures du matin, 3/4 de p. in-4, tête impr. de la garde nationale de Paris.

Ordre au chef de la 4[e] légion de la garde nationale de Paris d'envoyer un détachement de 50 hommes à l'Hôtel de ville, et de former une réserve de 100 hommes, qui s'apprêterait à marche au premier ordre.

484. LAFAYETTE (le marquis de).

L. A. S. à la princesse de Belgiojoso, poste restante à Tours; La Grange, 3 mai 1833, 3 p. pl. in-4.

Charmante épître intime, où il entretient son amie des questions à l'ordre du jour. «...Il est défendu à Lyon de chanter la *Marseillaise*, que Louis-Philippe chantait si bien, ce qui ressemblerait à une jalousie de virtuose..... On s'occupe de cours gratuits pour les ouvriers : Dupont

de l'Eure est président; j'en étais membre. M. Arago devait ouvrir le cours; plusieurs membres de l'Institut devaient professer.... le ministère y met tous les obstacles qui dépendent de lui.... »

485. VEILLE DE LA PRISE DE LA BASTILLE.

1° Procès-verbal, original, de la réunion des bourgeois du district du Petit-Saint-Antoine, au nombre de 1,200 environ, avec l'adresse et la signature de chacun d'eux ; 13 juillet 1789, 43 p. in-fol.

Ce procès-verbal, ouvert à onze heures du matin, est clos à six heures du soir. Les citoyens sont inscrits et signent au fur et à mesure qu'ils se présentent. Ce sont, pêle-mêle, des commerçants, des notaires, des huissiers, des avocats et des clercs de la bazoche; des médecins et des étudiants; des banquiers, des artistes, des conseillers d'Etat, des chevaliers de Saint-Louis, des prêtres, des bourgeois. Le président est M. Dufour, avocat au Parlement; les secrétaires, M. Champion de Villeneuve, avocat aux conseils (ministre de l'intérieur sous Louis XVI, en 1792), M. Bellart, avocat au Parlement (le même qui devint si fameux comme procureur général sous la Restauration). Parmi les signatures des autres personnages connus on remarque celle de Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris*; de Coulon de Thévenot, l'inventeur de la sténographie; de Miller de Précarré, substitut du procureur général; de l'historien Ameilhon, etc.

Le procès-verbal, écrit de la main de Champion de Villeneuve, suit l'inscription des noms et commence ainsi : « Lesquels, entraînés à se réunir par les alarmes trop bien fondées qu'inspire à tous les citoyens le danger qui semble les menacer tous individuellement, et par la nécessité imminente de prendre des mesures promptes pour en prévenir les effets; considérant qu'une multitude de particuliers, effrayés peut-être par des bruits que des gens mal intentionnés sans doute ont répandus, parcourent armés et sans ordre toutes les rues de la capitale, que la garde ordinaire de la ville ou se confond avec eux ou reste spectatrice tranquille du désordre qu'elle ne peut arrêter; considérant aussi que la prison de l'hôtel de la Force a été brisée et ouverte aux prisonniers, que la menace se fait de forcer pareillement les prisons qui renferment les vagabonds, gens sans aveu, même les gens repris pour crimes; craignant, avec raison, que le mal n'aille en croissant et ne compromette à la fois la sûreté publique et la tranquillité de la patrie; informés, d'un autre côté, que les officiers municipaux, présidés par le sieur prévôt des marchands, se sont assemblés et ont assemblé avec eux tous les citoyens qui se sont présentés, sur le parti à prendre dans des circonstances aussi orageuses, tandis que les électeurs nommés par les différents districts, pour procéder à l'élection des députés de la ville de Paris aux Etats généraux, mus aussi par l'approche de ce danger inattendu, se sont réunis à la hâte et ont cru devoir prendre un arrêté conçu en ces termes : (Suit le texte de l'arrêté des électeurs.) Pour répondre aux vœux des représentants de la commune, pour satisfaire à ce qu'ils doivent à leurs concitoyens et à eux-mêmes, pour arrêter, autant qu'il sera possible, le mal présent et prévenir les événements qui pourraient exiger des précautions à l'avenir, en même temps que pour se conformer aux intentions paternelles du souverain.... ont délibéré ce qui suit..... » Il est d'abord procédé à la nomination du président et des secrétaires, puis l'assemblée arrête la formation d'une milice bourgeoise pour le district. On n'y admettra que les habitants domiciliés, les fils de domiciliés, les ouvriers payant capitation ou demeurant chez leurs maîtres. Le signe de ralliement est la cocarde verte. Chacun apportera les armes qu'il pourra se procurer. Deux patrouilles circuleront constamment dans les districts et n'en sortiront que pour prêter main forte aux districts voisins. Il est convenu que chacun se tiendra prêt à marcher armé en cas d'alarme.

(Ce document nous présente les événements du 13 juillet sous leur véritable jour. La veille, à la nouvelle menaçante du renvoi de Necker, une grande émotion s'était manifestée dans Paris. Aujourd'hui une foule d'hommes du peuple sont en armes; ils brûlent les barrières, ouvrent les prisons, et parcourent la ville en tumulte. Les bourgeois de Paris, moins effrayés des projets de la cour, dont les troupes cernent la capitale, que de ces hommes armés auxquels on a déjà donné le nom de *Brigands*, s'organisent en milice pour leur résister; c'est là l'unique préoccupation. Le mouvement qui, le lendemain, emporta la Bastille, eût peut-être été réprimé par la garde nationale, si son organisation eût eu plus de consistance.)

2° P. S. de *Buffault*, premier échevin, pour M. de *Flesselles ; Legrand-Saint-René*, le marquis de *La Salle*, etc.; 13 juillet 1789, 3 p. in-4.

Autorisation du comité permanent de l'Hôtel de ville de faire fabriquer des hallebardes pour deux cent cinquante citoyens des districts de Saint-Jean de Latran et de Saint-Étienne du Mont, qui offrent de s'armer pour la patrie, *s'en rapportant à leur prudence sur l'usage qu'ils en feront*. « Nous invitons, en outre, messieurs les commandants et officiers des gardes françaises de les assister de leur aide pour la défense des citoyens. »

3° P. S. des membres du bureau du district ; 13 juillet 1789, 1/2 p. in-4.

Demande d'armes pour cent cinquante hommes de bonne volonté qui s'offrent de monter la garde, le soir, au district de Saint-Jean en Grève, et de faire les patrouilles bourgeoises.

486. PRISE DE LA BASTILLE.

Copie, de la main d'Elie, de la capitulation de la Bastille ; 14 juill. 1789, 1 p. in-4.

Curieux document, dont voici la teneur :

« Nous avons vingt milliers de poudre ; nous ferons sauter le quartier et la garnison, si vous n'acceptez pas la capitulation.

« De L'Aunay.

« De la Bastille, 5 heures du soir, 14 juillet 1789. »

Elie a écrit au-dessous ces lignes :

« Je certifie avoir reçu cette caputulation (*sic*) au dernier pont-levis, par un trou oval du grand pont-levis, que j'ai fait passer une planche sur le fossé pour la recevoir, et que j'ai donné ma parolle d'honneur, foy d'officier que je l'acepter.

« Elie, officier au rég^t d'infanterie de la Reine. »

487. PRISE DE LA BASTILLE.

1° P. A. de *Champion de Villeneuve*, sig. par *Bellart* ; Paris, 14 juillet 1789, 2 p. in-fol.

Procès-verbal du district du Petit-Saint-Antoine, relatif au siége de la Bastille, que fait alors le peuple, et rédigé à mesure que les événements s'accomplissent. On y mentionne la trahison de Delauney ; l'indignation générale qu'elle cause ; l'arrivée des gardes françaises et des milices bourgeoises ; la prise de la forteresse ; la marche triomphale du peuple vers l'Hôtel de ville ; la mort de Delauney et de Flesselles ; les craintes qu'on a d'une attaque de la part des troupes ; la distribution des armes aux citoyens ; l'attitude pleine de confiance et de fermeté de la milice bourgeoise, qui déconcerte les projets d'attaque contre Paris. — A ce procès-verbal, de la main de Champion de Villeneuve, plus tard ministre de l'intérieur, sont annexées deux pièces concernant le dépôt au district d'une pendule, enlevée à la Bastille, et sa vente, le 26 septembre suivant, au profit des pauvres du quartier.

2° P. S. par *Flesselles*, prévôt des marchands, *Legrand-Saint-René*, *Vergne* et le chevalier *Desaudray*, commandant en second, membres du Comité permanent ; 14 juillet 1789, 1 p. in-4.

Ordre du comité permanent de l'Hôtel de ville de payer, à raison de 12 fr. l'un, quatre cents sabres offerts par la ve Bertrand ; d'en déposer deux cents dans les magasins de la ville, et de répartir les deux cents autres entre les districts de Notre-Dame, de Saint-Pierre-aux-Bœufs, et de Sainte-Marine.

(C'est une des dernières pièces signées par Flesselles, massacré dans la journée.)

3° Pièce originale ; 7 juillet 1790, 2 p. in-fol.

Pétition présentée à la municipalité de la ville de Paris, par le s^r *Jacques Ferrant*, l'un des bas officiers des invalides détachés à la Bastille le 14 juillet, qui a empêché Delauney de mettre le feu aux poudres. Il demande une indemnité, en raison de ce qu'il a perdu lors de l'envahissement de la forteresse par le peuple. A la suite de l'état des effets perdus, se trouve une attestation autographe signée d'*Elie* et signée également de *Rossignol* et autres vainqueurs de la Bastille.

4° 2 pièces originales ; 3 octobre et 13 déc. 1789, 1 p. 1/2 in-fol.

Requêtes présentées à Louis XVI, par le ch^r *Du Puget*, lieutenant de roi à la Bastille, qui a perdu ses effets, son argenterie, sa bibliothèque et 4,000 livres le jour de la prise du fort, et par le s^r *Riquet*, parfumeur, dont la maison a été incendiée par le feu des assiégés, à l'effet d'être indemnisés des pertes qu'ils ont éprouvées le 14 juillet. Le roi a écrit au bas de la requête de Du Puget : *Bon pour quatre milles livres*, et au bas de celle de Riquet : *Bon pour milles écus*.

488. PAPIERS DE LA BASTILLE.

P. S. par *Moreau de Saint-Méry* et *Bertolio* ; (22 juillet 1789), 1 p. in-fol., vig. et tête impr.

Document sur la restitution, par Beaumarchais, de certains papiers de la Bastille qu'il avait recueillis. En voici la teneur :

« *Hôtel de ville, Assemblée générale des électeurs.* — Sur la dénonciation faite par le district de Saint-Roch, il est arrêté que la députation de ce district se transportera avec une patrouille du district au domicile de M. de Beaumarchais, pour vérifier et reprendre chez lui tous les papiers qui pourroient y avoir été transportés de la Bastille. *Moreau de Saint-Méry, président. Bertolio, secrétaire.* »

A la suite, Beaumarchais a écrit de sa main :

« J'ai remis à messieurs les députés ou commissaires le peu de papiers que j'ai recueillis sous les pieds du peuple, la seule fois que j'aye entré à la Bastille, à la teste d'un piquet de vingt-quatre hommes : douze gardes françaises et douze bourgeois armés, envoyés par le district des Blancs-Manteaux, sur une allarme de désordre, donnée à cinq heures du matin au district, le lendemain de la prise du fort. Je déclare que je n'en ai aucuns autres ; mais je pense que, si l'on fait publier l'ordre ou l'invitation à tous les citoyens de remettre ceus qu'ils ont, tout le monde se fera honneur de rendre au dépôt public ces précieux matériaux pour l'histoire. Ce 22 juillet 1789.

« Caron de Beaumarchais. »

2° Placard imprimé ; Paris, 16 sept. 1789, gr. in-fol.

Arrêté pris sur la proposition de Thuriot, ordonnant la translation au prieuré de Saint-Louis de la Culture des papiers de la Bastille ; désignant MM. *Bellanger* et *Thuriot* pour diriger cette translation ; et nommant une commission pour faire le dépouillement des papiers, et faire imprimer ceux qu'il importe de livrer à la publicité.

2° P. S. par ***Fauchet*** et ***Ameilhon ;*** 13 mars 1790, 1 p. in-fol., tête impr., vig. et cachet.

Arrêté de l'Assemblée des représentants de la commune ordonnant de faire remettre dans le jour, par M. de la Grey, aux commissaires du comité de la Bastille, tous les papiers relatifs à la prise de cette forteresse, qu'il a entre les mains, et de l'y contraindre au besoin.

489. STATUE DE L'HORLOGE DE LA BASTILLE.

P. A. S. de *Palloy ;* la Bastille, 24 oct. 1791, 1/2 p. in-4.

Curieux document, dont voici la teneur :

« En vertu de l'ordre de M. Le Roulx de la Ville, administrateur au dép[t] des travaux publics je me suis présenté au s[r] Betremois, garde-magasin de la Bastille, qui m'a remis les deux figures modelées, représentant l'*Esclavage*, avec le cadran qui y étoit adopté. J'ai reçu pareillement les deux colonnes de la chapelle, et quatre figures de saints, qui ne pouvoient être comprises dans la vente, comme objets d'art, dont la conservation peut être précieuse. — A la Bastille, le 24 octobre 1791.

« Palloy, patriote. »

490. LA COLONNE DE LA BASTILLE, DITE DE LA LIBERTÉ.

1° L. S. du patriote *Palloy* au comité d'instruction publique de l'Assemblée législative ; 5 juin 1792, 3 p. in-fol.

Il presse le comité de faire son rapport sur le projet, soumis par lui à l'Assemblée législative, d'élever une *colonne à la liberté* sur l'emplacement de la Bastille, avec les matériaux provenant de cette forteresse. Il y a six mois qu'on a fait, dans ce but, l'acquisition de ces matériaux. Le fossé de la Bastille sera comblé pour la fête du 14 juillet ; ce jour-là on pourra poser la première pierre de la colonne, et il s'engage à l'achever pour le 1[er] mai 1793. « C'est dans cette législature que vous devez fixer l'époque qui assure pour jamais notre liberté, par un monument à la gloire d'un peuple libre... »

(L'érection de cette colonne fut décrétée le 16. Une députation de l'Assemblée législative devait en poser la première pierre le 14 juillet. Le décret donnait à l'emplacement de la Bastille le nom de *Place de la Liberté.*)

2° ***Procès-verbal de la cérémonie pour la pose de la première pierre de la colonne de la liberté***, copie sig. de ***Palloy, patriote;*** Paris, 14 juillet 1792, 16 p. gr. in-fol.

Très-curieuse pièce où sont consignés tous les détails de cette *fête civique*, qui eut lieu le matin avant la cérémonie du Champ-de-Mars. — On plaça dans une boîte de cèdre la déclaration des droits gravée sur une table d'airain ; une copie authentique de la constitution ; des médailles fondues avec du fer de la Bastille ; des monnaies et des assignats ; la liste des patriotes morts au siége de la Bastille, etc. — Tous les outils employés pour l'opération étaient faits avec les débris de la forteresse ; ceux en bois ont été fabriqués avec les arbres du jardin ; le mastic, dont on se servit pour sceller, était composé avec les cendres des anciens titres de no-

blesse.—Description du costume pittoresque des ouvriers.—Pose de la pierre. « La députation de l'Assemblée nationale observe à M. Palloy qu'on avait gravé sur la pierre servant de couvercle, ces mots : *En présence de Louis XVI;* et, vu qu'il ne s'y était pas rendu, quoique invité, il était convenable de l'effacer. En conséquence, il prit la ripe, qu'il présenta au président, qui l'effaça... » Texte de l'inscription ; discours de Palloy, du président de la députation, de l'orateur des hommes du 14 juillet 1789 ; noms des principales personnes qui ont assisté à la cérémonie, parmi lesquelles on remarque Fauchet, Dusaulx, Thuriot, Talleyrand. « Ensuite le cortége particulier de la pose se met en marche pour aller au champ de la Fédération; un détachement des vainqueurs de la Bastille se place entre la municipalité et le dé artement, ayant leur drapeau au centre, le modèle de la Bastille porté par les hommes du 14 uillet... »

3° Procès-verbal de la même cérémonie pour la pose, rédigé par .dministration du département de Paris, le 14 juillet 1792, copie sig. *Daunou, g de général des archives du royaume*, 4 p. 1/2 in-fol.

4° Arrêté de la municipalité de Paris, sig. *Méhée;* 26 septembre 1792, 1/2 p. in-fol.

Elle renvoie Palloy au directoire du département ou au ministre de l'intérieur pour le payement d'une somme de 4,014 livres qu'il demande, pour une partie des frais de la pose de la première pierre de la colonne de la liberté.

5° Décret de la Convention, contre-sig. *Gohier*, ministre de la justice ; 25 avril 1793, 4 p. gr. in-fol.

Il est accordé 38,464 livres à Palloy « pour solder les dépenses faites pour la pose de la première pierre de la colonne de la liberté qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille... » Suit la liste de tous les citoyens qui ont travaillé à cette fête, avec le montant de leurs mémoires particuliers.

6° Rapport (imprimé) de Pastoret, avec des notes autogr. de *Palloy ;* 6 juin 1792, 6 p. in-8.

491. LE CHAPELIER (Isaac-René-Guy), député du bailliage de Rennes à l'Assemblée constituante, qu'il présida pendant la fameuse séance du 4 août 1789, et où il fut un des chefs de la majorité royaliste constitutionnelle, n. à Rennes, 12 juin 1754, décapité à Paris le 22 avril 1794.

P. s., sig. aussi par *Rabaut Saint-Etienne*, *Adrien Duport*, *Le Peletier Saint-Fargeau* et *Beaumez* ; 3 fév. 1791, 1 p. in-fol. — A. S. R[4]. — S. R[1].

Avis donné par les comités réunis de jurisprudence et de constitution, dans une question de procédure des conseils de guerre.

492. MOUNIER (Jean-Joseph), député du Dauphiné à l'Assemblée constituante, où il fut le chef du parti des *indécis*, n. à Grenoble, 12 nov. 1758, m. à Paris, 26 janvier 1806.

L. A. S. au citoyen Perregaux, à Paris ; Weimar, 17 juillet 1801, 2 p. 3/4 in-4, adresse. — R[3].

Il remercie Perregaux des nouvelles démarches qu'il vient de faire pour obtenir la radiation de son nom de la liste des émigrés, et lui annonce qu'il se prépare à rentrer en France vers la fin d'octobre.—Comme il n'a pas l'intention de continuer à se charger de l'éducation de son fils, une fois revenu à Paris, il le détourne de laisser, après son départ, celui-ci en Allemagne, où il ne pourrait que corrompre ses mœurs, sans développer son intelligence. « Vous savez, ajoute-t-il, qu'il importe beaucoup moins d'instruire votre fils dans les sciences que de lui donner des principes de conduite qui puissent, à l'avenir, faire son bonheur et le vôtre... Pour ne vous rien déguiser, les Allemands sont, en général, un bon peuple; mais la philosophie, qui prévaut maintenant dans toute l'Allemagne, est une philosophie désespérante, qui porte à tout révoquer en doute... Philosophie dangereuse, surtout pour les Français, qui deviennent si malheureux et si nuisibles aux autres, dès qu'on déprave leurs sentiments par de faux systèmes. »

493. MALOUET (Pierre-Victor), député du bailliage de Riom à la Consti-

tuante, l'agent d'affaires du parti des *Indécis*, n. à Riom, fév. 1740, m. à Paris, 7 septembre 1814.

L. A. S. ; Paris, 8 sept. 1788, 4 pl. in-4. — R[1].

Relative aux difficultés qu'on lui suscite, à l'occasion d'une souscription qu'il avait été chargé, par le Roi, d'organiser, le 3 mars 1788.

494. BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), député du Dauphiné à la Constituante, où il fut l'émule de Mirabeau, n. à Grenoble, 22 octobre 1761, décapité à Paris le 30 novembre 1793.

P. A., 6 p. in-fol. — A. S. R[9]. — A. et S., R[7]. (Les manuscrits ou fragments autographes de Barnave se rencontrent plus fréquemment : ils sont R[2].)

Manuscrit qui porte ce titre, écrit par la sœur de Barnave : *Réflexions sur la future assemblée des Etats-Généraux, pour prouver la nécessité de la réunion des ordres.*

495. MAURY (Jean-Siffrein), célèbre orateur du côté droit à l'Assemblée constituante, où il avait été envoyé par le clergé de Péronne, plus tard cardinal, n. à Valréas (Vaucluse), 26 juin 1746, m. à Rome, 11 mai 1817.

L. S., avec 4 lignes aut., à Jamme, directeur de l'école de droit de Toulouse; Paris, 3 juillet 1806, 1 p. 1/2 in-4, cachet armorié. Tache d'huile. — A. S. R[4]. — S. C.

Il le remercie de l'envoi de deux de ses ouvrages. « Votre bel éloge de Pie VI et de notre grand empereur ont fait à mon âme un véritable bien, dont je ne sçaurois assez remercier votre éloquence. Je regrette sincèrement que vous ne vous soyez point fixé à Paris, pour y partager tous nos honneurs littéraires, et pour y être employe par notre gouvernement régénérateur, qui pourroit vous y placer utilement. » Félicitations de ce qu'il a su traverser la Révolution, sans avoir eu recours, comme lui, « au moyen vulgaire de l'émigration. » — Le post-scriptum est ainsi conçu : « Remerciez-moi d'avoir dicté cette lettre, au lieu de tourmenter vos yeux, en l'écrivant illisiblement de ma main. »

496. CAZALÈS (Jacques-Antoine-Marie de), député du bailliage de Rivière-Verdun à l'Assemblée constituante, éloquent défenseur de la monarchie, n. à Grenade-sur-Garonne, 1[er] fév. 1758, m. à Angalin (Gers), 24 novembre 1805.

P. A. S.; Londres, 26 août 1799, 2/3 de p. in-4. — R[6].

Curieux mémoire, présenté au comte de Provence pour obtenir la croix de Saint-Louis. Nomenclature de ses états de service, où se lit ce passage : « A fait la campagne de 1792 dans la compagnie des chasseurs à cheval des princes, et a été, depuis, employé par le Roy à différentes époques, notamment à Toulon et en Suisse. »

Cazalès

Londres ce 26 aoust 1799

497. RABAUT DE SAINT-ÉTIENNE (Jean-Paul), pasteur protestant et écrivain, député du bailliage de Nimes aux Etats généraux, et de l'Aude à la Convention, n. à Nimes, avril 1743, décapité à Paris le 5 décembre 1793.

L. A. S. (à Malesherbes); 8 déc. 1778, au soir, 4 p. pl. in-4.

Il est très-flatté de l'approbation que Malesherbes donne à son travail sur les *pouvoirs intermédiaires*, travail qu'il n'a osé adresser à M[me] de Rosanbo, parce qu'il y attaque indirectement les maximes du Parlement. Il lui donne des renseignements sur le mouvement de l'opi-

nion dans le Midi, et constate que catholiques et protestants y sont généralement *royalistes*, tandis que les officiers des troupes ne voient pas avec plaisir la cocarde et le drapeau blanc, qui a été promené en pompe. « On sait la vérité sur le régiment de Bassigny ; on sait d'autres, anecdotes ; on compare, on conclut et on se tient prêt en conséquence. » Il ne faut pas inviter (les pouvoirs intermédiaires) à s'opposer au despotisme ; il faut les saper eux-mêmes. Quand il n'y aura qu'un despote, les peuples seront mieux en état de se faire faire droit. Les janissaires et les spahis sont aussi un pouvoir intermédiaire... »

498. GORSAS (Antoine-Joseph), journaliste, député de Seine-et-Oise à la Convention, qui, après le 31 mai, tenta vainement, avec Buzot, d'organiser l'insurrection dans le Calvados, n. à Limoges, 21 sept. 1751, décapité à Paris le 7 octobre 1793.

L. A. S. « à la vertueuse et patriote famille Palloy ; » 14 sept. 1791, 1 p. in-4, adresse. — R⁵.

Il s'excuse de partir sans pouvoir lui faire ses adieux.

499. GALLOT (Jean-Gabriel), médecin philanthrope, député du Poitou à la Constituante, secrétaire du conseil de salubrité, n. à Saint-Maurice-le-Girard, 30 sept. 1744, m. à La Rochelle, 4 juin 1794.

L. A. S. à Moreau, maire de Fontenay-le-Comte ; Paris, 17 sept. 1790, 3 p. in-4, adresse et cachet. — R⁵. — (*Réservé.*)

Détails sur les travaux de l'Assemblée nationale. Il a fait part à ses collègues Bouron, Ballard et Pervinquière de la demande qu'il lui a adressée d'un homme instruit et intelligent pour mettre à la tête du collège de Fontenay. Il s'est adressé aussi à M. Lebrun, qui lui a signalé M. Tossat ; mais M. Ballard, qui s'est entretenu avec celui-ci, le trouve trop jeune et peu propre à cet emploi. Il s'occupe de trouver un sujet plus sérieux.

500. BOUILLE (François-Claude-Amour, marquis de), chef militaire du parti de la cour, n. au château de Cluzel (Auvergne), 19 nov. 1739, m. 14 novembre 1800.

L. S. au ministre de la guerre ; Metz, 1er fév. 1790, 2 p. in-fol. — A. S. R³. — S. C.

Il lui rend compte de l'antagonisme qui existe entre la garnison de Metz et la milice bourgeoise de la ville. Des officiers ont été insultés au théâtre, et plusieurs des miliciens, qui sont pour la plupart « des comédiens, des commis, des pâtissiers, des cabaretiers, » leur ont proposé des cartels. Afin d'éviter des rixes sanglantes, l'abonnement au théâtre a été suspendu. Il prie le ministre de donner son approbation à cette mesure.

501. BOUILLÉ (François-Claude-Amour, marquis de).

L. A. à Arthur Dillon ; Metz, 30 juillet (1790), 2 p. 1/2 in-8.

Il voulait partir de Metz sous peu de jours ; mais les habitants l'ont prié instamment de ne pas s'éloigner. Il y a consenti, à la condition qu'ils l'aideraient à maintenir l'ordre, ce qu'ils lui ont promis. Bien qu'on soit relativement calme à Metz, il désire que l'état de choses présent ait promptement un terme, qu'on donne au pays une constitution « quelconque, à l'abry de laquelle on puisse vivre heureux et paisible. » Il est impossible qu'on reste plus longtemps dans la situation où l'on est. Bouillé insiste pour que Dillon vienne le voir, *car ils ont beaucoup de choses à se dire*. Il le charge de voir le duc de Biron, au sujet d'une affaire particulière.

(Cette lettre fut écrite le 30 juillet, et le 31 août suivant eurent lieu l'affreuse lutte et les massacres de Nancy.)

502. JOURDAN (Mathieu JOUVE), dit *Coupe-tête*, ex-muletier, chef des massacreurs d'Avignon d'octobre 1791, n. en Vivarais, 1749, décapité à Paris le 27 mai 1794.

L. S. à Goupilleau (de Montaigu), alors en mission à Avignon ; Lisle, 6 frimaire an II (26 nov. 1793), 2 p. in-4. — R[6].

Jourdan, qu'on avait fait chef d'escadron de gendarmerie nationale, et chargé d'achat de chevaux, dénonce à Goupilleau le tribunal criminel du dépt de Vaucluse, qui s'est montré trop indulgent, selon lui, à l'égard de certains accusés.

503. JOURDAN (Mathieu JOUVE).

L. S. au même ; Avignon, 12 frimaire an II (2 déc. 1793), 3 p. 1/4 in-4.

Curieuse lettre, où Jourdan donne d'amples détails sur ses achats de chevaux, et sur sa façon de procéder dans ses opérations.

504. DUPRAT (Benoît), dit l'*Aîné*, chef du parti militaire dans Avignon, lors des massacres du 16 octobre 1791, n. à Avignon vers 1756, tué à la bataille d'Essling, 1809.

Trois L. A. S. à Goupilleau (de Montaigu); Avignon, 26 frimaire, 9 nivôse et 11 pluviôse an III (16 et 29 déc. 1794 et 30 janv. 1795), 9 p. in-fol. et 2 p. 1/2 in-4. — R[5]

Documents biographiques des plus complets sur Duprat. Bien qu'il se taise prudemment sur les faits les plus graves de sa vie politique, on y trouve néanmoins une foule de renseignements qu'il importe de noter. C'est, en quelque sorte, une autobiographie.

505. BRISSOT (Jean-Pierre), dit *de Warville*, député de Paris à l'Assemblée législative et d'Eure-et-Loire à la Convention, un des chefs du parti de la Gironde, n. à Warville, près de Chartres, 14 janv. 1754, décapité à Paris le 31 octobre 1793.

L. A. S. à Bernardin de Saint-Pierre ; Paris, 23 avril 1788, 1 p. in-4, adresse et cachet avec chiffre et devise en anglais. — A. S. R[4]. — A. et S., R[2].

Il le remercie de l'envoi de *Paul et Virginie*, et s'enquiert de l'exemplaire des *Etudes de la nature*, qu'il lui avait adressé. Il espère le voir à la prochaine réunion des membres de la société pour l'abolition de l'esclavage, « cause qui demande la confédération de tous les gens de bien. »

506. BRISSOT (Jean-Pierre).

L. A. à un de ses compatriotes ; 19 mai (1793), 2 p. in-4.

Ils sont dans une horrible tourmente. La moitié des députés ne couchent pas dans leurs logis habituels. Il a entendu dire : *On a guillotiné assez de têtes de cuisiniers, de cochers de fiacres : ce sont des têtes de conventionnels qu'il faut guillotiner.* Il proteste qu'ils resteront à leur poste. « M. Dargnier, notre ancien procureur-syndic, que j'ai placé hier à la séance, a été bien vivement affecté des mugissements des tribunes, à la voix de Marat nous menaçant de nous faire égorger par son peuple souverain. »

507. PETION DE VILLENEUVE (Jérôme), député du bailliage de Chartres à la Constituante et d'Eure-et-Loire à la Convention, maire de Paris, n. à Chartres, 3 janv. 1753, proscrit au 31 mai, se réfugia à Saint-Émilion, et périt vers le 20 juin 1794, avec Buzot, près de Castillon, sans qu'on sache quel a été leur genre de mort.

L. A. S. ; 22 mars (1792), 1 p. 1/2 in-4. — A. S. R[3]. — S. C.

Le commandant général de la garde nationale n'ayant pu compléter le détachement qu'un décret de l'Assemblée avait ordonné de former, il croit qu'il serait préférable d'employer deux cents hommes de gendarmerie. « La tranquillité actuelle de Paris favorise cette mesure. »

508. DUMOURIEZ (Charles-François), homme politique et homme de guerre, qui est sorti de l'histoire le jour où il a trahi son pays, n. à Cambrai, 1739, m. à Turville-Park (Angleterre), 14 mars 1823.

P. A. S.; les Sables d'Olonne, 14 juillet 1791, 1 p. in-8 oblong. — A. S. R³. — S. R¹. (Les pièces de l'époque révolutionnaire sont, de beaucoup, les plus recherchées.)

C'est l'original de son serment, ainsi conçu :

« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et à maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plustôt que de souffrir l'invasion des territoires français par les troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale.

« Aux Sables-d'Olonne, le 14 juillet 1791.

« Ch.-Fr. Dumouriez,
« M^al de camp de la 12e div. des troupes de ligne. »

Le fac-simile de ce curieux document est ci-contre.

509. DUMOURIEZ (Charles-François).

L. A. S. (au comte Louis de Narbonne); Niort, 17 déc. 1791, 1 p. in-fol.

Félicitations sur ce qu'il a été appelé au ministère de la guerre; il faut tout son esprit et tout son courage pour vaincre les difficultés dont il est environné. Les officiers généraux qui aiment sincèrement la constitution et le roi doivent se rallier à lui. Il a demandé plusieurs fois à son prédécesseur d'être employé sur les frontières, et particulièrement en Flandre, sa patrie, au lieu de le laisser relégué dans des départements où il est peu utile. On lui a répondu qu'il n'y avait aucune apparence de guerre, et qu'il devait rester attaché à la 12e division. Il réitère sa demande.

(Dumouriez ne tarda pas à voir ses vœux exaucés. Il fut appelé sur un plus grand théâtre, et put, grâce à l'appui du parti girondin, donner libre carrière à son funeste génie.)

510. DUMOURIEZ (Charles-François).

L. S., comme ministre des affaires étrangères, à la municipalité de Niort; Paris, 25 mars 1792, 1 p. 1/2 in-4. Déchirure n'atteignant pas le texte. — (*Réservé.*)

Il a reçu leur lettre le félicitant de son entrée au ministère; il lui sera toujours bien doux d'être compté parmi les citoyens de la ville de Niort, dont le civisme lui est connu. Le brevet qui lui confère ce titre de citoyen sera reçu avec reconnaissance; il s'efforcera de s'en rendre digne en servant la chose publique. Il signe : *Le ministre des affaires étrangères, votre concitoyen de votre choix, Dumouriez.*

511. ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie), économiste, ministre de l'intérieur du parti girondin, député de la Somme à la Convention, proscrit au 31 mai, n. à Thizy (Rhône), 18 fév. 1734, se suicida à Bourg-Baudouin le 15 novembre 1793.

L. S. à M. Coustou, à Montpellier; Paris, 24 août 1792, 1 p. in-fol. — A. S. R³. — S. C.

Réponse à des démarches faites pour faire rayer de la liste des émigrés deux prêtres, nommés Manen et Courtot.

512. ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie).

L. S. au substitut du procureur général syndic des Deux-Sèvres; Paris, 19 septembre 1792, 1 p. 1/2 in-4.

Le Conseil général des Deux-Sèvres ayant ordonné la formation d'un bataillon destiné à maintenir la tranquillité dans ce département, il demande qu'on lui envoie copie de l'arrêté pris à ce sujet, avant de le soumettre à l'Assemblée nationale. « Au reste, ajoute-t-il, l'Assemblée se déterminera-t-elle difficilement à accueillir la demande du département des Deux-Sèvres : nos ennemis du dehors étant, dans ce moment, les plus à craindre, c'est contre eux que doivent se porter toutes nos forces. Ceux de l'intérieur du royaume sont dans l'impuis-

SERMENT DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la Patrie et à maintenir contre tous les Ennemis du dedans et du dehors la Constitution Décrétée par l'Assemblée Nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par les troupes étrangeres, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des Decrets de l'Assemblée Nationale.

Aux Sables d'Olonne le 14 juillet 1790

Ch. Fr. Du Mourier Marechal de Camp de la 12ème Division des troupes de Ligne

sance de nous nuire, depuis que la déportation des prêtres a été ordonnée, et qu'il a été pris des précautions pour désarmer les citoyens suspects. Ainsi, il y a lieu de croire que, tant que les corps administratifs les surveilleront avec attention, ils ne tenteront contre nous aucune entreprise. »

(On voit, par cette lettre, combien peu Roland et la Gironde entière, qu'il représentait au ministère, savaient ce qui se passait dans les départements de l'Ouest dès lors en pleine fermentation. La Convention se réunissait deux jours après qu'elle a été écrite, et, six mois plus tard, éclatait la plus formidable insurrection, préparée de longue main, qui ait menacé la République.)

513. **ROLAND** (Marie-Jeanne PHLIPON, femme), l'inspiratrice de la Gironde et l'une des plus nobles figures de la Révolution, n. à Paris, 17 mars 1754, décapitée dans la même ville le 8 novembre 1793.

L. A. à Mlle Cannet, à Amiens ; jeudi au soir 27 janvier 1780, 3 p. 1/4 in-4, cachet brisé. — A. S. R⁶. — A. R⁴. (*Recherché.*) — (Mme Roland servit souvent de secrétaire à son mari : aussi trouve-t-on des lettres écrites par elle et signées par Roland.)

Lettre des plus curieuses, où elle annonce son mariage. Elle a épuisé les douleurs, mais un nouvel horizon se découvre. « Le bonheur me sourit et ma situation change. Pénétrée intimement, sans être enyvrée, étourdie, j'envisage ma destination d'un œil paisible et attendri ; des devoirs touchans et multipliés vont remplir mon cœur et mes instans. Je ne serai plus cet être isolé, gémissant de son inutilité, cherchant à déployer son activité d'une manière qui prévint les maux de la sensibilité aigrie. La sévère résignation, le fier courage, qui servent d'appui dans le malheur aux âmes fortes qu'il éprouve, seront remplacés par la jouissance pure et modeste des vrais biens du cœur. Femme chérie d'un homme que je respecte et que j'aime, je trouverai ma félicité dans le charme inexprimable de contribuer à la sienne. Enfin, j'épouse M. Roland. Le contrat est passé. Les publications se font dimanche, et avant le carême je suis à lui. Je vais former cet engagement si saint à mes yeux et si doux, lorsqu'une estime profonde, suivie d'un sentiment plus tendre encore, fait de ses obligations autant de plaisirs... »



514. **ROLAND** (Marie-Jeanne PHLIPON).

L. A. S. au citoyen Dulaure ; de la prison de l'Abbaye, le 9 juin an II (1793), 3 p. 1/2 in-4. Terminée par dix lignes aut. de Dulaure, sur la translation de Mme Roland à l'échafaud.

Important document, où elle se plaint à Dulaure d'un article inséré par lui dans le *Thermomètre*, sous le titre de : *Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, et où elle se défend d'avoir jamais fait partie de cette faction. « ...Je suis moi-même détenue ; détenue depuis huit jours en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation ; je n'ai pas été interrogée, je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention... L'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de Marseille, et moi, détenue ici par un comité révolutionnaire, je n'ai plus de droits? Et la Commune fait répéter par les journaux que les prisons de Paris ne renferment que des assassins, des voleurs et des contre-révolutionnaires..... *P. S.* Ni Roland, ni moi, n'avons jamais vu Philippe d'Orléans. Je dois ajouter que j'ai toujours entendu les députés (nommés dans l'interrogatoire), professer pour ce personnage un mépris semblable à celui qu'il m'inspire... »

Roland née Phlipon
Dans la prison de l'Abbaye
Le 9 juin an second de
La république.

515. ROLAND (Marie-Jeanne PHLIPON).

P. A.; (juillet 1793), 1 p. in-4.

Copie de la lettre adressée au ministre de l'intérieur, le 1er juillet 1793, par le comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention, pour lui faire connaître les motifs de l'arrestation de Mme Roland. « Le Comité de sûreté générale, citoyen ministre, a motivé l'arrestation de la citoyenne Roland sur l'évasion de son mari, qui, dans ce moment, souffle le feu de la guerre civile dans le département de Rhône-et-Loire, et sur la complicité de cette prétendue Lucrèce avec son prétendu vertueux mari, dans le projet de pervertir l'opinion publique par un bureau de formation dudit esprit... »

516. BRONZES DES STATUES DE HENRI IV ET DE LOUIS XIV.

1° P. S. par *Dejoly*; 19 mars 1791, 1 p. in-fol., vig. et tête impr. de la municipalité de Paris.

Récépissé donné par la municipalité de Paris, au comité de la section de Henri IV, de l'inscription latine détachée de la statue de Henri IV, érigée sur le pont Neuf.

2° L. A. S. de *Thury*, fondeur, à la commission du camp sous Paris; Paris, 24 septembre 1792, 1 p. in-fol.

Il demande qu'on lui livre, pour fabriquer des canons, le bronze des statues de Henri IV et de Louis XIV, de meilleure qualité que celui des autres statues déposées à Chaillot.

3° L. S. de *Roland*, ministre de l'intérieur, à son collègue des contributions publiques; Paris, 16 nov. 1792, 1 p. in-4.

Il lui envoie la lettre du fondeur Thury.

517. VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), député de la Gironde à la Législative et à la Convention, le plus illustre orateur du parti girondin, n. à Limoges, 31 mai 1753, arrêté le 31 mai 1793, décapité le 31 oct. suivant.

P. S., comme secrétaire de la Convention, sig. aussi par *Guadet*; 9 oct. 1792, 1 p. in-fol., tête impr. et cachet. — A. S. R⁹. — S. R⁷.

Ampliation du décret décidant que les religieuses, dont le traitement est inférieur à 1,000 livres, ne sont point comprises dans celui du 27 septembre, qui porte que la pension des ecclésiastiques ou moines, non employés, ne sera plus payée d'avance.

Vergniaud — Guadet, sec.

518. GENSONNÉ (Armand), un des chefs du parti girondin, député de la Gironde à l'Assemblée législative et à la Convention, n. à Bordeaux, 10 août 1758, décapité à Paris le 31 oct. 1793.

L. A. S. G., avec parafe, à un ex-député de la Vendée à l'Assemblée constituante; Fontenay-le-Comte, 27 août 1791, 3 p. in-fol. — A. S. R⁸. — A. R⁷. — S. R⁴. — (*Réservé.*)

Magnifique lettre, la plus belle, à coup sûr, qu'on possède de Gensonné. Envoyé en mission par l'Assemblée constituante, avec Gauvin-Gallois, juge au tribunal de cassation, dans le département de la Vendée, pour y constater l'état des esprits, et aviser aux moyens de les pacifier, il adresse à son correspondant la relation très-détaillée de son voyage et le résumé de ses propres impressions. Plus sincère que dans son rapport officiel, il va au fond des choses et dit sa pensée entière sur le pays qu'il vient de parcourir, où l'insurrection est presque partout latente, où les populations, fanatisées par les prêtres, sont toutes préparées à la guerre civile. — Document historique d'une importance considérable.

519. GENSONNÉ (Armand).

P. S., sig. aussi par ***Gauvain-Gallois***, à l'accusateur public du tribunal des Sables d'Olonne; Fontenay, 25 août 1791, 1 p. in-fol.

Ils l'invitent à rechercher activement les fauteurs de l'insurrection qui a éclaté à Olonne, et à les livrer à la justice. Il importe que de tels excès ne restent pas impunis.

520. GUADET (Marguerite-Élie), député de la Gironde à l'Assemblée législative et à la Convention, un des principaux orateurs du parti girondin, n. à Saint-Émilion, 20 juillet 1758, décapité à Bordeaux le 15 juin 1794.

P. S., sig. aussi par ***Lémontey*** et ***Thuriot***; Paris, 6 déc. 1791, 1 p. in-fol., tête imp. et sceau de l'Assemblée nationale. — A. S. R[8]. — S. R[4].

Certificat de vie d'Etienne Cunin, député de la Meurthe.

521. KERVELEGAN (Augustin-Bernard-François LE GOAZRE de), ex-sénéchal de Quimper, député de son bailliage à la Constituante, et du Finistère à la Convention, où il prit parti pour les Girondins, n. à Quimper, 17 sept. 1748, m. au manoir de Toulgoet, 24 fév. 1825.

* L. A. S. à Goupilleau (de Montaigu), membre de la Législative; Quimper, 10 mai an IV de la liberté (1792), 3 p. pl. in-4.

Recommandation en faveur d'un officier de marine qui a été persécuté sous l'ancien régime, et qui voudrait reprendre du service (Kerguelen-Tremarec). Nouvelles du jour. « Je vous dirai, en finissant, que je trouve Robespierre au sentier où je l'ai laissé : celui de la folie. Si je parle ainsi, c'est que je cherche une excuse à sa conduite, qui m'a toujours semblé équivoque, et je n'ai jamais pris de gants pour le lui dire. S'il n'avoit point quitté son poste, Duport, ex-ministre, ne seroit point accusateur public, et je vous avoue que je ne suis point content de cet accusateur, que je tiens pour l'un des hommes les plus faux de France. »

522. JOURNÉE DU 10 AOUT 1792.

1° Etat des personnes auxquelles il a été délivré des fusils, pièce aut. de ***Tallien***, sig. de ***Santerre*** et des individus qui ont reçu les armes; 10 août 1792, 2 p. in-fol., cachet de la mairie.

2° Interrogatoire de M. Chatriat, capitaine du bataillon de Saint-André, pièce aut. de ***Tallien***; 30 août 1792, 1 p. in-4.

Cette pièce donne des renseignements sur l'état des esprits lors de la prise d'armes du 10 août, le matin, et sur la revue passée par Louis XVI.

3° Déclaration de ***Dallier***, de la section des Tuileries; 18 septembre 1792, 3 p. in-4.

Curieuse pièce relative à la fausse patrouille arrêtée dans la matinée du 10 août, menée à la section des Tuileries, et que d'*Aubigny* (plus tard adjoint de Bouchotte) reprochait au bureau de la section de vouloir faire évader. Il y est question aussi d'un paquet d'assignats saisis après la victoire du peuple et que l'on accusait d'Aubigny d'avoir volé.

4° L. S. ***Robert***, vice-président de la municipalité de Paris, ***Martin*** et ***Jullien***, secrétaires; 10 août 1792, 1 p. in-fol.

« L'assemblée générale conjure, au nom de la patrie, au nom de ce que la fraternité a de plus cher, nos frères les citoyens de Sèvres et lieux circonvoisins, de nous envoyer sur-le-champ le plus de forces possible. Le Carrousel est couvert de cadavres de patriotes. Aux armes, à nous, citoyens! »

5° L. S. ***Robert***, vice-président, ***Martin*** et ***Coulombeau***, secrétaires; 10 août 1792, 3/4 de p. in-fol.

Le texte est le même que celui de la pièce précédente; mais la tête imprimée porte déjà : « Commissaires de la majorité des sections, réunis avec pleins-pouvoirs pour sauver la chose publique. »

6° P. S. par *Bidaux*, juge de paix de la section de l'Oratoire ; Paris, 10 août 1792, 1 p. in-8, vig. et tête impr.

Reçu, délivré au citoyen Levasseur, de diverses pièces d'argenterie qu'il avait sauvées au château des Tuileries.

523. DANTON (Georges-Jacques), député de Paris à la Convention, le grand tribun de la république bourgeoise et l'une des colonnes de la Révolution, n. à Arcis-sur-Aube, 28 octobre 1759, décapité à Paris le 5 avril 1794.

P. A. S. *D'Anton, avocat ez-conseils*; Paris, 31 janvier 1788, 1 p. in-4 oblong. — A. S. R[a]. — S. R[4]. (Danton, pendant le temps de son ministère, se servit d'une griffe, mais surtout pour les lettres circulaires.)

Reçu de 96 livres, à valoir sur l'affaire dont il est chargé pour la communauté de Balinghem.

(Cette pièce est précieuse, en ce que, indépendamment de la rareté des autographes de Danton, elle fournit un spécimen indiscutable de son écriture. D'autre part elle montre que Danton, avant la Révolution, usait de la particule.)

524. DANTON (Georges-Jacques).

L. S., comme ministre de la justice, aux administrateurs du département du Loiret, à Orléans ; Paris, 2 septembre 1792, 1 p. in-fol. Fortement rognée dans le bas. Légères taches d'humidité.

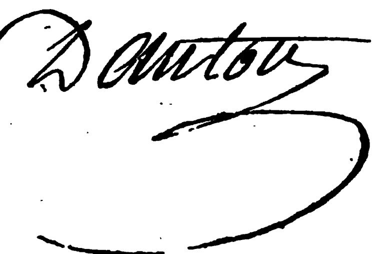
Envoi de l'expédition de la loi relative à la translation, dans les prisons de Saumur, des prisonniers détenus dans celles de la haute cour nationale.

(On sait que ces prisonniers ne furent pas conduits à Saumur, mais dirigés sur Paris, et qu'ils furent massacrés, le 9 septembre, à Versailles. — Cette pièce semble dégager la responsabilité de Danton dans l'odieuse issue de l'affaire qu'elle concerne, puisque c'est le contraire de ses ordres officiels qui fut exécuté.)

525. DANTON (Georges-Jacques).

L. S., comme ministre de la justice, à Servan ; 12 sept. 1792, 1/2 p. in-fol.

Il ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit fourni des chevaux aux gardes des tribunaux qui désirent aller servir la patrie aux frontières. « J'applaudis à leur zèle et je ferai en sorte de remplacer leur service près des tribunaux. » — Servan a écrit au-dessous ces mots : « D'après l'avis de M. Danton, il est bon de suivre cette affaire sans délai. »



(Cette lettre a été longtemps considérée comme autographe de Danton, mais la comparaison de l'écriture avec celle d'une lettre adressée la même année par Danton à sa femme, et dont l'original est dans la collection révolutionnaire de feu M. Alfred Sensier, me fait croire que ladite pièce est de la main d'un secrétaire.)

526. MANUEL (Pierre-Louis), écrivain, procureur de la Commune, député de Paris à la Convention, n. à Montargis, 1751, décapité le 14 nov. 1793.

L. A. S.; 6 déc. 1790, 1 p. in-4. — A. S. R[a]. — S. C.

On a dressé procès verbal contre un libraire qui vendait les *Étrennes aux grisettes*, libelle de nature à troubler le repos des familles. Il espère que le tribunal de police fera un exemple à cette occasion. Le Palais-Royal est le lieu où se trouvent « toutes les ordures des mauvais génies »; il convient de le surveiller.

527. MANUEL (Pierre-Louis).

L. S., comme procureur de la Commune, aux administrateurs des districts; Paris, 1er septembre 1792, 1 p. in-4.

REÇU AUTOGRAPHE SIGNÉ DE DANTON, DU 31 JANVIER 1788

Je soutigné reconnois avoir reçu des deniers de
la communauté de Balinghem par les mains de
Mr Pardot la somme de quatre vingt six
livres a valoir sur les frais dont je suis chargé
pour la ditte communauté relativement a
la concession faite a son detriment a une potée
a paris ce 31 janvier 1788 D'anton
av[t] ès conseils

Il les invite à délivrer immédiatement des passeports à tous les prêtres détenus dans leurs circonscriptions respectives, et de veiller à leur départ.

(On sait que Manuel tenta d'arrêter les massacres de septembre. En hâtant le départ des prêtres de Paris, il espérait peut-être les sauver. Sa lettre est du 1er septembre et les massacres commencèrent le lendemain.

528. MANUEL (Pierre-Louis).

L. A. S. à M. Levasseur; 21 août an IV (de la liberté, 1792), 1 p. in-fol., tête impr. du procureur de la Commune.

Il prie M. Levasseur de faire enlever les bronzes qui sont sur les places publiques (statues de rois). M. Palloy a déjà commencé ce travail; mais l'administration des travaux publics doit tout examiner, tout peser, et remettre le tout à M. Perrier, pour qu'il en fasse des canons.

529. MASSACRES DE SEPTEMBRE 1792.

1° L. A. S. de l'abbé *Sicard*, instituteur des sourds-muets, au président de l'Assemblée nationale (Hérault-Séchelles); chambre d'arrêts du Comité de surveillance de la section des quatre nations, 4 septembre (1792), 1 p. in-4.

Précieuse pièce, écrite alors qu'il était sur le point d'être massacré. Elle porte pour souscription : « A Monsieur, Monsieur le président de l'Assemblée nationale, pour conserver la vie d'un citoyen. » En voici le texte :

« Monsieur le Président,

« C'est à vous-même que, sur ce chiffon de papier, le seul que j'aie pu me procurer, je me hâte de vous apprendre, le désespoir dans l'âme, que le peuple de la section des 4 Nations demande ma tête, et que, dans une heure, au plus, je ne vivrai plus, si, dans votre sagesse, vous ne trouvez quelque moyen de me sauver. Ah! de grâce, faites-moi transférer prisonnier dans quelque comité de l'Assemblée nationale.

« SICARD, instituteur des sourds-muets. »

(La lettre porte quelques taches de sang, ce qui ne doit point surprendre, puisqu'on massacrait depuis deux jours dans cette prison. L'abbé Sicard s'attendait à être immolé à quatre heures, et il en était trois lorsqu'il écrivit cette lettre. Il la mentionne dans une relation qu'il a publiée plus tard, mais il n'en donne point le texte. Lorsqu'elle parvint à l'Assemblée, les députés n'étaient plus en séance. Un huissier la porta sur le champ à Hérault-Séchelles, qui se rendit à l'instant au comité d'instruction publique, où fut rédigée la pièce suivante).

2° L. A. S. de *Gilbert Romme*, secrétaire; *Brugoux*, *Constant Saint-Estève*, *Mulot*, etc., membres du Comité d'instruction publique, à la Commune de Paris; 4 septembre 1792, 3/4 de p. in-4.

L'abbé Sicard fait entendre le dernier cri du désespoir, et appelle à son secours l'Assemblée nationale, qui n'est point réunie en cet instant. Le temps presse, et le comité prend la première mesure qui se présente à lui. « Vous, Messieurs, qui avez la confiance du peuple, faites un dernier effort pour rappeler ceux qui demandent aujourd'hui la tête de M. Sicard, à la clémence qu'ils montrèrent hier (envers Sombreuil et Cazotte), et qui les honora aux yeux de tous les amis de la liberté. Nous vous envoyons le billet de M. Sicard. Ces lignes, tracées dans l'agitation d'une âme désespérée, sont faites pour faire une profonde impression sur les âmes sensibles. »

(Cet appel fut entendu. Un membre de la Commune, Guiraut (de Bordeaux), partit immédiatement de l'Hôtel de ville, arriva à l'Abbaye à sept heures, et, revêtu de l'écharpe municipale, emmena l'abbé Sicard sous le bras, en traversant la foule des égorgeurs.)

3° Extrait du procès-verbal de l'Assemblée législative du 4 septembre 1792, expédition délivrée par la Convention le 12 décembre de la même année, sig. *L. M. Lepeletier (Saint-Fargeau)*, président; *Osselin* et *Saint-Just*, secrétaires; 1 p. in-fol., cachet.

M. Guiraut, membre de la Commune, présente à l'Assemblée l'abbé Sicard, qu'il vient d'arracher à une mort certaine.

4° Ordre du comité de surveillance de la section des Quatre-Nations, sig. *Legangneur*, *Barbot*, etc.; 6 sept. 1792, 1 p. in-4, cachet.

Les clefs du citoyen Sicard lui seront restituées, afin qu'il puisse jouir de la liberté et de ses propriétés, suivant le décret de l'Assemblée nationale.

530. SICARD (l'abbé Roch-Ambroise CUCURRON), instituteur des sourds-muets, successeur de l'abbé de l'Epée, n. à Fousseret (Haute-Garonne), 20 sept. 1742, m. à Paris, 10 mai 1822. (Voir le numéro précédent.)

L. A. S., sig. aussi par *Haüy*, instituteur des aveugles-nés, à Brousse des Faucherets; 3 nov. 1791, 4 p. pl. in-4. — C.

Très-curieuse lettre où ils se plaignent de l'enlèvement des objets du culte de l'église des Célestins, et le prient d'intervenir pour empêcher ce qu'ils considèrent comme une spoliation.

531. SICARD (l'abbé Roch-Ambroise).

L. A. S. aux membres du Comité de sûreté générale ; comité de surveillance du département de Paris, 15 oct. an II (1792), 1 p. in-fol.

Détenu par leur ordre dans une chambre du comité de surveillance du département, il demande à être entendu. « Vous êtes trop juste pour me laisser languir dans une prison, loin de mes devoirs, sans vous assurer si je suis coupable ou non. L'incertitude où je suis est affreuse. En vain ma conscience est-elle tranquille et à l'abri de tout reproche, il me faut votre estime. La perte d'un bien aussi précieux me jetteroit dans le désespoir. » La grâce qu'il sollicite est d'être interrogé et jugé le plus tôt possible, et d'être rendu à ses *pauvres enfants sourds-muets*, « qui sont désolés d'être loin de leur père et de leur ami. »

(C'est sans doute comme prêtre réfractaire qu'il était arrêté cette fois. Il fut aussi compris dans la proscription du 18 fructidor, comme rédacteur des *Annales catholiques*.)

532. ELECTIONS A LA CONVENTION NATIONALE.

1° Arrêté de la section de la Halle-au-Blé, sig. *Mettot* (décapité avec Robespierre) ; 18 sept. 1792, 1 p. in-4.

Les citoyens de la section déclarent qu'ils confient aux députés nommés par les électeurs de Paris, tous les pouvoirs nécessaires pour proposer toute espèce de lois et de modes de gouvernement, et « qu'ils espèrent que les nouveaux représentants n'oublieront pas, dans aucune circonstance, que la souveraineté réside dans le peuple seul. »

2° Déclaration sig. de *Lulier*, *Bourgain*, *Fourcroy*, *J. Rousseau* et *Desrues*; 24 sept. 1792, 1 p. in-4.

Ils acceptent leur nomination de députés suppléants du département de Paris à la Convention.

3° Décision du procureur de la Commune, sig. *Lubin*, substitut par intérim (décapité avec Robespierre); 27 septembre 1792, 1 p. in-4.

La section du Théâtre-Français est autorisée à nommer 11 électeurs pour remplacer ceux qui ont été nommés députés à la Convention.

(Ainsi cette section, à elle seule, a fourni 11 députés à la Convention. C'est là que demeuraient Marat, Cam. Desmoulins, Danton, Fabre d'Eglantine, etc.)

533. SUPPRESSION DU CHŒUR DANS LES ÉGLISES.

1° Délibération de la Commune, sig. *Méhée* ; 10 septembre 1792, 1 p. in-fol.

« Considérant que sous le règne de la liberté et de l'égalité, il ne doit plus y avoir de lignes de démarcation entre les citoyens, » le conseil rapporte l'arrêté par lequel il conservait les grilles de Saint-Médard, et décide que toutes les grilles des églises sont mises à la disposition des sections pour en *fabriquer des piques*.

2° Arrêté de la section des Quatre-Nations, sig. *Saucède*, secrétaire ; 13 sept. 1792, 1 p. in-4.

Les balustrades en fer enlevées par ordre du conseil de la Commune, dans les parties latérales du sanctuaire (de l'église de la section), seront remplacées par des balustrades en bois, et l'on conservera celles des fonts baptismaux et de la chapelle Saint-Symphorien.

3° Arrêté de la Commune, sig. *Coulombeau* ; 14 sept. 1792, 1 p. in-fol.

Le conseil général, « considérant qu'il ne doit plus exister de signe de démarcation entre

les citoyens, » arrête que les grilles et balustrades en fer intérieures des églises, supprimées par l'arrêté du 2 septembre, *ne seront remplacées par aucune barrière, quelle qu'elle soit.*

(C'est le commencement des mesures de la Commune de Paris contre le culte catholique.)

534. GRÉGOIRE (l'abbé Henri), député du clergé lorrain aux États généraux, et de Loir-et-Cher à la Convention. (Voir son article à la série des *Initiateurs.*)

L. A. S. au comité de Salut public ; Paris, 13 germinal an II (2 avril 1794), 1 p. in-4, timbre du comité de Salut public.

Il envoie, à chacun des membres du Comité, un exemplaire de son *Essai sur les arbres de la Liberté.* Quelques-uns de ses collègues ont pensé qu'il est utile de faire circuler cet opuscule dans les sociétés populaires, comme propre à vivifier le patriotisme.

535. ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), dit *Égalité*, député de Paris à la Constituante et à la Convention, n. à Saint-Cloud, 13 avril 1747, décapité à Paris le 6 nov. 1793.

P. A. S. *L. P. Joseph Egalité,* à son intendant ; Paris, 6 nov. 1792, l'an I[er] de la République, 1/2 p. in-12 oblong. — A. S. R[5]. — A. R[4]. — S. R[1]. (Les pièces signées *Égalité* sont R[7].)

Ordre de payer à M. Le Maire la somme de 3,700 livres, dont il lui tiendra compte en payement de loyers et d'une acquisition à Monceaux.

Royault remettra à M. Le Maire la somme de trois milles sept cent livres ~~Deux mille livres~~. dont il en tiendra compte en payements de loyers et faire a la république et d'une acquisition a Monceaux. a Paris ce 6. 9bre 1792 l'an 1er de la république

L P Joseph Egalité

536. SILLERY (Charles-Alexis BRULART-GENLIS, marquis de), député de la noblesse du bailliage de Reims à la Constituante, et du département de la Somme à la Convention, où il se montra le partisan et l'ami du duc d'Orléans, n. à Paris, 20 janv. 1737, décapité avec les Girondins, le 31 oct. 1793.

P. A. S., avec ratures et corrections, 6 p. 1/4 in-fol. — R[6].

Projet de loi présenté à la Convention, pour fixer les récompenses et les indemnités dues aux officiers et soldats de la République, suivant la gravité des blessures qu'ils ont reçues. Très-curieux document.

537. SANTERRE (Antoine-Joseph), commandant général de la garde nationale de Paris, n. à Paris, 16 mars 1752, m. dans la même ville, 6 fév. 1809.

L. A. S. au conventionnel Goupilleau (de Montaigu) ; Paris, 8 ventôse an III (26 fév. 1795), 1 p. in-4. — A. S. R[3]. — S. C.

Le général Nouvion ayant été destitué, il lui recommande cet officier, dont l'instruction fait

exception dans les états-majors. Il a vu, à Orléans, la femme et les enfants de Goupilleau (de Fontenay). Il signe : *Santerre, brasseur, faubourg Antoine.*

538. EDGEWORTH DE FIRMONT (l'abbé Henri-Allen), n. à Edgeworth-town, en Irlande, 1745, m. le 29 juillet 1807. Confesseur de Mme Élisabeth, il offrit à Louis XVI de l'assister dans ses derniers moments, et l'accompagna jusque sur l'échafaud.

L. A. à la comtesse du Roure; 10 octobre 1792, 3 p. in-4, cachet. — A. S. R⁶. — A. R⁴.

Il reçoit avec une vive reconnaissance de ses nouvelles. « Que d'horreurs se sont passées, depuis qu'il a eu l'honneur de la voir! que d'hommes précieux de moins! Quant à moi, j'existe encore; Dieu ne m'a pas jugé digne de mourir pour lui. Mais, s'il m'eût accordé cette grâce, comptez, madame, que vous aviez un ami de moins sur la terre, et un ami de plus dans le ciel. » — Il est très-fâché du dénuement dans lequel elle se trouve, après avoir eu toutes les jouissances de la vie. Dieu le permet sans doute. Sa présence à la cérémonie de l'arbre de la liberté lui paraît la chose du monde la plus simple; tout au plus, contraste-t-elle avec ses opinions politiques; mais la conscience ne peut y être que faiblement. Conseils sur des scrupules qui assiégent madame du Roure.

539. BEAUFRANCHET-D'AYAT (Louis-Charles-Antoine), bâtard, dit-on, de Louis XV, maréchal de camp, chef d'état major du camp retranché sous Paris, n. à Saint-Hilaire-d'Ayat, près de Riom, 1757, m. 1812. C'est lui qui commanda le roulement de tambours qui couvrit la voix de Louis XVI lorsqu'il voulut parler au peuple, étant monté sur l'échafaud.

L. A. S. (à Goupilleau de Montaigu, membre de la Convention); Choisy-Marat, 12 germinal an II (1er avril 1794), 4 p. in-4. — R⁴.

Il l'invite à assister à une fête en l'honneur de Marat, qui doit avoir lieu à Choisy, le 20 germinal, et le prie d'intervenir en faveur de la citoyenne Le Normant, sa mère, arrêtée le 20 ventôse dernier, et enfermée à Sainte-Pélagie, par ordre du Comité de sûreté générale.

(Tandis qu'il était attaché à l'armée de la Vendée, en mai 1793, Beaufranchet fit à Mercier du Rocher, administrateur de ce département, qui l'a consigné dans ses Mémoires, rédigés en l'an II, le récit de la mort de Louis XVI, et lui dit avoir donné aux tambours le signal du roulement qui empêcha l'ex-roi de se faire entendre. C'est donc avec raison que Santerre déclara, plus tard, que l'ordre ne venait pas de lui.)

540. MORISSON (Charles-Louis-Gabriel), n. dans les Marches communes de Bretagne et de Poitou, 1741, m. à Bourges, 1816. Député de la Vendée à l'Assemblée législative et à la Convention, il refusa de voter dans le procès de Louis XVI, ne le considérant pas comme justiciable de la Convention.

L. A. S.; 28 oct. 1814, 4 p. pl. in-fol. — R³.

Apologie de sa conduite pendant la Révolution et l'Empire, afin de s'en faire un titre pour être nommé conseiller à la cour de cassation, ou à la cour royale de Paris.

541. LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU (Louis-Michel), ex-président à mortier au parlement de Paris, député de la noblesse de cette ville à la Constituante, et du département de l'Yonne à la Convention, n. 29 mai 1760, assassiné au Palais-Royal, pour avoir condamné Louis XVI à mort, le 20 janv. 1793.

P. A. S; 21 juillet 1791, 1 p. in-4. — A. S. R⁷. — S. R⁴.

Annotation de six lignes sur la quittance d'imposition ordinaire de la ville de Paris, à lui délivrée, pour l'année 1790.

542. BOYER-FONFRÈDE (Jean-Baptiste), député de la Gironde à la Convention, n. à Bordeaux, 1766, décapité à Paris le 31 oct. 1793.

L. A. S. au ministre de la guerre ; Paris, 14 févrièr 1793, 1 p. in-fol. — A. S. R⁸. — S. R⁴.

Il lui recommande le citoyen Sevattre, lieutenant-colonel de cavalerie au 17ᵉ régiment de ligne. Il signe : *J.-B. Boyer-Fonfréde, député, rue de l'Isle, n° 52.*

543. ISNARD (Maximin), député du Var à la Convention, où il siéga parmi les Girondins, n. à Grasse, 18 fév. 1758, m. 1830.

L. S., sig. aussi de *Chambon* et de *Cadroy*, au commandant du 9ᵉ dragons; quartier général d'Ollioules, sous les murs de Toulon, 9 prairial an III (28 mai 1795), 1 p. in-4, tête imprimée des représentants envoyés près de l'armée des Alpes. — A. S. R⁸. — S. R⁴.

Étant sur le point d'entrer dans Toulon, ils désirent que son régiment y entre avec eux. Ils l'invitent donc à venir le plus tôt possible.

544. VALAZÉ (Charles-Éléonor DUFRICHE DE), député de l'Orne à la Convention, membre du parti girondin, n. à Alençon, 23 janv. 1751, se suicida en entendant son arrêt de mort, 30 oct. 1793.

L. A. S. à la Société patriotique d'Alençon; Paris, 4 mai 1793, 2 p. 1/4 in-fol. — R⁸.

Il a reçu son adresse pleine d'énergie, et a fait tous ses efforts pour qu'on la mentionne à la tribune, dans le rapport général sur les adresses et pétitions; mais tel est l'état d'oppression dans lequel les députés se trouvent présentement, qu'il ne sait s'il en sera ainsi. Suit le tableau le plus sombre de la situation qu'il compare à celle du parlement anglais, après la mort de Charles Iᵉʳ. Le jour de la catastrophe n'est pas loin. « (En Angleterre) on chassa une partie du Parlement; l'on fit périr quelques-uns des membres les plus courageux; puis, enfin, parut l'usurpateur qui cassa le reste.... Aujourd'huy, mes amis, on ne cache plus sa marche.... Aujourd'hui, ou demain, on doit venir demander en armes à la Convention nationale l'expulsion de trois cents membres environ, et qu'on livre à la vengeance du peuple les vingt-deux proscrits, parmi lesquels mon courage m'a fait ranger. Alors, la Commune de Paris règne sans obstacle et les tyrans se montrent sans danger.... Paris va devenir le tombeau de la liberté de l'univers. — Que cette idée est désespérante! Ah! concourez à sauver la patrie; consultez-vous, mais surtout agissez. » La lettre se termine par une pressante invitation à marcher en armes contre Paris, à la nouvelle du premier attentat qui sera commis contre la représentation nationale. « Mes amis, j'ai tout dit, et, après ce dernier conseil, que je donne pour le bien de mon pays, je retourne à mes occupations, l'esprit calme sur ce qui m'est personnel, mais le cœur navré des maux de ma riche et puissante patrie. »

545. LA COMMISSION DES DOUZE.

1° Lettre circulaire de la commission aux sections, sig. *Mollevaut*, président, *J. P. Rabaut*, secrétaire ; 23 mai 1793, 1 p. in-fol.

Elle les invite à envoyer à la commission le registre de leurs arrêtés depuis un mois, afin qu'elle puisse les examiner.

(Elle espérait trouver ainsi les preuves d'une conspiration ourdie dans les sections et à la Commune contre les Girondins, parti auquel tous les membres de la commission appartenaient.)

2° L. A. S. de *Gardien*, secrétaire de la commission, sig. aussi de *Mollevaut*, président, au ministre de la justice ; 24 mai 1793, 1/2 p. in-fol.

Ordre de faire mettre à exécution un mandat d'amener contre le citoyen Varlet.

3° Arrêté de la commission, pièce aut. sig. de ***Gardien***, secrétaire, sig. aussi de ***Mollevaut***, président, et de ***Rabaut***, ***Saint-Martin***, ***Bergoeing***, ***Kervelegan*** et ***Viger***; 25 mai 1793, 1 p. in-4, cachet.

Il résulte de l'interrogatoire de Varlet, des pièces qui y sont jointes et d'un écrit dont il s'est reconnu l'auteur, « qu'il a provoqué la dissolution de la représentation nationale, » et la commission décerne contre lui un mandat d'arrêt, ordonnant qu'il sera à l'instant conduit à l'Abbaye.

(Varlet, motionnaire fameux, dit l'*Apôtre de la liberté*, était un des principaux auteurs du mouvement du 10 mars contre les Girondins. Son arrestation et celle d'Hébert, opérées en même temps, furent reprochées à la commission des Douze, comme un acte odieux de tyrannie.)

4° Adresse de la Commune à la Convention, sig. ***Coulombeau***; 25 mai 1793, 3 p. in-fol., cachet.

(C'est l'adresse où la Commune redemande la liberté d'Hébert, et qui a amené la fameuse apostrophe d'Isnard contre Paris. Cette pièce diffère essentiellement du texte du *Moniteur*, qui n'en est qu'une analyse, et une analyse infidèle.)

5° Arrêté de la commission, sig. ***Mollevaut***, président; ***Rabaut***, secrétaire; 27 mai 1793, 1/2 p. in-fol.

La Convention étant saisie de l'affaire des président et secrétaire de la section de la Cité, ils seront reconduits à l'Abbaye jusqu'à ce qu'elle ait prononcé.

(Le président et le secrétaire de la Cité, arrêtés la veille, avaient été réclamés par une députation de la section, et il y avait eu à ce sujet un grand orage dans l'Assemblée, au milieu duquel Robespierre n'avait pu obtenir la parole en faveur des détenus.)

6° Lettre circulaire de la commission aux sections, sig. ***Mollevaut***, président; ***Rabaut***, secrétaire; 27 mai 1793, 7 heures du soir, 1 p. in-fol., cachet de la commission.

La Convention nationale a mis la fortune publique et la sûreté de la ville de Paris sous la sauvegarde *spéciale* des bons citoyens, et il suffit de prévenir les sections du *danger* que court la chose publique pour éveiller leur sollicitude. « Que tous vos citoyens se trouvent prêts à empêcher que la République souffre quelque dommage. »

(Il y avait en effet grande effervescence dans Paris, mais c'est la commission elle-même qui en était la cause, par les arrestations arbitraires qu'elle avait ordonnées. Le bataillon de la Butte-des-Moulins, dévoué à son parti, était venu, par ses ordres, investir la Convention; Marat avait interpellé le commandant Raffet et l'avait consigné au poste de l'Assemblée. — Les Douze, comme l'indique cette pièce, avaient le projet de mettre toute la garde nationale sur pied dans la nuit; mais Pache s'y opposa, leur déniant le droit de requérir la force armée, sans son autorisation expresse. — A minuit, la Convention terminait sa séance, en prononçant la mise en liberté des détenus et la dissolution de la commission.)

7° P. A. S. de ***Henri Larivière***, membre de la commission, sig. aussi de ***Gomaire***, ***Gardien***, ***Viger*** et ***Kervélégan***, autres membres de la commission; (28 mai 1793), 1 p. in-8.

Vote motivé dans l'appel nominal pour le rapport du décret, rendu la veille, qui casse la commission des Douze. — Ils se fussent récusés (dans une affaire où ils sont juges et partie); mais, contre les lois de l'éternelle justice, on a refusé hier d'entendre la commission avant de prononcer contre elle, et, pour maintenir les principes, ils disent *oui* (c'est-à-dire qu'ils votent pour le rapport du décret).

(Les Girondins eurent la majorité dans l'appel nominal, et la commission impopulaire fut rétablie, ce qui acheva de précipiter la crise.)

546. PARIS DÉCLARÉ EN INSURRECTION.

1° Délibération de l'assemblée de l'Evêché, sig. ***le Républicain J. H. Hassenfratz***, président, ***Protaix***, secrétaire; 30 mai 1793, 1 p. in-fol.

L'*Assemblée générale révolutionnaire de la ville de Paris, séant en la salle de l'Évêché,* après la vérification des pouvoirs illimités et réunis de la majorité des sections, arrête que Paris se déclare en état d'insurrection contre la *faction aristocratique et oppressive de la liberté*, que les barrières seront à l'instant fermées, et qu'à cet effet et pour l'exécution des autres mesures, les hommes du 14 juillet et du 10 août se mettront immédiatement en état de réquisition. « L'Assemblée, pour statuer sur *les dites autres mesures,* se déclare permanente en la dite salle de l'Evêché. »

2° La même délibération, sig. *Vanheck*, président, *Prévost*, secrétaire, 1 p. in-4.

C'est une expédition adressée à la section des Droits de l'Homme. Elle présente des différences assez sensibles avec la précédente. Vanheck, qui signe comme président et qui remplaçait à ce moment Hassenfratz, était le commandant du bataillon de la Cité, ce qui ferait croire que cette section délibérait en commun avec l'Assemblée de l'Evêché, d'ailleurs toute voisine.

3° Extrait de la même délibération, sig. *Dorès* et *Feuillet*, secrétaires, 1 p. in-4.

(Autre rédaction et autres signatures. Ces variantes s'expliquent par la rapidité avec laquelle on dut expédier les copies aux quarante-huit sections, pendant la nuit. Au jour, tout Paris était debout.)

547. INSURRECTION DU 31 MAI 1793.

1° 31 mai, quatre heures précises du matin. Minute de lettre aut. sig. de *Lulier*, procureur syndic du département (à Pache, maire de Paris), 1/2 p. in-fol.

Il lui demande quel est l'état de Paris en ce moment, et l'invite à en donner connaissance au département, d'heure en heure, ainsi que des mesures prises par la Commune.

2° 31 mai (quatre heures et demie du matin). Proclamation de la Commune aux sections de la capitale, sig. *Coulombeau* (griffe), 1 p. in-fol.

« Ouvrez les yeux; de grands dangers vous environnent. Des citoyens égarés demandent que les barrières soient fermées, que le tocsin soit sonné; ils veulent une nouvelle insurrection. Rapprochez les événements et vous serez à portée de juger les scélérats qui égarent ces citoyens, qui conseillent ces mouvements... Le conseil général vient de se déclarer en permanence; faites de même, correspondez avec lui, et que la plus grande surveillance contienne les ennemis qui sont au milieu de vous. »

3° 31 mai (six heures et demie du matin). L. A. S. de *Defermon*, président de la Convention, de *Guadet*, *Garran* (de Coulon), secrétaires, aux administrateurs du département de Paris, 1/2 p. in-fol.

Invitation de se rendre à l'instant dans le sein de la Convention, pour rendre compte de l'état de Paris et des mesures prises pour en assurer la tranquillité.

(Un ordre semblable était envoyé à la Commune; mais, lorsqu'il y arriva, à sept heures, le conseil venait d'être dissous par les commissaires de trente-trois sections, et aussitôt réintégré sous le nom de *conseil général révolutionnaire*.)

4° 31 mai (une heure après midi). Arrêté de la Commune, sig. *Mettot*, 1/2 p. in-fol.

Les membres des tribunaux et autres fonctionnaires publics sont invités à se rendre dans le sein du conseil pour y prêter le serment.

(Les fonctionnaires, de même que les membres de la Commune, avaient été cassés en masse, puis confirmés, mais à la condition qu'ils prêteraient un nouveau serment.)

5° 31 mai. Délibération de la Commune, sig. *Dorat-Cubières*, secrétaire greffier adjoint, 1 p. in-fol.

Une députation de la section des Droits de l'Homme prête le *serment révolutionnaire*, et le conseil l'accueille aux cris de *Vive la liberté! Vive la République!*

(Les sections, qui étaient restées d'abord étrangères au mouvement, vinrent dans la journée y donner leur adhésion.)

6° 31 mai. Arrêté du *Comité révolutionnaire établi par l'assemblée générale des commissaires des quarante-cinq sections séant à la Commune*, sig. *Loys*, président (fameux révolutionnaire, secrétaire des jacobins), *Wendhin*, secrétaire, 3/4 de p. in-fol.

Ordre aux comités révolutionnaires des sections de prendre, tout de suite, les mesures les plus promptes pour désarmer et mettre en arrestation tous les hommes suspects.

(Ce *comité révolutionnaire*, qu'il ne faut pas confondre avec celui des sections, autorités légales et purement administratives, avait été créé, dans le milieu du jour, par le conseil de la Commune, par celui du département et par les jacobins. Il était investi de la direction suprême du mouvement. Ses délibérations étaient secrètes. Réuni d'abord dans une salle des Jacobins, il transporta ses séances à l'Hôtel de ville.)

7° 31 mai. Délibération de la section des Droits de l'Homme, sig. *Doublé*, président, *Faugé*, secrétaire, 1 p. 1/2 in-4, cachet.

Communication d'un arrêté de la section de l'Arsenal, portant « que tous les hommes suspects seraient désarmés et qu'ils seraient notés comme de mauvais citoyens. »

8° 31 mai (deux heures 1/2 après midi). Délibération de la Commune, sig. *Dorat-Cubières*, 1 p. in-fol.

Sur le réquisitoire du procureur de la Commune (Chaumette), le tocsin cessera de sonner.

9° 31 mai (dans l'après-midi). Arrêté de la Commune, sig. *Coulombeau* (griffe), 1 p. in-fol.

Un des commissaires chargés de porter à la Convention l'adresse rédigée ce matin annonce que cette adresse a été assez froidement accueillie, que le côté droit annonçait l'intention de faire appel aux départements, que la Montagne avait reçu avec empressement les pétitionnaires, mais qu'ils avaient reconnu avec douleur que la majorité de *la Convention est incapable de sauver la chose publique, et que le peuple n'a d'autres ressources que dans lui-même.* Le conseil arrête l'envoi de commissaires dans les sections, pour les instruire des mesures qu'il a prises et *proclamer le danger de la patrie.*

(L'adresse, dont il est question, avait été lue par Lulier, et demandait l'arrestation des Girondins. Quelques heures après, la Convention supprimait de nouveau la commission des Douze : première victoire des insurgés, qui devait être complétée le surlendemain.)

10° 31 mai (dans la soirée). Deux arrêtés du comité de Salut public de la Convention, sig. *Cambon*, 3 p. in-fol.

Par le premier arrêté, le Comité suspend le départ des courriers (d'après le vœu du peuple); par le second, il enjoint aux administrateurs des postes de faire partir les courriers et invite les sections à concourir à cette mesure.

11° 31 mai (dans la nuit). Délibération de la Commune, sig. *Mettot*, 3/4 de p. in-fol.

Demain, dans le jour, tous les citoyens suspects seront désarmés et leurs armes données aux patriotes qui n'en ont pas. L'emprunt forcé sera requis pour donner des secours aux parents des défenseurs de la patrie, pourvoir à la fabrication des armes « et à la paye des citoyens qui formeront la garde soldée révolutionnaire de Paris. »

12° 1er juin (le matin). Délibération du *comité révolutionnaire central*, sig. *Marque*, président, 1/2 p. in-fol.

Il donne pouvoir aux citoyens Logier, Dumong, Loys et Dopson « de se transporter à l'instant aux Comités de la Convention, à l'effet de délibérer sur les moyens de sauver la patrie. »

(C'est dans cette réunion que furent délibérées les mesures qui aboutirent, le lendemain, 2 juin, à l'arrestation des Girondins.)

13° 1er juin. Extrait des délibérations de la Commune, sig. *Mettot*, 1 p. in-fol., cachet.

Prestation de serment du citoyen Boula, *élu révolutionnairement* commissaire de police de la section de l'Arsenal.

(Cette élection révolutionnaire était faite en vertu d'un arrêté de la Commune, pris la veille, destituant tout fonctionnaire public suspect.)

14° 1er juin. Arrêté de la Commune, sig. *Mettot*, 2 p. in-fol.

Des passe-ports seront accordés aux cultivateurs et négociants qui prouveront la nécessité de sortir de Paris, « ainsi qu'aux personnes dont les fortunes péricliteraient évidemment si elles ne pouvaient y vaquer. » — A la suite est une curieuse note aut. sig. de *Devillers*, secrétaire-greffier, du 12 juin, adressée à la section de Marseille, qui faisait sans doute des difficultés pour accorder des passe-ports. *On ne doit en refuser qu'aux gens suspects*, dit le citoyen Devillers : « autrement, ajoute-t-il, ce serait préjudicier aux intérêts des particuliers, au commerce, à l'approvisionnement de Paris, et entraver les citoyens. »

15° 2 juin. Délibération de la section des Sans-Culottes, sig. *Blondé*, président, *Poirson*, secrétaire, 1 p. 1/2 in-fol.

Des malveillants ont insinué que la section et son ex-commandant Hanriot avaient eu *quelque intention perfide* à l'égard de celle du Finistère ; elle repousse énergiquement cette pensée et nomme des commissaires pour « renouveler l'alliance entre les deux sections en don-

nant l'accolade fraternelle au président de celle du Finistère. » — A la suite : « Vu et adhéré, à la section du Finistère, à l'unanimité. » Signé *Cheneval*, président; *Fournerol*, secrétaire.

(La section du Finistère (Gobelins) était modérée, et elle n'avait adhéré au mouvement que dans la journée du 31 mai, sans doute sous la pression de celle des Sans-Culottes (Jardin des plantes), très-révolutionnaire et dont Hanriot était le commandant, avant sa nomination, le 31 mai, comme général en chef de la force armée de Paris.)

16° (3 juin). L. A. S. de *Dufourny* (ingénieur, ardent révolutionnaire, membre de l'administration du département de Paris), sig. aussi de *Dufresne*, aux administrateurs du département, leurs collègues, 3 p. in-4.

Chargés par le département d'assister aux séances de la Commune, ils rendent compte de tout ce qui se passe dans le conseil, de même que dans le Comité révolutionnaire. — Le décret d'arrestation contre les vingt-deux Girondins, la commission des Douze et les ministres Lebrun et Clavière, ne sont que des *mesures dilatoires* qui amortiront le mouvement révolutionnaire; mais la Commune est toujours énergique, et le peuple voudra soutenir la fierté de son attitude. Il vient des sections les assurances les plus *agréables* du bon esprit qui les anime. — Le Conseil s'occupe de la formation de l'armée révolutionnaire, de l'armement des citoyens et de la taxe des riches. — Le Comité révolutionnaire s'entend avec le Comité de Salut public pour l'arrestation (des Girondins), et relativement aux mesures financières à prendre pour subvenir aux *frais de la révolution*, etc.

17° 3 juin. Arrêté de la Commune, sig. *Coulombeau* (griffe), 1 p. in-fol.

« Sur le rapport du Comité central révolutionnaire, » les barrières seront ouvertes demain à trois heures du matin.

18° 3 juin. Arrêté de la section des Lombards, sig. *Maucuy*, secrétaire, 1 p. in-fol.

Nomination de commissaires pour retirer les registres de la section déposés à la commission des Douze.

19° 4 juin. Délibération de la section armée du Panthéon, sig. *Desar* et *Mongella*, 2 p. in-fol.

La section refuse, à l'unanimité, le salaire de quarante sous par jour accordé aux *braves sans-culottes* qui ont pris les armes dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin. Un citoyen a dit, au milieu des applaudissements : « La pureté de notre civisme serait dégradée, si nous acceptions aucune espèce de salaire pour nous être rendus au poste où tout Français républicain doit vaincre ou mourir. » La section ne se prononce pas sur la proposition faite par le Comité révolutionnaire « d'ouvrir une liste des citoyens qui désireraient servir dans l'armée révolutionnaire, qui sera levée pour le service de la capitale. »

20° 4 juin. Délibération de la Commune, sig. *Coulombeau*, 2 p. in-fol.

Une députation annonce que la section des Droits de l'Homme refuse l'indemnité de quarante sols, accordée, par décret (du 31 mai), *aux citoyens qui ont pris les armes pour résister à l'oppression*. Le vice-président du Conseil (Destournelles) leur répond : « ...Le sentiment que vous venez d'exprimer est sublime; mais il n'en est pas moins vrai que le patriote, à qui le manque de fortune interdit les sacrifices pécuniaires, peut, avec honneur, accepter l'indemnité promise... Celui qui donne des secours à la patrie a droit, sans doute, d'en recevoir, quand ils sont nécessaires à son existence, et c'est bien le moins que, pour prix de son sang, il obtienne l'aliment de première nécessité, qu'il ait du pain. »

21° 13 juin. Délibération de la municipalité, sig. *Coulombeau*, 2 p. in-fol.

Ordre aux officiers municipaux Boucher-René et Baudrais de se transporter, *ce soir*, à la section de Beaurepaire, *pour l'engager au calme et à la paix*.

(Cette pièce indique que l'agitation causée par le 31 mai n'était pas encore calmée à Paris.)

548. ARRESTATION DES GIRONDINS.

1° L. A. S. de *Birotteau* à la Convention; Paris, 7 juin 1793, 1 p. 3/4 in-4, avec renvoi au comité de Salut public, aut. sig. de *Méaulle*, secrétaire de la Convention.

Il refuse les ôtages que l'on offre pour lui et ses amis à leurs départements. Pour lui, il veut être condamné s'il est coupable, ou vengé s'il est innocent. « Une dénonciation appuyée par cent cinquante mille hommes armés, rassemblés à la hâte, au son du tocsin et au bruit du canon, suppose l'existence des preuves les plus fortes contre les dénoncés. Les départements ne peuvent rester plus longtemps privés de l'intégrité de leur représentation... »

(Birotteau, alors en arrestation sous la garde d'un gendarme, parvint à s'évader, alla à Lyon

pour y organiser la résistance et passa ensuite à Bordeaux, où il fut arrêté, et périt sur l'échafaud le 24 octobre. Né à Perpignan, il était député des Pyrénées-Orientales.)

A cette pièce sont jointes deux lettres aut. sig. d'un nommé *Valant*, compatriote de Birotteau, adressées de la prison du Plessis à la section des Sans-Culottes, 25 et 28 thermidor an II, 4 p. in-fol. Accusé d'avoir favorisé l'évasion de Birotteau, il donne à ce sujet de curieux détails, et demande sa mise en liberté.

2° L. A. S. de ***Bertrand de la Hosdinière***, député de l'Orne à la Convention, adressée au Comité de sûreté générale ; Paris, 2 juillet 1793, 1 p. 1/2 in-fol.

Arrêté comme membre de la commission des Douze, il est victime d'une erreur, car il n'a été occupé, dans cette commission, que de l'examen des registres de la Commune et des sections de Paris. « Je vous somme donc, au nom de la justice, au nom des droits de l'homme, méconnus à mon égard, de déclarer à la Convention qu'il ne vous est parvenu aucun indice, même aucune présomption d'inculpation contre moi... »

(Il fut mis en liberté, le 8, sur le rapport de Saint-Just, comme ayant résisté aux violences de la commission des Douze.)

3° Décret d'arrestation contre ***Duprat*** jeune, ***Mainvielle*** et ***Vallée***, expédition avec deux lignes aut. sig. de ***Baudin des Ardennes*** ; 30 juillet 1793, 1 p. in-fol., cachet.

4° L. A. S. de la femme du député ***Gardien*** au président de la Convention ; 25 juin 1793, 1 p. pl. in-fol.

Elle apprend à l'instant le décret qui ordonne que son mari sera transféré de son domicile dans une maison de détention. Elle demande à partager sa captivité, avec ses quatre enfants. « C'est une faveur qu'il est de la justice et de l'humanité de la Convention de ne pas refuser à une épouse et à une mère affligée... Mon mari a besoin, depuis onze à douze jours, de soins particuliers, sa santé étant dangereusement altérée. »

5° Ordre de conduire à l'Abbaye le député ***Gardien***, sig. des administrateurs de police de la Commune de Paris, ***Louvet*** (plus tard membre du tribunal révolutionnaire, décapité avec Robespierre) et ***Michonis*** (décapité en 1794 comme agent de la conjuration de Batz) ; 31 juillet 1793, 1 p. in-4.

(Gardien périt avec ses amis de la Gironde.)

6° Ordre de perquisition dans la maison du représentant Savary, sig. ***Bar***, membre du comité de sûreté générale ; 15 juillet 1793, 1 p. in-fol.

(Savary était arrêté, comme l'un des signataires de la protestation du 6 juin contre le 31 mai.)

7° Ordre d'arrestation du représentant Faye, en exécution du décret de la Convention du 3 oct. 1793, sig. ***Heussé***, ***Faro*** et ***Massé***, administrateurs de police de la Commune de Paris ; 3 germinal an II (23 mars 1794), 1 p. in-4.

(Faye, député de la Haute-Vienne, un des signataires de la protestation du 6 juin.)

8° L. A. S. de ***Dubusc***, député de l'Eure, au comité de sûreté générale ; maison de la Force, 25 brumaire an II (15 novembre 1793), 2 p. in-fol.

Signataire de la protestation du 6 juin contre le 31 mai, il l'a fait sans y réfléchir, et il en a ressenti depuis une vive douleur. « Si vous vouliez, citoyens, vous reporter au moment où cette pièce a été souscrite, au lieu d'y voir aucune trace de conspiration, vous n'y eussiez remarqué autre chose que l'effet de l'effroyable terreur qu'avaient inspirée les mesures mystérieuses pour tous, dont personne ne connaissait le dénouement, et qui n'avaient pas moins glacé d'inquiétude et de crainte l'esprit des Lacroix, Danton et Barère... J'étais abattu, consterné, je croyais la Convention vraiment en péril. » Il n'avait aucune liaison avec ceux qui ont été jugés comme conspirateurs (les Girondins); il n'en avait même pas avec Buzot son compatriote, et il a blâmé hautement l'insurrection du département de l'Eure. Il cite des faits qui établissent qu'il était patriote avant la révolution; il n'a pas attendu le 10 août pour défendre les Jacobins dans son département. Il attend de la justice de la Convention sa mise en liberté.

549. PROCÈS ET EXÉCUTION DES GIRONDINS.

1° 3 brumaire an II (24 octobre 1793). L. A. S. de ***Pache***, maire de Paris, à Hanriot, 1/4 de p. in-4.

Il y a beaucoup de monde dans la grande salle du Palais de justice et aux environs : il l'invite à envoyer un renfort pour maintenir *la tranquillité et le silence.* (C'est le premier jour du procès.)

2° 6 brumaire. L. A. S. du même au même, 3/4 de p. in-4.

Ayant reçu avis du Comité de salut public que des hommes rôdent autour de la Conciergerie depuis quelques jours et qu'il se prépare un *mouvement tumultuaire* de ce côté, il l'engage à y diriger particulièrement des patrouilles.

3° 9 brumaire. L. A. S. du même au même, 1/2 p. in-4.

Prière d'exercer une surveillance sévère autour du Palais et des prisons. « Il serait possible que les malveillants redoublassent d'efforts aujourd'hui pour occasionner du mouvement. »

(Le tribunal révolutionnaire devait prononcer son jugement dans la journée.)

4° 10 brumaire, une heure et demie du matin. L. A. S. du même au même, 1/2 p. in-fol.

Il l'informe que le jugement vient d'être rendu. « Les circonstances exigent, général, que vous preniez des précautions pour assurer la tranquillité. »

5° 10 brumaire (31 octobre). L. A. S. du même au même, 1 p. in-4.

Les comités révolutionnaires (des sections) avaient décidé que des visites domiciliaires auraient lieu aujourd'hui; les Comités de salut public et de sûreté générale s'y opposent. Ils regardent ces visites comme ne pouvant être faites *en ce moment.*

(L'exécution des Girondins eut lieu le jour même. Ces visites domiciliaires devaient, sans doute, avoir lieu avant, le matin de très-bonne heure, dans le but d'arrêter les individus auxquels on supposait l'intention de tenter un coup de main en faveur des condamnés.)

550. FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), accusateur public du tribunal révolutionnaire, n. à Hérouel (Artois), 1747, décapité à Paris le 7 mai 1795.

P. A. S., adressée au Comité de salut public; 7 oct. 1793, 1 p. in-4 oblong. — A. S. R³. — S. R¹. (Avant la Révolution, il signait *Fouquier de Tinville.*)

Précieux document sur le procès des Girondins. En voici le texte :

« Dix-sept députés, décrétés d'accusation, et contre lesquels porte l'acte d'accusation de la Convention, ont été transférés et écroués à la Conciergerie. Les députés Lasource et Brulard sont restés au cy devant Luxembourg pour maladie grave et constatée, ce qui les rend intransportables. Notification de l'acte d'accusation et de l'ordonnance de prise de corps est faite aux derniers domiciles des députés contumaces; il est dressé procès-verbaux des perquisitions aux termes de la loi. Le jugement de cette importante affaire est attendu avec impatience de tous les vrais sans-culottes, et il m'est impossible de la présenter en jugement, si je n'ay les pièces formant la base du rapport même, fait par le citoyen Amar. J'invite et sollicite le Comité de me faire transmettre, sans délay, ces pièces et ce rapport. A Paris, ce sept octobre 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible, sept heures du soir.

« L'accusateur public du tribunal révolutionnaire.

« A.-Q. Fouquier. »

L'accusateur public du tribunal révolutionnaire
A. Q. Fouquier

551. FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin).

L. A. S. au cit. Rabaut-Pommier, député à la Convention nationale, rue de l'Echelle, n° 542; Paris, 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793), 1 p. in-fol.

Pièce historique sur le procès de Marie-Antoinette.

« D'après une lettre que je viens de recevoir des citoyens membres du Comité de salut public de la Convention, il paraît que vous étiez secrétaire de la commission qui a rédigé l'acte d'accusation de Louis Capet. Comme je suis chargé de l'instruction du procès de Marie-Antoi-

nette, je vous invite à m'indiquer dans quel endroit ont été déposées toutes les pièces, pour que je puisse faire les diligences nécessaires pour me procurer celles des dites pièces, que j'estimeray indispensables pour cette instruction. — Salut et fraternité. »

552. MARAT (Jean-Paul), dit *l'Ami du peuple*, médecin, publiciste, député de Paris à la Convention, n. à Boudry (canton de Neufchatel, en Suisse), 24 mai 1744, assassiné à Paris le 13 juillet 1793.

L. A. S. à M. Delisle; Paris, 3 mars 1792, 3 p. in-4.

Une des plus belles lettres connues de Marat, et, assurément, l'une des plus intéressantes. Elle est relative à l'impression des *Chaînes de l'esclavage*.

« Mon ami, comme éditeur de mon ouvrage, vous avés de moi plein pouvoir de traiter avec tel libraire ou publicateur que vous jugerés convenable, et qui vous fera les conditions les plus avantageuses : mais, dans tous les cas, il importe que la Société des amis des Droits de l'homme concoure au succès de l'entreprise. Des libellistes, aux gages de la cour, si longtems acharnée à détruire le bien que faisait ma plume, ont publié en mon nom des doctrines si funestes, ils m'ont calomnié de tant de manières, ils ont si souvent répandu le bruit que je n'existais plus, que j'étais un être chimériqne, qu'il était impossible au petit nombre d'exemplaires de ma feuille qui ont percé dans les départements de dissiper ces impostures. Il est donc indispensable que cette société se charge de faire passer le prospectus à toutes les sociétés patriotiques du roïaume, en les engageant à favoriser de tout leur pouvoir la publicité d'un ouvrage destiné à éclairer le peuple, à former l'esprit public et à ranimer les feux du patriotisme. »

Il pense que le club des Cordeliers se fera également un devoir de concourir à la propagation d'un ouvrage qui deviendra l'école des citoyens. Certains de ses membres profiteront, peut-être, de l'occasion pour lui donner des marques de leur malveillance; mais il aime à penser que la pudeur leur fermera la bouche. — Passant ensuite à des considérations personnelles à M. Delisle, il ajoute : « Je n'ignore pas que vous avez des ménagements à garder avec vos parents, trop peu patriotes pour vous voir de bon œil devenir publiquement l'éditeur de mon livre. Si vous craignez de les indisposer, bornés vos bons offices à surveiller l'impression de l'ouvrage.... »

Dans un P.-S. de quelques lignes, Marat prévoit le cas où « quelque endormeur » proposerait à la Société des Droits de l'homme d'examiner l'ouvrage, avant de le prendre sous son patronage. Il prie Delisle de retirer, dans ce cas, sa proposition, parce que lui, Marat, est son propre censeur, qu'il n'entend en avoir aucun autre, et qu'il est, du reste, le plus sévère qui se puisse trouver.

Tout à vous. — Marat l'ami du peuple

Paris ce 3 Mars 1792.

553. MARAT (Jean-Paul).

L'Affreux Réveil, manuscrit aut., avec ratures et corrections, 12 p. in-4, dont 3 en épreuves corrigées. A la suite se trouve la brochure elle-même, qui a 18 p. pl. in-8.

Précieux manuscrit du pamphlet célèbre, du 29 août 1790, relatif aux préludes des massacres de Nancy, qui eurent lieu le 31.

Il y a, dans le manuscrit, une note inédite très-curieuse, dans laquelle Marat invite les jeunes soldats de l'armée parisienne à voler au secours de la garnison de Nancy, et à porter aux assiégeants une *pacotille d'écrits patriotiques*.

554. MARAT (Jean-Paul).

Sociétés fraternelles, pièce autographe, avec ratures et corrections, 1/2 p. in-fol.

Curieuse pièce, où l'on remarque ces mots : « L'ami du peuple est le père de toutes les

sociétés patriotiques de la capitale, conséquemment du roïaume entier. On sait combien les associations fraternelles ont contribué à arrêter les projets des ennemis de la liberté, en propageant le civisme, en formant l'esprit public.... »

555. MARAT (Jean-Paul).

Dissolution et massacre des sociétés patriotiques, pièce autographe, avec ratures et corrections, 3/4 de p. in-fol.

Cette pièce commence ainsi : « Pour enchainer les nations, il suffit d'isoler les citoyens : aussi les princes, qui veulent annéantir la patrie, travaillent-ils d'abord à dissoudre les associations patriotiques.... »

556. MARAT (Jean-Paul).

Cent cinquante-huit pièces originales relatives à Marat, depuis 1774 jusqu'à sa mort.

Ce dossier, le plus précieux qu'on ait pu former sur Marat, présente un intérêt capital pour l'histoire de la Révolution. La plupart des pièces proviennent de la sœur de Marat, Albertine, morte à Paris en 1841. Voici une analyse des principaux documents :

1. *Marat franc-maçon.*

Diplôme, sur parchemin, de membre de *la Grande Loge* maçonnique de Londres, délivré à Marat, le 15 juillet 1774, jour de sa réception, 1 p. in-fol., entouré d'emblèmes et d'attributs, sceau. — Au dos est le certificat d'affiliation de Marat à la Loge *la Bien aimée*, d'Amsterdam (12 octobre 1774.)

Ce fut à cette époque que Marat publia à Londres *les Chaînes de l'esclavage*, livre qui lui attira, d'une part, les persécutions du gouvernement anglais, et, de l'autre, les sympathies de tous les esprits libéraux.

2. *Rapports de Marat avec l'Académie de Berlin.*

2 L. A. S. de *Formey*, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, à Marat ; 19 février 1779 et 26 avril 1788, 3 p. in-4.

Dans la première lettre, Formey accuse réception de l'envoi à l'Académie de Berlin d'un mémoire sur le feu ; la seconde concerne le livre de Marat sur l'optique de Newton.

3. *Marat assigné devant le tribunal de police.*

Pièce, avec la signature de *Cahier de Gerville*, 1 p. in-4.

Copie de la lettre adressée par Marat aux membres du tribunal de police, à l'Hôtel de ville, certifiée conforme par Cahier de Gerville, procureur-syndic-adjoint de la Commune de Paris. — Assigné le dit jour (13 janvier 1790), pour comparaître devant eux, à propos d'une contravention aux lois sur la presse, commise dans le n° 83 de *l'Ami du peuple*, il leur demande si cette assignation émane réellement de leur tribunal ; car il craint qu'on veuille, sous ce prétexte, l'attirer hors de son district, ainsi que « le noir attentat du Châtelet » le lui ferait craindre.

4. *Marat et Camille Desmoulins traduits devant le Châtelet, par décret de l'Assemblée constituante.*

1° P. S. par Regnaud de Saint-Jean d'Angely ; Paris, 31 juillet 1790, 1 p. in-fol.

Ampliation délivrée à Marat du décret du 31 juillet 1790, rendu sur la proposition de Malouet, contre Marat, pour avoir publié son fameux pamphlet : *C'en est fait de nous*, et contre Camille, pour un article des *Révolutions de France et de Brabant*, où il compare la fête fédérale du 14 au triomphe de Paul-Emile, dans lequel un roi avait été vu se traînant, d'un air humilié, derrière le char du triomphateur.

2° P. S. par *Reubell*, *Coster*, et *Alquier* ; 6 août 1790, 1 p. 1/4 in-fol., sceau.

Ampliation du décret, en date du 2 août 1790, chargeant les comités de constitution et de jurisprudence criminelle réunis de présenter à l'Assemblée le mode d'exécution de son décret du 31 juillet.

5. ***Plaidoyer de Maton de la Varenne contre Marat, Fréron, Rossignol et Degeon, et pièces à l'appui.***

1° Pièce originale ; 9 janvier 1791, 4 p. in-fol.

Extrait des registres du commissaire de police Marie-Antoine Dumont (section de la rue de Montreuil), relatif à des querelles et à des voies de fait entre certains individus de ce quartier, dont les uns étaient partisans de Lafayette et les autres, ses adversaires.

2° Conclusions présentées au tribunal de police par Maton de la Varenne, en faveur des partisans de Lafayette, 3 p. in-fol.

3° Plaidoyer du même Maton, en réponse à l'avocat de la partie adverse, où Marat est directement pris à partie et mis en cause.

Document curieux, qui montre à quel degré d'exaspération les partisans de Lafayette en étaient arrivés contre *l'Ami du peuple.*

4° Brochure imprimée, ayant pour titre : ***Le général Mottié vendu par ses mouchards, ou la glorieuse expédition des vainqueurs de la Bastille***; de l'imprimerie de Marat, 8 p. pl. in-8.

C'est cette brochure qui fit mettre Marat en cause dans l'affaire plaidée par Maton de la Varenne.

5° Numéros incriminés de ***l'Ami du peuple*** et de ***l'Orateur du peuple.***

6. *Offre de livrer Marat.*

L. A. S. de ***Boissimene***, chevalier de Saint-Louis et ancien officier (à M. Perron, administrateur de police de la municipalité de Paris); 6 fév. 1791, 4 p. pl. in-4.

Lettre fort curieuse, où il offre à M. Perron de lui servir d'agent de police secrète et de lui découvrir la retraite de Marat, qui loge, dit-il, chez un employé de la ville, vit dans une retraite absolue, mange seul, « et a toujours à sa disposition une langue fumée, du pain et de l'eau. » Son hôte va aux renseignements, recueille les notes que lui remettent ses partisans, et porte les manuscrits à l'imprimerie.

7. ***Saisie du journal*** l'Ami du Peuple.

L. S. de ***Desmousseaux***, procureur de la Commune de Paris, aux administrateurs du département de police ; 30 juillet (1791), 1 p. in-4, tête impr.

Il leur fait remarquer qu'ils ont outre-passé leurs pouvoirs en ordonnant « d'arrêter toutes les feuilles de *l'Ami* et de *l'Orateur du peuple.* » Il leur est permis de faire saisir tel numéro déterminé, s'il contient une contravention à la loi; mais ils n'ont pas le droit de supprimer de fait un journal. Il les engage, en conséquence, à modifier en ce sens leur arrêté, s'ils veulent le rendre légal.

8. ***Subvention demandée au ministre Roland pour imprimer les brochures de Marat.***

Procès-verbal de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, ayant pour président Danton, pour vice-présidents Momoro et Brune (plus tard maréchal de France), et pour secrétaires Fabre d'Eglantine et Brochet, pièce aut. de ***Fréron*** (le conventionnel); 27 août 1792, 2 p. in-fol., timbre de la section.

Considérant que, de la Convention nationale, dépend la liberté ou l'esclavage de la France, qu'on ne saurait trop réunir de lumières pour éclairer les travaux des futurs députés, qui devront faire disparaître tous les décrets contraires à la déclaration des droits de l'homme, et imprimer le respect à toutes les puissances de l'univers; considérant que Marat, *l'Ami du peuple*, non content d'avoir, *du fond des souterrains où les poignards de Lafayette le retenaient enseveli*, toujours fait entendre, dans son journal, *une voix fière et indépendante*, a encore trouvé le temps de produire des ouvrages propres à *éclairer une convention nationale;* considérant que Marat, *riche de vertus civiques, mais pauvre comme Rousseau*, s'est vu plusieurs fois enlever le fruit de ses veilles par les *satellites du despotisme*, et qu'il est digne d'une grande nation de faire les frais d'ouvrages uniquement entrepris pour le triomphe de la liberté et de l'égalité, la section arrête que quatre commissaires se transporteront près de M. Roland, ministre de l'intérieur, auquel l'Assemblée nationale a ouvert un crédit de 100,000 fr. pour la propagation des ouvrages patriotiques, « à l'effet de lui demander, à titre d'avances, la somme nécessaire pour les frais de papier, d'impression, etc., de trois nouveaux écrits dont Marat, *l'Ami du peuple*, veut gratifier la patrie. »

(Roland, qui n'employait les fonds dont il disposait qu'à la propagation des écrits des Girondins, dut accueillir assez mal cette démarche; mais Danton était là, et il n'était pas possible de refuser net. Marat obtint des presses et des caractères de l'Imprimerie nationale, avec lesquels il publia ses *Chaînes de l'esclavage* et son journal.)

9. *Nomination de Marat à la Convention.*

P. S. par *Bernard ;* 9 sept. 1792, 3/4 de p. in-fol., cachet.

Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris, du dimanche 9 septembre 1792, portant que Marat est nommé par 420 voix sur 758 suffrages. Le cachet porte cette légende : *Elections pour la Convention nationale du département de Paris ;* dans une couronne de chêne : *Liberté, égalité;* à l'exergue : *L'an Ier de l'égalité*, en deux lignes.

10. *Marat décrété d'accusation.*

L. A. S. de *Pache*, maire de Paris, au ministre de la justice; 16 avril an II (1793), 1 p. in-fol., tête impr.

Il lui rend compte de ce qui a été fait, en conformité du décret de la Convention. Marat n'ayant point été trouvé à son domicile, on y a apposé les scellés.

11. *Marat, conseil des ministres.*

L. A. S. de *Bouchotte*, ministre de la guerre (à Marat); 14 mai 1793, 3/4 de p. in-4.

Pièce de nature à faire connaître l'organisation intérieure du ministère à la tête duquel Bouchotte était placé. Remerciements des avis que lui a donnés Marat. « Je fais un triste métier pour un homme populaire.... C'est malgré moi que je suis ici; de toutes les manières de servir la chose publique, c'est la dernière que j'eusse voulu choisir, si j'avais été le maître. Je n'ai pas cru qu'il convenait à un patriote de dire non à la Convention, sans avoir essaïé de remplir ses intentions. Tout ce ministère-ci est taillé sans aucune proportion. Le ministre n'est qu'un mannequin à signatures et à monosyllabes, qui n'a pas un quart d'heure dans le jour pour méditer, qui vit dans un tourbillon continuel, au lieu d'avoir de la solitude. Les circonstances ont quadruplé le travail ; les six divisions de la guerre, trop étendues, manquent forcément d'aplomb et de rapidité dans l'exécution. Toute la machine militaire est, en quelque sorte, désorganisée sur toute la surface de la République. Ainsi le voulaient, ainsi l'ont préparé ceux qui ne voulaient pas l'égalité. Vous voïez, citoyen, que je me plais à causer avec vous comme on fait avec un homme instruit, qui peut juger avec un compatriote qui compte pour tout l'intérêt général, et les intérêts des particuliers qui lui sont opposés pour rien. Je vous salue fraternellement. »

12. *Marat dénoncé à la Convention, après le 31 mai, comme un agent de discorde.*

L. S. par *Henry*, *Cavaignac*, et *Dumoulin*, commissaires du Lot près de la Convention, aux administrateurs de leur département ; lundi 3 juin 1793, 3 p. in-fol.

Ils donnent le récit de ce qui s'est passé à la séance du 2 juin 1793, où a été donné lecture de la lettre de Marat, demandant qu'on le suspende de l'exercice de ses fonctions, s'il est un sujet de discorde entre ses collègues, jusqu'au jugement des mandataires infidèles (les Girondins).

13. *Marat, protecteur officieux.*

1° L. S. de *Garat*, ministre de l'intérieur, à Marat ; Paris, 15 juin 1793, 1 p. 1/2 in-4.

Relative au sr Thévenin et à la ve Letellier, qu'il lui avait recommandés.

2° L. A. S. de *Philippe-Rose Roume*, ex-commissaire national, à Marat ; Conciergerie, 6 juillet 1793, 4 p. in-4.

Détenu à la Conciergerie et sur le point d'être traduit au tribunal révolutionnaire, il prie Marat, au nom de leur ancienne amitié, de le sauver.

3° L. S. de *Gohier*, ministre de la justice, à Marat ; Paris, 13 juillet 1793, 3/4 de p. in-fol.

A la sollicitation de Marat, il s'occupe de deux pauvres femmes de Quillebeuf, victimes de vexations d'une gravité exceptionnelle.

(Il est à remarquer que la lettre de Gohier, datée du jour même de la mort de Marat, ne dut arriver à son domicile qu'après l'assassinat de *l'Ami du peuple.*)

14. *Assassinat de Marat.*

1° Prétendu billet de *Marat*, que celui-ci aurait adressé à l'Espagnol Guzman, au moment où il venait de recevoir le coup mortel ; sans date, 1 p. in-18 oblong. — A la pièce sont fixés, avec une épingle, un morceau de crêpe noir, et une enveloppe de lettre, d'une écriture toute différente, ainsi conçue : *Au sitoien, citoien Gusment an son autelle rut neufe des Mathurins n° 36.*

Guzman était un Espagnol enthousiaste de la liberté, qui, réfugié en France, s'y fit remarquer par son exaltation révolutionnaire. Le Comité de salut public le fit, un jour arrêter, comme *agent de l'étranger*. Guzman, s'étant trouvé compromis, plus tard, dans l'affaire de Danton, Camille Desmoulins et autres, il fut condamné en même temps qu'eux et envoyé à la mort. – Le prétendu billet de Marat est renfermé dans une chemise avec une note autographe de M. *Villenave*, où il est dit que Guzman avait porté cette *relique* sur son cœur jusqu'à sa mort, et qu'avant de monter sur l'échafaud, il l'avait donnée à l'ex-moine Gallais, son ami, pour qu'elle ne fût pas profanée.

S'il y a une chose certaine, c'est que Marat n'a écrit ni pu écrire ces lignes. D'abord, il n'y a pas le moindre point de ressemblance entre cette écriture et la sienne; ensuite, comme l'établit l'autopsie de son cadavre (voy. la pièce suivante), il a succombé sur-le-champ sous le couteau de Charlotte Corday. Il y a donc eu supercherie. Quel en est l'auteur? En comparant les caractères du billet avec ceux de la note de M. Villenave, on y trouve de singulières similitudes; mais comment penser qu'un homme du caractère de M. Villenave se soit permis une pareille espièglerie! Quoi qu'il en soit, Dulaure n'a pas hésité à accepter ce billet comme authentique et à le publier dans ses *Esquisses de la Révolution*, 1823, t. II, p. 455. Dulaure, on le sait, brillait plus par l'érudition que par la critique. D'ailleurs, ancien conventionnel girondin, par conséquent ennemi de Marat, il dut accueillir avec empressement une pièce qui le montrait déposant son dernier soupir dans le sein d'un Espagnol; ce qui venait corroborer cette accusation de la Gironde, qu'il était le chef de la faction de l'étranger. — Un écrivain plus grave, et justement célèbre, M. Louis Blanc, a reproduit comme vrai, dans son *Histoire de la Révolution française*, et d'après Dulaure, le billet fabriqué que nous avons là sous les yeux. — Cette mystification historique est certainement une des plus curieuses parmi celles dont nos fastes littéraires offrent l'exemple.

2° Procès-verbaux de l'ouverture et de l'embaumement du corps de Marat, deux pièces aut. sig. de *Deschamps*, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, sig. et parafées par *Bernard*, vice-président du conseil de la Commune, et *Dorat-Cubières* (le poëte), secrétaire greffier ; 14 et 17 juillet 1793, 5 p. 1/2 in-4.

L'autopsie eut lieu le 14, dans l'après-midi. Le chirurgien Deschamps termine ainsi le procès-verbal de cette opération : « Il résulte de ces observations que l'instrument piquant et tranchant a été dirigé de devant en arrière, de droite à gauche et de haut en bas; que dans le trajet qu'il a parcouru il est entré dans la poitrine entre la première et la seconde côte, qu'il a traversé la partie supérieure du poulmon droit, ainsi que l'aorte, et qu'il [a pénétré dans l'oreillette gauche du cœur... » — Le corps de Marat fut embaumé le 14 même, excepté la face et l'extérieur de la poitrine, « qui devaient, dit Deschamps, être exposés aux yeux de nos concitoyens. » L'embaumement fut complété le 16, dans le jardin des Cordeliers. Le cœur, placé dans une boîte de plomb, fut remis au citoyen Berger. On plaça le corps dans le cercueil, en présence du président de la Convention, et le cercueil fut mis dans un caveau (dans le jardin des Cordeliers), avec deux vases aux pieds, l'un contenant les entrailles, l'autre les poumons. L'opération ne fut terminée qu'à deux heures du matin.

(Ces procès-verbaux faisaient également partie de la collection de M. Villenave et se trouvaient joints, dans le même dossier, à la pièce cataloguée sous le numéro précédent. Il aurait dû voir, par les termes mêmes du procès-verbal d'autopsie, que Marat a succombé sur-le-champ. Non-seulement il n'a pas pu écrire, mais c'est à peine s'il lui est resté assez de vie pour appeler à son secours.)

3° L. A. S. de *Pache*, maire de Paris, à Hanriot ; 13 juillet 1793, à minuit, 1 p. pl. in-4, cachet.

Le Comité de salut public pense qu'il faut avoir demain une forte réserve, composée de deux ou trois sections armées. Les citoyens qui quitteront ainsi leurs occupations recevront une solde de 40 sous par jour. « J'estime qu'il faut commencer par requérir les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau... Il paraît qu'il serait convenable que la réserve soit formée sans bruit... Je vous ai attendu au Comité de salut public. »

4° L. A. S. de *Pache* à Hanriot ; 14 juillet 1793 (le matin), 2 p. in-4.

Le ministre de l'intérieur lui fait passer l'avis que des malveillants doivent se porter à l'Abbaye et au Temple. Invitation à tenir tous les postes bien garnis. « Je vous prie d'y donner

tous vos soins et de prendre, pour y parvenir, tous les moyens qui sont en votre pouvoir. Donnez, si vous le jugez convenable, plus d'extension à la réquisition sur laquelle je vous ai écrit cette nuit et pour laquelle on donne la solde de 40 sous... »

5° L. A. S. de *Pache* à Hanriot ; 14 juillet 1793, 1/2 p. in-4.

On lui mande qu'il se rassemble beaucoup de monde devant la maison de Marat. « Je vous prie d'y envoyer des patrouilles pour y maintenir la tranquillité. »

15. *Exécution de Charlotte Corday.*

1° L. A. S. de *Pache* à Hanriot ; 17 juillet 1793, à cinq heures et quart, 1/2 p. in-4.

On lui annonce que le jugement contre l'assassin de Marat vient d'être rendu et qu'il va être mis à exécution. « Je vous prie de faire sur-le-champ les dispositions pour que des patrouilles nombreuses assurent la tranquillité. »

2° L. A. S. de *Pache* à Hanriot; 17 juillet 1793, 1 p. in-4.

On lui fait part que *des patriotes égarés pourraient se porter à des excès contre l'assassin de Marat,* et il prie instamment Hanriot de prendre toutes les précautions pour que le jugement du tribunal soit exécuté comme il doit l'être, « et que le Parisien se manifeste dans le calme et la tranquillité qui l'ont distingué jusqu'à ce moment au milieu de toutes les occasions que des scélérats lui ont fournies d'en sortir. »

16. *Pompe funèbre de Marat.*

8 pièces originales ; 15 et 16 juillet 1793, 7 p. in-4 ou in-8.

Documents sur la pompe funèbre de Marat.

17. *Obélisque élevé en l'honneur de Marat sur le Carrousel.*

P. S. *Léon* ; 20 juillet 1793, 1 p. in-fol.

Délibération de la société des républicains révolutionnaires, séant à la Bibliothèque des ci-devant Jacobins, relative à l'érection d'un *obéliste* à la mémoire de Marat, sur la place du Carrousel.

18. *Inventaire des papiers de Marat.*

Inventaire fait par le Comité de sûreté générale de la Convention, copie délivrée à la citoyenne Evrard, veuve de Marat, sig. *Bax*, secrétaire ; 2 août 1793, 3 p. in-fol.

C'est le procès-verbal de la levée des scellés apposés *hier* sur les papiers de Marat. Dans la nomenclature de ces papiers on remarque les manuscrits suivants : *l'Ecole du citoyen, ou histoire secrète des machinations de la cour, de l'Assemblée constituante, du club monarchique, des généraux et des principaux ennemis de la liberté qui ont figuré dans la Révolution; — Analyse de différents systèmes sur le feu et la chaleur; — les Chaînes de l'esclavage; — Histoire de la Révolution*, en un rouleau de trois ou quatre feuilles de papier ; — *Discours sur les moyens de perfectionner, l'Encyclopédie; — Administration des finances*, liasse de notes ; — *Ma correspondance*, in-4°, etc. — Tous ces papiers sont remis à la citoyenne Evrard, à l'exception des suivants, qui resteront déposés aux archives du Comité de sûreté générale : 1° Trente pièces relatives à la trahison de Custine; 2° Sept mémoires ou lettres adressés tant à Marat qu'au ministre (de la guerre) concernant des objets de sûreté générale.

19. *Edition posthume des œuvres de Marat.*

L. S. de *R. T. Lindet*, membre du comité d'instruction publique, à la citoyenne Marat ; (août 1793), 1 p. in-fol., tête impr. et vig.

Il lui demande quelles sont ses vues actuelles sur l'édition projetée des œuvres du « martyr de la liberté, dont la gloire rejaillit sur elle, » son premier projet n'ayant pas reçu les développements nécessaires. Le rapport du Comité n'a donc pu être présenté, et il importe que l'édition soit exécutée « d'une manière qui honore également l'auteur et la nation. »

20. *Translation des restes de Marat au Panthéon.*

1° P. A. S. de *G. Romme*, avec ratures et corrections 24 brumaire (an II, 14 novembre 1793), 1 p. 1/2 in-4. — A la suite se trouve l'ordre d'expédition sig. par *Merlin de Thionville*.

Minute du décret de la Convention décernant à Marat les honneurs du Panthéon, ainsi conçu :

« Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète ce qui suit ;

Art. I. — Les honneurs du Panthéon sont décernés à Marat, l'ami et le représentant du peuple; la Convention nationale déroge pour lui au décret du ....., relatif à l'époque où ces honneurs doivent être décernés.

Art. II. — Le comité d'instruction publique présentera le plan de la cérémonie.

Art. III. — Les tableaux de Lepeletier et de Marat, peints par David, et offerts par lui à la nation, seront placés dans le lieu des séances de l'Assemblée des représentants du peuple.

Art. IV. — Ils seront gravés sous la direction de David, qui choisira lui-même le graveur.

Art. V. — La trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur jusqu'à concurrence d'une somme de vingt-quatre mille livres, pour subvenir aux frais de gravure et d'impression.

Art. VI. — Il sera distribué un exemplaire de ces deux gravures à chaque membre de la Convention, et à chaque administration de département et de district.

Art. VII. — Les planches resteront à David.

Art. VIII. — Les tableaux, après avoir été gravés, seront replacés dans le lieu des séances de la Convention. Ils ne pourront être retirés, sous aucun prétexte, par les législatures qui lui succéderont. »

(Tant que Robespierre vécut, ce décret resta sans exécution; mais, six semaines après sa mort, le 26 fructidor an II, la Convention nationale, sur un rapport de Léonard Bourdon, organe du comité d'instruction publique, ordonna que les honneurs du Panthéon seraient enfin rendus à Marat. La cérémonie eut lieu, en grande pompe, le cinquième jour des sans-culottides, c'est-à-dire le dernier jour de l'année.)

2° 15 mémoires et autres pièces relatives à des fournitures d'objets divers pour la translation des restes de Marat au Panthéon.

3° Délibération du club des Cordeliers, sig. *Letronne*, président, *Dufour*, secrétaire; deuxième sans-culottide de l'an II (18 sept. 1794), 1 p. in-4, cachet.

Nomination de deux commissaires pour demander à la veuve et à la sœur de Marat s'il n'a pas écrit dans son testament : *Je donne et lègue mon cœur à mes amis des Cordeliers.* En cas que cette disposition y soit contenue, il faut l'inscrire sur une banderole, appliquée sur une draperie tricolore qui sera exposée au-dessus de la porte cochère du club, la 5e sans-culottide, jour de la translation au Panthéon. — A cette pièce en est jointe une autre, relative au dépôt du cœur de Marat dans le club des Cordeliers, sig. *Brochet*, prés., *Husson*, secrét.; (19 septembre 1793), 1/2 p. in-4.

(Le cœur de Marat fut mis dans un vase, que Brochet se fit délivrer au Garde-meuble, et suspendu à la voûte du club des Cordeliers.)

4° Procès-verbal du club des Cordeliers, sig. *Letronne*, président, *Dufour*, secrétaire ; cinquième sans-culottide de l'an II (21 sept. 1794), 3 p. 1/2 gr. in-fol., cachet.

C'est le procès-verbal de la cérémonie qui eut lieu au club, ce même jour, à l'occasion de la translation du corps de Marat au Panthéon. — Sur la demande d'un membre de la société, la Convention avait consenti, la veille, à ce que le cortège fît une station au club des Cordeliers, « lieu qui renferme le cœur de Marat. » — « Le char, sur lequel était porté Marat, tenant une plume à la main, s'est arrêté à la porte. » L'Institut national (de musique), qui suivait, a chanté une strophe républicaine. La Convention a été accueillie par les cris répétés de : *Vive la République, vive la Convention, vive les sociétés populaires!* Le discours adopté par la société a été déposé dans les mains du président. (Le texte de ce curieux panégyrique de Marat est dans la pièce.) Des commissaires ont accompagné le cortège jusqu'au Panthéon. Le cœur de Marat, qui avait été exposé pendant le défilé, a été remis *au lieu du dépôt ordinaire.* La cérémonie n'a été entièrement terminée qu'à neuf heures du soir.

21. *Pièces relatives aux fêtes en l'honneur de Marat.*

1° L. A. S. de la citoyenne *Defrance* (femme du conventionnel) au président de la commission d'organisation de la fête en l'honneur de Marat ; Paris, 11 frimaire an II (1er déc. 1794), 2 p. in-4.

Elle lui annonce l'envoi d'une chanson, qu'elle désire être chantée pendant la cérémonie. Suit la chanson.

2° Vers en l'honneur de Marat et neuf pièces diverses sur le même sujet.

22. *Inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier.*

86 pièces originales, la plupart adressées à Palloy ; (1793), environ 86 p. in-4.

Curieuses pièces relatives à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier dans trente

sections, au théâtre de Molière, dit des Sans-Culottes, à la manufacture des Gobelins, à l'Ecole nationale de dèssin, à la Trésorerie nationale, au bureau de comptabilité, à la Société des patriotes de l'un et de l'autre sexe et à la Société populaire des amis de la liberté.

23. ***Suppression des bustes de Marat.***

Lettre circulaire de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, aux sections, sig. *Dumont*; 29 pluviôse an III (17 fév. 1795), 2 p. in-4.

Le décret du 20 de ce mois porte que les bustes de Marat et autres, à qui les honneurs du Panthéon n'ont point été décernés dix ans après leur mort, seront retirés des lieux publics. « Le Comité de sûreté générale, informé que dans plusieurs sections de Paris il y a encore divers bustes de Marat, nous charge de donner à la loi une entière exécution... »

(Le 11 et le 12 de ce même mois, la *Jeunesse dorée de Fréron* avait brisé les bustes de Marat dans les spectacles. Le Comité de sûreté générale les avait fait rétablir. On les brisa de nouveau, et le gouvernement céda. De là le décret du 20, qui fut suivi de la *dépanthéonisation* de Marat, du renversement de son obélisque du Carrousel, et d'une mascarade où l'on brûla son mannequin, dont les cendres furent jetées dans un égout de la rue Montmartre.)

24. ***Famille de Marat.***

1° Deux lettres de ***Bouchotte***, ministre de la guerre, dont une aut. sig. et l'autre seulement sig., à la citoyenne Albertine Marat ; 8 nivôse et 30 pluviôse an II (28 décembre et 18 février 1794), 1 p. in-4.

Concernant deux militaires blessés recommandés au ministre par Albertine.

(Albertine, seconde sœur de Marat. Elle vint à Paris lors de la mort de son frère, et continua à y séjourner depuis cette époque. Ouvrière en horlogerie, elle vécut du travail de ses mains, conservant une profonde vénération pour la mémoire de son frère. D'un caractère ombrageux comme lui, elle n'admettait que fort difficilement les personnes qui désiraient la voir, et refusait toutes les offres de services qui lui étaient faites. Elle habitait une mansarde dans la rue de la Barillerie, 33, et y mourut vers le mois d'octobre 1841. Elle eût succombé plus tôt aux étreintes de la misère sans les soins généreux d'une famille de commerçants qui habitait la même maison.)

2° Trois notes aut. d'***Albertine Marat***, 3 p. in-8.

Ce sont des réfléxions sur la Révolution française. Voici ce que lui inspire un passage de l'*Histoire de France* de Montgaillard, t. VII, p. 37 : « Quoi ? c'est la peur qui souleva de la seule ville de Paris soixante mille hommes et les lensa dans les plaines de la Champagne ? Quoi, ce n'ettoit pas l'amour de la patrie, cette passion des grandes âmes, qui leur faisait affronter la mort ? C'étoit la peur, hé de quoi ? hé de qui ? des princes, des émigrés, de ces lâches qui avoient fuis pour mandier le secours de l'étranger... » — Dans un portrait singulièrement dur qu'elle trace de Lafayette, on lit : « Intrigant sans génie, vrai marquis, plein de vanité... Avide d'occuper la place qu'il avait obtenu autre fois, ne l'aton pas vu, *caduc*, sur le bord de la tombe, accourir en 1830 s'afubler d'épaulettes de commandant de la garde nationale, bravant le ridicule, dont il se couvrait en s'occupants gravement de la forme des parmens, des revers, des pattes, des plaques, de l'uniforme. Grand homme! tu t'achemine à l'immortalité par un singulier chemin. »

3° Billet aut. sig. de la même ; 18 mai 1840, 1/2 p. in-8.

Elle déclare qu'une table, qu'elle a chez elle, ainsi que le moulin qui y est attaché, appartiennent à Mlle Ménessié, qui lui en'a laissé la jouissance.

4° L. A. S. de ***Soulavie***, résident de France à Genève, aux représentants du peuple à Commune-Affranchie (Lyon); Genève, 23 prairial an II (11 juin 1794), 1 p. in-fol., cachet.

Recommandation en faveur du frère de l'*Ami du peuple* (Jean-Pierre, le plus jeune des frères de Marat, horloger et négociant, né à Neufchatel vers 1756, mort à Carlsruhe vers 1846), qui s'est procuré sept cents pièces de drap bleu pour l'habillement de nos troupes. « Je viens vous prier de recevoir avec bonté et avec fraternité Marat jeune, qui a donné constamment des preuves d'attachement à la cause française et à la vertu révolutionnaire de son frère. »

(Marat avait un autre frère, *Henri*, né en 1745, qui prit quelque part à la révolution de Genève en 1782, dans les rangs des démocrates, publia, à cette occasion, divers pamphlets, passa en Russie après la défaite de son parti, et devint professeur à l'école militaire impériale, avec le grade de colonel. Il eut aussi une autre sœur, *Marie-Anne*, née à Boudry, en 1746, et qui fut mariée à un Monsieur *Olivier*.)

(Le dossier des pièces concernant Marat, comprises sous le n° 556, sera vendu en bloc.)

557. CORDAY D'ARMANS (Marie-Anne-Charlotte), arrière-petite nièce du grand Corneille, qui crut sauver la France de l'anarchie en assassinant Marat, n. au Mesnil-Imbert (Saint-Saturnin des Lignerets, diocèse de Séez), 28 juillet 1768, décapitée à Paris le 17 juillet 1793.

Sept pièces originales réunies en un beau volume, relié en maroquin rouge, portant ce titre : *Documents relatifs à Charlotte Corday et adresse aux Français, écrite de sa main*, 1793. En tête se trouve le portrait de Charlotte, gravé par Baudran, d'après la peinture originale, exécutée sur sa demande, le jour de sa condamnation, et conservée aujourd'hui au musée de Versailles, seule représentation authentique qu'on ait d'elle. Voici la description de ce précieux recueil.

1° L. A. S. de *Fouquier-Tinville*, accusateur public du tribunal révolutionnaire, au Comité de sûreté générale ; Paris, 21 juillet 1793, 1 p. in-4.

Il lui envoie l'interrogatoire de Charlotte Corday ci-après indiqué, et ses deux lettres écrites de la maison d'arrêt à Barbaroux et à son père. Comme ces deux lettres ont été inexactement reproduites, il serait d'avis de les faire imprimer. Il ajoute ensuite : « Je vous observe que je viens d'être informé que cet assassin femelle étoit l'amie de Belzunce, colonel, tué à Caen, dans une insurrection, et que, depuis cette époque, elle a conçu une haine implacable contre Marat, et que cette haine paroit s'être ranimée, chez elle, au moment où Marat a dénoncé Biron, qui étoit parent de Belzunce, — et que Barbaroux paroît avoir profité des dispositions criminelles où étoit cette fille contre Marat, pour l'amener à exécuter cet horrible assassinat. »

2° P. S. ; Caen, 8 avril 1793, 1 p. in-4. — A. S. et S. R°.

Passe-port délivré à Charlotte Corday par l'administration municipale de Caen, au moment de son départ pour Paris :

« PATRIE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

« Département du Calvados. — District de Caen.

« Municipalité de Caen.

« Laissez passer *la citoyenne Marie Cordey (sic)*, natif *du Mesnil-Imbert*, domicilié à *Caen*, district de *Caen*, département du *Calvados*, âgé de *24 ans*, taille de 5 *pieds* 1 pouce, cheveux et sourcils *châtains*, yeux *gris*, front *élevé*, nez *longe*, bouche *moyenne*, menton *rond fourchu*, visage *oval*. Prêtez-lui aide et assistance en cas de besoin, dans la route qu'il va faire pour aller à *Argentan*.

« Délivré en la maison commune de Caen, le 8 *avril* 1793, l'an 2 de la République française, par nous, *Fossez l'aîné*, officier municipal.

« Expédié par nous, greffier soussigné, et a le dit *citoyenne Cordey* signé :

« *Heni, greffier.* »

Marie Corday

Au dos est écrit : *Vu en la maison commune de Caen, pour aller à Paris, ce 23 avril 1793, l'an 2 de la République française.*

P. ENGUESSARD, *of. m.*

(Tout ce qui n'est pas en italique, dans la transcription ci-dessus du passe-port de Charlotte Corday, est imprimé. On ne s'est même pas donné la peine de modifier l'orthographe du texte imprimé pour accuser le sexe de la personne. — On remarquera que le passe-port, pris d'abord pour aller à Argentan, fut ensuite rendu valable pour se rendre à Paris. — Que s'est-il passé dans l'esprit de Charlotte, et autour d'elle, du 8 au 23 avril ?)

3° P. S. par *Charlotte Corday*, *Pelletan*, *Legendre*, *Maure*, *François Chabot*, *Drouet*, *Louvet* et *Marino* ; 13 juillet 1793, 10 p. 1/4 in-4.

Procès-verbal dressé par Philibert Guellard, commissaire de justice de la section du Théâtre-Français, le 13 juillet 1793, à sept heures trois quarts du soir, pour constater la mort de Marat, l'état des lieux où le crime a été commis, et consigner par écrit l'interrogatoire de Charlotte Corday. — La constatation du décès fut faite par Philippe-Jean Pelletan, chirurgien consultant des armées de la République. Il y est dit que « le coup de couteau a pénétré sous la clavicule du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela, si profondément, *que*

l'index a facilement pu pénétrer de toute sa longueur à travers le poulmon blessé. » — L'interrogatoire porte dix fois la signature de l'accusée, apposée au bas de chaque page, et au-dessous de chaque renvoi.

4° ***Adresse aux Français amis des loix et de la paix***, pièce aut., 3 p. in-4.

Original de cette pièce bien connue, où Charlotte Corday a fait par avance l'apologie de son action. Elle se termine par un appel à la révolte contre ceux qu'elle croit être les ennemis du pays.

(On sait que ce document fut trouvé sur Charlotte, lorsqu'on fouilla ses vêtements, pendant l'interrogatoire que le commissaire Guellard lui fit subir.)

5° L. S. par les administrateurs du département de la Police ; 14 juillet 1793, 1 p. in-4, vig. et tête impr.

Ils réclament l'envoi au tribunel révolutionnaire du procès-verbal inscrit plus haut sous le n° 3.

6° P. S. par *Jobert* ; 14 juillet 1793, 1/2 p. in-4, tête impr. et vig. de la Commune de Paris.

Reçu du dit procès-verbal, donné, au nom de la Commune, au cit. Devillers, c^en greffier de la section de police du Théâtre-Français.

7° P. A. S. par *Lanot ;* Paris, 14 juillet 1793, 1/2 p. in-4.

Reçu donné au cit. Guellard, de l'expédition de son procès-verbal, du couteau, muni de sa gaîne, avec lequel Marat a été tué, de l'extrait de baptême de Charlotte Corday, de l'écrit trouvé sur elle, intitulé : *Adresse aux Français*, et de la lettre qu'elle se proposait d'envoyer à Marat, si elle n'eût pas été reçue par lui.

Précieux dossier, du plus haut intérêt historique.

558. CHALIER (Marie-Joseph), chef du parti montagnard à Lyon, n. à Suze (Piémont), 1747, décapité à Lyon le 16 juillet 1793.

L. S., comme officier municipal, sig. aussi par *Vitet, Roland, Pressavin, Vachon*, etc., au procureur syndic de Rhône-et-Loire ; Lyon, 3 février 1791, 1 p. in-fol. — A. S. R[7]. — S. R[3].



Ils le remercient d'avoir annoncé au corps de ville de Lyon l'entrée du premier bateau chargé de vin qui ait remonté le fleuve. — A cette lettre est annexé l'imprimé in-4° de l'avis de la prorogation de la foire des rois de Lyon. Au bas est écrit, de la main de Chalier : « *Vu, conforme à l'original. Lyon, le 4 février* 1791, *Chalier, officier municipal.* »

559. DESMOULINS (Camille), le journaliste et le pamphlétaire le plus spirituel de la Révolution, n. à Guise, 1762, décapité à Paris le 5 avril 1794.

L. A. à sa femme, chez M. Duplessis, au Bourg-la-Reine ; Chaville, ce mercredi (1792), 1 p. pl. in-8. — A. S. R[7]. — A. R[5]. — (Voir, à l'article Robespierre, une lettre aut. sig. de Camille Desmoulins.)

Très-curieuse lettre qui commence ainsi :

« Ma chère Lucile, mon âme, ma vie, ne sois point inquiète. J'ai été entraîné ce matin à Chaville, par Panis, avec Danton, Fréron, Brune, chez Santerre. Hier, j'ai lu mon discours à la Commune, où il a eu le plus grand succès. Applaudissements frénétiques des pieds et des mains. Quand je suis descendu de l'Hôtel de ville, j'ai trouvé en bas une multitude de nos frères les sans-culottes, qui m'attendoient, qui ont crié : Bravo, Camille, me pressoient les mains, vouloient tous m'embrasser. La jalousie de Petion a éclaté. Il s'est opposé à l'impression. Je lui ai répondu vertement... »

560. DESMOULINS (Camille).

P. A., 1 p. in-4.

Note sur Jean-Jacques Rousseau. Pièce très-curieuse provenant de Mlle Adèle Duplessis, sœur de Lucile.

561. DUPLESSIS (Anne-Philippine-Lucile LARIDON), l'infortunée et charmante épouse de Camille Desmoulins, n. à Paris, 1771, décapitée dans la même ville le 12 avril 1794.

P. A., 1 p. 1/2 in-4. — R^4.

Impression de jeune fille, où elle parle de la violette.

562. HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean), député de Paris à la Législative et de Seine-et-Oise à la Convention, n. à Paris, 1760, décapité le 5 août 1794, comme dantoniste.

P. A. S.; 22 juillet 1793, 1/2 p. in-4. — A. S. R^3. — S. C.

Le Comité de salut public a en dépôt deux lettres du c. Momoro, et une du c. La Chevardière, sur les événements de la Vendée, en date du 19 juillet.

563. CAVAIGNAC (Jean-Baptiste), député de la Haute-Garonne à la Convention, envoyé en mission dans les départements de l'Ouest et des Landes, n. à Gordon, 1762, m. en exil à Bruxelles, 1829.

L. A. S., sig. aussi de *Merlin* (de Douai), à l'administration de la Loire-Inférieure; Ancenis, 21 juillet 1793, 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. R^3.

Ils ont reçu leur arrêté du 13 juillet, annulant celui du 6, par lequel ils déclaraient ne plus vouloir recevoir dans les murs de Nantes aucun membre ou délégué de la Convention, ni reconnaître leurs pouvoirs, ce dont ils les félicitent, car ils reconnaissent ainsi qu'ils se sont trompés. Leur nouvel arrêté va être adressé immédiatement au Comité de salut public.

564. BACO (René-Gaston), député de Nantes à la Constituante, maire, en 1793, de cette ville, qu'il défendit vaillamment, le 29 juin, contre les Vendéens, n. à Nantes, 25 avril 1751, m. à la Guadeloupe, 29 novembre 1800.

L. A. S. aux administrateurs du district de Paimbeuf; Paris, 20 brumaire an II (10 nov. 1793), 1 p. in-4. — R^4.

Rendu à la liberté par un arrêté du Comité de sûreté générale, il prie les administrateurs du district où ses propriétés sont situées (la Chapelle-Baco, commune de Frossay), de prendre les mesures nécessaires à la conservation de son mobilier.

(Baco avait été arrêté, le 2 août 1793, pour avoir répondu à Legendre, qui l'accusait devant la Convention, d'être un royaliste : « Tu en as menti, j. f. ! » — Envoyé à l'Abbaye, il fut relâché le 19 brumaire an II; puis arrêté de nouveau, sur la dénonciation de Legendre, il ne recouvra sa liberté qu'après la victoire des thermidoriens, qui l'avaient fait incarcérer.)

Fraternité

Paris 20 brumaire

l'an 2 de la Republique

Baco

565. LA CHEVARDIÈRE (Auguste-Louis), vice-président de la commission du département de Paris, qui provoqua, de la part de sections, la demande de l'expulsion des Girondins de la Convention, commissaire national en Vendée, n. à Paris, vers 1760, m. 15 octobre 1828.

L. A. S. aux administrateurs du département de Paris ; Saumur, 7 septembre 1793, 3 p. in-4. — R[1].

« L'heure des brigands est venue; de toutes parts les troupes de la République les cernent et marchent sur eux. » L'armée de Mayence est à Nantes, et va se porter sur les repaires des rebelles ; celle de Saumur est partie, la nuit précédente, pour les chasser de leurs postes de la rive gauche de la Loire, jusqu'aux ponts de Cé. Les autres armées se mettent aussi en mouvement. Hier, le château de Laugrenière, à six lieues de Doué, occupé par deux cents brigands, a été enlevé et réduit en cendres. Quant à lui, il part à l'instant pour Poitiers, avec le c. Bruslé et les représentants du peuple. Ils vont couper la trame des complots qui s'ourdissent dans cette ville. On fait courir le bruit, jusqu'à Saumur, que le département de Paris n'est plus animé, comme autrefois, de cette ardeur patriotique qui lui a fait soutenir, avec tant de fermeté, les droits du peuple. Il ne peut le croire.

A la lettre de La Chevardière est jointe la copie de la réponse de l'administration départementale de Paris, en date du 11 septembre, qui lui explique sa conduite, depuis qu'il est séparé d'eux.

566. PHILIPPEAUX (Pierre), député de la Sarthe à la Convention, une des plus regrettables victimes de la Révolution, n. à la Ferrière-aux-Étangs, 1759, décapité à Paris le 5 avril 1794, comme complice des mesures désastreuses prises dans la Vendée, bien qu'il fût, en réalité, innocent des crimes qu'on lui imputait.

L. A. S. au président (de l'Assemblée constituante) ; Paris, 29 déc. 1789, 3/4 de p. in-4. — A. S. R[1]. - S. R[2].

Il fait hommage à l'Assemblée constituante d'un projet de législation « sur les hommes et les choses, où le droit romain et les coutumes sont rapprochés dans un ordre simple. »

567. CAMBON (Joseph), l'organisateur des finances de la République, député de l'Hérault à l'Assemblée législative et à la Convention, n. à Montpellier, 17 juin 1754, m. en exil à Bruxelles, 15 février 1820.

1° L. A., à la troisième personne, au ministre des contributions publiques; 2 mai 1792, 1/2 p. in-4, adresse. — A. S. R[1].

Relative à la dette américaine.

2° P. A. S. ; Paris, 23 juin 1792, 1/2 p. in-fol.

Bordereau des dons patriotiques reçus ou annoncés dans la séance de l'Assemblée législative du samedi soir, 23 juin 1792.

568. GOUPILLEAU (Jean-François), dit *de Fontenay*, député de la Vendée à la Constituante et à la Convention, n. à Apremont-sur-Vie, 25 juillet 1753, m. à Montaigu, 11 octobre 1823.

L. A. S. à son cousin Goupilleau (de Montaigu); Angers, 27 avril an II (1794), 3 p. 1/2 in-4. — A. S. R[1]. — S. C.

Il était en mission, pour le recrutement, dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, lorsque éclata l'insurrection de la Vendée. Ayant appris que les brigands étaient maîtres de Cholet, où étaient sa femme et l'un de ses enfants, il demanda à la Convention de l'autoriser à se rendre sur le théâtre de la guerre, afin d'être plus à portée de les secourir. Il se réunit donc à Richard et à Choudieu, qui se trouvaient à Angers, et dirigea une attaque sur Chemillé, Coron et Saint-Florent. Aussitôt les rebelles ont abandonné momentanément Cholet, et les patriotes, qui y étaient renfermés, ont pu se réfugier à Vezins, où la garnison républicaine les a reçus. Sa femme, son fils et ses trois beaux-frères, tous les trois blessés

grièvement, se sont trouvés de ce nombre. — Il désirerait vivement que Goupilleau (de Montaigu) pût lui donner de pareilles nouvelles de son épouse et de son frère, toujours au pouvoir des brigands. — Les échecs éprouvés par Leygonnier et Gauvillier ne feront que retarder leur délivrance. Il faut, pour agir, attendre l'arrivée des troupes de ligne. « Le Conseil exécutif n'a pas attaché assez d'importance à cette guerre, qui prend le caractère le plus grave, et dont les suites seront peut-être plus dangereuses pour nous que la guerre extérieure. »

« Eussiez-vous jamais cru que l'infâme Dumouriez eût porté la scélératesse jusqu'à trahir ainsi son pays et violer le droit des gens ! De pareils crimes indignent l'honnête homme contre l'humanité entière, et l'on est fâché de partager la lumière du jour avec de pareils êtres. »

569\. GOUPILLEAU (Jean-François).

P. A. S., sig. aussi de *Voulland*, *Vadier*, *Legendre*, *A. Dumont* et *Merlin* (de Thionville); 16 thermidor an II (3 août 1794), 1 p. in-fol., tête et sceau du Comité de sûreté générale.

Arrêté mettant la citoyenne Marie-Jeanne Richard, femme Texier, en liberté, et ordonnant la levée des scellés apposés sur ses papiers par le comité révolutionnaire de Tours. (M.-J. Richard avait été traduite devant la commission militaire de Tours comme ayant favorisé les troubles de la Vendée, et avait été acquittée le 26 ventôse.)

570\. GOUPILLEAU (Philippe-Charles-Aimé), dit *de Montaigu*, député de la Vendée à la Législative et à la Convention, où il siégea parmi les montagnards dantonistes, n. à Montaigu, 19 novembre 1749, m. dans le même lieu, 1er juillet 1823. Goupilleau (de Montaigu) avait réuni plusieurs milliers de pièces manuscrites et imprimées sur la Révolution, et spécialement sur l'insurrection vendéenne. Elles sont passées plus tard, entre les mains de M. B. Fillon et de M. Dugast-Matifeux, son collaborateur, et forment aujourd'hui, avec une foule d'autres documents qui y ont été ajoutés depuis, une collection spéciale, d'une importance considérable, au point de vue historique.

L. A. S. à son collègue Maignen, à Paris ; Niort, 27 mai 1793, 3 p. in-fol., adresse et cachet de représentant du peuple. — A. S. R². — S. C. — (*Réservé.*)

Long récit de la défaite de l'armée républicaine par les Vendéens à Fontenay, et de la prise de cette ville. Lui et ses collègues sont réfugiés à Niort, avec les débris de l'armée et la presque totalité des membres des administrations. Le reste a gagné La Rochelle. « C'est la douleur dans l'âme et la honte sur le front que je t'écris. On a persisté, malgré toutes nos réclamations, à traiter cette guerre comme une simple révolte. Je te dis, moi, que c'est un volcan qui épouvantera la République entière, si l'on ne parvient à l'éteindre. Il y a de grands coupables, ou de grands aveugles dans le sein de la Convention, et, dans le moment de crise suprême où nous sommes, c'est être criminel que d'être aveugle, quand on a le pouvoir en mains. »

571\. FAYAU (Joseph-Pierre-Marie), dit *des Bretinières*, député de la Vendée à la Convention, où il siégea à la Montagne et proposa d'aliéner les biens nationaux par parcelles et par voie d'arrentement, n. à Roche-Cervière, 1766, m. au même lieu, 28 mars 1799.

P. A. ; 7 oct. 1793, 1 p. 1/4 in-fol. — A. S. R⁵. — (*Réservé.*)

Minute d'arrêté ordonnant l'expulsion des femmes de mauvaise vie de Fontenay-le-Peuple. Instruit par une lettre du général en chef et par les rapports de plusieurs officiers, qu'un grand nombre de femmes de mauvaise vie se sont établies à Fontenay ; qu'elles engagent les soldats à la débauche et se font les recéleuses des objets enlevés dans leurs expéditions ; considérant que les républicains doivent donner l'exemple des bonnes mœurs et des vertus ; que l'ancien régime n'a pas été aboli pour que le peuple prenne les vices des ci-devant aristocrates ; qu'il doit, au contraire, se distinguer de ses ennemis par sa bonne conduite ; considérant que le recel des objets provenant du pillage est assimilé au vol ; le représentant

arrête que les femmes de mauvaise vie seront expulsées de Fontenay dans les vingt-quatre heures ; que celles, trouvées nanties d'effets volés, seront arrêtées et livrées aux tribunaux comme recéleuses et voleuses.

572. FAYAU (Joseph-Pierre-Marie).

L. A. S. au cit. Gérard, aux Sables ; Paris, 27 germinal an II (16 avril 1794), 3 p. in-4.

Il s'est longtemps entretenu avec les membres du Comité de salut public, qui, en présence des rapports en sens inverse qu'on leur fait, ne peuvent se former une opinion sur la guerre de la Vendée. Ce ne sont que dénonciations contradictoires. Ne voulant agir qu'en connaissance de cause, le Comité a enjoint aux représentants en mission dans l'Ouest de se rendre immédiatement en Vendée, et, là, de faire une enquête approfondie sur les causes de la révolte et sur celles qui l'alimentent et la perpétuent. Il a remis une liste des citoyens capables de fournir d'utiles renseignements. Le nom de Gérard n'a pas été oublié. « J'espère, ajoute-t-il, que ta conduite justifiera mon opinion. Point de commisération pour les ennemis de la patrie ; point de considérations favorables aux modérés ou aux intrigants.... Faites connaître aux représentants quels sont les remèdes que vous croyez propres à guérir les maux dont est affligée la portion de la République que vous habitez. » — La Convention nationale, toujours à la hauteur des circonstances, prend toutes les mesures propres à assurer le bonheur du peuple : tous les ennemis de la patrie seront atteints. Ça va.

(On sait qu'au moment où cette lettre a été écrite, la République était partout victorieuse, et que le décret contre les suspects était en voie d'exécution.)

573. DELMAS (Jean-François-Bertrand), député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative et à la Convention, d'abord montagnard et ensuite réactionnaire, fit successivement partie des Comités de salut public et du Comité de la guerre, n. aux environs de Toulouse, 1754, m. vers 1800.

L. S., sig. aussi de *Gossuin*, *Choudieu* et *Charles Cochon*, membres du Comité de la guerre, à Goupilleau (de Montaigu) ; Paris, 7 frimaire an II (27 nov. 1793), 1 p. 1/2 in-fol. — A. S. R². — S. C.

Lettre relative à la mission pour l'achat de chevaux, dont il avait été chargé, et qui devait être terminée le 10 frimaire, mais avait été prorogée jusqu'au 20.

574. YSABEAU (Claude-Alexandre), ex-oratorien, député d'Indre-et-Loire à la Convention, collègue de Tallien dans la Gironde, n. à Gien, 14 juillet 1754, m. à Paris, 30 mars 1831.

L. A. S. à ses collègues en mission près de l'armée des Pyrénées ; Pau, 17 juillet 1793, 1 p. 1/2 in-fol. — R².

Détails sur le déplorable état des choses dans les Basses-Pyrénées.

575. YSABEAU (Claude-Alexandre).

L. A. S. à Goupilleau (de Montaigu) ; Agen, 26 vendémiaire an III (17 oct. 1794), 1 p. in-fol., tête impr.

Il lui recommande les frères Pazzi, dits d'Aubignan, nés dans le département de Vaucluse, l'un et l'autre bons patriotes. Il s'occupe, quant à lui, à donner la chasse aux anciens partisans du triumvirat (Robespierre, Couthon et Saint-Just.)

576. JEANBON-SAINT-ANDRÉ (André), ex-ministre protestant, député du Lot à la Convention nationale, où il siégea à la Montagne, envoyé en mission à Brest et à Cherbourg pour réorganiser la marine, se conduisit avec courage au combat naval du 1er juin 1794, n. à Montauban, 25 février 1749, m. à Mayence, 10 décembre 1813.

L. A. S. à ses collègues à Avignon ; Port-la-Montagne, 5e sans-culottide an II (21 sept. 1794), 1 p. in-fol., tête impr. — C.

Il les prévient qu'un nommé Devèze, demeurant à Avignon, est parti de Gênes avec une forte somme en faux assignats, qu'il veut mettre en circulation en France.

577. DUBOIS DE CRANCÉ (Édouard-Louis-Alexis), député à l'Assemblée constituante et à la Convention, ministre de la guerre sous le Directoire, n. à Charleville, 1747, m. à Rethel, 29 juin 1814.

L. S. au district de Châteaubriant ; Rennes, 27 germinal an II (16 avril 1794), 1 p. 1/2 in-4. — A. S. R². — S. C.

Il ne croit pas à la conspiration que le district lui dénonce. Le départ des réquisitions, qu s'opère sans résistance à peu près partout, semble démontrer le contraire.

578. TREILHARD (Jean-Baptiste), député de Paris à la Constituante et de Seine-et-Oise à la Convention, n. à Brives (Auvergne), 3 janvier 1742, m. à Paris, 1er décembre 1810.

L. A. S. à Goupilleau, membre du Comité de sûreté générale ; Blaye, 30 nivôse an II (19 janvier 1794), 2 p. in-4. — C.

Arrêté à Blaye par le mauvais temps, qui ne lui permet pas de continuer sa route vers Bordeaux, il prend le parti d'employer son temps à prendre des renseignements sur les administrations du pays où il se trouve. Il prie Goupilleau de lui envoyer un collègue *sociable*, lorsque la mission de Bordas sera terminée.

579. CHABOT (François), ex-capucin, député d'Eure-et-Loir à la Législative et à la Convention, qui s'est fait une triste célébrité par l'intempérance de son langage et son imprudente participation à des spéculations véreuses, n. à Saint-Geniez (Rouergue), 1759, décapité à Paris, 5 avril 1794.

L. A. au directeur de *la Chronique*; Paris, 18 mai an IV (1792), 2 p. in-fol. — A. S. R³. — S. R¹.

Il proteste contre divers passages de la *Chronique*, où on lui prête des opinions qu'il est loin d'avoir, particulièrement sur les conséquences de la déclaration qu'on devrait, selon lui, exiger de tout individu dont vingt citoyens attestent l'incivisme, et sur l'abrogation des décrets concernant la constitution civile du clergé, qu'il considère comme nécessaire, afin d'étouffer tous les germes de division qui menacent de troubler l'ordre public.

580. CHAUMETTE (Pierre-Gaspard, dit Anaxagoras), procureur de la Commune de Paris, l'apôtre de l'athéisme, n. à Nevers, 24 mai 1763, décapité à Paris le 13 avril 1794.

P. A. ; (août 1792), 3/4 de p. in-4, tête impr. et vig. de la municipalité de Paris. — A. S. R⁵. — S. C.

Pièce écrite par Chaumette et signée par *Léonard Bourdon* et *Coulômbeau*. Pleins pouvoirs donnés à Chaumette par la Commune de Paris pour visiter les hôpitaux et constater la manière dont sont traités, pansés et nourris les blessés patriotes de la journée du 10 août ; faire transporter à la Charité ceux qui sont transportables, et placer ceux qui ne le sont pas dans des lieux aérés et commodes, et dans des lits où ils seront seuls ; il apportera, en outre, immédiatement remède aux abus qui lui seront dénoncés.

581. CHAUMETTE (Pierre-Gaspard).

L. S. au comité révolutionnaire de la section de l'Unité ; Paris, 6 frimaire an II (26 nov. 1793), 2 p. in-4.

Le citoyen Saucède ayant été arrêté pour avoir publié une lettre, à propos de la réquisition

de la Vendée, où Chaumette a été violemment attaqué, il insiste auprès du comité pour que Saucède soit mis de suite en liberté. « Je me croirais, dit-il, déshonoré et indigne du nom d'homme, si je ne faisais tous mes efforts pour empêcher qu'une affaire où il ne serait question que de moi fût la cause des souffrances d'un citoyen. »

582. CHAUMETTE (Pierre-Gaspard).

L. S., sig. aussi d'*Hébert*, avec deux lignes autographes, aux agents nationaux des districts de Paris ; 15 pluviôse an II (3 fév. 1794), 3 p. 1/2 in-4.

Ils leur envoient l'extrait des séances du corps municipal, relatif à la transcription sur les registres de la Commune de toutes les lois qui leur ont été adressées depuis le 16 frimaire jusqu'au 10 pluviôse ; détails circonstanciés sur cette matière. Ils terminent leur lettre en signalant la difficulté qu'éprouvent les citoyens à se procurer de la viande. — Le *P. S.* est ainsi conçu : « J'apprends à l'instant que beaucoup de riches, craignant de manquer de viande, l'accaparent et salent. Nous tâcherons de vérifier ces faits. »

583. HÉBERT (Jacques-René), dit *le Père Duchesne*, le plus cynique pamphlétaire de la Révolution, chef du parti matérialiste qui porte son nom, substitut du procureur de la Commune, n. à Alençon, 1755, décapité à Paris le 24 mars 1794.

L. A. S., comme président de la Société des Droits de l'Homme, au maire de Paris ; (Paris), 31 mars 1792, 1 p. in-4, dont l'entête a été enlevé. — A. S. R^6^. — S. R^3^.

Il lui annonce que la Société a nommé deux commissaires pour examiner la dénonciation portée par l'un de ses membres contre Mmes Pinondel et Buquet.

Votre très humble et obéissant serviteur Hébert président

584. RONSIN (Charles-Philippe), chef militaire du parti des hébertistes, adjoint au ministre de la guerre, n. à Soissons, 1752, décapité à Paris le 24 mars 1794.

L. S. aux deux Goupilleau, représentants en mission à Niort ; Saumur, 1er juin 1793, 1 p. in-fol.

Il leur envoie les citoyens Colette et Benoist, agents de sa commission, pour être employés depuis les Sables jusqu'à Niort, partout où les représentants les croiront utiles. — Au bas de la pièce se trouve le visa des représentants *Richard, Bourbotte, Dandenac, Delaunay* et *Choudieu*, alors en mission à Saumur.

585. ROSSIGNOL (Jean-Antoine), un de ceux qui conduisirent, le 10 août, le peuple à l'attaque des Tuileries, plus tard général en chef de l'armée de l'Ouest par la protection des hébertistes et de Ronsin, n. à Paris, 1759, m. à l'île d'Anjouan (côte de Madagascar), au mois d'avril 1802.

P. A. S. ; 7 brumaire an IV (29 oct. 1795), 1 p. in-4. — A. S. R^6^. — S. R^3^.

Extrait des registres du greffe du tribunal criminel d'Eure-et-Loir.

« Le tribunal ordonne que les citoyens Pache, Xavier Audoin, Bouchotte, d'Aubigny, Jourdeuil, Marchand et Rossignol seront mis sur-le-champ en liberté, en exécution de la loi du quatre du présent mois.

« Certifié par moi véritable,
« ROSSIGNOL. »

(Rossignol et ses autres compagnons de captivité furent mis en liberté à la suite de l'amnistie du 4 brumaire an IV.)

586. LEQUINIO (Joseph-Marie), député du Morbihan à la Législative et à la Convention, qui se couvrit de crimes et de honte pendant sa mission dans l'Ouest, n. à Sarzeau, dans la presqu'île de Rhys, 15 mars 1755, m. à Newport (États-Unis), 1813.

P. A. S.; Fontenay-le-Peuple, 21 frimaire an II (11 déc. 1793), 2 p. 1/2 in-fol., sceau de représentant sur cire rouge. — C. — (*Réservé.*)

Arrêté établissant une commission militaire à Fontenay pour juger les insurgés de la Vendée pris les armes à la main.

587. CARRIER (Jean-Baptiste), député du Cantal à la Convention, envoyé en mission dans les départements de l'Ouest, où il se conduisit comme un énergumène et, par ses excès, servit beaucoup la contre-révolution, n. à Yolet, près d'Aurillac, 1756, décapité à Paris le 16 décembre 1794.

P. S. ; Nantes, 16 brumaire an II (6 novembre 1793), 1 p. 1/2 in-fol., tête impr. et sceau. — A. S. R[4]. — S. R[1].

Arrêté mettant l'embargo sur les navires prêts à partir pour les ports étrangers.

588. CARRIER (Jean-Baptiste).

P. S. ; Nantes, 21 frimaire an II (11 déc. 1793), 1 p. 1/2 in-fol., tête imprimée et sceau.

Arrêté destituant le citoyen Delamarre, payeur général de la Loire-Inférieure, pour cause d'incivisme, et en raison des relations qu'il a eues avec Le Chapelier, ex-constituant, son beau-frère, et Bailly (qui avait séjourné quelque temps dans sa demeure, avant son arrestation). — Le citoyen Guillaume Couturier est désigné pour le remplacer.

589. CARRIER (Jean-Baptiste).

P. A. S.; Nantes, 25 pluviôse an II (13 fév. 1794), 3/4 de p. in-fol.

Autorisation donnée à l'administration départementale de la Loire-Inférieure de faire réparer toutes les routes de sa circonscription, comme elle l'a déjà fait pour la route de Nantes à Rennes.

590. COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES.

P. S. de *Chaux*, *Bollogniel*, *Gaultier père*, *Goullin*, *Chevalier*, *Bachelier*, *J. B. Mainguet*, *Levêque* et *Grandmaison*, secrétaire; 28 nivôse (an II, 17 janvier 1794), 1 p. in-4.

Ordre au concierge de l'entrepôt de ne laisser sortir, sous aucun prétexte, le nommé Jean Fouchard, canonnier des brigands de la Vendée.

591. ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE A NANTES.

Lettre du Comité de salut public, sig. de *Billaud-Varenne* et de *Collot d'Herbois* ; Paris, 20 pluviôse an II (8 fév. 1794), 3 p. in-fol. — (*Réservé.*)

Le Comité charge Prieur (de la Marne), en mission dans le Morbihan, d'établir le gouvernement révolutionnaire à Nantes et de surveiller les mouvements réactionnaires de la Vendée. « Nantes est une ville modérantisée, pleine d'aristocrates : marchands, feuillants et royalistes. Il faut la surveiller, l'électriser, et non l'accabler par une autorité sans mesure et par des formes violentes. Carrier a été peut-être mal entouré. — Les intrigants sont le fléau des représentants. — Carrier a eu des formes dures ; il a employé des moyens qui ne font pas aimer l'autorité. — Le Comité a pensé que tes formes patriotiques et énergiques feront un effet très-heureux dans cette ville. »

592. FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), poëte dramatique, directeur de théâtre, secrétaire de Danton, élu député à la Convention par le département de Paris, n. à Carcassonne, 28 décembre 1755, décapité le 5 avril 1794.

P. S., comme président de l'assemblée du district des Cordeliers ; lundi 8 mars 1790, 2 p. in-fol., sceau du dictrict, portant pour emblème un trophée d'armes, au milieu duquel est un drapeau orné d'un double nœud enlacé et de la devise : *Concorde fraternelle.* — A. S. R[6]. — S. R[4]. (*Recherché.*)

Délibération pour protester contre la répartition des 65,000 livres données aux indigents de Paris par la Caisse d'escompte, dans laquelle ceux du district des Cordeliers ont été oubliés.

593. DARTIGOEYTE (Pierre-Armand), député des Landes à la Convention, envoyé en mission dans le Gers et les Hautes-Pyrénées, où il fut accusé, après thermidor, d'avoir commis de nombreux excès, n. à Lectoure, m. vers 1820.

L. A. S. à Goupilleau (de Montaigu); 27 fructidor an III (13 sept. 1795), 2 p. 1/2 in-4. — R[4].

Dénoncé par son ennemi personnel (Pérès, du Gers), il a été incarcéré sans avoir été entendu, ainsi que Goupilleau le sait bien. « Lui qui n'a jamais mis de guillotine en permanence, ni créé de tribunaux et commissions révolutionnaires, ni donné à aucun tribunal des attributions extraordinaires ou spéciales, » il est traité comme un criminel. Sa santé est perdue, il meurt de phthisie ; sa jeune femme est enceinte pour la première fois. Forcé d'emprunter des sommes importantes pour faire vivre sa famille, il n'a que la misère en perspective. — Voilà où il est réduit, et pourtant il s'est conduit comme un bon citoyen. Il souffre tout cela pour la cause de la liberté : son dernier soupir sera néanmoins pour elle. « Et les prêtres réfractaires, les Vendéens ont trouvé grâce aux yeux de la nation ! » — Il supplie Goupilleau, plus au nom de sa femme qu'au sien, de faire en sorte qu'on le renvoie dans son domicile.

(Dartigoeyte avait été arrêté le 1[er] juin 1795; il ne fut relaxé que le 5 octobre suivant.)

594. COLLOT-D'HERBOIS (Jean-Marie), ancien acteur et auteur dramatique, un des membres du Comité de salut public qui se prononcèrent pour les mesures révolutionnaires les plus acerbes, n. à Paris, 1750, déporté à Sinnamary, où il mourut le 8 janvier 1796.

L. S., sig. aussi de *Robespierre, Prieur* et *Billaud-Varenne*, à Prieur (de la Marne) ; Paris, 15 floréal an II (4 mai 1794), 1 p. in-fol., tête impr. du Comité de salut public. — A. S. R[5]. — S. C.

Ils lui envoient un arrêté du Comité de salut public pour faire mettre le citoyen Desprès en liberté, et lui ordonner de se rendre à Paris. Prieur (de la Marne), ou l'un de ses collègues en mission à Nantes, devront envoyer les pièces qui ont motivé son arrestation.

(Desprès était impliqué dans l'affaire de la garnison de Mortagne-sur-Sèvre.)

595. BILLAUD-VARENNE (Jacques-Nicolas), ex-oratorien, député de Paris à la Convention, le membre le moins sympathique du Comité de salut public, n. à La Rochelle, 23 avril 1756, m. au Port-au-Prince, 3 juin 1819.

L. S. à M. Siegert, à Cayenne ; l'Hermitage, 29 février 1812, 4 p. pl. in-4. — A. S. R[3]. — S. C.

Il le remercie avec effusion de ses bons procédés envers lui, de lui avoir prêté des livres, de lui permettre de puiser encore dans sa bibliothèque. A ces façons d'agir, il reconnaît un compatriote de Jean-Jacques. Ce qui le touche le plus, c'est la promesse qu'il lui a faite de venir le visiter dans sa solitude. « Je conçois qu'il y ait du courage à visiter l'asile d'un

réprouvé. Cependant vous n'y trouverez pas moins la droiture la plus complète et la cordialité la plus intime ; ce sera la réception de Jupiter chez Philémon et Baucis, et, ce qui me tranquillise, c'est que leur seul empressement fut plus agréable au maître du tonnerre que toutes les vaines somptuosités de la Phrygie. » Suit un post-scriptum où Billaud prie M. Siegert de faire parvenir à sa famille les lettres qu'il lui confie. Son père, vieillard plus qu'octogénaire, est sans cesse inquiet de son sort ; il importe donc qu'il soit rassuré. « Ainsi, en me rendant le service de lui procurer de mes nouvelles, vous obligerez sensiblement trois êtres à la fois : un père aussi tendre que respectable, un fils qui le chérit de tout son cœur, et mon frère, qui est, en même temps, mon meilleur ami. »

596. MERLIN (Philippe-Antoine), dit *de Douai*, célèbre jurisconsulte, député du bailliage de Douai à la Constituante, et du département du Nord à la Convention, membre du Comité de salut public après le 9 thermidor, rapporteur du *Code des délits et des peines,* ministre de la justice sous le Directoire et, enfin, Directeur après le coup d'État du 18 fructidor, n. à Arleux, 30 octobre 1754, m. à Paris, 26 décembre 1838.

L. A. S., sig. aussi de son collègue ***Guillet***, au comité central des corps administratifs de Nantes ; Niort, 5 juillet (1793), 9 heures du soir, 1 p. 1/2 in-4. — C.

Tandis que, réunis au général Canclaux, ils avisent au moyen de balayer les brigands des bords de la Loire, ils apprennent avec étonnement que le comité central vient de décider qu'aucun commissaire de la Convention ne serait plus ni reçu ni reconnu dans Nantes. Ils l'invitent à leur faire passer la teneur de l'arrêté pris à cet égard. — Niort a beaucoup souffert de l'invasion des brigands, et les campagnes n'ont pris aucune part à l'attaque de Nantes, qui a été uniquement tentée par une armée d'Angevins et de Poitevins.

597. CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite), député à la Législative et à la Convention, membre du Comité de salut public, où il fut spécialement chargé de diriger les opérations militaires, ce qui le fit qualifier d'*organisateur de la victoire*, n. à Molay, 13 mars 1753, m. en exil à Magdebourg, 2 août 1823.

P. S., sig. également de ***Billaud-Varenne*** et de ***Barère*** ; 14 frimaire (1794), 1 p. 3/4 in-fol., vig. et tête impr. — A. S. R[1]. — S. C. (Les pièces de l'époque révolutionnaire sont les plus recherchées.)

Arrêté du Comité de salut public sur l'envoi dans les départements de cinquante-huit représentants, chargés d'y établir le gouvernement révolutionnaire.

598. CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite).

P. S., sig. aussi par ***Couthon*** et ***Billaud-Varenne*** ; Paris, 4 pluviôse an II (23 janvier 1794), 4 p. in-4.

Instructions imprimées, envoyées à chacun des commissaires de la Convention chargés d'établir, sur les divers points de la République, le gouvernement révolutionnaire. — Document important.

599. CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite).

L. S. comme ministre de la guerre, au cit. Le Brigant, homme de lettres ; 6 fructidor an VIII (24 août 1800), 1 p. in-fol., tête impr. du ministère de la guerre.

Relative au monument à élever à La Tour d'Auvergne, ***premier grenadier de France***, ami de Le Brigant.

600. CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite).

L. S., comme ministre de l'intérieur, au préfet du département des Deux-Sèvres ;

Paris, 22 juin 1815, 1 p. in-fol., tête imprimée ainsi conçue : « *Le ministre de l'intérieur, comte de l'Empire.* »

Il l'engage à continuer ses efforts pour ramener l'ordre dans son département. Le gouvernement a la volonté et le pouvoir de réprimer les menées des agitateurs. Les succès des insurgés ne seront que momentanés ; ils tiennent à l'insuffisance des dispositions générales prises pour étouffer en totalité ces commencements de guerre civile.

601. CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite).

Les Ravages du temps, pièce de vers aut., 3 p. 1/4 in-8.

602. CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite).

L. A. S. *le général Carnot*, à son cher docteur ; Magdebourg, 14 mai 1823, 1 p. 1/4 in-4.

Il le remercie des vœux que lui et sa famille font pour sa santé. (Carnot mourut deux mois et demi après avoir écrit cette lettre.)

603. MULOT (François-Valentin), littérateur, ex-chanoine de Saint-Victor, un des commissaires médiateurs entre les habitants d'Avignon et ceux du Comtat, député de Paris à l'Assemblée législative, secrétaire de la commission des monuments sous la Convention, n. à Paris, 29 octobre 1749, m. dans la même ville, 9 juin 1804.

L. A. S. au comité civil de la section de l'Observatoire ; Paris, 18 frimaire an II (8 déc. 1793), 1 p. in-fol. — R².

La commission des monuments a appris avec le plus vif plaisir, par la bouche du citoyen Mercier, qui la présidait, que le comité avait pris soin de préserver de toute détérioration le tableau de La Hire, ornant l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas. On le fera enlever le jour qu'il voudra bien indiquer. — Il recommande ensuite au zèle du comité la statue placée sur le pignon de la chapelle des Carmélites, statue ancienne, qui a servi de sujet à nombre de dissertations, et une petite statue du prophète Elie, en bois, surmontant la porte de la même église, du côté du faubourg.

604. BIBLIOTHÈQUES ET BIBLIOGRAPHIE.

1° Lettre des membres du comité d'instruction publique de la Convention, commissaires de la bibliographie, sig. *Grégoire* et *Mathieu*, aux administrateurs du district de Saint-Dizier ; 1er messidor an II (19 juin 1794), 1 p. in-fol.

Accusé de réception des cartes faites pour le catalogue des bibliothèques des Bénédictins de Montiérender, des Bernardins de Boulancourt et des Prémontrés de la Chapelle-aux-Planches. Le comité est satisfait de ce travail, bien qu'il ne soit pas précisément conforme à ses instructions. On devra s'y conformer à l'avenir. Ainsi, au lieu de confondre les livres anonymes avec ceux qui portent des noms d'auteurs, on en fera une division particulière. « Nous vous engageons à finir le plus tôt possible, et à nous envoyer votre travail aussitôt qu'il sera terminé. »

2° Lettre des membres du même comité, sig. *Grégoire* et *Bardet*, *chef de la bibliographie*, aux mêmes administrateurs ; 1er fructidor an II (18 août 1794), 1 p. 1/2 in-fol.

Les douze catalogues, que le district a envoyés à la commission, sont faits avec intelligence et pourront être utilisés dans le travail de la bibliographie. Le commissaire rédacteur de ces catalogues n'a pas cru devoir y faire entrer un grand nombre d'ouvrages licencieux. Tout en applaudissant à ces scrupules d'une âme vertueuse, le comité d'instruction publique fait remarquer que ces livres, souvent précieux pour l'histoire des mœurs, des coutumes et des arts, servent à l'observateur éclairé à juger le siècle qui les a produits. « Quand Tacite voulut peindre les mœurs des Romains, sous le règne de Néron, il lut la satire de Pétrone. On peut dire à peu près la même chose des ouvrages enfantés par les ennemis de la Révolution : il en est où les auteurs ont répandu des clartés précieuses sur des questions de droit public, d'histoire et de morale ; tous serviront à caractériser, aux yeux de la postérité, l'esprit du siècle qui a produit les grandes circonstances où nous nous trouvons. Au reste, la Convention

s'est réservé de faire un jour prononcer, par une commission de savants, sur le sort des ouvrages qui ne seront pas en accord avec les vrais principes de la politique et de la morale. Les ouvrages dont nous parlons seront nécessairement dans cette classe. Ainsi l'on peut les conserver provisoirement. Il ne serait pas impossible qu'on finît par leur donner, dans les bibliothèques, la même place qu'aux poisons, aux monstruosités, aux productions bizarres et singulières dans les cabinets d'histoire naturelle. Qui sait encore si le philosophe n'y trouverait pas des résultats utiles ? mais c'est à lui seul qu'on doit confier ces dépôts dangereux.... » Quant aux missels et autres livres d'église, on réunira sur une seule carte tous les volumes du même format et du même genre, à moins qu'ils n'offrent quelque chose de remarquable comme typographie, peintures, vignettes, culs-de-lampe, etc.

3° *Mémoire sur la Bibliothèque nationale de Clairvaux, adressée par les commissaires bibliographes aux représentants composant le Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, pièce aut. sig. de *Beuchot*, l'un des commissaires ; (1795), 17 p. in-4.

Pièce d'un véritable intérêt. C'est le compte rendu des travaux compliqués auxquels se sont livrés Beuchot et ses collègues pour dresser le catalogue de la riche bibliothèque du monastère. Il entre dans les plus curieux détails sur la composition de cette bibliothèque, dans laquelle avait été versée celle du président Bouhier, si précieuse par les annotations dont le savant magistrat avait chargé les marges de ses livres. Les commissaires n'ont pas mis moins de quatre ans pour mener à fin leur besogne. Ce rapport, qui peut être regardé comme le type de ceux qui durent être faits à cette époque, donne une idée saisissante de l'immense travail qu'exigea l'inventaire des trésors bibliographiques que la Révolution faisait tomber dans le domaine national. Il mériterait d'être cité tout entier ; voici seulement un extrait de la dernière page : « Assaillis plus d'une fois, tantôt par l'aveugle ignorance qui accusait la longueur de leurs opérations, dont elle méprisait l'objet ou exagérait les frais, prétendus inutiles à la chose publique ; tantôt par la malveillance perfide qui, masquée d'un faux civisme, ourdissait contre eux les dénonciations les plus puériles dans leurs motifs ; tantôt enfin par les fureurs du vandalisme, qui menaçait de ses fureurs incendiaires la bibliothèque et les commissaires bibliographes, inquiétés, entravés en toute occasion de plus d'une manière, ils ont poursuivi jusqu'à la fin leur marche avec cette active et ferme lenteur qui, sans mépriser les erreurs même de l'opinion publique, respectable en elle-même, respecte sur toute chose la loy... Le comité jugera si, dans leur position et à travers les obstacles de tout genre, les commissaires ont pu exécuter plus promptement la tâche importante dont ils étaient chargés dans une bibliothèque de plus de trente-cinq mille volumes, dont plus de moitié se sont trouvés dans la plus énorme confusion. »

605. ROMME (Gilbert), conventionnel montagnard, chargé, comme membre du Comité d'instruction publique, du rapport sur le calendrier républicain, n. à Riom, 1750, se suicida le 22 juin 1795, après avoir été condamné à mort par une commission militaire, à la suite des événements du 1er prairial an III (20 mai 1795).

L. A. S. à Rouyère, secrétaire de Dumouriez ; (Paris), 6 juin 1792, 1/2 p. in-4, adresse. — A. S. R^{6}. — S. R^{1}.

Il lui demande si le poste de chargé d'affaires de France près de la cour de Turin, occupé par Sémonville, est supprimé. Ce renseignement intéresse une personne qui lui est chère.

G. Romme

6 Juin l'an 4e de la liberté

606. ROMME (Gilbert).

L. A. S. au garde du cabinet national des médailles ; Paris, 25 août 1793, 1 p. in-4. — (*Réservé.*)

« Citoyen, parmi le grand nombre de médailles et œuvres d'art que rapporta, il y a quelques années, d'Italie le c. Lebrun, il se trouve une certaine quantité de médaillons, tant en argent qu'en bronze, de personnages de tous rangs du quinzième siècle et du suivant, la plupart très-beaux, tant par l'art qu'on y a mis que par la conservation. Ces médaillons vont être vendus de gré à gré. J'ai obtenu du c. Lebrun qu'il donne la préférence au musée placé sous votre garde, à la condition qu'on lui laisse les doubles des pièces qu'on a par avance. Les deux médaillons que je vous envoie par le porteur, l'un de Gonzague par Pisanus, l'autre du Trissin en argent, vous donneront un échantillon de la qualité des quarante-sept autres. Il serait intéressant que le musée national, qui n'est pas bien pourvu en objets de ce genre, fît cette acquisition, qui lui sera peu onéreuse, le prix des quarante-neuf médaillons n'étant fixé qu'à 600 livres.

« G. Romme. »

(Romme, admirateur passionné des tableaux de David, n'en faisait pas moins cas, comme on le voit, des œuvres, si négligées de son temps, des grands modeleurs et graveurs de la première renaissance. Cela fait réellement honneur à son goût.)

607. ROMME (Gilbert).

Exposé des motifs d'un projet de décret sur la conservation des objets d'art, pièce aut. sig., 1 p. 1/2 in-fol. — (*Réservé.*)

« Citoyens représentants, le Comité d'instruction publique est averti, de tous les points de la République, que des administrateurs, méconnaissant leurs devoirs, ne prennent aucun soin des monuments publics de leurs départements ou districts, et laissent à l'abandon les objets d'art qu'ils contiennent, sans même dresser les inventaires prescrits par les instructions. Sous prétexte d'en faire disparaitre les emblèmes de tyrannie ou de féodalité, plusieurs sont mutilés ; d'autres, parmi les plus dignes d'être conservés à la postérité, sont aliénés et enlevés par des particuliers, qui ignorent à quelles peines s'exposent les spoliateurs de la République. Il y a peu de jours, encore, on nous signalait les dangers que courent les chefs-d'œuvre de la chapelle de Brou, aux portes de Bourg, par suite de la destination nouvelle donnée à l'édifice. Mettez fin, citoyens représentants, à ce fâcheux état de choses ; que les administrations, sous peine de punition sévère, se hâtent de procéder aux inventaires réclamés par le Comité d'instruction publique, et prennent les mesures les plus propres à assurer la conservation des chefs-d'œuvre confiés à leur vigilance. Je propose à la Convention de rendre le décret dont le projet suit. La tranquillité et le bonheur rendus au peuple, il sera fier de montrer aux étrangers que les arts de la paix lui ont toujours été aussi chers que ceux de la guerre. »

(Le projet de décret n'accompagne pas cet exposé des motifs.)

608. ROMME (Gilbert).

L. A. S. à Dillon, dessinateur du Comité de salut public ; Paris, 3 brumaire an III (24 oct. 1794), 1/2 p. in-8, adresse.

Il lui donne rendez-vous pour traiter une question d'intérêt public.

(Dillon avait fait pour Romme le dessin d'une gravure ayant pour titre *la Vie républicaine.* Ce dessin représente un intérieur de maison d'agriculteurs, occupés à prendre leur repas. Par la porte entr'ouverte, on aperçoit des chevaux auxquels on donne à manger. Un vieillard, assis dans un fauteuil, lit un journal, tandis qu'un jeune homme fourbit les pièces d'un fusil. Sur les murs sont accrochées des images patriotiques et la déclaration des droits de l'homme. Un rayon lumineux, partant du ciel, éclaire la scène.)

609. DAVID (Jacques-Louis), l'illustre chef de l'école classique de peinture française, député de Paris à la Convention, n. à Paris, 30 août 1748, m. en exil à Bruxelles, 29 décembre 1825.

L. A. S. à Wicar, à Florence ; (Paris), 17 septembre 1789, 3 p. in-4, adresse. — R[t]. (*Recherché.*)

Lettre de recommandation en faveur du sculpteur Giraud, qui se rend à Florence. Cet artiste est son ami, celui de tous les artistes. Il est plein de talent et d'aménité, est fort instruit et possède soixante-dix-mille livres de rentes, dont il fait le plus noble usage. Il désire faire mouler les plus beaux antiques à Florence et à Rome, et Wicar pourrait lui être utile en cette circonstance. Son hôtel de la place Vendôme renferme déjà une vingtaine de superbes antiques, qu'il permet aux artistes d'étudier. David vient d'exposer son tableau de Brutus au Salon. On en fait les plus grands éloges ; mais il a soin de n'en prendre que ce qu'il faut. Il

y a du florentin dans la tournure de son Brutus. — Girodet a remporté le premier prix. Il se promet bien d'embrasser Wicar à son passage à Florence, et d'être son ami à Rome. « Tant mieux, ajoute David, car c'est un bien habile et aimable garçon. »

610. DAVID (Jacques-Louis).

L. A. S. au ministre de l'intérieur ; Paris, 7 frimaire an IX (28 nov. 1800), 1 p. 1/2 in-4.

Le ministre l'a invité, par sa lettre du 1er frimaire, à se réunir, le 15 de ce mois, à certains artistes désignés pour former *une société libre des arts du dessin*. L'expérience a démontré que la décadence des arts, tant en Italie qu'en France, n'est due qu'à ces mêmes réunions d'artistes. La conviction qu'il a de ce fait l'a engagé à donner sa démission de membre de l'ancienne Académie de peinture, et l'a porté à présenter à la Convention un rapport, où il a fait ressortir les inconvénients de semblables associations. Il ne peut, dès lors, démentir aujourd'hui, par son acceptation, l'acte qu'il a cru nécessaire au progrès des arts, et il croira avoir suffisamment rempli sa tâche en continuant de donner ses soins à des élèves qui ont mis toute leur confiance en lui.

611. LAIGNELOT (Joseph-François), homme de lettres, député de Paris à la Convention, où il siégea à la Montagne, et fut l'un des membres du Comité d'instruction publique, envoyé dans l'Ouest, où il se fit remarquer par sa modération et son esprit de justice, qui contrastèrent avec les agissements de son collègue Lequinio, n. à Versailles, 1752, m. à Paris, 23 juillet 1829.

L. A. au président de l'administration départementale de la Vendée ; Fontenay-le-Peuple, 5 nivôse an II (25 déc. 1793), 2 p. 1/2 in-fol. — R¹. — (*Réservé.*)

« Citoyen, la mission de confiance, dont m'a investi la Convention. ne se borne pas à pourvoir aux moyens d'activer l'action révolutionnaire dans vos départements ; elle a pour but aussi de m'enquérir de ce qui porte atteinte aux principes qui font la base de la constitution républicaine. Je ne suis pas seulement envoyé au milieu de vous pour chercher des coupables, mais surtout pour secourir l'innocence opprimée. On comprend qu'avec les événements qui se sont passés depuis un an en Vendée, on ait d'abord songé à réprimer l'insurrection. Le salut du peuple est la suprême loi. On comprend même que, parmi un si grand nombre de mesures contradictoires, dictées par les circonstances et prises par des personnes différentes, il en est qui n'aient pas toujours été appliquées d'une manière conforme à la justice étroite.... Quelques-uns de mes collègues, trompés par les apparences, ont vu des coupables là où il n'y avait que des égarés. C'est à vous, citoyen président, et aux administrateurs qui vous secondent, à réparer les erreurs que trop de précipitation a causées. Vous me présenterez la liste des détenus suspects ; après avoir consulté le comité de surveillance de Fontenay, je prononcerai, ensuite, en connaissance de cause sur chacun d'eux.... Dans un département où le fanatisme a causé de si grands maux, il est des détenus incarcérés uniquement à cause de leurs opinions religieuses ; mes instructions m'ordonnent de faire respecter la liberté des cultes. Chaque citoyen a le droit d'adorer l'Etre suprême à sa manière, s'il ne trouble pas l'ordre public : ce n'est point être coupable que de suivre les rites de sa religion. Laissons la philosophie chasser les superstitions de la terre ; ne troublons pas son action bienfaisante par des actes d'intolérance semblables à ceux qu'on reproche aux ennemis de la Révolution.
« Les administrations auront à s'inspirer de cette règle de conduite. Leurs rigueurs n'atteindront que les machinateurs de la guerre, pour épargner le reste des têtes faibles qu'ils égarent. »

612. LAIGNELOT (Joseph-François).

L. A. S. au Comité de salut public ; Fontenay-le-Peuple, 11 nivôse an II (31 déc. 1793), 1 p. 1/2 in-fol.

Sa mission accomplie en Vendée, il part pour Brest. Sous l'influence de ses conseils et de la conduite qu'il a tenue, l'esprit public s'est ranimé ; il est aussi bon à Fontenay que partout ailleurs. « Que n'a-t-on envoyé dans ce malheureux pays des hommes qui, au lieu d'étaler une morgue insolente, au lieu d'injurier tout le monde, eussent parlé au peuple, l'eussent instruit ; des hommes qui eussent fait chérir les nouvelles loix, en faisant respecter la représentation nationale ! Tout le contraire a eu lieu, et le peuple est calomnié. Vous m'avez recommandé *de la prudence avec le fanatisme*. Mes principes vous sont connus, et j'ose me flatter que vous n'avez nulle inquiétude sur la manière dont je les développerai. Mais je suis

remplacé ici par un homme qui n'observe pas toujours, en voulant propager les siens, toute la mesure nécessaire, et qui ne calcule pas assez les circonstances et les lieux. Je viens d'arrêter la circulation d'une de ses proclamations qui, quoique bonne en soi, aurait pu produire un dangereux effet. Ecrivez donc à Lequinio de mettre plus de réserve dans ses discours ou ses écrits, et surtout de ne point effaroucher le peuple. La plupart des députés possèdent souverainement l'art de se faire craindre, et peu ont celui d'attirer les cœurs. Recommandez surtout à tous ceux que vous envoyez, de même qu'à Lequinio, de ne jamais oublier, pas un seul instant, dans leurs augustes missions, qu'ils sont représentants du peuple. »

613. LAKANAL (Joseph), député de l'Ariége à la Convention, où il rendit les plus grands services lors de la réorganisation de l'instruction publique, n. à Serres, 14 juillet 1762, m. à Paris, 14 février 1845.

L. A. S. à Fontanes, grand-maître de l'Université, 1 p. in-fol.— R[1].

Lettre sans date, mais écrite sous l'Empire. Il rappelle les services rendus par lui, pendant la Révolution, aux sciences et aux lettres, et termine ainsi sa missive : « Monsieur Delambre désire vivement que je cesse d'être ilote dans la république des lettres. Faites de moi ce que vous voudrez ; mais daignez en faire, de suite, quelque chose. »

614. PAYAN (Claude-François de), ancien officier d'artillerie, agent national de la Commune de Paris, n. à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 4 mai 1766, décapité, avec Robespierre, le 28 juillet 1794.

L. A. S. (à Robespierre); Paris, 6 nivôse 1793, an II de la République, 3 p. in-4. — A. S. R[4]. — S. R[1].

Il lui envoie des lettres venant de la Drôme, où on lui signale la conduite du représentant Boisset, qui a été envoyé en mission, contrairement à la loi, à Montélimart, son pays natal.— La Drôme renferme peu de patriotes énergiques ; si l'on élargit les contre-révolutionnaires, quel sera le sort de ce département ? — Il l'engage donc à faire rappeler Boisset, ou de lui ôter, du moins, l'inspection sur son département. Il y a de nombreuses dénonciations contre lui au Comité de sûreté générale; Voulland est surtout instruit des faits qu'on lui impute ; il pourra le consulter. « Ne devrait-on pas apporter plus de soin à la nomination des représentants en mission ? Combien en est-il qui ignorent les vrais moyens de conduire le peuple. Vingt savent tourner en ridicule ou faire des mascarades avec les vêtements des prêtres ; à peine en est-il un seul qui, pour en dégoûter le peuple, ait pensé à l'éclairer et à créer des fêtes nationales qu'il préférât aux tristes cérémonies de nos églises. »

615. FÊTES EN L'HONNEUR DE BARRA ET VIALA.

1° Extrait du procès-verbal de la société populaire de Sceaux-l'Unité, sig. ***Puissant***, secrétaire; 25 floréal an II (14 mai 1794), 1 p. in-4.

Relatif à l'impression des pièces concernant la fête célébrée, le 10, à Sceaux, en l'honneur du jeune Barra.

2° Extrait des procès-verbaux des communes de Palaiseau et de Sceaux, sig. ***Bouvet*** et ***Dupuis***; 16 et 17 prairial an II (4 et 5 juin 1794), 2 p. in-fol., cachet.

Concernant la mission de plusieurs membres de la Société populaire de Sceaux, qui ont reconduit à Palaiseau la veuve Barra, après un séjour dans cette première ville, où elle était venue pour assister à la fête en l'honneur de son fils.

3° L. A. S. de ***Levrier*** à Palloy ; 16 prairial an II (4 juin 1794), 1 p. 1/2 in-4.

Auteur de la pièce du *jeune Barra,* dont la première représentation doit avoir lieu après-demain à la Comédie italienne, il désirerait vivement, ainsi que Grétry, qui a fait la musique, que la mère du jeune héros pût y assister. — A cette lettre est jointe la minute de la réponse de Palloy, annonçant que la veuve Barra a été reconduite aujourd'hui à Palaiseau, lieu de sa résidence, et que sa présence est nécessaire au sein de sa famille.

4° Lettre de la municipalité de Palaiseau-la-Montagne à Palloy, sig. ***Gilbert***, maire, ***Faure***, ***Ferré***, ***Gaudry***, ***Robin*** et ***Jambe***; 23 prairial an II (11 juin 1794), 1 p. 1/2 in-4, cachet:

Remerciements, au nom de la veuve Barra, pour l'accueil qu'elle a reçu de Palloy, pendant son séjour à Sceaux (elle demeurait chez lui).

5° Note aut. sig de *Palloy*, et L. A. S. à lui adressée, par un nommé *Pierre Basile*, se disant *ami de J. J. Rousseau*, deux pièces relatives aux médaillons et portraits de Barra et Viala, faits par Palloy.

6° L. S. de *Lescot-Fleuriot*, maire de Paris, au secrétaire-greffier de la municipalité: 8 thermidor an II (26 juill. 1794), 1 p. in-4.

Il l'informe que, sur la demande du conseil de la Commune, le Comité de salut public vient d'autoriser les sections à s'assembler. « Tu ne perdras pas un moment pour envoyer aux sections les lettres de convocation, en indiquant l'objet précis de cette convocation (qui est l'organisation de la fête en l'honneur de Barra et Viala). »

7° L. S. de *Payan*, agent national de la Commune de Paris, au même ; 8 thermidor an II, 1 p. in-4.

En convoquant les sections, il les avertira *expressément* qu'elles ne doivent délibérer que sur des objets relatifs à la fête. « Tu auras avant dix heures (du matin) les rapports de David et autres pièces nécessaires pour composer tes envois. »

8° L. S. de *Lescot-Fleuriot* au même ; 8 thermidor an II, 1 p. in-4.

Il est six heures ; déjà plusieurs sections sont venues lui demander l'instruction et le rapport de David, qui ont motivé leur convocation. « Instruis-moi, sur-le-champ, si le citoyen David ou la commission d'instruction publique t'ont fait parvenir ces différents objets.... Il n'y a pas un moment à perdre. »

9° L. S. de *Lubin*, substitut de l'agent national, aux sections ; 8 thermidor an II, 1 p. 1/4 in-4.

La Convention nationale ayant décrété que, le jour de la fête de Barra et Viala, elle serait environnée des militaires blessés à la défense de la patrie, il invite les comités de sections à choisir dans les hospices nationaux ou dans les familles les soldats blessés qui pourront assister à cette fête et y recevoir les témoignages d'estime que leur doivent tous les Français. « Le rendez-vous au Jardin national (des Tuileries) doit avoir lieu à neuf heures du matin et le départ pour le Panthéon commencera à midi. »

(La fête devait être célébrée le 10. Elle était l'œuvre de Robespierre et de ses amis qu'on accusait de vouloir profiter de cette circonstance pour tenter un coup de main contre la Convention. Aussi, voyons-nous, par les pièces n°s 6 et 7, que le Comité de salut public n'avait autorisé les assemblées de section qu'à la condition expresse qu'elles ne s'occuperaient que de la fête. Par suite des graves événements du 9, la cérémonie n'eut pas lieu. *Lescot-Fleuriot, Payan* et *Lubin*, signataires des quatre dernières pièces, périrent sur l'échafaud, le 10, avec Robespierre.)

616. COUTHON (Georges), député du Puy-de-Dôme à la Législative et à la Convention, le second auxiliaire de Robespierre, n. à Orcet, 1756, décapité à Paris le 28 juillet 1794.

L. A. S. à Gauthier de Biauzat, député aux Etats généraux ; (Clermont), 21 juillet 1789, 2 p. in-8, adresse, cachet aux armes de Couthon. — A. S. R[3]. — S. R[1]. *(Recherché.)*

« Je vous écris à la hâte deux mots, pour vous informer que les heureuses nouvelles d'hier *(la prise de la Bastille et les événements qui en ont été la conséquence)* nous ont tous si bien transportés, que tout le monde, indistinctement, a arboré la cocarde de notre milice bourgeoise, composée de 1,200 hommes. Les prêtres, les nobles, les grands, les petits, personne ne s'en est exempté, et, dans le moment où je vous écris, la joie est si complète qu'un philosophe nommerait folie tout ce qui se fait. »

617. COUTHON (Georges).

L. A. à ses concitoyens du Puy-de-Dôme ; 22 juin 1793, 3 p. in-fol.

Minute d'une lettre où il rend compte des démarches qu'il fait pour procurer des grains à ses compatriotes. Curieux détails sur les résultats du 31 mai.

618. COUTHON (Georges).

L. A. S. à ses compatriotes ; Paris, 1er messidor an II (19 juin 1794), 2 p. in-4.

Après leur avoir annoncé la prise d'Ypres, celle probable de Charleroi et la capture d'une frégate sarde, il ajoute : « Maintenant que nos affaires vont bien, je vais me disposer pour mon grand voyage, je dois dire aussi mon délicieux voyage, puisqu'il m'amènera pour quelques jours au milieu de mes bons amis du Puy-de-Dôme. — Adieu, tout à vous ; Dieu et la liberté vous gardent ! »

(Un mois après avoir écrit cette lettre, il périssait, emporté par la tempête de thermidor.)

619. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de), député de l'Aisne à la Convention, membre du Comité de salut public, l'auxiliaire principal de Robespierre dans sa tentative d'établissement d'une république démocratique, n. à Décize (Nivernais), 25 août 1767, décapité à Paris le 28 juillet 1794.

Arlequin Diogène, comédie en vers en un acte, pièce autographe, 28 p. in-4. — A. S. R6. — A. R3. — S. R1. *(Recherché.)*

620. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

La Raison à la Morne, pièce aut., 3 p. in-4.

621. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

Dialogue entre M. D.... et l'auteur du poëme d'Organt, pièce aut., 3 p. in-4.

622. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

Epigramme sur le comédien Dubois qui a joué dans Pierre le Cruel, pièce autographe, 1 p. in-16.

623. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

Minute de L. A. à Thuillier ; (1790), 1 p. in-8.

Il invite son ami à provoquer une adresse à l'administration (de l'Aisne), pour demander que la prochaine assemblée des électeurs ait lieu à Blérancourt et non à Chauny. Il lui envoie un projet du texte de cette adresse.

624. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

L. A. S. à Thuillier (à Blerancourt) ; (fin janvier 1793), 1 p. in-4.

Réponse à la lettre que celui-ci lui avait écrite au sujet des bruits calomnieux qu'on faisait courir sur ses prétendues relations adultères avec Mme Thorin. (V. *Histoire de Saint-Just,* par E. Hamel ; édit. de Bruxelles, t. I, p. 65.)

« J'avais reçu, hier, ta lettre. Je ne fais que l'ouvrir, ayant été occupé sans cesse. Où diable as-tu rêvé ce que tu me mandes de la citoyenne Thorin. Je te prie d'assurer tous ceux qui t'en parleront que je ne suis pour rien dans tout cela. Je n'ai pas le temps de t'écrire fort au long. Voici l'essentiel : Tu as écrit à Gateau que le département t'avait demandé l'original de ta commission. J'en ai parlé à Pache. Te plait-il d'être administrateur des achats et subsistances des armées ? Ecris-moi là-dessus. On a reconnu en toi les qualités, la probité et l'intelligence nécessaires.

« Adieu ; si l'histoire que tu m'as faite t'est reproduitte *(sic),* tu voudras bien rendre témoignage à la vérité.

« Je vais, je crois, aller ces jours-ci aux armées. »

(Thuillier, auquel cette lettre a été écrite, devint plus tard le secrétaire de Saint-Just. Il l'accompagna dans ses missions, fut arrêté au 9 thermidor et partagea le sort de son ami.)

Dieu protecteur de l'innocence et de la verité,
puisque tu m'as conduit parmi quelques ~~de~~, pervers, c'etait sans
doutte pour les demasquer.

Les circonstances ne sont difficiles que pour
ceux qui reculent ~~devant~~ le tombeau Je
l'implore, le tombeau, ~~pour~~ comme un
bienfait de la providence, pour n'etre plus
temoin de l'impunité des forfaits ourdis contre
ma patrie et l'humanité.

certes c'est quitter peu de chose
qu'une vie malheureuse, dans laquelle on
est condamné ~~du crime~~ ~~de~~ à vivre le complice
ou le temoin impuissant du
crime

625. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

L. A. à Thuillier, 1 p. in-8 oblong.

Il l'invite à le tenir au courant de ses marchés de chevaux.

626. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

P. A., 16 p. in-4. Les feuillets 2 et 5 manquent.

Minute d'un discours sur la taxe des denrées.

627. SAINT-JUST (Louis-Antoine-Léon de).

Dossier de 50 pièces autographes, environ 70 p. in-8 et in-4.

Précieux dossier contenant des fragments divers des *Institutions républicaines*, écrits sur du papier de divers formats. L'un d'eux est reproduit ici en fac-simile. — A la fin se trouve un projet de décret établissant dans chaque armée de la République, jusqu'à la paix, un censeur des fonctionnaires publics, 4 p. in-4.

(Recueillis par Briot, ancien député aux Cinq-Cents, plusieurs de ces fragments ont été publiés par lui, à Paris, en 1800. Ils ont ensuite appartenu à Gateau, qui avait été l'ami de Saint-Just.)

628. ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isidore de), chef puissant et convaincu de la première tentative d'établissement, en France, d'une république spiritualiste démocratique, n. à Arras, 6 mai 1758, mis à mort par la réaction thermidorienne, le 28 juillet 1794. (V. les numéros 167 et 170.)

P. S. *Coulombeau ;* (août 1792), 1 p. in-4, tête imprimée et vig. de la Commune de Paris.

Brevet de la médaille du 10 août décernée à Robespierre.

COMMUNE DE PARIS,
l'an second de la République française,
le 10 août 1793.
Médaille donnée par la municipalité de Paris en mémoire
de la journée du 10 août 1792,
au citoyen Robespierre, membre de la commune du dix août
et député à la Convention nationale.

COULOMBEAU,
Secrét^{re}-greff^{r}.

(Cette pièce démontre que, contrairement à ce qu'ont affirmé certains historiens, Robespierre prit une part directe aux événements du 10 août.)

629. ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isidore de).

L. A. S. à un des commissaires de la Convention près de l'armée du Rhin ; Paris, 12 brumaire an II (2 nov. 1793), 1 p. 1/4 in-4. — A. S. R^{7}. — S. R^{4}.

« Mon ami, je n'ai pas oublié un instant ni l'armée du Rhin, ni nos deux commissaires ; j'ai pris toutes les mesures nécessaires, et j'ai lieu de croire qu'aucune n'a été négligée. Le Comité a adopté un plan qui me paraît très-bien conçu et dicté par le même esprit que celui qui a si bien réussi pour l'armée du Nord. Le plan est plus vaste et plus hardi que celui qui consiste à défendre les différents points du territoire, avec différents corps d'armée. Il est aussi plus sage et atteint seul le but. Carnot, qui nous en a présenté l'idée, vous a déjà écrit pour vous le développer. Nous vous enverrons ce collègue dans peu de jours pour mieux vous expliquer nos idées, si vous ne les avez pas entièrement saisies. Nous comptons beaucoup sur l'énergie que vous avez communiquée à l'armée et sur l'activité que vous déployez. Pour moi je ne doute pas du succès, si vous l'appliquez à l'exécution de notre plan..... »

adieu, je vous embrasse
de tout mon cœur Robespierre

630. ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isidore de).

P. S., sig. aussi par *Prieur*, *Carnot* et *Barère*; 29 frimaire an II (19 déc. 1793), 1 p. 1/2 in-fol., tête impr.

Arrêté du Comité de salut public ordonnant que, sur les dix mille hommes détachés de l'armée des Pyrénées pour se diriger sur la Vendée, ceux qui sont déjà en route iront se ranger sous les ordres du général Haxo, tandis que les autres partiront pour Toulon, dont le siége est, en ce moment, l'objet de toute la sollicitude du Comité. Ces derniers seront conduits par un général de brigade, sous la surveillance du représentant du peuple Garrau, lequel suivra les opérations du siége jusqu'à la reddition de la place.

631. ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isidore de).

Volume contenant le manuscrit autographe du rapport de Robespierre sur l'affaire de François Chabot, diverses lettres à lui adressées et un certain nombre d'autres documents concernant la Révolution ; en tout 37 pièces, dont une imprimée, reliées en 1 volume petit in-fol. carré.

La plupart des pièces qui composent ce précieux volume ont été primitivement recueillies par Portiez (de l'Oise), qui les tenait lui-même de Courtois. Quelques autres ont fait partie de la collection de M. Fossé d'Arcosse, conseiller à la cour des comptes. — L'amateur, qui en a formé un recueil agencé sans ordre, y a ajouté des notes inscrites sur divers feuillets. — En tête, se trouvent plusieurs portraits gravés de Robespierre, un fac-simile de son écriture, et le portrait gravé de Chabot. Après le ms. de Robespierre, les autographes les plus rares ou les plus intéressants sont ceux de Le Bas (ff. 36 et 47), de Saint-Just (f. 47 v°), de Collot-d'Herbois (f. 40), de Camille Desmoulins (f. 48), de Theroigne (f. 65), et la belle lettre de Claude Fauchet (f. 66).

1° Rapport autographe de Robespierre sur l'affaire de Chabot, 19 feuillets in-4, la plupart écrits des deux côtés. C'est un des manuscrits autographes les plus étendus qu'on ait de Robespierre.

Ce rapport, sous forme de discours, dont on ne possède qu'une partie, ne fut pas lu à la Convention. Retrouvé dans les papiers de Robespierre après le 9 thermidor, il a été imprimé, en exécution d'un décret du 3 vendémiaire an III.

2° L. A. S. de *Fernex*, ex-juge au tribunal révolutionnaire de Lyon, alors juge à celui d'Orange, massacré après le 9 thermidor; Orange, 1er *fervidor* de l'ère républicaine, 4 p. in-4.

On a prétendu que cette lettre, trouvée parmi les papiers de Robespierre, lui avait été adressée par Fernex ; il suffit de la lire pour se convaincre du contraire.

3°, 4°, 5° Trois lettres de *Gravier*, juré de jugement au tribunal révolutionnaire de Paris, à Robespierre ; 13 pluviôse et 20 ventôse an II (1er février et 10 mars 1794), la dernière sans date, 7 p. pl. in-fol. et in-4.

6° L. A. S. de *Juste Concedieu*, administrateur du département de Paris, à Robespierre ; Paris, 2 germinal an II (22 mars 1794), 3 p. in-4, adresse.

Renseignements sur les adhérents d'Hébert au sein de l'administration.

7° L. S. de *Dieche*, général commandant la division de Strasbourg, à Robespierre ; Strasbourg, 28 nivôse an II (17 janv. 1794), 2 p. in-fol., tête imprimée.

Tableau peu rassurant de l'état des esprits en Lorraine.

8° L. A. S. de *Loisel*, administrateur du département de la Somme, à Robespierre ; Amiens, 8 prairial an II (27 mai 1794), 2 p. in-4, adresse et cachet.

Pour avoir fait connaître au Comité de salut public la conduite du représentant André Dumont, il est en butte à des persécutions incessantes. Il prie Robespierre de se faire communiquer les déclarations qu'il a faites au Comité de sûreté générale, et qui sont l'expression de la vérité.

9° L. A. S. de *Philippe Le Bas* à Robespierre; quartier général de Cousolre (département du Nord), 28 floréal an II (17 mai 1794), 1 p. in-4.

Saint-Just et lui sont réunis au quartier général, avec les représentants Richard et Levasseur, et les généraux Pichegru, Desjardins, Charbonnier et autres, pour s'entendre sur un bon plan d'opérations. Les choses vont assez bien; mais elles pourraient aller mieux. Ils s'occupent de détruire les abus qui mettent encore obstacle à leur marche régulière. Darthé leur écrit de Cambrai que Le Bon doit être à Paris. « M. Guffroy » fait tout son possible pour le dénigrer. Qu'on se hâte de renvoyer Le Bon, « qui a fait, qui continue de faire beaucoup de bien, et qui vaut une garnison dans Cambray. »

10° L. A. S. de *Deforgues*, ex-ministre des affaires étrangères, à Robespierre; 14 germinal an II (3 avril 1794), 3 p. in-4, adresse.

Très-importante pièce où Deforgues, arrêté comme dantoniste, se justifie des accusations portées contre lui. Elle commence ainsi : « Je suis en état d'arrestation; on m'a conduit, cette nuit, au Luxembourg. Vous le savez, Robespierre, puisque vous avez signé le mandat d'arrêt.... » — Il le connaît pourtant de longue date; il sait quel est son désintéressement personnel, son dévouement à la République; s'il a continué à entretenir des relations avec Danton, c'était dans le but, louable à ses yeux, de détruire, entre Robespierre et lui, des préventions qu'il considérait comme contraires à l'intérêt du pays. Chez lui a eu lieu leur dernière entrevue. Un rapprochement était désirable. « Je peux, ajoute-t-il, citer l'exemple de Barère, qui vous jugeait avec beaucoup de sévérité, que vous ne jugiez pas avec plus d'indulgence. Je vous ai peint l'un à l'autre tels que vous étiez; vous avez fini par vous voir, vous apprécier, et vous combattez aujourd'hui avec succès sous les mêmes drapeaux. Barère peut vous dire lui-même quels ont toujours été mes efforts pour réunir des patriotes qui se divisaient, et dont la réunion était pourtant nécessaire au succès de notre cause. »

11° L. A. S. de *Renault*, quartier-maître du 2ᵉ bataillon de Paris, frère de Cécile Renault, à Robespierre; 16 messidor an II (4 juill. 1794), 1 p. 1/2 in-fol.

Il se défend, en termes d'une rare platitude, d'être le complice de sa sœur, condamnée à mort pour avoir voulu, dit-on, attenter aux jours de Robespierre.

12° L. A. S. de *Collot-d'Herbois* à Robespierre; Commune affranchie, 11 frimaire an II (1ᵉʳ déc. 1793), 1 p. in-4.

Il lui adresse un délégué de la commune de Marseille, qui demande l'envoi, dans cette ville, de bataillons de l'armée révolutionnaire, ce que lui n'a pu faire, ceux arrivés à Commune-Affranchie depuis six jours y étant nécessaires pour remplir les vues de la Convention. « Reçois, dit-il en terminant, ainsi que la famille républicaine qui t'environne, l'assurance de ma sincère amitié et de mon fraternel attachement. »

13° L. A. S. de *Drouhin*, éditeur de gravures, à Robespierre; Paris, 16 prairial an II (4 juin 1794), 1 p. in-4.

Il le prie de lui permettre de graver son portrait. S'il y consent, il se servira du portrait peint par la citoyenne Guyard.

14° L. A. S. de *Robert Pellevé*, 15, rue Vivienne, à Robespierre, 2 p. in-4.

Il lui envoie des extraits de journaux étrangers où il est parlé de la haine du cabinet anglais pour la Révolution française.

15° L. A. de la citoyenne veuve *Jakin*, de Nantes, à Robespierre, 1 p. 1/4 in-4. (*V. Hist. de Robespierre*, par E. Hamel, t. III, p. 524, note.)

Pièce des plus curieuses, où elle lui offre sa main.

16° L. A. S. de *Mᵐᵉ de Chalabre* à Robespierre; 11 janvier 1792, 3 p. in-4.

Relative à son discours sur la déclaration de guerre à l'étranger.

17° Billet autographe de *Mᵐᵉ de Chalabre*, 1 p. in-4.

Billet trouvé dans les papiers de Robespierre; il est ainsi conçu :

« Mon sang bouillonne : je viens de lire, avec encore plus d'indignation que de surprise, un projet de décret qui, sans M. Reubell, eût passé dès aujourd'hui; l'établissement d'un tribunal prévôtal, un tribunal de sang contre les patriotes, abhorré même sous le despotisme. J'espère que, demain, les patriotes Buzot, Pethion, Robespierre, Grégoire, se rallieront avec force contre ce décret. Mais, hélas!... je suis dans une inquiétude inexprimable. »

18° L. A. S. de *Le Bas* et de *Saint-Just* à Robespierre ; Strasbourg, 24 frimaire an II (14 déc. 1793), 1 p. 1/2 in-4.

« Nous sommes arrivés hier ici. Nous avons surpris plus d'une personne ; nous y avons trouvé du mal à réparer, et nous sommes plus que jamais convaincus que l'exercice du pouvoir a besoin de beaucoup de sagesse. Quant à l'armée, nous avons vu Pichegru. Les affaires, sans être fort avancées, sont en assez bon état. Landau n'est pas rendu, comme on l'avait annoncé, et nous espérons qu'il sera bientôt délivré. Nous avons attaqué souvent. Ce système a dérouté l'ennemi. Ce serait mal connaître le caractère de l'armée, ce serait livrer la République, que d'adopter un système défensif. On l'a dit souvent : on ne doit jamais l'oublier.

« Nous envoyons au Comité de salut public l'accusateur près le tribunal révolutionnaire de Strasbourg (Euloge Schneider). C'est un cy-devant prêtre, un sujet de l'Empereur. Il sera, avant son départ, exposé sur l'échafaud de la guillotine. Cette punition, qu'il s'est attirée par sa conduite insolente, a été aussi commandée par la nécessité de réprimer les étrangers. Ne croyons pas les charlatans cosmopolites, et ne nous fions qu'à nous-mêmes.

« Je vous embrasse de tout mon cœur. »

« On fait trop de lois, trop peu d'exemples. Vous ne punissez que les crimes saillants, les crimes hypocrites sont impunis. Faites punir un abus léger, dans chaque partie, c'est le moyen d'effrayer les méchants et de leur faire voir que le gouvernement a l'œil à tout. A peine tourne-t-on le dos, l'aristocratie se monte sur le ton du jour, et fait le mal sous les couleurs de la liberté.

Engage le Comité à donner beaucoup d'éclat à cette punition de toutes les fautes du gouvernement. Vous n'aurez pas agi ainsi un mois, que vous aurez éclairé ce dédale dans lequel la contre-révolution et la révolution marchent pêle-mêle. Appelle, mon ami, l'attention de la Société sur des maximes fortes de bien public ; qu'elle s'occupe des grands moyens de gouverner un état libre.

« Je t'invite à prendre des mesures pour savoir si toutes les manufactures et fabriques de France sont en activité et à les favoriser ; car nos troupes dans un an, se trouveraient sans habits. Les fabricants ne sont pas patriotes ; ils ne veulent point travailler ; il faut les y contraindre, et ne laisser tomber aucun établissement utile.

« Nous ferons ici de notre mieux. Je t'embrasse et nos amis communs. »

19° L. A. S. de *Camille Desmoulins* à Robespierre, 1 p. in-4.

« J'observerai à notre cher Robespierre qu'il n'y a pas d'empêchement de la loi à ce que j'aille dans mon département. Choudieu et Richard, qui sont dans le leur, Barras et tant d'autres, prouvent que le décret dont a parlé, hier, Billaud-Varenne, ou n'existe pas, ou n'est pas exécuté. Ainsi je lui recommande toujours, pour adjoint à Lejeune, l'historien Lucceius, lui rappelant l'usage du Sénat de Rome, qui ne manquait jamais, quand un de ses membres voulait aller passer huit jours en Grèce ou en Cicile, de lui délivrer, *honoris causa*, des lettres de créance et le titre de commissaire ou de *legatus*, ce qui ne l'empêchait pas, chemin faisant, de bien mériter de la République et de gagner le *vasarium*.

20° L. A. S. de *Faure* à Robespierre ; 24 brumaire an II (14 nov. 1793), 1 p. in-4.

21° L. A. S. de *W. S. J. Patterson*, anglais, à Robespierre ; 4 pluviôse an II (23 janvier 1794), 3 p. in-4.

Sur les imperfections de la constitution anglaise.

22° L. A. S. du général *Doraison* à Robespierre ; Bondy, 22 mars 1793, 1 p. in-4.

Il lui envoie les pièces à l'appui d'une demande d'avancement pour son aide de camp.

23° L. A. S. de *Robespierre jeune* à son frère ; Arras, 6 juin 1790, 1 p. in-4.

« Je suis fâché, cher frère, que tu sois si faible lorsqu'il s'agit de tes intérêts. Pourquoi balancer à publier la réponse à Beaumez ? Pourquoi consulter encore, lorsqu'un Charles Lameth a signé et approuvé cette réponse ? C'est une injure que tu fais à ton plus grand ami. Je t'avertis donc que je publierai demain cette réponse. Ainsi tu auras le temps d'envoyer un

exemplaire à Beaumez, avant qu'il apprenne qu'elle paroît à Arras. Tous ceux qui l'ont vue la trouvent très-intéressante. Le portrait que tu as tracé de Beaumez est d'un grand maître.

« Je commencerai par en envoyer un exemplaire à l'avocat général, avec prière de mettre autant de zèle à le publier qu'il en a mis à te diffamer. Il ne manquera pas d'en instruire Beaumez sur-le-champ. Tu le préviendras.

« Tu as répondu à Paturaux ; je m'informerai des autres. »

adieu De Robespierre

24° Minute autographe d'un arrêté du représentant *Chabot*, empêchant l'entrée des troupes du général Durre dans Amiens, 1/2 p. in-4.

25° Lettre du cit. *Trécourt* à Robespierre ; Montbard, 20 floréal an II (9 mai 1794), 2 p. 1/2 in-4.

Il lui dénonce les malversations d'un administrateur du district de Saumur.

26° L. S. de *Gérard*, député de l'Aude, à Robespierre ; Commune affranchie, 30 pluviôse an II (18 fév. 1794), 3 p. pl. in-4.

Demande d'un congé d'un mois pour aller rétablir sa santé à Narbonne, sa ville natale. — Au bas de la lettre se trouve une apostille de la main de Laporte, signée aussi de Méaulle et Fouché.

27° L. A. S. de *Niveau* à Robespierre ; Amsterdam, 11 frimaire an II (1er déc. 1793), 4 p. 1/2 in-4.

Il lui fait part de l'impression produite à Amsterdam par le contre-coup des événements accomplis en France, et lui indique certains moyens à employer pour arriver à l'égalité. Il signale, entre autres, les repas en commun dans les sections (auxquels Robespierre était opposé, du reste). — Le post-scriptum contient ce passage étrange : « Je vous dirai un singulier bruit qui a circulé ici, même dans quelques papiers publics. Philippe le Raccourci (Philippe-Egalité, qui avait été guillotiné), avant de monter sur le trône (sur l'échafaud) vous avait, disait-on, chargé ouvertement dans ses dépositions, au point que le Parisien, dans sa fureur, demandait votre tête à hauts cris. Vous pensez bien que nous n'avons fait que rire de cette nouvelle.... »

28° Lettre anonyme, timbrée de Nantes, à Robespierre, sans date, cachet armorié.

L'auteur de cette lettre, écrite à l'occasion du bruit qui courait qu'on allait établir un impôt sur les riches, prétend qu'il n'y a plus de riches à Nantes, la plupart des négociants étant ruinés par l'anéantissement du commerce et par la dévastation de leurs propriétés aux colonies et en Vendée. Il demande pour eux l'autorisation d'envoyer leurs marchandises à l'étranger.

29° Note concernant Lewis Goldsmith, négociant à Londres, dont il s'agissait de retrouver l'adresse, et celle d'un commerçant de Londres auquel on pouvait envoyer des bronzes, bustes, marbres et autres objets d'art, dont on tirait ainsi meilleur parti qu'en France. — Cette note, ayant été saisie, avait été remise à Robespierre. Elle pourrait être de la main de Barère.

30° L. A. S. de *Couthon* ; Paris, 11 sept. 1792, 1/2 p. in-4.

Lettre de recommandation en faveur de M. Despréaux, « jeune homme très-actif, intelligent et plein de patriotisme. »

31° L. A. S. de *Carnot* à Legot, représentant du peuple ; 17 frimaire an II (7 décembre 1793), 1/2 p. in-4, adresse et cachet.

Il le prie de se rendre le lendemain, à neuf heures et demie du soir, au Comité de salut public, pour conférer avec lui et avec le ministre de la marine.

32° L. A. S. de *Fouquier-Tinville* aux membres du comité de la section des Marchés ; Paris, 13 prairial an II (1er juin 1794), 1 p. in-4.

Il les invite à procéder à la levée des scellés apposés chez le c. Gauché, marchand orfèvre mis en liberté par arrêté du Comité de salut public.

33° L. A. S. de *Darthé* à Herman, président du tribunal révolutionnaire de Paris ; Arras, 29 germinal an II (18 avril 1794), 2 p. 1/4 in-fol.

Renseignements sur ce qui s'est passé à Arras pendant la mission de Le Bon, et sur le personnel du tribunal révolutionnaire de cette ville. Etant allé à Boulogne, un pêcheur est sorti du port la nuit (pour aller chercher des huîtres, malgré l'ordre donné de ne pas s'en éloigner à cette heure), et il a été aussitôt arrêté : il demande son élargissement.

(Darthé fut, plus tard, l'un des coaccusés de Babeuf.)

34° L. A. S. de *Theroigne de Marcourt*, dite *de Méricourt*, à Saint-Just (?) ; 8 thermidor an II (26 juillet 1794), 2 p. in-4.

Voici la copie textuelle de cette curieuse pièce. Courtois en a donné une analyse tronquée et inexacte dans son rapport.

« Je suis toujours en arrestation. J'ai perdu un temps précieux. Je vous ai écris pour vous prier de m'envoyer deux cents livres et de venir me voir, je n'ai reçus nul réponse. Je ne sais pas beaucoup de grés aux patriotes de me laisser ici, dénuée de tout. Il me paroît qu'il ne deveroit pas leur être indifférant que je sois sans rien faire.

« Je vous ai envoyer une lettre où je dis que c'est moi qui ai dis que j'ai eu des amis jusque dans le palais de l'Empereur, que j'ai été injuste à l'égard du citoyen Bosque ; mais que j'en suis fâchée. On m'a dit que j'avais oublier de signer cette lettre, c'est deffaut d'attention.

« Je serois bien charmée de vous voir un instant. Si vous ne pouvez venir où je suis ; si votre tems ne vous le permet point, ne pourrai-je point me faire accompagner jusque chez vous ? j'ai mille choses à vous dire. Il faut établire l'union ; il faut que je puisse développer tous mes projets, continuer d'écrire ce que j'écrivois. J'ai des grandes choses à dire. Je puis vous assurer que j'ai fait des progrès. Je n'ai ni papier, ni lumière, ni rien ; mais, quand même, il faut que je sois libre pour pouvoir écrire, il m'est impossible de rien faire ici. Mon séjour m'y a ainstruit, mais si j'y restois plus longtemps, si je restois plus longtemps sans rien faire, sans rien publier, j'avilirois les patriotes et la couronne sivique. Vous savez qu'il a été également question de vous et de moi, et que les signes d'union demandent des effets. Il faut beaucoup de bons écrits qui donnent une bonne impulsion. Vous connoissez mes principes. Je suis fâchée de n'avoir jamais pû vous parler quelques jours avant mon arrestation. Je me suis présentée chez vous. On me dit que vous étiez déménagés. Il faut espérer que les patriotes ne me laisseront pas victimes de l'intrigue. Je puis encore tout réparer si vous me secondés ; mais il faut que je sois où je serai respectée ; car on néglige aucun moyen de m'avilir. Je vous ai déjà parlé de mon projet, en attendant que cela soit arrangés, que j'aie trouvés une maison où je serai à l'abri de l'intrigue, où je serai dignement entouré de la vertu, je demande qu'on me remette chez moi.

« Je vous serais mille fois obligée de me prêter deux cents livres. » *Théroigne*

Au bas est écrit : « Remis au Comité de sûreté générale, le 14 thermidor an II, par les citoyens Larivière et Peron, membres du comité de surveillance de la section Le Peletier, en vertu des pouvoirs *ad hoc* qui leur ont été conférés par leur comité.

« Larivière, Peron. »

35° L.-A. S. de *Claude Fauchet*, député et évêque constitutionnel du Calvados, à la Convention ; Abbaye, 17 juill. 1793, 3 p. pl. in-fol.

Précieuse lettre où il se défend d'être le complice de Charlotte Corday.

« Entre un assassin et moi se trouve toute la distance qui sépare les deux extrémites de la nature humaine. Il est affreux que des crieurs publics rapprochent ces extrêmes, et puissent sur ce point inspirer même un doute à une portion de citoyens. Un soupçon réel, pour ceux qui me connaissent, pour vous, citoyens représentants, pour l'immense majorité de la France, est impossible. Quel monstre a pu pousser l'effronterie de l'imposture jusqu'à dire au Comité de sûreté générale que j'avais conduit la femme qui a assassiné Marat aux tribunes de la Convention, et que je lui avais offert de la mener chez le ministre de l'intérieur ! Non-seulement je n'ai ni vu cette femme, ni n'avais entendu parler d'elle ; mais je n'ai, de ma vie, accompagné une femme aux tribunes.... » Il parle ensuite des troubles du Calvados, qu'il n'a ni approuvés, ni encouragés, seulement il croit qu'il y a eu torts réciproques ; aussi est-il resté à l'écart. « Observez, citoyens représentants, que, dans les conjonctures où nous sommes, ceci n'est pas un effet de timidité, qui n'est point dans mon caractère ; mais un acte de courage, qui ne me permet de subordonner à aucune considération personnelle les nuances de mes opinions. Je crois, c'est ma pensée, que les mesures ont été mal prises de toute part, et que le plus grand des maux serait le conflit sanglant des patriotes les uns contre les autres. J'appelle patriotes ceux qui aiment la liberté, sans aucun mélange de despotisme, et qui

veulent la République indivisible. Non-seulement le fédéralisme m'est odieux et me paraît absurde; mais, dans mes illusions, dont je ne puis me déprendre, le vœu de la République universelle est dans mon cœur. J'ai pu errer dans les idées profondément amères que m'inspiraient les malheurs de l'anarchie; je désire m'être trompé dans quelques applications. J'ai usé de la liberté de la presse qui existait alors. Loin d'appeler contre ceux qui me paraissaient répréhensibles le glaive de l'insurrection (j'aurais horreur de parler de celui de l'assassinat), j'aurais voulu qu'à commencer par eux, et pour toujours, la loi n'eût plus de *glaive*, et que toutes les punitions fussent dans une direction morale de l'opinion, qui empêcherait plus efficacement les citoyens de nuire à la patrie, et qui n'ensanglanterait jamais la terre de la liberté.

« Citoyens représentants, écoutés votre justice. J'ai vécu pour la République, je lui ai dévoué mon existence, je subis la prison avec calme. Je recevrais la mort avec sérénité : ma renommée est hors d'atteinte; la vie ne m'est rien. Les méchants ont réussi à me la rendre cruelle. Je ne désirais vivre que pour contempler le bonheur des Français.

« CLAUDE FAUCHET. »

36° *Pièces trouvées dans les papiers de Robespierre et complices, imprimées en exécution du décret du 3 vendémiaire. Affaire Chabot*; *faction Proly*; Paris, imprimerie nationale, brumaire an III, in-8 de 99 pages.

Le rapport contre Chabot se trouve reproduit au n° 18 de ces pièces, pp. 59-71.

37° Lettre du directeur des postes de Commune-Affranchie au c. Gravier, juré du tribunal révolutionnaire; Commune-Affranchie, 16 messidor an II (4 juill. 1794), 3 p. in-4.

Lettre d'introduction pour le c. Tesseire, de Grenoble, chargé d'une mission près du Comité de salut public.

38° Arrêté du comité de Salut public signé de *Barère*, *Carnot*, *R. Lindet* et *Prieur*; 19 frimaire an II (9 déc. 1793), 1 p. in-fol., tête impr.

Arrêté exemptant des frais de poste la correspondance de la commission des subsistances.

39° Lettre du Comité de salut public, signée de *Merlin* (de Douai), *Treilhard*, *Thuriot* et *Carnot*, au représentant Milhaud, à Aurillac, en réponse à sa demande de congé de vingt jours, 1 p. 1/2 in-4, tête impr.

632. RÉVOLUTION DU 9 THERMIDOR.

Ce dossier, un des plus précieux de la série révolutionnaire, est, certainement, le plus important comme valeur historique. Il permet de suivre, heure par heure, la marche des événements, surtout dans la seconde partie de la journée, aussi bien au sein de la Convention et des Comités qu'à la Commune et dans les sections. La plupart des principaux acteurs y sont représentés par des pièces d'un intérêt capital. Il est à désirer que ce bel ensemble ne soit pas scindé. A quelque point de vue qu'on se place, la révolution du 9 thermidor a eu, il faut bien le reconnaître, une influence décisive sur les destinées de la France, sur celles du monde entier même, et ses conséquences influent encore sur la situation présente du pays.

1° *Deux heures du matin* : Lettre des Comités de salut public et de sûreté générale à Payan, agent national de la Commune, sig. *Prieur*, *Amar*, *Dubarran*, *Barère*, *Voulland*, *Billaud-Varenne*, *Saint-Just*, *Louis* (*du Bas-Rhin*), *Elie Lacoste* et *Collot-d'Herbois*; 9 thermidor (27 juill. 1794), deux heures après minuit, 1 p. in-4, vig. et tête impr. La pièce est de la main d'Amar.

Ils l'appellent à l'instant dans le local où le Comité de salut public tient ses séances.

(Cette pièce ouvre le drame. La veille au soir, trois ou quatre heures seulement avant cette lettre, il s'était passé aux Jacobins des scènes significatives : Robespierre y avait lu son dernier discours; il y avait été applaudi, tandis que plusieurs de ses adversaires, Collot-d'Herbois et autres, s'étaient vus poursuivis d'outrages. A la Commune, comme aux Jacobins, on était dans l'attente de graves événements. C'est sans doute pour se faire rendre compte de ces faits que les Comités mandaient Payan. Ils restèrent assemblés jusqu'à cinq heures du matin. Saint-Just était présent. Il dut lui en coûter de signer cette pièce, dirigée contre ses amis : c'est peut-être la dernière au bas de laquelle il ait mis son nom.)

2° *Seance de jour de la Convention* : P. A. S. de *Toutin*, secrétaire agent du Comité de sûreté générale ; 9 thermidor an II, 3/4 de p. in-fol., tête impr.

Ordre d'écrou du citoyen Couthon à la maison d'arrêt dite Labourbe. On voit que le décret d'arrestation avait été signé par Amar, Louis, Dubarran, Vadier et Ruhl.

3° *4 heures du soir* : Ordre de la Commune au cit. Mathis, commandant de la 3e légion, rue du Colombier, 161, *sans retard et très-pressé*, sig. *Lescot-Fleuriot*, maire de Paris, *Payan*, agent national ; 1 p. in-4°.

« Tu feras proclamer, sur-le-champ, au son de la caisse, dans toute l'étendue de ta légion, que les officiers municipaux aient à se rendre, sur-le-champ, Maison commune. » A la suite est le post-scriptum suivant, sig. de *Hanriot* : « Tu feras, sur-le-champ, fermer toutes les barrières. »

4° *4 heures du soir* : L. S. par *Hanriot* au commandant de la gendarmerie du Luxembourg ; 9 thermidor an II, 1/2 p. in-4, tête impr.

« Toute la gendarmerie se rendra sur-le-champ place de la Maison commune. »

5°. Délibération de la Commune, sig. *Blin*, secrétaire-greffier, 1 p. in-fol.

« Sur la proposition d'un membre, le conseil général arrête que, sur-le-champ, les barrières seront fermées. »

A la suite est un ordre, aut. sig., ainsi conçu du commandant de la section du Mont-Blanc, auquel cette expédition est adressée : « En vertu de l'ordre si-dessus, envoyé six volontaires et un caporal pour renfort à la barrière Blanche, à sept heures un quart. *Allmer*. »

Plus bas, la note suivante de la main de *Barère* : « Les Comités de salut public et de sûreté générale arrêtent que cet ordre soit exécuté. »

6° Fragment d'une adresse de la Commune à la Convention, minute aut. de *Payan*, agent national, 1/2 p. in-fol., papier avec sa tête de lettre.

« Citoyens représentants, le peuple de Paris est toujours le même peuple qui renversa la tyrannie et qui protégea la représentation nationale contre les conspirateurs ; il vient vous déclarer qu'il va la sauver des scélérats qui l'... »

(Là finit cette pièce. Le rédacteur s'arrête court. Il est vraisemblable que c'est au moment où l'on annonça à la Commune que Robespierre et ses adhérents avaient été mis hors la loi, nouvelle qui fit abandonner complétement la voie légale pour celle de l'insurrection. Payan fut chargé par le conseil de rédiger une proclamation au peuple. C'est la pièce qui suit.)

7° *5 heures et demie du soir* : Proclamation de la Commune au peuple de Paris, sig. *Blin*, secrétaire-greffier (décapité avec Robespierre), 1 p. 1/2 in-fol.

« La patrie est plus que jamais en danger, les scélérats dictent des loix à la Convention qu'ils oppriment ; Robespierre, qui fit proclamer le principe consolant de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme ; Saint-Just, cet apôtre de la vertu, qui fit cesser les trahisons au Rhin et au Nord, ainsi que Le Bas fit triompher les armées de la République ; avec Couthon, ce citoyen vertueux, qui n'a que le cœur et la tête de vivants, mais qui les a brûlants de l'ardeur du patriotisme ; Robespierre le jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie (sont décrétés d'arrestation). — Quels sont leurs ennemis ? Un Amar, ex-noble de trente mille livres de rente ; Dubarran, vicomte, et des monstres de cette espèce ! Collot-d'Herbois, ce partisan de l'infâme Danton, comédien qui, sous l'ancien régime, avait volé la caisse de sa troupe ; ce Bourdon (de l'Oise), qui calomnia sans cesse la Commune de Paris ; ce Barrère, qui appartient à toutes les factions tour à tour, et qui a fait fixer le prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim. Voilà les scélérats que le conseil te dénonce, peuple. Lève-toi ! Ne perdons pas le fruit du 10 août, du 31 may, et précipitons au tombeau tous ces traîtres.

« LESCOT-FLEURIOT, *maire* ; BLIN, *secrét^{re}-greffier adj^t*.

« Pour extrait conforme : BLIN, *secrét^{re}-greff^{er} adj^t*.

8° *6 heures* : Arrêté de la Commune, deux expéditions, l'une, adressée à la section des Gardes Françaises, et sig. *Blin*, l'autre, adressée à la section du Finistère, et sig. *Fleury*, 2 p. in-fol.

Les quarante-huit sections seront convoquées sur-le-champ pour *délibérer sur les dangers de la patrie* et correspondre toutes les deux heures avec le conseil général. — En marge de la seconde pièce on lit : *exécuté sur-le-champ*.

9° *6 heures et demie* : Délibération de la Commune, sig. *Payan*, agent national, et *Mœnne*, son substitut (tous deux décapités avec Robespierre), 1 p. in-4.

Les commandants des sections et les autorités constituées sont invités de venir prêter, dans le sein du conseil, le *serment de sauver la patrie.*

10° 7 *heures : Séance du soir de la Convention :* Décret sig. *Joseph Becker*, *Bar* et *Levasseur de la Meurthe*, 1 p. in-fol., cachet.

La municipalité et le département de Paris sont mandés à l'instant à la barre pour recevoir les ordres de la Convention.

11° Décret sig. *Monnel*, *Bar* et *Levasseur* (*de la Meurthe*), 1 p. in-fol., cachet.

Mise hors la loi de Hanriot.

12° Décret sig. *Auger*, *Bar*, *Levasseur* (*de la Meurthe*), *Voulland* et *Portiez*, 1 p. in-fol., cachet.

Hanriot, le Maire de Paris, tous les membres du conseil de la Commune, s'étant déclarés en état de rébellion et ayant reçu dans leur sein les individus décrétés d'arrestation (Robespierre et autres), sont mis hors la loi.

13° Décret sig. *Monnel*, *Levasseur*, *Bar* et *Portiez*, 1 p. in-fol., cachet.

Mise hors la loi de Robespierre et de tous ceux qui se sont soustraits au décret d'arrestation prononcé contre eux.

14° Décret sig. *Monnel*, *Levasseur*, *Portiez* et *Bar*, 1 p. in-fol., cachet.

Nomination de Barras au commandement général de la force armée de Paris.

15° Ordre des représentants chargés de diriger la force armée autour de la Convention, sig. *Féraud* et *Goupilleau de Fontenay*, 1 p. in-fol., cachet.

Le commandant de la section des Sans-Culottes se rendra sur-le-champ, avec la moitié de la force armée disponible de sa section, sur la place de la Réunion, en face du Palais-National, avec une pièce de canon. Le surplus de la force disponible se tiendra prêt à marcher au premier ordre des représentonts.

16° Arrêté des Comités de salut public et de sûreté générale, aut. sig. de *Dubarran*, et aussi sig. *Ruhl*, *Carnot*, *Barère* et *R. Lindet* ; 9 thermidor, 1 p. in-4, cachet.

Ordre d'arrestation du secrétaire de Saint-Just, nommé Thuillier. En marge est une note ainsi conçue : « C'est le dernier qui a accompagné Saint-Just dans sa mission, et qui, le 9 thermidor, fit beaucoup de bruit aux Jacobins.»

17° Arrêté des mêmes comités, sig. *Billaud-Varenne*, *Barère*, *Elie Lacoste*, *Voulland*, *Prieur*, *Vadier*, *Dubarran*, *Carnot*, *R. Lindet*, *Ruhl* et *Louis* (*du Bas-Rhin*); 9 thermidor, 1 p. in-4. La pièce est de la main de Barère.

Ordre d'arrêter Hanriot, *mort ou vif.*

18° 8 *heures :* Arrêté de la Commune, minute aut. de *Payan*, 1 p. in-4.

Fauconnier, commandant de la section de la Fraternité, sera mis sur-le-champ en arrestation.
(Ce commandant s'était déclaré pour la Convention.)

19° Lettre circulaire du Directoire aux sections, sig. *Damenne*, président, *Roubaud*, *E. J. B. Maillard*, *Reverdy*, *Lemit* (vers minuit), 2 p. in-4.

Invitation à se réunir à la Convention nationale, *centre commun d'autorité.*

« Citoyens, le moment actuel est le plus critique que nous ayons éprouvé depuis que nous sommes en révolution. – Le plus grand des malheurs que nous ayons à craindre, c'est la désunion entre les citoyens. Il ne peut y avoir dans la République qu'un centre commun d'autorité. Nous avons tous juré d'être unis à la Convention n[le], comme seule autorité légitime.... Nous vous prévenons qu'Hanriot a été mis hors la loi par un décret rendu en notre présence.... DAMENNE, ROUBAUD, REVERDY, E.-J.-B. MAILLARD, LEMIT. »

20° P. A. de *Payan*, 1 p. in-fol., tête impr. de la Commune.

« *Le peuple qui veut....*
« *Le Comité d'exécution rapelle aux citoyens qu'il faut partout sonner le tocsin.* »
« Le conseil général de la Commune révolutionnaire du 9 thermidor (*arrête*), considérant que la Convention est opprimée, qu'elle (*ne peut elle même*) n'a plus les moyens de faire punir les traîtres qui la dominent, (*arrête*) déclare que leurs agents seront arrêtés. »

(Les mots entre parenthèses et en italiques sont biffés sur l'original. Dans cette rédaction fiévreuse et hésitante se manifestent clairement les incertitudes qui assaillirent les chefs de la Commune de Paris, à l'heure suprême. On sent que, chez eux, le respect dû à la représentation nationale était toujours vivant, et que la gravité du péril n'avait pu l'arracher de leurs cœurs. Ces sentiments sont tout aussi clairement exprimés dans la pièce n° 5.)

21° P. S. par le greffier *Mettot;* 9 thermidor an II, 3/4 de p. in-fol., vig. et tête impr. de la Commune de Paris.

« Le Conseil général arrête que la nomination provisoire du général Giraud sera sur-le-champ envoyée aux 48 sections. »

22° *Matin du 10 thermidor :* Arrêté du Comité de salut public, sig. *Billaud-Varenne* et *Barère*; 10 messidor (thermidor), 1 p. in-fol.

Ordre de tranférer sur-le-champ, à la Conciergerie, sous bonne et sûre garde, Robespierre, Couthon et Goubeau (accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris).

(Cet ordre est du matin du 10 thermidor, au moment où Robespierre arrêté venait d'être amené sanglant au Comité du salut public. Dans sa précipitation, le secrétaire a mis *messidor*, le mois dont on sortait.)

23° P. A. S. du secrétaire du Comité de sûreté générale, *Toutin;* 10 messidor (thermidor) an II, 1 p. in-4, tête impr.

Ordre d'écrou de la femme Couthon et de la nommée Bernard. (Cette pièce, rédigée, comme la précédente, avec précipitation, porte *messidor* au lieu de *thermidor*.)

24° *3 heures du matin :* Lettre circulaire du département de Paris aux sections; 10 thermidor, 1 p. in-4.

Invitation aux sections d'informer l'administration départementale de tous les désordres qui pourraient se produire dans leur arrondissement. « Les sections de Paris, en se ralliant autour de la Convention nationale, ont encore une fois sauvé la patrie. Il ne reste plus aux conspirateurs que l'opprobre et l'attente du supplice; mais il ne faut pas se lasser de veiller, car les méchants ne s'endorment pas.... »

(L'administration départementale, hostile au mouvement, mais timide, avait attendu, pour se prononcer, que les chances se décidassent pour la Convention. Elle hérita du pouvoir municipal, presque tous les membres de la Commune ayant péri sur l'échafaud, du 10 au 11 thermidor.)

25° *Les sections pendant le 9 thermidor :* Procès-verbal de la section Lepeletier, séance des 8, 9 et 10 thermidor, expédition aut. sig. de *Cointreaux*, secrétaire, avec le cachet de la section, 3 p. 1/4 gr. in-fol.

Le 8, la section ne s'occupe que de la fête en l'honneur de Barra et de Viala, qui devait se célébrer le 10. — Le 9, à huit heures du soir, voyant beaucoup d'agitation, elle s'est réunie en armes. On donne coup sur coup lecture des arrêtés de la Commune, de ceux du Comité de salut public et des décrets de la Convention. La section se prononce contre la *Commune perverse* et se rallie à la représentation nationale aux cris mille fois répétés de : *Meurent les traîtres! Vive la République! Vive la Convention! Vivent ses Comités!* Effet que produit le décret d'arrestation contre Hanriot, puis sa délivrance. « Les nouvelles se succèdent toujours sans s'accorder. » Députation de vingt membres à la Convention. Accueil empressé qu'elle y reçoit; réponse que lui fait le président. La tête de Hanriot mise à prix : une couronne civique est promise à celui qui l'apportera à la Convention. Armand, membre de la Commune, monte à la tribune de la section et cherche à entraîner les citoyens dans le mouvement insurrectionnel de l'Hôtel de ville. Il est conspué, mis en arrestation. — Au petit jour on envoie des commissaires dans les autres sections pour avoir des renseignements. La moitié de la force armée de la section est requise pour renforcer la garde de la Convention nationale. Des commissaires des autres sections arrivent : « on s'embrasse, on se félicite mutuellement d'avoir déjoué les projets des traîtres. Tout va bien. Ils sont pris. Ils périront avant le coucher du soleil. » A six heures de matin, la section, apprenant que la Convention a suspendu ses travaux, lève sa séance. Ce soir de ce même jour, 10, « au retour de l'exécution des traîtres, » la section se réunit. Elle fraternise avec les commissaires des autres sections et entend la lecture des arrêtés du département, des ordres de Barras, commandant en chef de la force armée, des décrets de la Convention, etc.

26° Extrait des procès-verbaux du Comité révolutionnaire de la section du Muséum, séances des 9 et 10 thermidor, sig. *Morel*, *Bernier*, *Lazard*, 5 p. 1/2 in-fol., cachet.

Après le décret d'arrestation contre Robespierre et autres, les membres de ce comité, alors

à la Convention, sortent pour rassembler leurs concitoyens. — Vers sept heures (du soir), la section reçoit un ordre du Comité de salut public de rester à son poste. Elle refuse de remettre ses canons au capitaine de gendarmerie Chéry, envoyé par la Commune, et ne tient pas plus compte de l'invitation qui est faite aux autorités constituées de venir prêter serment à l'Hôtel de ville. Cependant une partie de la force armée de la section était sur la place de la Maison commune, où elle était accourue, au premier moment, à l'appel du Conseil général. Ordre lui est donné de revenir; mais la municipalité met le commandant en arrestation; le maire, Lescot-Fleuriot, descend sur la place pour haranguer ceux qui hésitent. Informée de ces faits, la section engage les officiers « à agir d'adresse pour faire revenir la force armée, » en disant à chaque garde national de se retirer l'un après l'autre, « pour que cela parût moins. » Ce moyen fut couronné de succès, et, vers onze heures, tous les gardes nationaux de la section s'étaient échappés, à l'exception de soixante, postés dans les escaliers de la Maison commune. — La section fait publier dans les rues les proclamations de la Convention nationale. Trois mille citoyens armés, postés sur le pont Neuf, crient : *Vive la Convention! Mort aux traitres!* après avoir entendu la lecture du décret qui mettait Hanriot et le Conseil de la Commune hors la loi. — De onze heures et demie à minuit et demi deux officiers municipaux, Deltroit et Bernard, venant, l'un de la Commune, l'autre des Jacobins, ont cherché à soulever le quartier contre la Convention; mais on les a arrêtés, et, à deux heures, ils sont conduits au Comité de sûreté générale. — « A minuit, le citoyen Beauprey, représentant du peuple, vient prendre le commandement de la force armée de cette section, dont la moitié environ avait été envoyée pour la garde de la Convention, et y joint six cents hommes de plus et deux pièces de canon. » — Les soixante gardes nationaux, restés dans les escaliers de la Maison commune, sont de retour à une heure du matin. Le lieutenant Voyenne, qui les commandait et qui avait manifesté l'intention d'obéir à la municipalité, est mis en arrestation en arrivant. — Vers deux heures, un détachement de cent hommes est fourni pour arrêter les administrateurs de police de la Commune, qui sont conduits au Comité de sûreté générale. — Une partie des gardes nationaux se reposent de six à onze heures du matin. De midi à une heure, arrestation de l'officier municipal Legendre et de Vivier, président des Jacobins, etc. Ces prisonniers sont envoyés au Comité de sûreté générale (c'est-à-dire à la mort). « Tout le reste du jour la tranquillité la plus parfaite a régné dans cette section, et au moment où le tyran Robespierre passe avec ses scélérats agents et conjurés, pour aller expier leurs forfaits, les cris de : Vive la République! Vive la Convention! deviennent le signal de la joie des patriotes.... »

(Ces deux documents, dont nous ne donnons ici qu'une froide analyse, sont d'autant plus précieux que l'on ne possède presque rien sur l'atittude des sections durant la journée du 9 thermidor.)

27° *Les détenus par suite du 9 thermidor :* Arrêté du Comité de sûreté générale, sig. *Amar*, *Louis* (*du Bas-Rhin*), *Bernard*, *Goupilleau de Fontenay;* 16 thermidor an II, 1 p. in-fol.

Ordre de conduire à l'Abbaye, pour y être traduit au tribunal révolutionnaire, le nommé Mathieu-Gaspard Siter, réfugié liégeois, « prévenu de complicité avec le tyran Robespierre, et d'avoir porté les dépêches des Jacobins au Conseil général de la commune de Paris, dans la nuit du 9 au 10 thermidor. »

28° Six pièces concernant *Ulrich*, aide de camp de Hanriot, dont trois de la main même d'Ulrich.

Ulrich livra le mot d'ordre à la Convention, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, pour faciliter l'entrée des troupes dans la Maison commune. Parmi les pièces se trouve la copie d'un procès-verbal de la séance de la Convention du 10 thermidor, ainsi conçu : « Le juge de paix de la section des Gravilliers apporte, à la Convention nationale, les arrêtés trouvés sur le bureau de la municipalité rebelle, un cachet, qui y était joint, portant une fleur de lys, et les effets trouvés sur le cadavre de Lebas. Le tout est renvoyé aux Comités de salut public et de sûreté générale. » (Les thermidoriens firent grand bruit de la découverte d'un cachet fleurdelisé sur la table de la Commune de Paris; mais l'histoire n'a pas ratifié l'accusation dérisoire de royalisme portée, à cette occasion, contre Robespierre et les siens. Elle a pensé, avec raison, que la présence de cet objet provenait d'un fait fortuit et ne tirait nullement à conséquence.)

29° L. A. S. de la femme de *Fleuriot-Lescot* (maire de Paris, décapité avec Robespierre), au président de la Convention; prison des Carmes, 20 thermidor an II, 1 p. in-4, avec le cachet de la prison.

Touchante lettre, dans laquelle elle demande sa mise en liberté.

30° L. S. de *Lescot-Fleuriot*, père du maire de Paris, au citoyen Harmand,

membre du Comité de sûreté générale ; prison du Luxembourg, 1er nivôse an III, 3 p. in-fol.

Mis en arrestation le 10 thermidor an II, on l'a retenu, bien qu'innocent, sous le faux prétexte qu'il aurait eu des liaisons avec dom Gerle, la duchesse de Bourbon et la citoyenne Potu (qui faisaient tous partie des conciliabules de Catherine Théos). Il se justifie de cette absurde accusation, et il ajoute : « Mais je suis le père du dernier maire de Paris, qu'on a dit, à la Convention nationale, être le fils d'un *noble autrichien*. Serait-ce cette dernière qualité qui me donnerait des droits à une si longue détention? Il n'est qu'une petite difficulté, c'est que je suis né à Sarre-Libre, département de la Moselle. Mon père, chirurgien, était de la ci-devant Bourgogne, et ma mère de la ci-devant Champagne. »

31° Décret de la Convention, sig. *Viquy*, *Boucher Saint-Sauveur* et *Daunou;* 30 frimaire an III, 1 p. in-fol., cachet.

Autorisation au Comité de sûreté générale de statuer sur la demande de la mise en liberté de la citoyenne *Sijas* (femme de Prosper Sijas, adjoint de Bouchotte, né à Vire, décapité avec Robespierre).

32° Six adresses des sociétés populaires de l'Aigle, Blois, Vezelise (Meurthe), Agen, Tours et Ham, aux quarante-huit sections de Paris ; 13-21 thermidor an II, 11 p. in-4 et in-fol.

Félicitations sur le coup d'Etat du 9 thermidor. Pour donner une idée du style, citons un fragment de l'adresse de la société de Vezelise :

« C'était donc sur les cadavres des républicains énergiques et intrépides montagnards que des modernes Catilinas méditaient d'affermir leur domination. C'est à travers des flots de sang, à la lueur des torches incendiaires, qu'ils voulaient relever un trône renversé par 24 millions d'hommes... Du sommet de la montagne est partie la foudre vengeresse... C'est à l'énergie de l'auguste Sénat, c'est au courage des hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est à la fidélité de nos frères de Paris que la République doit son salut... »

(Les adresses envoyées à la Convention ont été publiées dans le *Bulletin;* mais celles-ci sont restées tout à fait inconnues des historiens.)

33° *Médaille commémorative du 9 thermidor* : L. A. S. de *Mont-Gilbert*, député de Saône-et-Loire à la Convention, au patriote Palloy ; Paris, 28 vendémiaire an IV, 1 p. in-4, cachet.

Remercîments pour la *médaille consacrée aux victimes de la tyrannie abattue le 9 thermidor.* « Parmi les hommes que frappa le farouche Robespierre, j'en ai connu plusieurs dont l'âme douce et sensible commençait à s'unir à la mienne; la mort m'a privé de ces nouveaux amis; je les ai pleurés en silence... Vous donnez un nouvel exemple aux hommes : vous ne vous vengez de vos oppresseurs qu'en immortalisant le souvenir de leurs forfaits ! »

34° *Papiers de Courtois sur le 9 thermidor.*

Fragments du rapport sur le 9 thermidor : 1° Préface du rapport, minute aut. de *Courtois*, 4 p. in-4.

Cette pièce est inédite : la préface imprimée en diffère entièrement : il annonce ici, dans une note, cette deuxième partie qui n'a jamais paru. « Les notes, dit-il, et surtout les anecdotes qui suivront le rapport et que m'ont fournies des cartons de pièces qui ne m'avaient point été communiquées d'abord, contiendront beaucoup de choses nouvelles... et serviront un jour aux écrivains qui voudront tracer notre histoire. »

2° Notes diverses, minutes autographes de *Courtois*, avec corrections, 9 p. in-4 ou in-8.

Ces notes sont en partie imprimées et en partie inédites.

35° *Anecdotes sur le 9 thermidor* : 1° Note autog. (inédite) d'*André Dumont*, 1 p. in-4.

Relative aux murmures qui accueillirent le discours de Robespierre, le 8 thermidor, et à la réponse que lui fit André Dumont, lorsqu'il se fut écrié : « Egorgez-moi, si vous le voulez. » — A la suite est une curieuse note aut. de *Courtois*, sur l'effet que produisit sur Collot-d'Herbois l'annonce qu'il venait d'être frappé d'un décret de déportation (an III).

2° Note (inédite) autographe de *Merlin* (*de Douai*), 1 p. in-4.

Anecdote sur le rapport qu'il lut à la Convention le 9 thermidor, vers dix heures du soir, relativement aux appositions de scellés.

3° Notes aut. (inédites) de *Courtois*, 13 p. in-8 et 2 p. in-4.

Anecdotes sur le représentant Louchet, sur l'arrestation d'Hanriot et les mauvais traitements que lui fit subir Amar au Comité de sûreté générale ; conduite équivoque de Carnot, tant que la victoire fut indécise ; projet de Robespierre de faire arrêter 146 députés ; envahissement de la salle de la Commune par les gendarmes de la Convention ; arrestation de Dumas ; pansement de Robespierre ; projet que l'on avait prêté à Billaud et à Collot, de renverser tout à la fois Robespierre et la Convention dans la journée du 9 ; intérieur du Comité de salut public dans la nuit du 9 au 10 ; Couthon et Lebas, dans la séance de la Convention du 9 ; le Livre vert de Barère ; projet de proscription d'un certain nombre de députés avant le 9 thermidor, et tentatives de plusieurs d'entre eux pour renverser les *décemvirs* ; chansons et anecdotes piquantes sur Duhem ; mots de Barère et d'Hanriot sur les bibliothèques ; une curieuse lettre de Sylvain Maréchal à David, etc.

36° *Anecdotes sur Robespierre et Danton :* 1° *Notes sur Robespierre, pour Courtois*, pièce (inédite), aut. de *Fréron*, 4 p. in-4.

C'est un portrait malveillant de Robespierre tracé avec verve. Fréron avait été son condisciple. Il le peint d'abord au collège Louis-le-Grand, puis dans sa carrière de modeste avocat d'Arras, de député à l'Assemblée constituante, de membre influent des Jacobins pendant l'Assemblée législative. Il nous le montre *tremblant de frayeur* le jour du massacre du Champ-de-Mars, obligé, pour se soutenir, en sortant des Jacobins, de prendre le bras de Lecointre, de Versailles, et de Lapoype (le général), et n'osant pas rentrer à son domicile de la rue Xaintonge. « Lecointre lui proposa la maison de Duplay et l'y conduisit. A dater de ce jour, il n'en sortit plus. C'est peut-être à ce changement de domicile qu'il faut attribuer le développement de son ambition. Tant qu'il avait habité chez Humbert (rue Xaintonge), il était accessible à ses amis et aux patriotes. Une fois chez Duplay, il devint peu à peu invisible. On le sequestra de la société, on l'adora, on l'enivra, on le perdit en exaltant son orgueil... Robespierre étouffait de bile : ses yeux et son teint jaune l'annonçaient. Aussi avait-on l'attention, chez Duplay, de servir devant lui, au dessert, dans toutes les saisons de l'année, une pyramide d'oranges, que Robespierre mangeait avec avidité. Il en était insatiable, personne n'osait toucher à ce fruit sacré... L'usage du vin et des liqueurs, qu'il buvait immodérément, lui avait fait sans doute commettre quelque indiscrétion. La crainte de laisser échapper son secret l'y fit renoncer, et, pendant les derniers mois de sa vie, il ne buvait que de l'eau. Il ne marchait qu'armé d'une paire de pistolets, et ses gardes du corps affidés l'accompagnaient partout. Vers la fin de sa carrière, il s'exerçait au pistolet tous les jours dans un jardin ; on assure qu'il était devenu très-adroit à cet exercice... »

2° Trois notes inédites, 3 p. in-4.

Anecdotes relatives à Hanriot et aux liaisons de Robespierre avec Madame de Sainte-Amaranthe et de Sartine fils. On y trouve ces lignes de la main de *Courtois* : « Robespierre, en se regardant dans une glace, disait : Ne trouvez-vous pas que j'ai du buste, quand je suis à la tribune ? »

3° Notes (inédites) aut. de *Courtois*, 4 p. in-4.

Anecdotes sur la loi du 22 prairial an II ; mot atroce d'Euloge Schneider ; curieuses lettres de Lebas, Levasseur de la Sarthe, Soulavie et autres, à Robespierre, sur Chasles, Charlotte Corday, etc.

4° Notes (inédites) aut. de *Courtois*, 4 p. 1/2 in-4, d'une écriture fine et serrée.

Anecdotes curieuses, relatives, la plupart, à Danton.

(Dans le courant des mois de janvier, février et mars 1816, plusieurs perquisitions furent faites au domicile du conventionnel Courtois, dans le canton de Souilly (Meuse), pour saisir une correspondance secrète de Louis XVIII pendant l'émigration, et que ce prince avait le plus grand intérêt à anéantir. Malgré les recherches les plus actives, cette correspondance ne fut point trouvée ; mais on découvrit là le testament de Marie-Antoinette et un grand nombre de pièces importantes relatives à la Révolution, particulièrement à l'époque de la Terreur. Beaucoup de ces pièces ont disparu on ne sait comment. Casimir Périer, après la révolution de 1830, fit remettre ce qu'il en restait au fils du conventionnel. Les documents que nous annonçons ici proviennent de cette dernière source. Ils sont tous relatifs au *Rapport sur le 9 thermidor*, publié par Courtois, en l'an IV, livre plein de partialité. Quelques-uns ont été insérés, par extraits, dans ce rapport ; mais la plupart sont restés inédits : l'auteur se proposait de les faire entrer, comme pièces justificatives, dans une deuxième partie, ainsi qu'il l'annonce dans la pièce n° 34 ; mais ce nouveau travail, saisi également en 1816, est perdu. Le fils s'exprime ainsi dans une brochure intitulée : *Affaire des papiers de l'ex-conventionnel Courtois*, qu'il fit paraître en 1834 : « Cette histoire de la journée du 9 thermidor, faite longtemps après l'événement, avait été méditée dans la retraite et s'étendait sur une foule de faits

et de noms propres que l'auteur avait cru devoir taire dans son premier rapport... Tout était rétabli dans cette seconde partie.... C'est cette perte qui a le plus affligé mon père. »

633. ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph de), député de Paris à la Convention, frère puîné de Maximilien, n. à Arras, 21 janvier 1763, décapité le 28 juillet 1794.

L. A. S. au Comité de sûreté générale; Nice, 6 germinal an II (26 mars 1794), 7 p. pl. in-fol. — A. S. R⁵. — S. R². (*Recherché.*)

Attaqué par Bernard (de Saintes), qui l'a dénoncé au Comité, il se trouve forcé, pour se défendre, de devoiler la conduite tenue par son adversaire, dans le cours de sa mission. Long récit des actes de celui-ci, auxquels il oppose sa propre conduite. Il le peint avilissant la représentation nationale par sa tenue indécente et ses propos obscènes; plus préoccupé de trouver un bon gîte que des vrais intérêts de son pays; créant des ennemis à la République par ses déclamations et ses attaques inconsidérées contre les croyances religieuses des populations.

« Le règne des fripons me paraît terminé. Le supplice des nouveaux conjurés (les Hébertistes) ramènera la tranquillité et la paix dans les âmes inquiétées par les brigands. Apprenez, citoyens collègues, que les tyrans n'ont recruté leurs armées que par les extravagances commises envers le culte.... Il y a tel département, tel district, telle commune que le désespoir peut *vendéiser*.... Je n'ai pas suivi le système de ces hommes immoraux et pervers qui affectent le philosophisme pour ne point laisser voir qu'ils sont sans mœurs et sans vertus, qui abattent une croix pour que l'on ne s'occupe point de leurs dilapidations et de leurs crimes.... J'ai fait adorer la Révolution, respecter et aimer la représentation du peuple. »

634. ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph de).

L. A. S. à son frère aîné; Nice, 16 germinal an II (5 avril 1794), 4 p. in-4.

Pièce très-importante. Détails sur la situation de l'armée d'Italie et sur les menées des ennemis de la Révolution qui cherchent à y trouver des complices. Selon lui, la mort d'Hébert et de ses adhérents n'a point conjuré tout danger de la part d'une faction dont ils n'étaient pas les vrais chefs. Danton et Lacroix, qu'il ne désigne que par les initiales de leurs noms, sont, à ses yeux, les premiers conjurés. L'armée révolutionnaire peut devenir, si l'on n'y prend garde, une armée contre-révolutionnaire, dirigée par les conspirateurs. Bouchotte n'est probablement pas coupable de connivence avec ces hommes; mais, n'ayant pas reconnu et dénoncé les conspirateurs dont les bureaux sont peuplés, ce n'est qu'un « sot ». — Il indique ensuite à son frère quelques patriotes dévoués, qu'il a rencontrés dans des lieux visités par lui. Quelques-uns ont été persécutés par Bernard, dont il dénonce les agissements. La lettre se termine par ce passage concernant Napoléon Bonaparte : « J'ajoute aux noms des patriotes que je t'ai nommé, (ceux du) citoyen Galmiche.... *du citoyen Buonaparte, général, chef de l'artillerie, d'un mérite transcendant. Ce dernier est Corse; il ne m'offre que la garantie d'un homme de cette nation, qui a résisté aux caresses de Paoli, et dont les propriétés ont été ravagées par ce traître.* Hoche est arrêté et fait route pour Paris. Ricord et sa femme t'embrassent. »

635. TALLIEN (Jean-Lambert), conventionnel, septembriseur et thermidorien, n. à Paris, 1769, m. 16 novembre 1820.

L. S., sig. aussi par les représentants *Richard*, *Ruelle*, *L. Turreau* et *Bourbotte*, à leurs collègues, à Niort; Tours, 21 juillet 1793, 1 p. 1/2 in-4. — A. S. R³. — S. C.

L'échec éprouvé à Vibiers les met hors d'état de seconder le mouvement de l'armée de Niort contre les rebelles. Il leur envoie le récit de cette malheureuse affaire. Le cit. Davoux (Davout), adjudant général, qui se rend près d'eux, leur rendra, du reste, un compte détaillé de ce qui s'est passé. Tallien et Turreau se rendent à Chinon, où se trouve actuellement l'armée. Il les instruiront, de là, de la véritable situation.

636. FOUCHÉ (Joseph), ex-oratorien, l'un des membres les plus coupables de la Convention nationale, plus tard duc d'Otrante et, successivement, ministre de la police générale sous Napoléon Ier et sous

Louis XVIII, n. près de Nantes, 29 mai 1763, m. à Trieste, 25 décembre 1820. (V. à la série des *Hommes d'Etat.*)

L. A. S. au c. B., à Niort; 16 messidor (an VII, 4 juill. 1799), 1 p. in-4, cachet. — A. S. R³. — S. C. — (*Réservé.*)

Demande de renseignements secrets sur les hommes de la Vendée et des Deux-Sèvres, qui passent pour avoir le plus d'influence sur le parti jacobin dans cette contrée. Quelle est leur position de fortune et de famille? « Vous me ferez parvenir, sans intermédiaire, ces renseignements, » ajoute Fouché en post-scriptum. — Au verso de la lettre se trouve la minute de la réponse au ministre de la police générale.

637. FRÉRON (Louis-Stanislas), député de Paris à la Convention, tour à tour terroriste et réactionnaire, chef de la *jeunesse dorée*, n. à Paris, 1765, m. à Saint-Domingue, 1802.

L. S. à Goupilleau (de Montaigu) ; Marseille, 16 brumaire an IV (7 nov. 1794), 2 p. in-4, tête impr. — A. S. et S., C.

N'ayant pas été nommé député, il craint que cela ne nuise à sa mission. Il engage, en conséquence, Goupilleau, qui a été réélu, à venir se joindre à lui, afin de déjouer, par sa présence, les complots des malveillants.

638. ROVÈRE (Joseph-Stanislas-François-Xavier), député des Bouches-du-Rhône à la Convention, n. à Bonnieux, 1748, m. à Sinnamari (Guyane), où il avait été transporté, 12 septembre 1798. Activement mêlé aux troubles du Comtat en 1791, il fut, plus tard, un des plus ardents thermidoriens, et passa pour être l'un des chefs de l'insurrection du 13 vendémiaire.

L. A. S. à Goupilleau (de Montaigu), en mission dans les départements de Vaucluse et du Var ; Paris, 9 vendémiaire an III (30 sept. 1794), 2 p. 1/2 in-4, adresse. — A. S. R². — S. C.

Il le presse d'écarter des emplois tous les partisans de Robespierre. Des vérités terribles ont été dites, hier, à la tribune de la Convention, à propos des excès abominables commis en Vendée. « La pâleur du crime et de la mort se mariaient sur les figures patibulaires des égorgeurs. »

639. ROVÈRE (Joseph-Stanislas-François-Xavier).

L. A. S. au même ; Paris, 29 vendémiaire an III (20 oct. 1794), 2 p. in-4, adresse et cachet avec initiales enlacées.

Il a lu, à la Convention, sa lettre qui a produit une sensation très-grande, ainsi que l'adresse des habitants de Carpentras contre Maignet. Les amis de Goupilleau ne sauraient prendre au sérieux la dénonciation qui s'est produite contre lui aux Jacobins. « Cette société, qui a rendu autrefois des services à la chose publique, n'est plus qu'une association d'intrigans, successeurs et complices de Robespierre. » Il n'a pas à s'en occuper. Il parlera encore le lendemain aux membres du Comité de salut public pour les presser de seconder ses vues.

640. LACOSTE (Elie), député de la Dordogne à la Législative et à la Convention, membre du Comité de sûreté générale, n. à Montagnac, m. dans la même ville, 1803.

P. A. S., sig. aussi de *Vadier*, *Legendre*, *Bernard*, *Dubarran* et *Louis* (du Bas-Rhin) ; 2 fructidor an II (19 août 1794), 1 p. 1/2 in-4. — A. S. R¹.

Arrêté du Comité de sûreté générale, ordonnant l'arrestation du nommé Molin, limonadier à Avignon, qui s'est permis d'arrêter des courriers envoyés à la Convention et à des représentants,

641. BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine de), député à l'Assemblée constituante par le bailliage d'Annonay, élu à la Convention par le département de l'Ardèche, n. à Saint-Jean-Chambre, 8 décembre 1756, m. à Paris, 20 octobre 1826.

L. S., sig. aussi de *Cambacérès* et de *Fourcroy*, comme membres du Comité de salut public, à la Commission des revenus nationaux ; Paris, 22 frimaire an III (12 décembre 1794), 1 p. 1/2 in-fol, tête impr., cachet. — A. S. et S., C.

Informés que la couverture de l'église de la ci-devant abbaye de Cluny est en cuivre, et qu'elle pourrait servir aux besoins de la marine, ils demandent à la commission des renseignements à ce sujet.

642. DESCENTE DES ÉMIGRÉS A QUIBERON.

L. A., parafée, de *Beaumarchais* à Perregaux ; (Paris), 13 juin 1795, 3/4 de p. in-4.

« Ami Perregaut ! hâtez-vous de faire parvenir le mot qui suit au Comité de salut public. Rien n'est aussi certain que cet avis, que je reçois dans l'instant de Londres.

« *Londres, ce 2 juin 1795.*

« *Les corps d'émigrés français à la solde de l'Angleterre ont ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour Jerzay et Guernezay, ce qui fait croire à ceux dont je tiens cet avis à une descente très-prochaine, pour laquelle on croit fort que le gouvernement a des intelligences dans l'intérieur. Tous en général font leurs paquets en grande hâte. Quel que soit l'objet de cet embarquement, il va s'effectuer très-prochainement.*

« Je vous embrasse. »

(Beaumarchais était bien renseigné : le débarquement eut lieu à Quiberon le 16.)

643. DOULCET (Louis-Gustave), comte de Pontécoulant, député du Calvados à la Convention, n. à Caen, 26 novembre 1766, m. 13 avril 1833.

L. S. à Guezno, sig. aussi de *Marec*, *Rabaut*, *Treilhard* et *Sieyes*, membres du Comité de salut public ; Paris, 7 messidor an III (25 juin 1795), 1 p. in-fol., tête de lettre imprimée du Comité de salut public. — C.

Le Comité renvoie à Guezno une lettre des réfugiés du district de Clisson, où ils se plaignent de faits graves. Il l'engage à user, dans cette circonstance, de beaucoup de fermeté et d'agir en même temps avec justice.

644. RITTER (F.-J.), député du Haut-Rhin à la Convention, puis au conseil des Cinq-Cents, commissaire du gouvernement français près l'armée d'Italie et des Alpes.

P. A. S.; quartier général de Finale, 16 nivôse an IV (27 déc. 1795), 2 p. in-fol., tête impr. — A. S. R[1].

Projet de traité de paix entre la République française et la cour de Rome. Document des plus importants. Ce projet est divisé en deux parties : la première *ostensible*, la seconde, *secrète*. La première est ainsi conçue :

« 1° La cour de Rome renoncera à toute prétention sur le ci-devant comtat Venaissin et d'Avignon.

« 2° L'enseignement public des arts à Rome, pour les Français, sera rétabli et continuera d'avoir lieu comme avant la guerre.

« 3° La cour de Rome donnera à la République française l'*Apollon du Belvédère*, avec cette inscription sur le piédestal : A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PIE VII, L'AN IV DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« 4° Elle y ajoutera le don d'une frégate de 42 canons, qui est en ce moment dans le port de Gênes, avec les 7,000 émines de blés, dont elle est chargée. »

645. DE BRY (Jean-Antoine), député de l'Aisne à la Législative et à la Convention, où il fit décréter la translation des restes de J.-J. Rous-

seau au Panthéon, ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, n. à Vervins, 1760, m. à Paris, 1834.

L. A. S. au Directoire ; Paris, 22 ventôse an IV (12 mars 1796), 1 p. in-4, timbre du Directoire. — C.

« Citoyens, le témoignage d'intérêt que vous m'avez accordé, en me nommant au grade d'adjudant général donne lieu à des malintentionnés de me suspecter de vues ambitieuses ou personnelles. Je n'ai jamais voulu et je ne veux encore que le bien de mon pays. Toute mon existence lui appartient, et c'est ce que j'avais considéré, quand j'ai désiré l'armée pour retraite. Mais il faut ôter tout prétexte à la malveillance et à la calomnie : je dépose entre vos mains le grade où vous m'avez promu. Si, après mes fonctions législatives, la République est encore en guerre, et que vous me conserviez la même bonne volonté, je le reprendrai, et, certes, j'en saurai remplir les devoirs. Agréez, à ce titre, ma démission. Salut et fraternité. »

646. MOUREAU (Agricol), rédacteur du *Courrier d'Avignon*, membre du directoire du département de Vaucluse, correspondant de Robespierre et de Payan, n. à Avignon, 1766, m. 23 novembre 1842. Il était oncle du jeune héros Agricol Viala.

L. A. S. à Goupilleau (de Montaigu) ; Avignon, 17 germinal an IV (6 avril 1796), 2 p. in-4, adresse.— R[s].

Renseignements sur l'état des esprits dans le département de Vaucluse. « Le mal empire chaque jour dans ces contrées. Les assassinats redoublent dans le Haut-Comtat. Les déserteurs y arrivent en foule et sont accueillis par les prêtres et ceux qu'ils séduisent, à bras ouverts. A Vaison, la municipalité les a armés. » — Après la lettre, vient le post-scriptum suivant : « N'abandonnez pas ces contrées; il y a un plan de trahison, bien organisé, pour y faire éclater la guerre civile la plus sanglante, et pour y détruire tous les républicains. Le général Bonnaparte (*sic*) le déjouera sans doute..... »

647. THÉOPHILANTHROPES.

Dossier de 38 pièces, le plus curieux qu'on puisse réunir sur ce sujet. Il fournit les renseignements les plus piquants sur l'antagonisme qui existait entre les ministres du culte catholique et les théophilanthropes, qui se partageaient la jouissance des églises de Paris.

1. ***Serment imposé aux ministres, surveillance des temples.***

1° Circulaire du bureau central de Paris aux commissaires de police, copie sig. par *Voilquin*, commissaire de la division de la Fidélité ; 14 brumaire an VI (4 nov. 1797), 1 p. 1/2 in-4.

Les lois sur le serment exigé des ministres des cultes ne regardent point ceux qui suivent les exercices de ces mêmes cultes. « En conséquence, citoyens, ceux-là seuls, qui se présenteront pour lire ou prononcer des discours dans les temples où les théophilanthropes se réunissent, doivent vous justifier de leur serment, lorsque vous les requerrez de le faire. Vous devez tenir la même marche à l'égard des ministres des autres cultes.... »

2° Lettre circulaire du bureau central de Paris, sig. *Lessort*, aux administrations municipales ; 3 frimaire an VI (23 nov. 1797), 3 p. gr. in-fol.

Il se plaint des tracasseries que l'on suscite aux théophilanthropes. Il est des administrations qui affichent leurs serments dans les temples, et d'autres qui vont jusqu'à prendre leur signalement.

2. ***Exercice des cultes catholique et théophilanthropique dans les mêmes temples.***

1° Arrêté de l'administration centrale de la Seine, sig. *Dupin*, secrétaire ; 14 nivôse an VI (3 janv. 1798), 1 p. 1/2 in-4, avec une lettre d'envoi aux municipalités, sig. *Joubert* et *Dumas*, 24 nivôse, 1 p. in-4, et une lettre circulaire aux commissaires de police, sig. *Le Tellier*, 30 nivôse, 1 p. in-4.

Considérant que les clefs des temples destinés à l'exercice des cultes ne doivent pas être

confiées plutôt aux sectateurs de l'un que de l'autre culte, qu'il en résulterait des difficultés entre eux, ces clefs seront déposées entre les mains des commissaires de police, qui les remettront aux citoyens exerçant les différents cultes, aux heures fixées pour leurs cérémonies respectives.

2° Arrêté de la même administration, du 12 germinal an IV (1er avril 1798), avec une lettre d'envoi, sig. *Joubert* et *Picard*, 2 p. in-fol. ou in-4.

Les jours de fêtes nationales, les théophilanthropes pourront commencer leurs exercices de morale à dix heures du matin. « En conséquence, les citoyens exerçant le culte catholique seront tenus, ces jours-là seulement, de finir leurs cérémonies religieuses pour dix heures du matin. »

3. *Temple de l'Être-Suprême* (Notre-Dame).

1° Pétition adressée à la municipalité du IXe arrondissement par des citoyens de Paris, domiciliés, la plupart, dans cet arrondissement, suivie de la décision de la municipalité, sig. ***Phélipon***, président, ***Virvaux***, ***Nogaret***, ***Vergnaux***, ***Roussel***, etc. ; 12 prairial an V (31 mai 1797), 5 p. gr. in-fol.

Parmi les pétitionnaires, au nombre de plus de deux cents, on remarque beaucoup de personnages célèbres de la Révolution, d'anciens conventionnels, des membres de l'Institut, etc. Nous citerons *Chemin*, le fondateur du nouveau culte, *Goupil-Prefeln*, *Sobry*, *Dandolo*, *Patrin*, *Creuzé-Latouche*, *Chénier*, *Andrieux*, *Servan*, ex-ministre de la guerre, etc. Ils demandent, en vertu de la loi du 11 prairial an III, l'usage commun de l'église de Notre-Dame, avec *leurs frères les catholiques*, pour l'exercice du culte théophilanthropique. Il leur suffit d'avoir la jouissance du temple trois heures dans la matinée de chaque dimanche et de chaque décadi, au moment qui gênera le moins les catholiques dans leurs offices. Les lois sont précises à cet égard, et ils auraient le droit d'établir le culte qu'ils voudraient dans un édifice consacré à cet usage; mais le culte théophilanthropique, qu'ils vont exercer dans Paris, sous les mêmes voûtes que le culte romain, est la tolérance mise en pratique; il exclut toute controverse, s'appuie sur les principes admis par toutes les sectes, et doit être plutôt considéré comme une institution de morale que comme un culte, car il n'a ni sacerdoce ni cérémonies. — La municipalité se déclare incompétente et renvoie les pétitionnaires à l'administration départementale.

2° Pétition adressée à la même municipalité par des citoyens du IXe arrondissement ou des divisions circonvoisines du canton de Paris ; 30 frimaire an VI (20 décembre 1797), 3 p. gr. in-fol.

Cette pièce est revêtue de cent vingt signatures, parmi lesquelles celle de *Haüy*, l'instituteur des aveugles, l'un des principaux fondateurs du nouveau culte, et celles de beaucoup d'anciens révolutionnaires, tels que le général *Rossignol*; *Corchand*, président de la commission militaire de Lyon après le siége; *Combaz*, accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest; l'imprimeur *Lamberty*, complice de Babeuf, etc.

Ils demandent à jouir de l'église de Notre-Dame, tous les jours concurremment avec leurs frères les catholiques, pour y exercer le culte théophilanthropique, de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi. « Ils demandent aussi à jouir de l'orgue, des galeries et de tout ce qui fait partie de ce même temple, ainsi qu'en jouissent les citoyens qui suivent les exercices du culte catholique. »

(Ces pétitionnaires sont beaucoup plus exigeants que les autres, ce qui nous montre qu'il y avait déjà deux camps parmi les théophilanthropes, les modérés et les révolutionnaires ; les deux camps, d'ailleurs, marchent au même but, la ruine du catholicisme. Il est clair aussi, par l'ensemble des signatures de la dernière pétition, que les débris des Jacobins se servaient de la nouvelle secte comme d'un moyen de lutte politique.)

3° Lettre de l'administration du département de la Seine, sig. ***Sauzay*** et ***Picard***, à la municipalité du IXe arrondissement ; 6 floréal an VII (25 avril 1799), 1 p. 1/2 in-fol.

Le ministre de l'intérieur a examiné les réclamations des théophilanthropes du temple de l'Être-Suprême contre la décision de la municipalité qui leur interdit le chœur de cet édifice ; il approuve cette décision, mais il pense qu'il est de toute justice de rembourser à ces citoyens les frais de construction qu'ils ont faits dans cette partie de l'église, lesquels s'élèvent à 925 fr.

4° Trois pièces relatives aux constructions dont il est parlé dans la précédente 18 floréal an VI au 14 brumaire an VII (7 mai au 4 nov. 1798), 3 p. in-4.

5° Discours aux théophilanthropes sur les bienfaits de l'agriculture, manuscrit aut. de l'*abbé Danjou*, ancien membre de la Commune de Paris, 10 p. 1/4 in-4.

(Ce discours a dû être prononcé à Notre-Dame, où l'abbé Danjou était sans doute un des orateurs des théophilanthropes. Son nom figure dans la liste de ceux qui ont demandé la concession de cette église pour l'exercice du nouveau culte, première pièce de ce dossier.)

4. *Temple de la Fidélité, puis de la Jeunesse* (Saint-Gervais).

1° Pétition des théophilanthropes domiciliés dans le IX° arrondissement et autres circonvoisins, à la municipalité de cet arrondissement, pièce couverte de cent signatures, en tête desquelles sont celles de *Chapuis*, un des principaux fondateurs de la secte, et du peintre *David;* 21 vendémiaire an VI (12 oct. 1797), 3 p. gr. in-fol.

Ils demandent l'église Saint-Gervais pour y exercer leur culte concurremment avec les catholiques. Le texte de cette pétition est le même que la première du numéro précédent, à l'exception du serment ainsi conçu qui la termine : « Nous jurons haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. »

2° Délibération de la municipalité du IX° arrondissement, sig. *Frédin*, secrétaire ; 24 vendémiaire an VI (15 oct. 1797), 1 p. 1/2 in-fol.

L'administration, faisant droit à la pétition qui lui a été présentée, accorde l'édifice dit de Saint-Gervais pour l'exercice du culte théophilanthropique, tous les jours, depuis midi jusqu'à trois heures. Chaque membre de la secte prêtera le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et il en sera fait deux copies, dont une pour être affichée dans l'intérieur du temple.

3° Arrêté de l'administration centrale de la Seine, du 4 brumaire an VI (25 octobre 1797), sig. *Dupin*, secrétaire, 1 p. 1/2 in-fol., avec une lettre d'envoi sig. *Lefebvre* et *Dumas*, et un récépissé, sig. *Saget*, théophilanthrope.

Approbation provisoire de l'arrêté précédent de la municipalité du 9° arrondissement, « jusqu'à ce qu'il ait été pris des mesures plus amples pour assurer le libre exercice des différents cultes. »

4° *Organisation du culte théophilanthropique dans le temple de la Fidélité, connu d'ailleurs sous le nom d'église Saint-Gervais*, expédition sig. *Duplessis*, administrateur et secrétaire ; 10 brumaire an VI (31 oct. 1797), 7 p. gr. in-fol.

C'est le procès-verbal de l'installation des théophilanthropes à Saint-Gervais. Ils adoptent un règlement en vingt-cinq articles, dont voici quelques dispositions : l'édifice s'appellera *Temple de la Fidélité*, nom de la division (autrefois de la section); il y aura un *lecteur-surveillant* (ministre du culte), chargé de prononcer des discours de morale, de faire aux enfants des instructions en forme de catéchisme, d'entretenir l'ordre dans le temple ; il doit être marié ou veuf; les citoyens le nomment à la majorité, pour un temps indéfini ; ses discours, avant d'être lus, sont soumis à une commission de censure ; tout autre citoyen peut prononcer des discours, après les avoir fait agréer par cette commission, et avoir prêté le serment exigé, par la loi, des ministres des cultes ; il y a aussi une administration temporaire, nommée pour un an, et composée de sept membres.

5° Pétition du lecteur-surveillant et des administrateurs du culte théophilanthropique du temple de la Fidélité, à la municipalité du IX° arrondissement, sig. *Chapuis. Duplessis*, *Collot*, *Donzel*, *Bernard*, *Cochart*, *Bully*, *David* et *Saget ;* 28 brumaire an VI (18 nov. 1797), 2 p. in-4, d'une écriture serrée.

Ils se plaignent, avec amertume, de ce que la municipalité, par son arrêté du 24, ne leur a pas accordé tout ce qu'ils demandaient, suivant la loi, dans leur première pétition. Au lieu du temple tout entier, ils n'ont eu que la nef, et trois heures seulement au lieu de quatre. « Cet espace de temps ne nous est pas suffisant : outre nos exercices religieux, qui peuvent durer près de deux heures, nous avons des cérémonies de présentation d'enfants, de mariage, de sépultures ; nous avons l'instruction des enfants en forme de catéchisme, qui doit durer au moins une heure... »

6° Arrêté de l'administration départementale de la Seine, du 28 brumaire an VI, avec une lettre d'envoi à la mairie du IX° arrondissement, sig. *Leblanc* et *Dumas*, 2 p. 1/2 in-fol. ou in-4.

Vu la pétition des théophilanthropes, l'administration, interprétant son arrêté du 4, « ar-

rète que les citoyens théophilanthropes jouiront de la totalité de l'édifice connu sous la dénomination de Saint-Gervais, aux mêmes clauses que les citoyens qui en sont déjà en jouissance (les catholiques). »

7° Rapport sig. de *Voilquin*, commissaire de police de la division de la Fidélité; 5 pluviôse an VIII (25 janv. 1800), 1 p. 1/4 in-4.

Les théophilanthropes ont célébré aujourd'hui la commémoration de leur établissement dans le *Temple de la Jeunesse* (nom donné à l'église Saint-Gervais par l'arrêté de l'administration départementale du 22 vendémiaire an VII). « Il y avait musique vocale et instrumentale, et il a été prononcé un discours par le citoyen Sachaut, digne de son érudition et très-persuasif, sur les avantages de la religion naturelle (la théophilanthropie). Tout s'y est passé avec la plus grande tranquillité. »

5. *Temple du travail* (Saint-Médard).

1° Pétition de citoyens du 12e arrondissement et autres circonvoisins, à la municipalité de cet arrondissement, pièce revêtue de quarante-cinq signatures, en tête desquelles se trouve celle du citoyen *Droulot*, commissaire de police de la division du Finistère; 5e jour complémentaire de l'an V (21 sept. 1797), 3 p. in-4.

Tous sectateurs du culte des théophilanthropes, ils demandent à être mis en possession de l'église de Médard, concurremment avec leurs frères les catholiques, tous les jours, de onze heures du matin à trois heures, et les jours de fêtes nationales, de dix heures à deux heures.

2° Arrêté de l'administration départementale de la Seine, du 8 vendémiaire an VII (29 sept. 1798), avec une lettre d'envoi à la municipalité du XIIe arrondissement, sig. *Trévilly* et *Sauzay*, 1 p. 1/2 in-fol. ou in-4.

Décision par laquelle il est fait droit à la pétition précédente, mais qui n'accorde Saint-Médard aux théophilanthropes que de onze heures à deux heures. Ils pourront se servir de l'orgue pendant les cérémonies.

(Il est à remarquer que cette décision n'arrive qu'un an après la pétition.)

3° Lettre du curé de Saint-Médard, *Aug. Bailliet*, et des administrateurs catholiques de l'église, à la municipalité du XIIe arrondissement; 5 frimaire an VII (25 novembre 1798), 1 p. in-4.

Les théophilanthropes devant partager avec eux la possession de l'église, ils demandent que, préalablement, ils puissent s'entendre ensemble *pour le bien de la paix*, dans une conférence, en présence de la municipalité. — Une note en marge porte : *Convocation le 8, à midi.*

4° Deux rapports du commissaire de police de la division du Finistère, *Droulot*; 12 et 13 frimaire an VII (2 et 3 déc. 1798), 3 p. in-4.

Annonce de l'installation des théophilanthropes dans le temple du Travail, ci-devant Médard, le 10 courant. Ils se sont comportés avec beaucoup de modération, jusqu'à ne point se servir du maître-autel, pour ne point contrarier les ministres catholiques, qui en avaient eu *la plus grande peur*. Le ministre (curé) Bailliet, qui *affiche le fanatisme*, loin de se montrer reconnaissant de ce bon procédé, a suscité des tracasseries aux théophilanthropes, les entravant dans l'exercice de leur culte. « D'après ce, il pourrait en résulter de violents débats, qui pourraient troubler la tranquillité publique... »

6. *Temple de la Piété filiale* (Saint-Étienne du Mont).

1° Deux rapports des officiers de paix *Spicket* et *Petit*, à la municipalité du XIIe arrondissement; 2 et 11 frimaire an VI (22 nov. et 1er déc. 1797), 2 p. in-4.

Tout a été paisible, dimanche, dans les églises et oratoires catholiques de l'arrondissement. Décadi (1er juin), le culte théophilanthropique a été célébré avec tranquillité à Saint-Etienne du Mont. « On y a célébré un mariage suivant leur rite, et l'on a reçu un enfant dans cette secte par une espèce de baptême. C'est l'ex-général *Santerre* et la citoyenne veuve *Augereau* (sans doute la mère du général de ce nom) qui furent ses répondants ou parrains. Après quoi, il y a eu fête à boire chez Cardinaux, où les libations furent prodiguées. »

2° Lettre des administrateurs catholiques de Saint-Étienne du Mont, sig. *Leblanc*,

Jacquinot, *Bandelot*, *Levasseur* et *Cacheleux*, à la municipalité du XII[e] arrondissement ; 11 vendémiaire an VII (5 oct. 1798), 1 p. in-4.

Un citoyen, *se disant membre de la Société théophilanthropique*, est venu hier placer un signe de ce culte dans un local auquel la société avait renoncé lorsqu'elle fut admise à partager la jouissance de l'église. Les catholiques ont enlevé ce signe, et en ont référé à la municipalité.

3° Pétition des mêmes à la même municipalité, sig. *Cacheleux* et *Bandelot* ; 19 frimaire an VII (9 déc. 1798), 4 p. in-fol.

Plaintes nouvelles et fort vives contre les théophilanthropes, qui prétendent s'emparer d'une pièce dépendante des bâtiments de l'église et de la sacristie, pour y établir des écoles et un vestiaire, bien que le partage déjà fait entre les sectateurs des deux cultes ait été tout à l'avantage des théophilanthropes. Les catholiques accusent ceux-ci de faire de l'enseignement une spéculation, et disent que, d'ailleurs, les églises sont destinées à l'exercice du culte, et non à servir de salles d'étude.

4° Autre pétition des mêmes à la même administration, sig. *Delile*, *Levasseur*, *Oudot*, *Savoye*, etc. ; 24 ventôse an VII (4 mars 1799), 3 p. in-fol.

Les théophilanthropes avaient cessé, depuis plus de trois mois, l'exercice de leur culte dans le temple de la Piété filiale ; ils n'y venaient plus que le quintidi (15 de chaque mois) pour faire des instructions aux enfants ; les voilà qui annoncent l'intention de recommencer leurs exercices à compter de décadi prochain, en prétendant avoir, avec les catholiques, la jouissance en commun de la sacristie. Et quel moment choisissent-ils ? Celui où les offices des catholiques sont les plus longs et leurs cérémonies les plus nombreuses.

5° Lettre des administrateurs du culte théophilanthropique du temple de la Piété filiale, à la municipalité du XII[e] arrondissement, sig. *Drouet*, *Reboulet*, etc. ; 8 messidor an VII (26 juin 1799), 1 p. in-4.

Ils demandent à se servir, pour leur culte, du socle qui se place devant les membres de la municipalité les jours décadaires. — En marge : *Accordé, avec condition de prendre soin.*

6° Lettre des administrateurs catholiques de Saint-Étienne du Mont, à la même municipalité, sig. *Levasseur*, *Delile*, etc. ; 28 thermidor an VII (15 août 1799), 2 p. in-4.

Nouvelles plaintes des catholiques, à propos de la prétention des théophilanthropes de s'emparer de leur sacristie.

7° Lettre des administrateurs de la religion naturelle (théophilanthropie) du même temple, à la même municipalité, sig. *Reboulet*, *Laurisset*, *Drouet*, *Brebier*, *Vaxeiller*, *Jeanne* et *Chemin* (fondateur de la secte) ; 5 fructidor an VII (22 août 1799), 1 p. 1/2 in-4.

La municipalité, dans la conférence qui a eu lieu en sa présence, le 2, entre les sectateurs des deux cultes, a proposé aux théophilanthropes d'abandonner leurs prétentions sur la sacristie, et d'accepter la salle où ils s'assemblent les décadis. « Nous avons vu dans cette offre une nouvelle preuve de votre esprit de conciliation, et nous ne pouvons qu'accepter avec reconnaissance... »

8° Délibération des mêmes administrateurs, sig. d'eux ; 5[e] jour complémentaire de l'an VII (21 sept. 1799), 3 p. in-4.

« Le conseil de direction et d'administration du culte de la religion naturelle dans le 12[e] arrondissement, considérant qu'il s'est écoulé, depuis l'établissement public de ce culte, assez de temps pour en connaître les véritables amis, a arrêté de leur faire un appel et de les inviter à concourir avec lui au soutien d'une institution si propre à rendre les hommes heureux, par la douce influence de la raison et de la morale. » En conséquence, des réunions auront lieu, chaque mois, dans le but de rapprocher les sectateurs de la religion naturelle, de manière que tous les membres puissent compter sur l'appui les uns des autres. « Il est bien entendu que, conformément aux principes de la théophilanthropie, on ne s'occupera jamais, dans les dites assemblées, de *questions politiques*. »

7. *Temple de la Paix* (Saint-Sulpice).

Lettre de l'administration du culte théophilanthropique du X[e] arrondissement à

celle du culte catholique de Saint-Thomas d'Aquin, sig. ***Decolange***, ***Barbier***, ***Renou***, ***Chapelier***, ***Jourdan*** et ***Desforges***; 5 nivôse an VI (25 déc. 1797), 1 p. in-4.

Ils leur annoncent que décadi prochain ils prendront possession du temple pour l'exercice de leur culte. « Nous vous invitons, en conséquence, à faire cesser le vôtre à onze heures du matin, ainsi que l'exige l'arrêté du département de la Seine dont nous vous avons donné lecture. »

8. ***Temple du Luxembourg*** (Saint-Sulpice).

Pétition des administrateurs du culte des théophilanthropes au ***Temple Sulpice***, au citoyen Lagrange, président du département de Paris, p. a. s. de ***Julien de Toulouse*** (le conventionnel), sig. aussi de ***Velu*** et de ***Goubeau*** 9 messidor an VI (27 juin 1798), 1 p. in-fol.

Ils demandent un local dans l'arrondissement pour y former une école, où les jeunes gens soient instruits dans les principes de la morale, *dégagés de tout le fatras des préjugés et du fanatisme*. « Non-seulement vous servirez les progrès de la morale universelle, que s'honorent de professer les théophilanthropes, mais aussi ceux de la Révolution qui ne peut se consolider et s'affermir que par l'amélioration des mœurs. »

648. BABEUF (François-Noël), dit *Caïus Gracchus*, publiciste et novateur, rédacteur du *Tribun du peuple*, chef de la tentative communiste, qui avorta le 21 floréal an IV, n. à Saint-Quentin, 1764, décapité à Vendôme le 25 mai 1797.

L. A. S. au conseil de la commune d'Arras; Arras, 28 germinal an III (17 avril 1795), 8 heures du matin, 3 p. 1/4 in-4. — R^5. (***Recherché.***)

Il réclame contre le régime alimentaire, auquel lui et ses coaccusés sont soumis. « En arrivant ici, il a été mis en question si nous devions mourir de faim. Cela a été décidé provisoirement à l'affirmative. Nous y formons opposition. Vient, au bout d'un mois, la sentence qui prononce que, si nous ne sommes point encore péris d'exténuation, il nous sera donné des aliments convenables. Par miracle, cette lettre de grâce nous trouve debout, et voilà qu'un nouveau procès s'élève sur la question de savoir si l'on nous nourrira tout à fait, à moitié ou aux trois quarts? » Le coucher n'est pas meilleur que la nourriture; il invite, en conséquence, le conseil à pourvoir plus convenablement à leurs besoins. — Lettre curieuse au point du vue de la forme et du style.

Salut et fraternité.

G. Babeuf

649. BUONARROTI (Michel), arrière-neveu du grand sculpteur Michel-Ange, coaccusé de Babeuf, historien de leur conspiration, n. à Pise, 11 décembre 1761, m. 1837.

L. A. S. au commandant de l'île de l'Egalité, ci-devant Saint-Antioche; 21 janvier 1793, 1 p. in-fol., adresse. — A. S. R^4. — S. R^2.

« Mes fonctions d'apôtre de la liberté m'imposent de concourir au soulagement de l'humanité souffrante. J'ai trouvé ici trois pauvres femmes qui mériteront, sans doute, votre attention. Elles sont réduites à vivre d'herbages..... » Comme il existe dans les magasins de l'île de l'Égalité des bleds « appartenant à des satellites volontaires du tyran de Sardaigne, » lesquels bleds seront sans doute distribués aux plus nécessiteux, il le prie de faire participer ces malheureuses à la distribution; puis il signe : *Buonarroti, apôtre de la liberté, envoyé par le g^{al} pour organiser le peuple de S. Antioche.*

650. DARTHÉ (Augustin-Alexandre-Joseph), ami et coaccusé de Babeuf

devant la haute cour de Vendôme, n. à Saint-Pol (Pas-de-Calais), 1769, décapité à Vendôme le 25 mai 1797.

L. S. aux administrateurs du bureau central, sig. aussi de ***Buonarroti*** et de ***Didier***, qui a écrit la pièce; Tour-du-Temple, 28 messidor an IV (16 juillet 1796), 1 p. in-fol. — R[4].

Darthé, Buonarroti et Didier protestent contre leur mise au secret, par ordre du bureau central.

651. LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie de), élu membre de la Convention par le département de Maine-et-Loire. (V. à la série des *Chefs de gouvernements,* n° 174.)

L. A. S. à la citoyenne Buonaparte (Joséphine); Paris, 1er fructidor an IV, (18 août 1796), 1 p. in-4.

Il lui envoie l'hommage en vers des élèves du pensionnat de la citoyenne Mortaigne. « Permettez-moi, citoyenne, de saisir cette occasion de vous dire que le gal Buonaparte peut me compter au nombre de ses plus francs admirateurs, et que je fais les vœux les plus sincères pour que celle à laquelle il a lié son sort soit comblée d'autant de bonheur que lui-même est comblé de gloire. »

(Cette lettre a été écrite à l'occasion des victoires de Lonato et de Castiglione, remportées par Bonaparte.)

652. DÉPUTATION DE LA VENDÉE A LA FIN DU DIRECTOIRE.

L. A. S. de ***Gaudin***, ancien conventionnel, membre du conseil des Anciens, sig. aussi de son collègue ***Goupilleau*** (de Montaigu) et des députés aux Cinq Cents ***L. Loyau***, ***Gillaizeau*** et ***Chaigneau***, à l'administration centrale de la Vendée; Paris, 22 vendémiaire an VIII (14 oct. 1799), 1 p. 1/2 in-4.

Relative à l'envoi de troupes dans l'Ouest et à la nomination des officiers du corps des chasseurs de la Vendée par ce corps lui-même. Elle se termine ainsi : « Nous nous empressons de vous donner une autre nouvelle, qui ne vous parviendra peut-être point, par ce courrier : c'est l'arrivée de Bonaparte à Fréjus, avec les généraux Lannes et Lanusse, et Bertholet et Monge, membres de l'institut du Caire. » — (Le coup de force du 18 brumaire eut lieu moins d'un mois après.)





TABLE



PARIS. — IMPRIMERIE MOTTEROZ, 31, RUE DU DRAGON.

